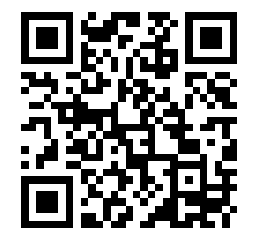
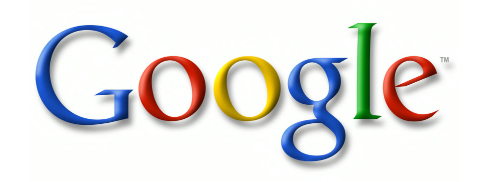
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.





http://books.google.com



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

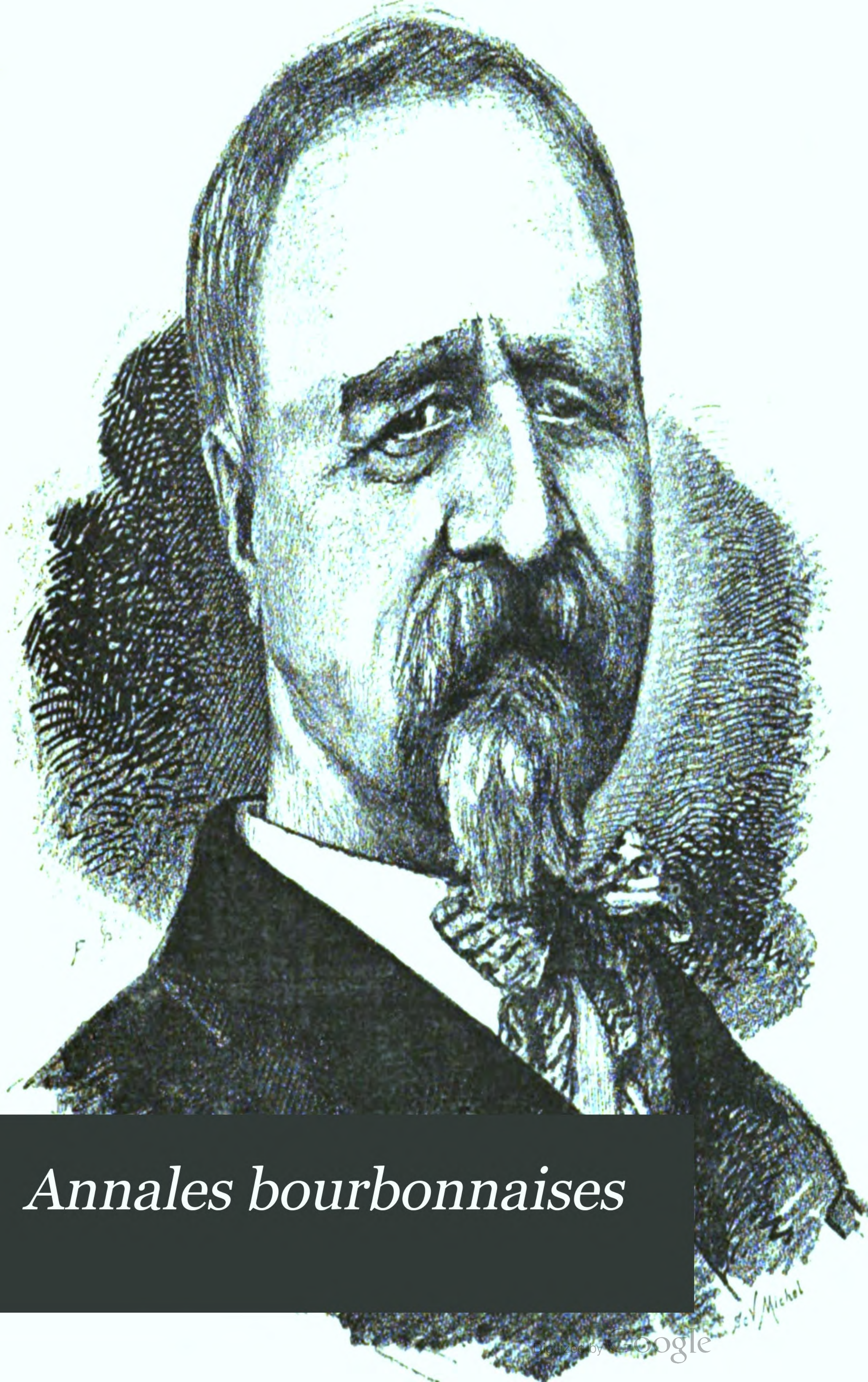
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Digitized by Google

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

BOURBONNAISES

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES

BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE

ET ARTISTIQUE

Publié avec le concours d'écrivains et d'artistes de la Région

PAR

E. DELAIGUE

SIXIÈME ANNÉE

MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1892

Digitized by Google

DC
611
.B764
A2
v.6

Digitized by Google



LE DOMAINE DES DELAUDS

ET LES SEIGNEURS DE NEUVILLE

Il existe près de Moulins, sur le chemin de la forêt de Moladier, un domaine qui jouit du privilège, si c'en est un, d'avoir trois noms. Connu de nos jours sous le nom des Delauds, il s'appelait les Bonnes-Armes dans presque tous les actes précédant la Révolution. Sur le plan cadastral, les cartes de l'état-major et du ministère de l'Intérieur, il est désigné sous le nom d'Hautejame. Nous ignorons absolument l'origine de ce troisième nom, qui met dans un certain embarras les patrouilles de cavalerie de Moulins lorsque, faisant du service en campagne, elles reçoivent l'ordre d'aller à Hautejame, lieu inconnu dans le pays. Situé à une grande lieue de Moulins, sur les limites de la commune de Bressolles, ce domaine dépend aujourd'hui de la terre de Neuville, qui l'avoisine, sur la commune de Neuvy.

La ferme des Delauds a un peu l'apparence d'un petit manoir par son pavillon carré avec premier étage et rez-de-chaussée élevé. L'escalier est renfermé dans une tour carrée bâtie en pans de bois, à l'angle nord du pavillon. Il donne accès dans la *salle haute*, qui présente un certain intérêt, car on y trouve des vestiges de peintures du XVIIe siècle. Les solives et la poutre sont peintes en rouge avec ornements blancs ; les murs laissent encore voir en plusieurs endroits des filets rectangulaires gris et rouges simulant des panneaux. Enfin on remarque sur le manteau de la cheminée deux écussons non accolés, qui, malgré cela, doivent être ceux de deux époux. Celui de gauche est placé au-dessus de deux palmes croisées, ce qui indique une femme mariée ; il porte : « D'azur au sautoir d'or, accompagné en chef

Digitized by Google

d'une étoile d'argent et en pointe d'une rose d'or ; » armoiries de la famille Roussel de Tilly. Quant à l'autre écusson, qui est un peu effacé et surmonté d'un casque, il semble porter : « De sable à la fasce d'argent ou d'or. » Ce blason est très probablement celui de Jean Béchonnet (1), sieur des Bonnes-Armes, marié à Françoise Roussel.

Grâce à l'obligeance de M. Nau de Beauregard, propriétaire des Delauds et de la terre de Neuville, qui a bien voulu nous communiquer ses archives, nous avons pu retrouver les noms des principaux possesseurs de ces seigneuries.

Tout d'abord dans une copie d'un ancien terrier de la seigneurie de Bressolles, nous trouvons les noms de Gilbert *Bonnarmes*, de sa sœur Jeanne, mariée à Jean Prodat, qui se déclarent débiteurs envers Antoine de Bressolles de diverses redevances féodales. Gilbert Bonnarmes fait notamment l'aveu de deux boisselées situées au champ de l'orme sur lesquelles est assise sa maison à feu. Les autres pièces de terre sont limitées par celles de Thomas Machefer et de ses beaux-frères Pierre et Jacques Olivier, par celles des héritiers de Thomas Touzelin et par les prés du seigneur de Neuville. Si nous citons tous ces noms, c'est qu'ils servent à retrouver l'origine des Touzelins, des Oliviers, des Prodats et de Machefer (2), domaines situés autour des Delauds. Hâtons-nous de dire que ces reconnaissances portent les dates respectables des 26 avril et 14 mai 1464, 3 décembre 1466 et 29 mai 1478. Le nom des Bonnes-Armes a donc pour origine celui de son propriétaire au XV[e] siècle.

(1) L'*Armorial général* de 1696 donne le blason suivant pour Pierre Béchonnet, lieutenant de milice bourgeoise de la ville de Gannat : « De gueules à deux bèches d'argent passées en sautoir. » Bourbonnais, reg. Gannat, n° 137. Ces armes parlantes ont peut-être été imposées d'office, comme tant d'autres ; en outre, ce Béchonnet pouvait ne pas appartenir à la même famille que celui des Delauds.

Nous avions été tentés tout d'abord d'attribuer le blason qui nous occupe à Antoine Aragonès, mari d'Anne Roussel en 1676, car ses armoiries sont « de sable à la fasce d'argent *accompagnée de deux étoiles et d'un croissant*, que le temps aurait bien pu effacer, mais nous n'avons trouvé nulle trace de possession des Delauds par un Aragonès. Il en est de même pour la famille nivernaise de Loron qui portait aussi : « de sable à la fasce d'argent ».

(2) La ferme de Machefer a été démolie ; elle ne devrait donc plus figurer sur la carte d'état-major et encore moins sur celle toute récente du ministère de l'Intérieur.

Digitized by Google

Le 23 juillet 1587, Jérôme de Bressolles, chevalier, seigneur du dit lieu, change en cens pur et simple les droits de taille qu'il a sur les héritages dépendant du lieu des Bonnes-Armes et de Grambé appartenant à Claude *Delaud* (père de Jeanne Delaud mariée à Jean Dutey) en considération des services qu'il a reçus de lui.

Cette pièce nous renseigne suffisamment sur le nom qui a prévalu de nos jours : nous lui conserverons son orthographe primitive.

En 1623, noble homme Jean Béchonnet, conseiller du roi et lieutenant général au domaine du Bourbonnais, venait d'acquérir le domaine des Bonnes-Armes de Pierre Hugon de Givry ; il obtint contre Isaac de Sacconyn, baron de Bressolles, une sentence du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, confirmant l'échange du devoir de taille en droit de cens. Le même Jean Béchonnet fit donation de son domaine des Bonnes-Armes à son fils Jean, par acte daté de Paris, le 8 mai 1635 (1). Ce dernier, avocat au présidial de Moulins, épousa, par contrat du 12 mai 1638 (2), demoiselle Françoise Roussel, veuve de François Morice. C'est à eux qu'il faut attribuer la décoration de la salle haute des Delauds, ornée de leurs armoiries.

Ces Béchonnet, qualifiés de noble et noble homme, nous paraissent appartenir à une famille de haute bourgeoisie du Bourbonnais, alliée à la noblesse. Une donation de 1638 (3) nous apprend que Jean Béchonnet le père avait une sœur Rose, veuve d'Antoine de Murat, écuyer, sieur des Bardons, et que celle-ci avait pour nièce, Jeanne de Bonnefoy, femme de Charles Barbe, écuyer, sieur de la Pommerée, trésorier de France.

En 1654, les Bonnes-Armes appartenaient à Jean Béchonnet, *prêtre*, fils du lieutenant général du domaine. C'était peut-être celui que nous avons vu se marier en 1638 ; devenu veuf, il serait entré dans les ordres. A la fin du XVII[e] siècle, le sieur des Bonnes-Armes est encore un Jean Béchonnet, avocat en parlement, demeurant à Moulins, rue Saint-Pierre, probablement

(1) *Archives de l'Allier*, série B, 740.
(2) *Archives de l'Allier*, —
(3) *Archives de l'Allier*, —

Digitized by Google

fils du précédent (1). Ses affaires étaient en mauvais état, car son domaine fut saisi une première fois en 1681 à la requête de la dame Marie Dardet, veuve de Gilbert Aujouannet, procureur. Il fut poursuivi ensuite pour des sommes considérables par Jean-Baptiste Roussel, écuyer, seigneur de Tilly et Bost, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, qui obtint par diverses sentences de 1703 et 1719, l'abandon à son profit du domaine des Bonnes-Armes, estimé 3,000 livres par les experts. Jean Bechonnet était mort sans enfants pendant le cours de l'instance ; sa nièce, Marie Palierne, mariée à Jean-Baptiste Veillard, répudia sa succession, et fit émanciper son fils Louis Veillard, proclamé héritier pur et simple de son grand-oncle.

Jean-Baptiste Roussel de Tilly fut mis en possession des Bonnes-Armes par sentence du 26 mars 1726. Il se conduisit avec générosité envers le jeune Louis Veillard : apprenant qu'il se destinait à la prêtrise, il lui assura par acte du 27 octobre 1732 une rente viagère de 90 livres sur les loyers d'une maison qu'il possédait place d'Allier à Moulins. Après sa mort, son fils Charles Roussel de Tilly, brigadier des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, ministre de S. M. à la cour Palatine et gentilhomme du duc d'Orléans, renchérissant sur les bonnes dispositions de son père, fit, le 16 avril 1746, abandon complet de la propriété de la susdite maison à l'abbé Louis Veillard, alors chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault : il lui demanda seulement en retour de donner son acquiescement à la sentence qui l'avait mis en possession des Bonnes-Armes.

Le 31 août 1751, Charles Roussel de Tilly (2) céda le domaine des Bonnes-Armes pour 4,000 livres, à Antoine Guérin de Chermont, écuyer, seigneur de Neuville, capitaine au régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis. L'histoire des Delauds va être liée maintenant à celle de Neuville, ces deux terres n'ayant plus cessé d'appartenir au même propriétaire.

Le château de Neuville est situé à un kilomètre au nord des

(1) Leurs signatures sont très distinctes.

(2) Seigneur de Tilly, Bost, Ris, Saint-Blaise, Saint-Martin de Treuil et des Gardais.

Digitized by Google

Delauds, lui faisant face sur le versant opposé d'une riante vallée. Caché par de grands arbres, dans une position peu élevée, il se laisse voir seulement un instant du chemin de Moladier. Une belle et grande prairie descend par des pentes gracieuses de la terrasse du château jusqu'au ruisseau qui sépare les communes de Neuvy et de Bressolles.

Le corps de logis du château, flanqué de deux pavillons, ne présente pas d'intérêt au point de vue archéologique, quoique, suivant une tradition, il ait été construit en 1604 par un membre de la famille de Beaucaire. Il est certain que bien antérieurement à cette époque, il existait une habitation à Neuville, car il est question du seigneur de Neuville dans le terrier de Bressolles, dès 1466. Nicolay, dans sa *générale description du Bourbonnois* (1569), cite *la Neuville* parmi les maisons nobles de la paroisse de Neuvy, qui, dit-il, contient 90 feux.

En 1504, le seigneur de Neuville est Jehan de Maignons, écuyer, qui, par acte du 17 février, donne deux sols six deniers de rente aux procureurs (1) de la fabrique de l'église de Neuvy, avec la garniture complète d'un autel, à la condition d'avoir sa sépulture dans ladite église, *au devant du banc de Neuville.*

C'est à *Neufville* (2) que, le 18 janvier 1579, Geneviève Citardin, première femme de noble homme Guillaume Ollivier, seigneur de Neuville, dicte ses dernières volontés en présence de Claude de Sacconyn, baron de Bressolles, et de Guillaume *Poullet* (3), seigneur de Corgenay. Elle meurt peu après, et son mari ne tarde pas à se remarier avec Christine de Beaucaire. Bientôt, terrassé à son tour par la maladie, Guillaume Ollivier fait son testament à Neuville, le 19 septembre 1580, demande à être enterré près de sa première femme, dans l'église de *Monsieur Saint Nicolas*, de Moulins, charge sa femme Christine de Beau-

(1) Ancienne dénomination des marguilliers. L'institution des fabriques est très ancienne ; elle ne fut guère réglementée qu'à partir du concile de Trente, sess. 22, de réformation, c. 9, et des édits de nos rois de 1571, 1580, 1606, etc.

(2) Jusqu'à environ 1730, on écrivait ainsi.

(3) A rapprocher ce nom de celui de Claude Poullet, veuve de Claude Billard de Corgenay (arch. dép. B. 745, mariage de leur fille Gabrielle en 1665). Ces Poullet auraient précédé les Billard à la seigneurie de Corgenay.


Digitized by Google

caire d'exécuter ses dernières volontés et lui lègue le quart de ses biens. N'ayant pas d'enfants, il donne à Guillaume et Etienne Ollivier, enfants de feu Gilbert Ollivier, son cousin germain, sa maison et vigne du lieu des *Olliviers* (1).

Ledit testateur vivait encore le 20 juillet 1586 et fit ce jour-là un nouveau testament confirmant le premier. Après sa mort, Christine de Beaucaire conserva Neuville, car elle est qualifiée dame de *Neufville* dans l'acte de baptême d'une fille de Jérôme de Sacconyn, dont elle fut marraine (2) le 17 novembre 1598.

Rodolphe de Beaucaire (3), seigneur de Liénesse, Sallebrune, Pommereau, qui était probablement son frère, le posséda après elle. C'est lui qui, sans doute, fit reconstruire Neuville pour en faire un rendez-vous de chasse, comme l'affirme la tradition.

Par son partage testamentaire du 10 juin 1622, Rodolphe de Beaucaire laissa Neuville à sa fille Simonne, qui se le constitua en dot dans son contrat de mariage du 19 septembre 1633 avec Charles de Boyau, écuyer, seigneur de Coulombière et de Fontenioux. Ces deux époux vendirent Neuville, moyennant 4,000 livres tournois, et 150 livres d'épingles pour Simonne de Beaucaire, à noble Léonard Faverot, seigneur des Cadeaux, conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins (acte du 5 janvier 1636).

Léonard Faverot était marié à Gilberte Baisle (4), qui eut Neuville après sa mort en vertu d'un partage du 12 mai 1663. Il avait fait bâtir une chapelle dans le pavillon sud du château, et obtenu le 26 mars 1650 la permission d'y faire célébrer la sainte messe. Le curé de Neuvy, Pierre Faulconier, délivra le 28 décembre 1667 à Gilberte Baisle un certificat dans lequel, après avoir énuméré les bienfaits répandus dans la paroisse par feu Léonard Faverot et sa femme, il accorde à cette dernière et à ses

(1) La ferme des Oliviers fait encore partie de la terre de Neuville.

(2) Reg. paroissial de Bressolles.

(3) Il fut parrain en 1597 de Rodolphe de Sacconyn, fils de Jérôme, baron de Bressolles, et de Marie de Lafayette (reg. parois. de Bressolles).

(4) Nous trouvons dans la généalogie des Cadier, par Saint-Allais, le mariage en 1642 de Jacques Cadier avec Catherine Faverot, fille de Léonard Faverot, écuyer, seigneur des Cadeaux et de Neufville, et de *Pierrette de Veauce*. Cette dernière aurait donc été la première femme de Léonard Faverot.



successeurs la propriété d'un banc dans l'église de Neuvy, près la chapelle de *Corgenay* (1).

La veuve de Léonard Faverot laissa Neuville à sa fille Henriette, mariée à Claude Guérin de Chermont. Plusieurs de ses fils et petits-fils portaient le nom de Faverot de Neuville, mais ils n'avaient pas la propriété de cette seigneurie (2).

Claude Guérin, écuyer, seigneur de Chermont, Creuzier-le-Neuf et Neuville, était conseiller du roi, président trésorier général de France en la généralité de Moulins ; il mourut probablement vers 1688, car à cette époque son fils Claude lui succéda dans sa charge et y ajouta celle de lieutenant général du domaine de Bourbonnais.

Henriette Faverot, sa veuve, donna Neuville en dot à sa fille Gabrielle Guérin, dans son contrat de mariage du 14 juin 1695 avec François de Panay, écuyer, seigneur du Deffend, écuyer de la grande écurie du roi. Par une transaction du 31 mai 1706, Claude Guérin, mari de Juliette de Saulieu, racheta Neuville à sa sœur Madame de Panay, et conclut différents arrangements avec ses frères Antoine Guérin de Mariol et Jean Guérin de la Motte, tous deux capitaines au régiment de Navarre. Il fit construire à Neuville une nouvelle chapelle à la place de l'ancienne, et l'évêque de Clermont délégua, le 22 août 1737, le curé de Neuvy, Louis Rambaud, pour la bénir ainsi que sa cloche.

Claude Guérin le père avait acheté le 12 novembre 1681, moyennant 550 livres, un droit perpétuel de pacage et de panage

(1) Cette chapelle est évidemment celle qui, maintenant dédiée à la sainte Vierge, est ornée d'un retable du seizième siècle. On y voit sculptées en plusieurs endroits, les armoiries des Corgenay : « Palé d'argent et d'azur, etc. » que M. de Soultrait leur attribue d'après l'armorial de Guillaume Revel. Elles sont mi-parties d'un écu (côté gauche) portant un cœur entre trois trèfles. Ce dernier blason nous est inconnu, mais par ses armes parlantes, on pourrait croire qu'il appartient plutôt que l'autre aux Corgenay primitifs.

(2) Dom Betencourt, dans ses *Noms féodaux,* t. II, p. 147, signale la prise de possession des terres des Cadeaux et de Neuville, en 1717, par Jacques Faverot, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, seigneur de Saint-Aubin et de Souis, près de Saint-Menoux. Le dossier que nous avons sous les yeux nous permet d'affirmer qu'il y a erreur au moins pour la terre de Neuville. Ni Jacques Faverot, ni son père Gabriel, fils de Léonard, n'ont possédé Neuville, bien que nous les trouvions souvent qualifiés seigneurs du dit lieu. Cet abus de qualification était d'ailleurs fréquent autrefois.


Digitized by Google

dans les bois des Touzelins et des Pagnaux (1), appartenant à Gilbert Cousin, écuyer, seigneur du Péage et des Touzelins, et à Madeleine de Villaine, son épouse. Ce droit fut contesté à son fils vers 1742 par Charles-Auguste Ollivier des Pallières (2), conseiller du roi et substitut du procureur général au bureau des finances de la généralité de Moulins. Ce dernier, avec dame Marie-Anne Lainé, son épouse, avait acheté le 5 septembre 1741 de François Seneterre du Buisson, seigneur de Douzon, et de sa femme Marguerite-Mayeule-Alexandre de Beausson, la seigneurie d'Origny, avec les domaines des Touzelins, des Pagnaux et de la Croix-de-Fer.

Il s'en suivit un long procès dont Claude Guérin ne vit pas l'issue, son décès étant survenu vers 1744. C'est en faveur de ses neveux et héritiers que fut rendue la sentence qui confirmait le droit de pacage en question.

Neuville échut ensuite à Antoine Guérin de Chermont, marié à Catherine Petitjean, fils de Jean-Baptiste Guérin de la Motte et de Catherine Danville. C'est à lui que M. de Tilly céda les Delauds en 1751. Il ne garda pas longtemps ce domaine, car le 28 août 1755, il le vendit ainsi que la terre et le château de Neuville, à Claude Cavy, tailleur d'habits à Moulins, et à Marie Place, son épouse, pour la somme de 26,600 livres.

Claude Cavy ne jouit pas très tranquillement de sa nouvelle acquisition, car en vertu des devoirs énumérés dans le vieux terrier de Bressolles dont nous avons parlé, il lui fut réclamé pour droits de lods et ventes, au nom de François-Joseph Ménage de Mondésir (3), écuyer, seigneur de Bressolles, la somme considérable de 750 livres. Il avait eu l'imprudence de signer le 15 février 1756 un sous-seing privé dans lequel il reconnaissait les redevances mentionnées au fameux terrier de Bressolles. Aussi,

(1) Ils contenaient de 6 à 700 boisselées.
(2) Il était d'une famille normande.
(3) M. Ménage de Mondésir, secrétaire du roi (maison, couronne de France et finances), demeurait à Paris et était depuis peu adjudicataire de la seigneurie de Bressolles, autrefois saisie sur les de Sacconyn et administrée longtemps par bail judiciaire au nom des Binot de Toutteville et de Jacques de Saint-Aubin.
Il était marié à Elisabeth Revanger et appartenait à une ancienne famille du Maine.

Digitized by Google

bien qu'ayant obtenu du roi Louis XV des lettres trouvant exorbitante la somme réclamée, et qualifiant de *prétendues* les reconnaissances de 1464, qui se trouvaient plus de six fois prescrites, malgré l'ordre de remettre tout en l'état avant le sous-seing privé du 15 février, l'affaire ne fut pas terminée. Nous pouvons en conclure qu'à cette époque l'autorité royale était loin d'être absolue. Le 11 août 1758, un conseil de jurisconsultes signé des noms de Gilles, Mallard et Dollet de Solières était d'avis que le sieur Cavy devait payer, parce qu'il avait souscrit en toute connaissance de cause, un acte *interruptif de prescription* (*sic*).

L'année suivante, plusieurs sentences furent rendues à Paris et à Moulins contre le sieur Cavy qui, semble-t-il, dut s'exécuter en partie, car nous retrouvons un reçu de 216 livres signé par Du Chollier, fondé de pouvoirs de M. Ménage de Mondésir (1).

Après Claude Cavy, Neuville et les Delauds furent la propriété de son fils Pierre qui, moyennant une rente viagère, céda le tout en 1818 à son neveu Jean-Baptiste Cavy, officier de cavalerie en non-activité. Celui-ci, à son tour, vendit les deux terres en 1822 à M. Denis Nau de Beauregard, inspecteur général des contributions indirectes, qui fut depuis maire de Moulins et était maire de Neuvy lorsqu'il mourut en 1859. Le propriétaire actuel est son fils M. Emile Nau de Beauregard, ancien préfet, officier de la Légion d'honneur ; il a restauré avec goût le château de Neuville et agrandi le parc qui l'entoure.

G. DE LA MOUSIÈRE.

(1) Il est juste de faire remarquer qu'Antoine Guérin de Chermont, en achetant les Delauds, avait lui aussi payé le 23 août 1751 au fondé de pouvoirs du comte de Saint-Aubin la somme de 192 livres pour droits de lods et ventes et pour arrérages de cens.

Digitized by Google



LES VUES ET PLANS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

Le château de Moulins, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui, ne rappelle en rien la magnificence de l'ancienne demeure seigneuriale.

Il a subi tant de vicissitudes !

Je sais bien qu'en général les monuments féodaux situés à l'intérieur des villes sont tout particulièrement exposés à des causes de destruction auxquelles ils ne peuvent guère échapper, mais notre château ducal a, entre tous, véritablement joué de malheur, à tel point que deux événements ont seuls suffi à en altérer à jamais la physionomie : l'éloignement du bras de l'Allier qui baignait la façade occidentale et sur lequel était établi le pont à bascule si curieux, et l'incendie de 1755.

L'aspect ancien, on ne le trouve plus que dans les gravures. C'est une compensation insuffisante, mais enfin c'est une compensation.

Parmi les documents graphiques, imprimés ou manuscrits, concernant le château de Moulins, il en est de plus ou moins connus et il en est même d'inédits que nous possédons.

Pensant que cela pourrait être d'un certain intérêt, nous avons eu l'idée de publier ici ces derniers ; mais M. le Directeur des *Annales* ayant jugé à propos de nous conseiller de donner un ensemble des vieilles vues du château de Moulins, nous avons mis à sa disposition toutes celles que comprend notre collection.

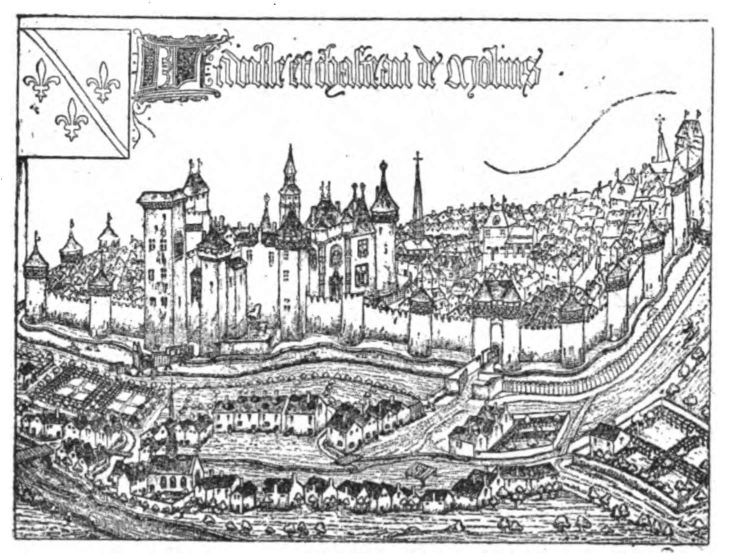
Cette publication a donc un objet et un intérêt tout à fait spéciaux et nous nous garderons bien d'en profiter pour faire de l'histoire. Nous ne pourrions du reste que redire ce qui a été dit déjà à satiété par d'autres.

Notre but unique est de reproduire des gravures et des plans.

Nicolas de Nicolaï a décrit, au XVI[e] siècle, l'état du château, tel qu'il avait pu en juger. L'*Ancien Bourbonnais* et divers

Digitized by Google

Planche I.



Digitized by Google

autres recueils ont si souvent répété notre vieux chroniqueur, que nous ne pouvons nous résigner à les imiter. Nous aurions aimé cependant faire précéder nos gravures de cette sorte de préface.

Passons donc.

Il est nécessaire tout d'abord de donner la physionomie de Moulins et le *pourtraict* de son château au XVe siècle, d'après le dessin manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale, mais il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre tout ce que l'on y voit figurer.

Ce dessin ou *La ville et chasteau de Molins* que nous reproduisons planche 1, ne donne qu'un aspect général du sujet : deux grosses portes flanquées de tourelles et reliées aux murailles crénelées, coupées elles-mêmes par de plus petites tourelles percées de meurtrières et couronnées de charpentes à claire-voie, supportent le toit. Trois de ces tourelles existent encore ainsi que l'amorce d'une autre. Cette vue est prise de la Madeleine, dont on voit la petite église en deçà de l'Allier, qui enserre de son circuit une partie des murs de la ville. Le Palais ducal domine de son haut donjon, et tout à côté se dresse en opposition le beffroi municipal ; puis la belle flèche de l'église Saint-Pierre des Ménestreaux profile sur le fond sa silhouette polygonale qui se signalait à l'attention de plusieurs lieues de distance. L'aspect de la ville semble former un triangle dont la pointe opposée serait la porte de Bourgogne.

Cette vue, dont notre gravure n'est qu'une réduction, a été reproduite par l'*Ancien Bourbonnais.*

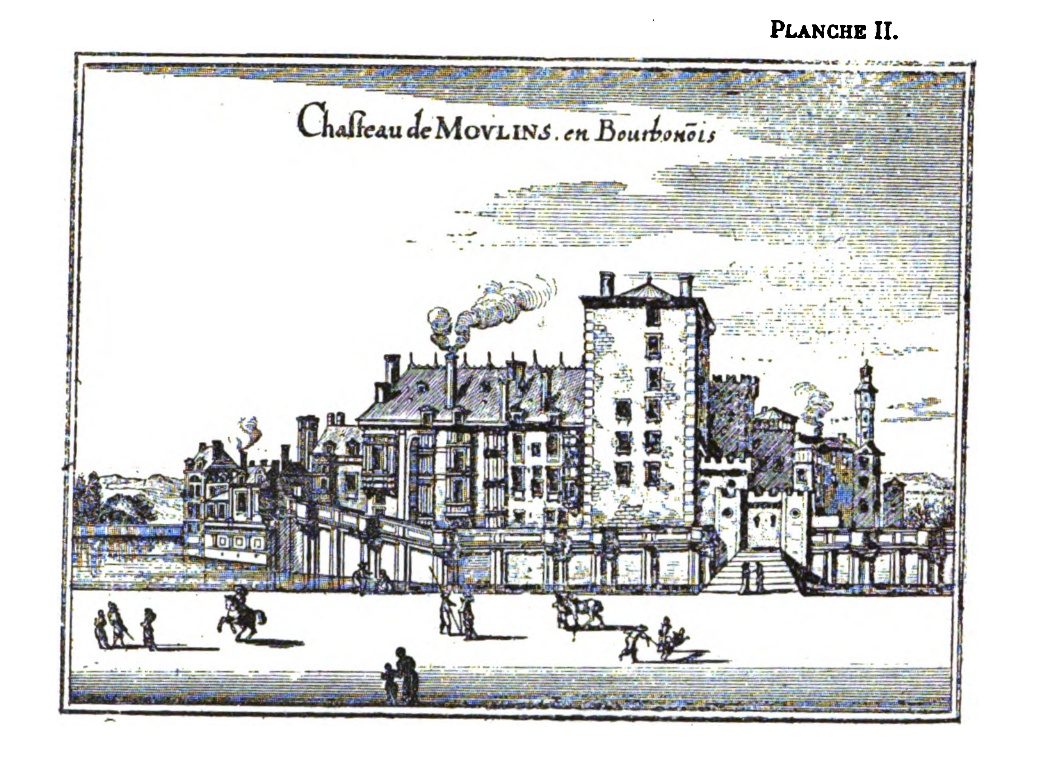
Le *Magasin pittoresque* l'a également publiée. Tome IX, pages 27-69, année 1841.

A la fin du XVIe siècle, l'artiste hollandais Zinzerling exécuta, pour illustrer la première édition de l'*Itinerarium Galliæ*, de Jodocus Sincerus, publiée à Lyon en 1576, une vue de Moulins mesurant 18 cent. sur 14. Nous possédons cette gravure, qui est devenue fort rare et que nous devons nous contenter de mentionner, la reproduction en étant impossible à cause de son procédé et par ce fait qu'elle fait partie d'un recueil.

Cette planche représente la ville à vol d'oiseau, prise des bords de l'Allier, rive gauche. La rivière coule au premier plan, puis l'eau d'un large fossé baigne le pied des murailles. Un bastion précède la porte de Lyon, et celle de Paris est formée de sept tours carrées sans toitures. Le donjon du château émerge de la collégiale et des maisons qui le masquent.

Digitized by Google

PLANCHE II.



Digitized by Google

Les autres éditions de ce curieux ouvrage, imprimées plus tard à Lyon en 1616, à Amsterdam en 1649, ne contiennent pas de gravures.

Mérian et Israël Sylvestre sont les deux plus anciens auteurs des *Vües du chasteau de Molin en Bourbonois*.

Le premier en traça une pour l'illustration de sa *Topographia Galliæ*, dite de Zeiler, publiée en 1657, en 27 volumes in-folio. Le monument y est représenté vu de la face du midi ; à droite le beffroi et à gauche le pavillon d'Anne de Beaujeu. Le pont à bascule y est figuré et plusieurs personnages à pied et à cheval s'entrecroisent sur l'esplanade. Dans le haut : CHASTEAU DE MOVLINS EN BOVRBONOIS. Planche II.

Cette eau-forte est intelligemment traitée ; on la trouve fréquemment dans le commerce ; elle a été reproduite ensuite mais bien plus réduite pour une seconde édition de la *Topographia Galliæ* (page 335).

Desrosiers l'a souvent reproduite pour illustrer ses annuaires. Hugo, dans son *Voyage pittoresque de la France*, publié en 1833, l'a fait figurer dans le bas d'une carte de l'Allier, et dans une vue fort risquée de la ville de Moulins.

Le second tirage n'est pas identique au premier.

F. PÉROT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google



COMMENTRY

Les soirs d'automne, quand le vent d'est emporte sur Commentry toutes les fumées de sa forge et de ses mines, il est difficile de n'être pas sévère pour sa ville natale. Le ciel morne, les petites maisons livides autour de la grande place nue vous font cruellement sentir l'absence de toute beauté et de tout souvenir. On pense, malgré soi, aux petites villes de l'Ombrie, baignées par l'air limpide des hauteurs, assises au milieu des roses d'automne et des cyprès, et contemplant de haut le Clitumne et le lac Trasimène. Tout y est exquis pour les yeux et pour l'âme, les vieux murs étrusques, la haute tour carrée d'un palais du XIV[e] siècle, l'église, où quelque élève de Giotto a peint des saints clairs sur un fond d'azur noir comme le ciel nocturne et comme lui semé d'étoiles, enfin le parfum de Virgile mêlé au parfum de saint François d'Assise. Il semble que dans cette Ombrie, mélancolique et somptueuse comme un beau jardin fermé, on soit pour jamais à l'abri de toute vulgarité. Et la tristesse de Commentry, cette ville sans horizon, sans monuments et sans histoire, s'accroît de toute la splendeur de ces souvenirs.

Mais, comme on s'aperçoit vite qu'un pareil mouvement d'humeur est banal et superficiel. L'originalité de Commentry est d'un autre ordre : elle ne se laisse pas deviner par le touriste et jamais les guides du voyageur n'en parleront. C'est sa laideur douloureuse et sa tristesse qui vont à l'âme de ceux qui l'aiment. Les vieux maîtres allemands d'Ulm ou de Nuremberg qui peignent la Vierge sous la figure d'une femme du peuple humble et triste, dont les cheveux ont blanchi avant le temps, nous touchent bien plus profondément que

Digitized by Google

ne saurait faire Raphaël avec ses belles Vierges, dont l'ovale est si pur et les yeux si sereins. C'est de cette façon qu'est éloquente la physionomie de Commentry, si triviale en apparence.

La ville biblique que bâtit Tubal, père des forgerons, devait ressembler à celle-là. Il n'en est pas où s'accomplisse plus durement l'antique malédiction : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. » Il faut entendre à cinq heures du matin le long cri de la sirène, la lamentation de « la bête », comme on l'appelle, qui réveille en sursaut toute la ville pour le dur labeur ; bientôt des centaines de sabots sonnent sur le verglas dans la nuit d'hiver. Il faut entendre encore dans les soirs calmes les grands coups de marteau-pilon et la respiration brève et rude de l'usine, qui semble peiner comme un monstrueux forgeron des temps mythologiques. La vie se montre là âpre et nue, sans rien qui la décore. Ces belles draperies, dont l'art et la fortune masquent dans les villes le néant des choses, n'y sont point. La misérable fatalité de notre condition d'hommes s'y laisse voir aussi clairement que dans les livres des grands moralistes. Rien n'y voile la figure de la réalité. La nature même y est hostile : les montagnes de scories, les profondes tranchées calcinées, la rivière noire interdisent à l'esprit ce vague rêve de bonheur virgilien qui s'ébauche de lui-même dans les belles campagnes. Il ne faut rien attendre là du spectacle des choses et tirer de soi toute force et toute allégresse. Comment s'étonner que les habitants d'une telle ville soient profondément idéalistes? Ils ont cent fois plus de raisons de l'être que les ouvriers de Lyon, qui de leurs grandes fenêtres de la Croix-Rousse voient à leurs pieds la belle ville avec ses ponts, ses quais et ses tours et, au loin, les Alpes roses. L'ouvrier de Commentry qui rentre dans sa pauvre maison noire de la rue Saint Quirin ou de la rue Saint-Nicolas a pour horizon un mur couleur de suie et des cheminées d'usine. Il est logé d'ailleurs comme son voisin et toutes ces maisons pareilles semblent encore ajouter à la monotonie

Digitized by Google

de la vie. C'est pourquoi il n'aime que les gens qui lui parlent d'autre chose que de la réalité. Il ressemble à ces millénaires, à ces doux rêveurs du christianisme primitif qui attendaient l'avènement prochain de la justice en ce monde. Il croit avec candeur ceux qui lui disent que le jour est proche, et quoiqu'au fond il soit humble et soumis, il fait parfois des grèves dans l'espérance de hâter l'avènement de l'âge d'or.

Si l'ouvrier est idéaliste, sa fille l'est encore davantage : elle ne veut consentir à sa destinée que six jours par semaine ; le dimanche, on la voit avec de claires étoffes, de frais chapeaux et une ombrelle éclatante. C'est sa façon à elle d'échapper à la fatalité ; elle essaie, une fois par semaine, de réaliser son rêve d'une vie noble et magnifique, et elle a assez d'imagination pour se tromper elle-même et ne pas s'apercevoir qu'elle n'est que déguisée. C'est de cette façon que ces jeunes filles manifestent ce désir du mieux qui tourmente aussi leur père. Qui songerait sérieusement à leur en faire un reproche ?

Tel est Commentry. Je suis sûr que les jansénistes du XVII[e] siècle auraient aimé une telle ville : ils n'y auraient été choqués ni par l'art, ni par la science, ni par aucun de ces « divertissements » qui leur semblaient dissimuler le sérieux de la vie. Toutes les choses qu'ils auraient vues, les auraient invités, mieux que leurs livres, à méditer profondément sur la destinée humaine.

Cette pauvre ville, qui semble si laide à ceux qui ne savent pas en voir la physionomie morale, a pourtant quelques aspects aimables. Le marché du vendredi matin est d'une gaieté charmante, surtout dans les beaux jours d'été, quand le ciel est de ce bleu léger et un peu laiteux, qui est particulier aux provinces du Centre. Quoi qu'en dise l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, le ciel n'est pas partout le même. Le nôtre est plus varié, plus fin et plus expressif que celui du Midi. Avec un tel ciel, à peine accompagné d'une étroite bande de paysage, un grand peintre ferait des tableaux aussi éloquents que ceux des vieux maîtres de la Hollande. Ces clairs

Digitized by Google

marchés du vendredi, où l'on voit tant de paysans rasés à l'antique et vêtus de leur blouse neuve toute raide et violette comme la pourpre de Tyr, donnent à la ville industrielle une bonhomie rustique. Les femmes portent encore cet étrange chapeau de paille, orné de larges rubans de velours noir, qui est plus auvergnat que bourbonnais et qui, il faut l'avouer, est médiocrement pittoresque. Le délicieux chapeau des paysannes de Moulins, qui semble fait pour embellir la tête charmante des bergères de l'Astrée, prouve pourtant que nos vieilles races eurent le sentiment de la grâce. (1) Je soupçonne le chapeau de Commentry d'être une importation étrangère, et il serait téméraire de juger là-dessus le génie du lieu.

Il n'y a point de monuments à Commentry. La fontaine, surmontée d'une statue en fonte de saint Eloi, qu'on repeint avec bonhomie, n'a pas tant de prétentions. Quant à l'église, elle date de quarante ans à peine, mais elle n'est pourtant pas, quoi qu'on en puisse dire, insignifiante. Elle a la simplicité des plus anciennes basiliques de Rome et elle fait penser à Sainte-Marie-Majeure ou à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Il y manque, je le sais, les belles colonnes antiques prises aux temples des dieux, il y manque les mosaïques, les fresques, les ambons incrustés par les Cosmas, il y manque presque tout : mais qu'importe? Puisque, telle qu'elle est, elle nous fait songer au christianisme primitif. L'architecte de l'église de Commentry fut un homme de goût. Il n'a voulu faire ni une église romane, qui convient à l'antique sauvagerie des bourgs rustiques et qui veut le voisinage des champs et des bois, ni une église gothique dont la magnificence ne convient qu'aux grandes villes ; — il a fait une basilique des temps les plus primitifs, qui seule pouvait, par sa parfaite modestie et par les souvenirs qu'elle éveille, ne point choquer dans un

(1) Il est bien fâcheux que le joli costume de la région de Moulins ne soit pas représenté au Musée ethnographique du Trocadéro. La gravure qu'on voit sous une vitrine et le petit chapeau de poupée ne sauraient suffire.

Digitized by Google

tel endroit. Il fallait, parmi tous ces ouvriers, que le christianisme se souvînt de ses origines ; et cette église, pareille à celles où les mineurs des catacombes et les esclaves des carrières se donnaient le baiser de paix, il y a quinze cents ans, est touchante ici.

Faut-il ajouter que ses cloches ont un son pur et amical et que cette église, d'une beauté médiocre, ressemble à ces personnes laides qui séduisent par une voix harmonieuse.

La campagne environnante, on l'a vu, a été complètement défigurée par l'industrie humaine. (1) Si pourtant on consent à s'éloigner de la ville, on retrouve bientôt les paysages familiers de notre Bourbonnais. Les champs entourés de haies et de vieux chênes, les chemins creux envahis par les fougères, les ajoncs et les digitales, les croix des carrefours, la solitude profonde, la mélancolie des horizons d'un bleu noir, évoquent une vieille France sauvage. Rien n'y rappelle le temps présent. On pourrait se croire dans quelque coin du Bocage vendéen ou de la Bretagne, au temps où les cloches des paroisses convoquaient pour la bataille les paysans aux longs cheveux. Quand on suit ces chemins déserts, il semble qu'on s'enfonce dans le temps. Les énormes chênes qu'on rencontre, plus vieux que des monuments historiques, vous font souvenir que l'aspect des champs est resté le même à travers les siècles et que des yeux bien anciens les ont vus comme nous les voyons.

Le bois des Forges que traverse la route de Commentry à Néris a de beaux arbres, des ruisseaux et du silence. Son nom, si peu agreste, n'est pourtant pas moderne, puisqu'on le trouve déjà au XVIe siècle dans le livre de Nicolas de Nicolaï. Le vieux château des Forges, dont on voit entre les arbres les deux tours et le toit élevé, fut jadis une très forte

(1) M. Forichon, un jeune peintre de Commentry, a très bien rendu ce caractère âpre et désolé de la banlieue. Son tableau vraiment original et d'une excellente couleur a figuré au Salon de cette année.

Digitized by Google

maison. Il se contente à présent de participer au décor et de faire un fond au paysage. Cette vieille demeure seigneuriale, qui appartint à la famille de Fontanges, a une histoire intéressante qui mériterait d'être connue. Le bois des Forges fut jadis une forêt : les gens de la Bonige se souviennent encore d'y avoir entendu hurler les loups. Ces loups nous manquent vraiment beaucoup aujourd'hui : combien ils ajoutaient au mystère et à la beauté virginale de la nature. Les bonnes gens qui les entendaient le soir, de leur petit jardin, avaient le plaisir d'avoir peur et de se sentir entourés d'horreur, comme les hommes primitifs. Que deviendront maintenant les chansons, les proverbes et les contes, où il est question du loup ? Il faut en prendre son parti, le loup, ce vieux héros du moyen âge, cet ami des trouvères et des fabulistes, a disparu de chez nous. Pourtant, j'avoue que pour ma part, j'ai souvent regretté, en revenant du bois, le soir, à l'approche de l'hiver, quand le vent se lève, de ne pas entendre le loup commenter de sa voix rude la tristesse de l'heure.

Un autre endroit qu'il convient de ne pas oublier, c'est le vieux Commentry, qui se trouve à quelque distance de la ville nouvelle et qu'on appelle le Petit-Bourg. Son église fut longtemps l'unique église de Commentry et l'on se souvient encore des temps héroïques, où on allait à la messe au Petit-Bourg, en passant la rivière sur une planche branlante. Cette église est ancienne et pieusement tournée vers l'Occident, comme le veut la liturgie, mais elle n'a d'intérêt véritable que pour les fils de ce vieux sol, qui savent que leurs plus lointains ancêtres reposent auprès d'elle. La place qui précède l'église est encore ombragée de quelques grands arbres. Quels beaux branles ont été dansés là à travers les âges et quelles belles bourrées y jouèrent les anciens cornemuseux de notre pays qui furent, comme l'a si bien prouvé Georges Sand, (1) de si fiers musiciens. On dansait là, « sous l'arbre », comme

(1) Voir *Les Maîtres Sonneurs.*

Digitized by Google

dit la chanson, tout près des vieux morts qui ne s'en fâchaient point. Quels magnifiques horions furent encore échangés sur cette place, entre les gars de Commentry et ceux de Durdat ou de Malicorne, qui, les jours d'apport, ne manquaient jamais de se provoquer noblement, tantôt pour une fille, comme les héros d'Homère, et tantôt pour le plaisir, comme des gentilshommes. Car telle fut longtemps la sauvagerie de ces rudes paysans chevelus, qui portaient des tresses par devant à la mode celtique. C'est sur cette place encore que le curé, le jour de la fête patronale, vendait aux enchères la statue du saint. On l'adjugeait au plus offrant, qui s'acquérait ainsi un grand renom de magnificence dans les paroisses. Il emportait chez lui pendant quelques heures le bon vieux saint de bois peint, pour qu'un tel hôte portât bonheur à toute la maison.

La rivière passe au Petit-Bourg : elle est beaucoup moins belle qu'autrefois, mais quelques grands peupliers restés debout sont là pour témoigner de sa gloire passée. C'est un endroit très gai, tout retentissant du bruit des battoirs. D'innombrables générations de lavandières ont lavé là leurs coiffes monumentales et les rudes chemises de chanvre de leurs maris, ces chemises à grands cols qui écorchaient le bout des oreilles. Encore aujourd'hui on a du plaisir à les voir aller à la rivière en portant leur linge dans ces bennes tressées dont le nom est gaulois et la forme antique.

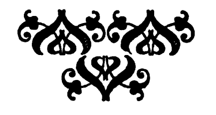
La route qui conduit à Colombier en passant par le Petit-Bourg mérite encore un souvenir. Ce fut jadis une voie sacrée, comme celle qui va d'Athènes à Eleusis. On l'appelle encore la route des pèlerins. C'est par là que le 9 octobre arrivaient par milliers les paysans du Bourbonnais, de la Marche et du Limousin qui venaient à Colombier pour prier au tombeau de saint Patrocle et boire de l'eau de sa source. Ces pauvres gens arrivaient de bien loin avec la gourde et le bourdon, harassés de fatigue, mais confiants dans la bonté du vieux saint mérovingien dont la renommée s'étendait par

Digitized by Google

delà les montagnes. Ils venaient prier pour leurs malades, pour leurs champs, pour leurs troupeaux. Ils voulaient se laver de tous leurs péchés dans la sainte fontaine et repartir aussi purs que le jour de leur baptême. C'est au sortir du Petit-Bourg, à l'endroit où se voit une croix, à la bifurcation des chemins, qu'ils apercevaient soudain au-dessus des arbres le clocher de Colombier. Tous s'arrêtaient, se mettaient à genoux et faisaient une prière avant d'oser continuer leur route.

Tels sont nos paysages familiers.

Émile MALE.



Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

I

Les *Lulier* (1) issus de François, qui habitait Désertines en 1495, ont eu une destinée modeste et ne se sont presque pas écartés du village de leur origine. Quelques-uns cependant ont été faire souche à Châtelard, Verneix et Montluçon même. Commerçants, artisans, laboureurs, vignerons, sergents royaux, ils ont été fort nombreux et existent certainement encore. Je ne suis pas en mesure d'en donner une généalogie complète, mais j'ai cependant sur eux quelques renseignements dont voici un abrégé.

Un rameau assez facile à suivre est issu de Gilbert *Lulier*, tailleur d'habits à Montluçon de 1630 à 1670. Marié à Catherine *Brun*, il eut au moins dix enfants, parmi lesquels :

A). — Antoine, curé de Bizeneuille en 1663.

B). — Gilbert, né en 1638, marié à Françoise *Belin*, dont il eut une postérité qui subsistait encore en 1700.

C). — Jean, né en 1635, tailleur de pierres et maître maçon, marié à Marguerite *Dumery*, dont postérité.

D). — Étienne, né vers 1640, praticien, puis sergent royal de la paroisse de Verneix. Il vivait encore en 1711. Marié en premières noces à Philippe *Fradde*, de la

(1) L'orthographe du nom a beaucoup varié. Le Terrier porte *Luylier* et *Luillier* en certains endroits. Aux siècles suivants, la famille de Désertines écrit presque toujours *Lulier*, celle de Montluçon *Luilier*, *Luylier* et souvent aussi *Lulier*. Au fond il est évident que c'est le même nom ; mais j'adopte pour chaque famille la forme la plus usuelle et la plus moderne. On sait que l'orthographe des noms propres n'avait autrefois aucune importance et qu'elle variait souvent, même du commencement d'un acte à la fin et pour le nom du même individu.


Digitized by Google

paroisse de Verneix, et en secondes noces à Marie *Chemin*, fille de feu Pierre, notaire royal, et de Madeleine *Manceau*, il eut un fils de chacune de ces alliances. L'aîné, Philippe *Lulier*, huissier archer-garde de la connétablie de MM. les maréchaux de France, épousa en 1704 Louise *Buxerolle*, fille de Jean, chirurgien, et de Louise *Nicout*. Il en eut un seul fils, mort en bas âge.

Un second rameau habitait, comme je l'ai dit, Châtelard. Il était représenté à la même époque par Jean *Lulier*, époux de Marguerite *Robinet* dès 1635. Leur postérité subsistait encore en 1764, en la personne de François et de Maurice *Lulier*, frères, vignerons à Désertines, qui achetèrent cette année-là le domaine des Bedets à Madame Aujay de Lestang.

J'ai connaissance encore d'un grand nombre de personnages du même nom, demeurant aux mêmes lieux et parents des précédents à un degré quelconque, mais le lien me manque pour les rattacher les uns aux autres.

II

Luylier, seigneurs de la Rivière, Crochemaur, Châtelard, le Bornet, Barassier, Arginy, le Chariot, la Varenne, la Goutte, etc. (1)

Les deux principales branches de cette famille, surnommées Barassier et la Rivière, ont pour auteur commun Jean *Luylier*, marchand et bourgeois de Montluçon, né vers 1580, marié dès 1605 à Barbe *Guy*, fille d'Olivier et de Marie *Mercier*. Il en eut en effet deux fils, Gilbert et Jean, qui tous deux firent souche.

I. — Branche de la Rivière. — Gilbert *Luylier*, bourgeois et marchand, consul de Montluçon en 1640, mourut

(1) Armes (d'après l'*Armorial général*) : *Coupé d'or et de sable, à une bande d'argent brochant sur le tout.* — Je dois faire observer toutefois que ce sont là des armes imposées et que la famille portait, autant que je puisse croire, les coquilles d'or sur fond d'azur des troisièmes *Luylier*, dont je vais parler ci-après, comme ayant probablement une origine commune avec ceux-ci.

Digitized by Google

après 1658 et avant 1661. Il épousa vers 1634 Louise *Alamargot*, fille de Jean, sieur de la Dure, et de Anne *Mercier*. Ils eurent dix enfants, dont deux filles, mariées dans les familles *Pelin* et *Charreton*, et deux fils mariés. L'un, François *Luylier*, seigneur de la Goutte, eut lui-même une postérité éteinte au second degré. L'autre est Jean, qui suit.

Noble Jean *Luylier*, seigneur de la Rivière et du Bornet, avocat en parlement, puis conseiller du Roi et élu en l'élection (1669), et enfin receveur au grenier à sel (1681), naquit en 1638. Il épousa le 27 février 1669 Françoise *de France*, d'une famille de Désertines, et en secondes noces le 13 février 1681 Marie *Brotin*, fille de feu Jacques, receveur des tailles en l'élection, et de Anne *de Culant*. Le premier mariage seul lui donna cinq enfants, parmi lesquels :

A). — Philibert *Luylier*, seigneur de la Rivière, mort sans postérité vers 1740.

B). — Nicolas *Luylier*, seigneur de la Varenne, né en 1674, procureur du Roi en la châtellenie de Montluçon, qui de son alliance avec Françoise *Cailhe*, eut (avec six fils morts jeunes) une fille, Marie, mariée à Claude-Antoine *Deschamps*, écuyer, trésorier de France au bureau de Moulins. Elle lui apporta la terre de la Varenne, qui a surnommé jusqu'au commencement de notre siècle la branche de la famille *Deschamps* issue d'eux.

C). — Louise-Marie *Luylier de la Rivière*, mariée en 1696 à Jean *Garreau*, seigneur des Iles, procureur du roi aux traites foraines.

(A suivre.) DES GOZIS.

Digitized by Google

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 18.)

SAINT-PLAISIR (*suite*).

La *sculpture* est seulement représentée 1) par les *huit chapiteaux* de la porte principale formés de longues feuilles à peine contournées dans le haut, 2) d'un *cul-de-lampe* (D du plan) destiné lors de la confection des voûtes à recevoir dans la quatrième travée une nervure de la voûte d'arête du collatéral Nord, et qui représente un homme, supportant avec ses deux mains la tablette à talon du cul-de-lampe ; 3) enfin un *blason* fruste (E du plan) qu'on voit dans le mur septentrional de la chapelle seigneuriale (1), au nord de l'édifice, et qui offre encore des traees d'un blason indéchiffrable surmonté d'un casque et entouré de ses lambrequins. Ce blason appartenait sans doute à un des anciens seigneurs de saint-Piaisir.

Dix anciens *modillons* soutiennent avec les nouveaux corbeaux l'entablement de la toiture; ils offrent le type qu'on retrouve dans la région, bouts de solives, têtes grimaçantes, ete.

Le *clocher* est de reconstruction incertaine mais relativement récente.

En 1890, M. Tourteau, alors architecte départemental, restaura le rampant de la façade et les contreforts du mur méridional qui menaçaient ruine.

Sous le pavé de l'église on a trouvé, en 1854 (2), des *cercueils en pierre* en forme d'auge, si communs dans cette région. Le Musée départemental (3) possède un de ces sarcophages dont il est difficile de préciser l'âge (4). Sur la place de l'église, deux énormes couvercles de ces tombes servent encore de bancs publics.

---

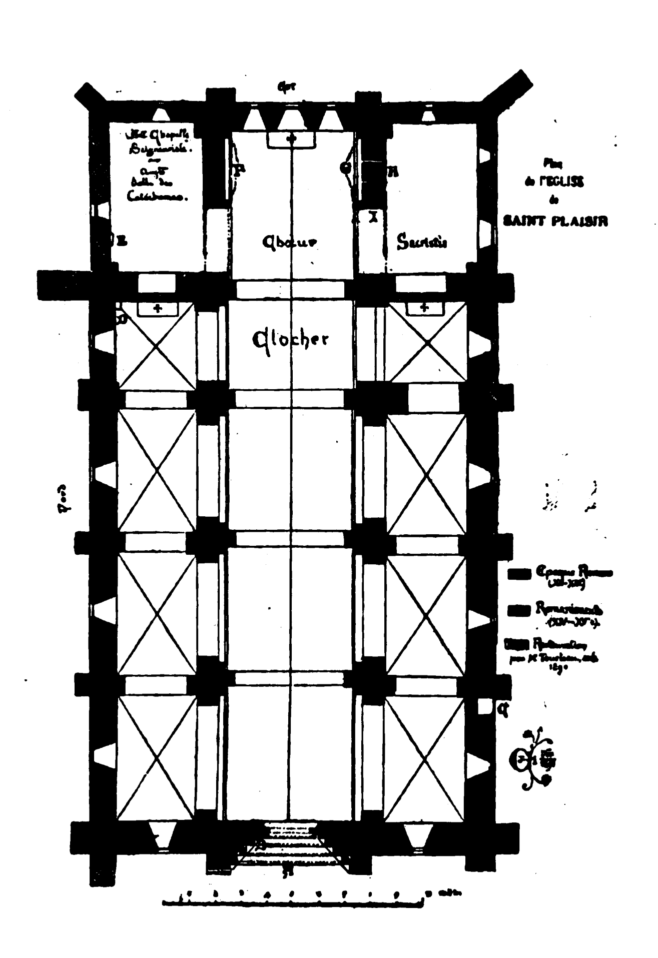
(1) Quelques personnes lui donnent le titre de chapelle des seigneurs de Pon-Lung. Mais il nous paraît difficile d'admettre que les seigneurs de ce château, qui est de la paroisse d'Ygrande, eussent à Saint-Plaisir une chapelle particulière. Il nous paraît plus naturel de voir dans cette dernière la propriété des seigneurs particuliers de Saint-Plaisir. Nous connaissons celui qui portait ce titre à la fin du XVe siècle, par un acte du 24 août 1489 par lequel « le procureur du domaine du Bourbonnais prenant cause pour le prévôt de La Vare, autrement dit de Saint-Plaisir, transige avec *Jean Dubois*, escuyer, sieur de Saint-Plaisir.» (*Titre de la maison ducale de Bourbon*, 7076.)

(2) *Cfr. Bull. Soc. d'Emul.*, t. IV, p. 134. Séance du 16 déc. 1854.

(3) *Cfr. Catalogue du Musée*, p 14, n° 74. Ce cercueil est un don de M. Jutier.

(4) *Cfr.* C. A., p. 138. M. de Soultrait le décrit en ces termes: « Il est beaucoup plus large à la tête qu'aux pieds, et l'extrémité la plus large offre en relief une croix cantonnée de quatre sautoirs, si je puis employer ces termes héraldiques. »


Digitized by Google



Digitized by Google

Des *peintures murales* couvraient, paraît-il, les murs de l'église au XIIIe siècle (1). Le portail conserve à l'extérieur des traces de ces anciennes peintures décoratives. M. Gélis-Didot a signalé et dessiné, dans *La Peinture décor.* (2), une des *croix de consécration* et l'*appareil* qui ornaient la face des pilastres de la maîtresse nef.

L'église n'a rien conservé de son ancien *mobilier*, si ce n'est deux *bancs en bois* à colonnes du XVII ou XVIIIe siècle qu'on voit encore à droite et à gauche du chœur.

Deux cloches sont suspendues dans le beffroi. Sur la plus ancienne (XVIIe s.) on lit en lettres gothiques de 4 centimètres de hauteur sur 15 millimètres de largeur l'*inscription* suivante qui garnit deux lignes du cerveau :

—Ω— —Ω—
+ Ihs. ma. An mil VCXXVI. Sancte Eus-
--Ω--
tachii ora pro nobis. Anthe Peron / et
—Ω—
pbre parreint, tienette fame p de Telly conte-
roleur. I. Peronet, curé.

(Diam., 0,96 ; — haut., 0,89 ; — Poids 550 kilog. env., C (3), n° 42.).

— La seconde cloche est en acier. Elle porte comme inscription moulée : JACOB HOLZER ET Cie, et gravée : COMMUNE DE SAINT-PLAISIR, 1866. — CURÉ, M. GEORGES. — MAIRE, M. RUTHER ; — PARRAIN. M. G. J. L. BIGNON ; MARRAINE M. M. E. AUGUSTINE BIGNON.

(Diam., 1,05 ; — Poids 650 kilog. env ..

Les anciennes **chapelles** qui existaient sur le territoire de la paroisse de Saint-Plaisir, comme celle du château de *Gennetines*, celle du *Bourg* et celle de *Villedieu* qui était dédiée à saint Jean ont toutes disparu.

Les **croix** de chemins sont modernes. Celle de la *place de l'église* dessinée par le R. P L. Desrosiers, vers 1850, est en grès de Bourbon. — La *croix rouge* placée sur la route de Bourbon est formée d'un socle et d'un piédestal en pierre sur lequel on lit au-dessous d'une croix de Malte : GEAN (!) REMONT / P L. / P. M. / 1869. Une colonne cannelée, surmontée d'un chapiteau de style roman, supporte la croix de fonte. — Une autre *croix* en pierre a été élevée, il y a peu d'années, au pied du bourg : EN SOUVENIR / DE / M. GUET PÈRE.

(1) M. Bariau, ancien professeur de l'école municipale de dessin de la ville de Moulins, qui avait été nommé avec MM. Boutry et Aymar Thonier-Larochelle, pour dresser l'inventaire des richesses d'art du canton de Bourbon, a laissé sur les peintures de Saint-Plaisir une note que nous transcrivons ici : « Il y a quelques années (M. Bariau écrivait ces lignes vers 1879, année de sa mission), les murs de l'église, intérieurement, à partir d'une hauteur de 50 centimètres environ du sol, étaient ornés de fresques représentant une rangée de saints, grandeur nature, entourant l'église, comme on en peut voir en Italie, notamment au-dessus de la colonnade de San-Apollinare-Nuovo à Ravenne. » (*Archives* abbé J. Clément — Saint-Plaisir.)

(2) P. D., pl. 5, fig. 5.

(3) En 1857, M. Conny a envoyé un estampage de cette cloche au ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

Le **presbytère** avait été construit sur les anciens murs qui entouraient le bourg. Il n'a conservé du passé 1) dans ses *archives* que les registres modernes de l'état-civil et un cahier des registres d'état-civil de l'ancienne paroisse de Braize, année 1796 ; — 2) un « *moule à hosties* » du XV[e] ou du XVI[e] siècle, dont la forme s'est conservée assez longtemps la même dans notre pays. (1)

B. — Mairie. — Les *archives communales* renferment 1) les *registres de l'état civil* de la paroisse de Saint-Plaisir depuis le 4 janvier 1629, date du premier acte. Dix registres contiennent les actes de la période qui a précédé la Révolution : 1629-1639 ; 1639-1647 ; 1648-1669 ; 1669-1675 ; 1675-1680 ; 1680-1687 ; 1687 à 1724 ; 1725-1749 ; 1750-1774 ; 1775 à 1792. Ces actes, d'une très mauvaise écriture parfois, sont en assez bon état. Ceux du dernier registre nous font connaître que M. l'abbé Gaume Valentin qui était curé de Saint-Plaisir pendant la Révolution et dont le dernier acte comme tel est signé le 23 octobre 1792, fut le premier maire de la commune. Il en exerça les fonctions de 1790 au 13 novembre 1791 (2).

2) Le *plan cadastral* a été terminé le 15 novembre 1835.

Le **bourg** a conservé plusieurs vieilles maisons du XVII[e] siècle, mais elles n'offrent aucun caractère intéressant.

C. — Châteaux. — Il ne reste que des débris de murs et une tour de l'ancien et important château du village de *Gennetines*. Une partie des anciens fossés est conservée. Il ne reste rien des anciens manoirs de *Lavaroux* (3), de *Tilly*, etc.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage spécial sur Saint-Plaisir. Pour les documents de son histoire, on voudra bien consulter, en dehors des ouvrages cités dans nos notes ou signalés au cours de nos descriptions, les divers volumes que nous avons indiqués dans nos *Renseignements généraux bibliographiques*, en tête de cet Inventaire.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Le *Bulletin critique* du 1er décembre contient de M. H. Gaillard, archiviste paléographe et professeur au collège Stanislas, sur les *Départements Français*, un long article où l'œuvre de M. Rayeur est commentée et expliquée avec tout le soin et toute la sympathie qu'elle mérite.

Le passage suivant, que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire, a surtout attiré notre attention :

« ..... Mais n'est-ce pas une ambition digne du savoir et du talent de M. Rayeur que de dresser en quelque sorte l'inventaire de l'érudition historique dans le cadre de chaque département, de provoquer des recherches sur les questions obscures et des travaux sur les points controversés ? Pour obtenir ce résultat, l'auteur, à notre avis, aurait intérêt à signaler les doutes et les hésitations qui subsistent encore sur beaucoup de problèmes longuement discutés. M. Rayeur a adopté au début même de son exposé cette mesure de prudence, que nous prenons la liberté de

(1) Nous avons retrouvé au presbytère de Chamblet un moule à hosties qui rappelle beaucoup celui de Saint-Plaisir, mais avec des formes plus parfaites. Celui de Chamblet est plus ancien.

(2) Nous devons ces renseignements à la bienveillante communication de M. le curé et les chiffres qui les précisent à celle de M. l'instituteur de Saint-Plaisir.

(3) *Cfr.* — *N. N.*, II, pages 13 et 16.

Digitized by Google

recommander encore. Il a accusé avec beaucoup de netteté et de sagacité la double lacune très grave qui subsiste dans les annales bourbonnaises : lacune sur la période gallo-romaine, lacune sur l'histoire même de la formation du fief. Mais en général, pour l'histoire du moyen âge, il s'est fié trop exclusivement à un guide, d'ailleurs excellent quand il n'est pas un novateur trop déterminé, M. Chazaud. La généalogie très confuse des premiers Sires de Bourbon, des *Archambaud*, a été abrégée par l'ardent érudit qni a retranché deux noms de la liste des Seignenrs telle qu'elle avait été dressée dans l'*Art de vérifier les dates*. Il peut se faire qu'en simplifiant à outrance, M. Chazaud ait dépassé le but. C'est ainsi que sur deux Archambaud supprimés par lui dans le courant des Xe et XIe siècles, un au moins pourrait très bien être restitué à l'histoire sur la foi d'un acte de 1077 que l'ancien archiviste de Moulins avait cependant publié en éditant le cartulaire de la Chapelaude. Pareille remarque peut être faite à propos de la dynastie controversée des sires de Montluçon. Toute l'érudition de M. Chazaud n'a pu retrancher de l'*Inventaire de Bourbon* le nom d'un seigneur, Guillaume de Montluçon qui n'appartient pas à la maison des Archambaud.

« Ajoutons que M. Rayeur, qui s'est prononcé trop facilement peut-être contre l'existence des sires de Montluçon, a très heureusement expliqué l'importance que la ville elle-même, une fois réunie à la Seigneurie de Bourbon, a prise aux avant-postes de la terre française, en face des fiefs anglais ; et cette question, nous ne ferons aucune difficulté d'en convenir, méritait d'attirer son attention plus encore que la première.

« Nos minutieuses observations ont d'ailleurs pour principal but d'indiquer le parti que les historiens pourront tirer de l'œuvre nouvelle. Originale et curieuse à divers points de vue, elle sera digne, au prix de quelques additions que l'auteur ne refusera pas sans doute d'introduire dans le texte ou dans les notes, d'êtres prise en considération par les érudits, autant qu'estimée du grand public. »

Cesappréciations, émanant d'uneplumeaussi autorisée, ne peuvent être dédaignées ; mais il était permis de croire que les recherches faites par Chazaud sur la généalogie des Bourbons primitifs étaient décisives. Avant M. Rayeur, M. Jules Roy a du reste émis cette opinion dans sa très savante étude sur Robert de Clermont. (*V. Annales bourb.* t. I, p. 95 et suivantes. *Introduction à l'histoire de Robert de Clermont.*)

Quant à la lacune sur l'histoire de la formation du fief, elle paraît irrémédiable, car nous n'avons et ne pouvons avoir que des idées générales sur la situation administrative du pays sous les mérovingiens et même jusqu'au Xe siècle.

*
* *

Notre compatriote M. L. Patissier-Bardoux a été nommé dernièrement président de la conférence Molé-Tocqueville ; pour inaugurer cette fonction il a, dans la séance du 27 novembre, prononcé une allocution ou plutôt un véritable discours où la politique tient la plus grande place. Disons en passant que ce début est plein des plus brillantes promesses. Si le fond est excellent, la forme ne l'est pas moins ; c'est-à-dire que notre jeune compatriote possède des qualités maîtresses qu'il ne peut tarder à mettre en pleine lumière. G. B.

*
* *

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN. 4e volume, 1891. Un gros vol. in-8° de 650 pages et figures, et 11 planches hors texte.

Ce travail est un éloquent témoignage de l'activité d'une société qui ne compte que quatre années d'existence et que soutiennent près de six

Digitized by Google

cents membres. C'est dans ce volume que se trouve inséré le travail de notre collaborateur F. Pérot : *Paleoethnologie de la vallée de la Loire.*

*
* *

Il a été vendu le 11 décembre dernier, à l'hôtel des ventes, par le ministère de M. Charavay, une superbe lettre de Jean de Lingendes, célèbre prédicateur, évêque de Sarlat et de Mâcon, né à Moulins en 1595, mort en 1655.

*
* *

Le nom de Timothée des Umberts, est, croyons-nous, complètement ignoré. C'est celui d'un poète né en Bourbonnais vers 1600. L'une de ses poésies sert de préface à un volume, assez rare du reste, de Jean Teste-Fort, religieux lyonnais : *Roses du Chappelet envoyées du Paradis, pour estre joinctes à nos fleurs de lis, marque du bonheur de la France*. Lyon, chez Teste-Fort, 1620. — C'est à M. Pérot que nous devons cette trouvaille.

*
* *

Le *Livret de l'école des chartes* (1891), donne la liste des anciens élèves ; parmi nous trouvons : « Jules-Benoit Doinel du Vol-Michel, né à Moulins, le 8 décembre 1842, promotion du 5 janvier 1866, archiviste du département du Loiret, professeur d'histoire locale au lycée d'Orléans, ancien archiviste du département du Cantal, ancien bibliothécaire et archiviste de la ville de Niort, officier à l'Instruction publique. »

*
* *

De la *Revue des Autographes*, n° 141, décembre 1891, directeur Eugène Charavey fils. — Cabinet, 34, rue du Faubourg Poissonnière :

« 131, La Guiche (Henriette de), comtesse d'Alais, fille du maréchal de « Saint-Géran, épouse du duc d'Angoulême, petit-fils de Charles IX, fon- « datrice des Minimes de la Guiche, protectrice des poètes de son temps, « qui l'ont célébrée dans leurs vers. — Pièce sig. ; Châteldon (Puy-de- « Dôme), 18 octobre 1655, 2 p. 1/2 in-4. Légère tache. 40 fr. »

« *Constitution de rente pour la fondation d'une messe hebdomadaire « et perpétuelle en l'eglise Saint-Sulpice de Châteldon.* »

Ce document nous a semblé d'autant plus intéressant à signaler qu'il se rapporte à l'histoire de Châteldon, qui a fait l'objet d'une notice publiée le mois dernier par les *Annales*.

*
* *

Il s'est vendu à Amsterdam le 22, 23 et 24 décembre dernier, les célèbres collections numismatiques de feu Haersma de With, et celle de la baronne de B.... Le n° 1323 du catalogue est une très rare monnaie en or, des Boïens, elle présentait à l'envers : Amphore entre globules et une couronne sur flanc convexe : ℞ serpent, autour quatre globules et une feuille. Poids 3 g. 1/2, diam., 7-2.

*
* *

M. de Bure a offert à la Société d'émulation, à la séance du 4 décembre, une certaine quantité de débris de bracelets en schiste dont il avait récemment découvert le lieu de fabrication dans sa propriété des Berthelots, commune de Montcombroux, canton du Donjon.

Nous résumerons succinctement la communication si intéressante de M. de Bure sur cette découverte *unique* au monde.

L'atelier, qui ne devait être exploité que par un ouvrier, est situé sur le haut d'un mamelon, près de trois sources, et non loin d'un affleure-

Digitized by Google

ment de schiste. Il était assez restreint, car il ne mesurait pas deux mètres de côté.

Plusieurs milliers de débris ont été retirés d'une fosse destinée à recevoir les rebuts ; les uns offrent le bracelet complet, taillé, mais le noyau non détaché ; les autres sont des fragments dont le diamètre intérieur varie entre 0,50m et 200m de diamètre. Ces derniers devaient avoir pour destination le haut des jambes.

Une infinité de disques ou noyaux provenant de l'évidement du bracelet, ont été recueillis avec ces débris ; ces disques ont été utilisés comme amulettes ; il y en a qui sont percés d'un trou de suspension, d'autres qui ont été polis et ont reçu des inscriptions (coll. de M. Bulliot à Autun). Nous en avons trouvé un semblable dans le champ du Tomberinos à Laprugne.

Ces bracelets étaient, selon toute probabilité, taillés au silex, et nous ne croyons pas être téméraire en disant que chaque pièce était assujettie sur une rondelle en bois, mise en mouvement par une seconde rondelle portant un axe et communiquant un mouvement giratoire à chaque coup de ciseau porté par l'ouvrier sur la pièce, afin de ne pas être obligé de déranger l'outil.

Le champ où a eu lieu la trouvaille est dénommé Montgiraud ; et nous savons que ce mot, comme celui de Girard, Giraud, Girardin, etc., est d'origine fort ancienne et dénote le mouvement giratoire, dont le tour de potier *girelle* a conservé le nom.

Plusieurs silex ont été trouvés en cet endroit ou dans les environs, ainsi que les débris d'un grand vase plat fait à la main. Un très beau polissoir en grès d'Etampes à 5 rainures rondes, creuses, qui servait au polissage des bracelets y a été également découvert, ainsi que des petits carrés du même grès.

Deux bracelets en schiste sont au musée de Clermont-Ferrand. Ils proviennent de Corent.

Il en a été trouvé aussi dans la grotte de Sartanelle (Gard), d'autres dans les tertres tumulaires de Heathwaite, district de Furness, puis à Wolsonburg, en Suisse. M. Chauvet en a découvert plusieurs avec des ossements calcinés et des silex taillés dans la grotte sépulcrale de la Gélie (Charente).

Dans le Kent, John Evans en a constaté plusieurs en schiste noir dans les cavernes qu'il a fouillées. Le même archéologue en a aussi découvert cinq dans le tertre funéraire de Winderbourn-Soke ; l'un d'eux était en lignite.

FRANCIS PÉROT.

*
* *

M. Roger de Quirielle a eu la douleur de perdre sa grand'mère maternelle, Madame Abel de Soultrait, née Anne-Marie-Pauline de Champfeu, décédée à Lapalisse à l'âge de 87 ans. Cette mort met en deuil un grand nombre de familles anciennes du Bourbonnais.

*
* *

Au moment de mettre sous presse, nous avons aussi appris la mort à Moulins, de Mgr Jean-Adrien de Conny, protonotaire apostolique, doyen de la cathédrale de Moulins, et auteur de plusieurs ouvrages estimés.

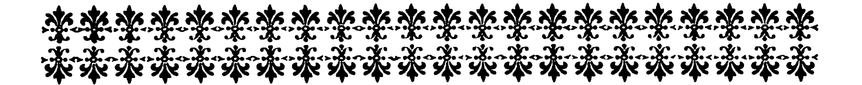
Nous lui consacrerons, dans notre prochain numéro, une notice plus étendue.

E. D.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



SAINT PATROCLE

Saint Patrocle est un des saints les plus antiques de notre Bourbonnais. Son histoire est intéressante, mais elle est plutôt faite, si je ne me trompe, pour être peinte que pour être racontée. Les différents épisodes de sa vie fourniraient parfaitement le sujet d'une suite de fresques aux tons éteints ou de mosaïques naïves d'un dessin un peu barbare. Ce serait la meilleure manière de faire comprendre ce qu'il y a de lointain et d'indécis dans la légende de ce vieux saint des temps mérovingiens.

Il faut pourtant essayer de donner quelque réalité à cette figure presque effacée par le temps. Deux chapitres de Grégoire de Tours nous apprennent tout ce que nous savons de la vie de notre saint (1).

— Patroclus naquit dans le pays des Bituriges, vers l'an 496 (2). Son père s'appelait Ætherius et son frère Antonius. Ces beaux noms grecs et latins sont des titres de noblesse ; ils prouvent que Patrocle n'était pas d'origine barbare ; c'était un gallo-romain de naissance libre. Avec ces noms magnifiques, les parents de Patrocle étaient pauvres. Antoine, qui était sans doute le fils aîné, fut envoyé à l'école ; quant à Patrocle,

(1) Grégoire de Tours avait 32 ans quand mourut saint Patrocle, si l'on accepte la chronologie, d'ailleurs très vraisemblable, de Ruinart. L'évêque de Tours n'avait pas connu personnellement Patrocle, mais il en avait beaucoup entendu parler, et on lui avait même donné par écrit quelques renseignements sur la vie du saint. Voir *Hist. Franc.*, livre V, chap. X, et *Vita Patrum*, chap. X. Edition Ruinart.

(2) Grégoire de Tours ne dit pas dans quel village, et il est impossible de faire la moindre conjecture à ce sujet.

Digitized by Google

le jour où il eut dix ans, on lui donna une trompe de corne, un épieu durci au feu, un manteau de poil de chèvre, et on en fit un berger. Il gardait ses troupeaux à la lisière des immenses forêts de chênes. Ces grands bois inviolés, aussi vierges que dans les temps druidiques, lui firent l'âme contemplative et lui apprirent à goûter la douceur de la solitude. Dans ce siècle farouche, cet enfant ignorant vivait au milieu de la paix la plus profonde. C'était le temps où Clovis écrasait Alaric à la bataille de Vouillé. Peut-être Patrocle vit-il passer dans son village quelques cavaliers ariens, courbés sur leur selle, en fuite vers le Midi. Il entendait parler sans doute aussi de prodiges, d'éclipses, de pluies de sang, d'incendies et de massacres, mais il ne voyait rien de ce qui se passait dans ce monde tragique qu'il ne connaissait pas.

Un jour, à l'heure de midi, comme il entrait dans la salle commune pour prendre son repas, son frère qui venait d'arriver de l'école lui cria : « Va-t-en d'ici, rustre, va faire paître tes brebis ; pendant que je m'ennoblis par l'étude des lettres, ton vil métier fait de toi un esclave. » Ces paroles firent sur Patrocle une impression profonde : il n'eut ni dépit, ni colère, mais il crut, dit son biographe, entendre la voix de Dieu. Dans ces temps reculés, les âmes jeunes et encore toutes pleines des anciennes terreurs, n'avaient pas de peine à croire que la volonté de Dieu se manifestait par des signes : un mot entendu par hasard, un verset rencontré dans une Bible ouverte prenaient un sens mystérieux. Patrocle pensa que Dieu venait de l'avertir. A partir de ce jour, il renonça à faire paître son troupeau, pour fréquenter l'école. Ses progrès y furent surprenants, et il paraît qu'en peu de temps il laissa bien loin derrière lui son frère et tous ses autres camarades. Que pouvait-on bien enseigner à ces jeunes Mérovingiens dans une école de village ? Leur apprenait-on encore à lire dans les grands poètes de Rome ? Leur faisait-on épeler quelques vers de Virgile ? On se demande en quoi pouvait bien consister la science de ces petits paysans, dans un temps où les évêques

Digitized by Google

des Gaules se plaignent sans cesse de ne rien savoir (1). Quoi qu'il en soit, il me plaît de croire que Patrocle ne fut jamais un très grand clerc. Ce n'est pas par la science qu'il devait être grand en ce monde. Il est probable que, tout en continuant à parler son latin rustique, il devint parfaitement capable de lire et d'entendre les livres saints. C'est à cela que dut se borner tout son savoir.

Il faut croire que la vive intelligence de Patrocle fut très remarquée, car des personnes considérables de son pays s'intéressèrent à lui et l'envoyèrent à Paris avec des lettres de recommandation pour Nunnion, un des grands dignitaires de la cour de Childebert (2). Il vint donc rendre hommage au roi barbare, qui étalait ses longs cheveux sur la chlamyde des consuls de Byzance, et qui donnait audience aux guerriers francs sous les nobles voûtes du palais de Julien. Grégoire de Tours ne nous dit pas ce que fit Patrocle à la cour, ni si on lui donna quelque fonction ou quelque titre ; il se contente de nous apprendre qu'il gagna l'affection de tous par sa charmante douceur. Il est aisé d'ailleurs d'imaginer ce qui se passa dans l'âme de ce jeune homme timide et sérieux. Ce monde qu'il voyait pour la première fois lui fit horreur. En ces années-là les fils de Clovis marchaient les uns contre les autres, comme les frères ennemis du cycle thébain, tandis que leur mère Clotilde, prosternée sous ses voiles de veuve devant le tombeau de saint Martin, suppliait Dieu de leur pardonner. Patrocle vit là de ses yeux tout ce qu'il avait lu des mauvais rois dans la Bible. C'est alors qu'il arrêta dans son esprit la résolution de se retirer loin de ce monde pervers. Il revint donc dans son village, où il ne trouva plus que sa mère. Cette bonne mère lui dit : « Mon cher enfant, ton père est mort et voici que je suis seule. Je veux te voir marié près de moi, pour que tu sois ma consolation : je vais chercher pour toi

(1) Grégoire de Tours notamment déplore constamment son ignorance et s'excuse de son latin barbare.
(2) Childebert, roi de Paris, possédait aussi le pays des Bituriges.

Digitized by Google

une belle jeune fille de condition libre. » Patrocle lui répondit : « Les épouses de ce monde-ci ne sont pas faites pour moi ; car il faut que j'exécute, avec l'aide de Dieu, le dessein que j'ai conçu. » Il ne s'expliqua pas davantage, et cette excellente femme, dans sa simplicité, ne comprit pas ce que son fils voulait dire.

Cependant Patrocle vint trouver l'évêque de Bourges Arcadius et le pria de lui couper les cheveux et de le recevoir au nombre de ses clercs. Tel était dans ce temps-là le refuge de tous les contemplateurs. Au moment même où Patrocle entrait dans l'Eglise, un moine italien, Benoît de Nursia, rédigeait cette belle règle bénédictine, toute pleine de silence, de solitude et d'oubli. Le monde restait aux violents : toutes les âmes timides et tendres fuyaient, comme des colombes, vers les cloîtres des cathédrales ou vers les hautes abbayes des montagnes. C'est en effet sous la figure d'une colombe, d'une brebis ou d'un cerf inquiet que les mosaïques de Ravenne ou les sarcophages mérovingiens symbolisent en ce temps-là l'âme chrétienne.

Patrocle fit donc partie du chapitre de Bourges. L'antique maison du sénateur Léocadius, où l'apôtre Ursin avait le premier célébré les mystères, avait été remplacée par une basilique de style latin, qui se glorifiait des reliques de saint Etienne, et qui en avait pris le nom. Tous les clercs de l'église vivaient en commun dans une maison voisine de la basilique, et ils prenaient leurs repas sous la surveillance de l'archidiacre, conformément à l'ancienne discipline. Patrocle ne tarda pas à se faire remarquer par son austérité : au lieu de manger avec les autres, il lisait, méditait, s'exerçait au jeûne le plus rigoureux. L'archidiacre l'en reprit durement : « Va-t-en d'ici, lui dit-il un jour, si tu ne veux pas te soumettre à la règle commune. »

Ces paroles déterminèrent Patrocle à exécuter le dessein qu'il avait conçu. Ce clergé séculier lui semblait un peu lourd, un peu trop attaché aux choses de ce monde. Son âme, où le

Digitized by Google

christianisme se mêlait à cet amour de l'invisible qui lui venait de ses plus lointains ancêtres celtiques, avait soif d'une perfection plus grande, d'un plus complet oubli de soi. Il résolut d'aller habiter le désert, comme ces pères de l'Eglise d'Egypte, dont il avait sans doute entendu raconter l'histoire merveilleuse. Il quitta donc Bourges et se dirigea du côté des forêts et des montagnes en remontant le Cher. Mais, en arrivant au vicus de Néris, il changea soudain de résolution et s'arrêta dans cette ville. Néris était alors, comme aujourd'hui, une petite ville d'eau souriante, bien abritée dans sa vallée, traversée de ruisseaux fumants et entourée de fourrés de buis, dont on faisait des guirlandes pour les temples. Car les habitants de Néris, bien qu'ils eussent sans doute entendu la parole de l'apôtre Ursin, restaient au fond du cœur fidèles à leurs anciens dieux (1). Le paganisme était plus difficile à vaincre dans les villes où se voyaient de grandes ruines, la noble feuille d'acanthe des chapiteaux et des statues de marbre. On croyait encore aux dieux de Rome à cause de leur beauté. Il y avait à Néris un théâtre, des bains entourés d'un portique, des temples, des statues, des vases, des pierres gravées, où toute la grâce de l'antiquité se manifestait. Il est donc probable que les vieux cultes n'étaient pas morts et qu'on continuait à offrir des gâteaux de fleur de farine et des ex-voto à Diane et au dieu Nérius qui bouillonnait dans la fontaine chaude.

Patrocle vit cela et il en fut affligé. Il résolut donc d'instruire les enfants de Néris dans la foi et il se fit maître d'école. En même temps il bâtit un petit oratoire qu'il dédia à saint Martin dont il avait apporté quelques reliques.

(1) Le christianisme a pénétré dans les campagnes beaucoup plus tard qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Les preuves de ce paganisme vivace abondent dans Grégoire de Tours. La vieille thèse qui veut que la Gaule ait été évangélisée au I[er] siècle ne se soutient plus. L'abbé Duchêne a démontré récemment (*Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1890*), avec beaucoup de vigueur, que, sauf dans la vallée du Rhône, les grandes villes des Gaules n'eurent pas d'évêques avant le IV[e] siècle ou la fin du III[e].


Digitized by Google

Cependant sa douceur, sa vertu, et ce singulier rayonnement de l'âme qui faisait toute sa force, agissaient sur les peuples. Sa renommée se répandait au loin : on venait le voir comme un homme extraordinaire et on lui amenait les malades. Lui qui était venu chercher le désert vivait entouré de la foule. Son âme pourtant était pleine de scrupules : cette renommée l'effrayait, et il était tourmenté, comme auparavant, par la passion de la solitude. Pour savoir ce que Dieu avait décidé à son égard, il eut recours à un moyen singulier, qui fut plus tard condamné sévèrement par les conciles, mais qui dans ce temps là était encore très usité : Les fidèles mettaient sur l'autel des feuilles où ils avaient inscrit des résolutions contradictoires, et ils attendaient qu'un subit coup de vent ou quelque autre accident en désignât une à leur choix. C'est ce que fit Patrocle : pendant trois jours et trois nuits il resta en prière, attendant un signe. « Enfin, dit Grégoire de Tours, la bonté divine lui fit savoir qu'il avait été décidé de toute éternité qu'il serait ermite. »

Avant de partir, Patrocle fonda dans la maison qu'il avait habitée un monastère de religieuses et, n'emportant qu'une bêche et une hache, il s'enfonça dans la solitude profonde des forêts. Toute cette partie du Bourbonnais qui s'étend entre Néris, Commentry et l'Auvergne était en effet une région de grands bois, dont on voit encore bien des restes (1). La voie romaine qui passe près de Commentry, et qu'on appelle encore le chemin des Romains, était la seule route frayée dans cette solitude. Patrocle s'en écarta : il remonta une petite rivière sauvage, qui le conduisit dans une vallée entourée de bois noirs. C'était un lieu plein d'horreur, qui n'était fréquenté que par les loups et les sangliers. On l'appelait Médiocantus, ce qui peut se traduire à peu près par « le centre des hurlements ». Quand on visite aujourd'hui le petit village de

(1) Les noms eux-mêmes sont significatifs. Silvarine, Malicorne ou Malecorne (la mauvaise corne du bois) indiquent de petits villages de forêts.

Digitized by Google

la Celle, qui s'élève précisément au-dessus de la vallée des hurlements, on retrouve quelque chose du paysage que dut contempler Patrocle. La solitude est profonde comme autrefois, et des bois sombres ferment toujours l'horizon du côté de l'Auvergne : c'est un endroit âpre et triste, qui donne à l'âme une impression d'antiquité lointaine. Dans le petit cimetière qui entoure l'église, les tombes sont recouvertes de larges pierres brutes, sans inscriptions, qui ressemblent à des tables de dolmens et qui évoquent des temps barbares...

C'est là que Patrocle éleva sa hutte de branchages, et qu'il connut enfin la douceur de la contemplation et du silence.

Grégoire de Tours s'étend peu sur la vie que mena Patrocle, à partir de ce moment, dans le désert, mais la tradition populaire est mieux informée. Les paysans de chez nous savent très bien que saint Patrocle fut nourri pendant de longues années par une biche des bois. On montre encore l'endroit où cette douce bête fut tuée par un chasseur brutal : l'herbe y est restée rouge et l'eau des pluies y prend la couleur du sang. Le peuple veut que ce bon ermite ait aimé les animaux d'une affection particulière. Tout le monde sait, à Colombier, qu'on n'a jamais pu couvrir la source de saint Patrocle, parce que le saint a voulu que les chiens errants pussent y venir boire et les bêtes malades s'y guérir.

Les légendes de ce genre ne sont d'ailleurs point rares dans la vie des saints du haut Moyen-Age. On sait que saint Gilles eut la main percée d'une flèche en voulant sauver une biche qui s'était réfugiée dans les plis de sa robe. Presque tous les solitaires de ces temps reculés ont vécu dans la familiarité des bêtes sauvages. Ces légendes sont touchantes et en un sens profondes. L'âme populaire qui les créa y laisse entrevoir sa tendresse, et son obscur pressentiment des mystères de la nature. Les races celtiques surtout eurent plus que toutes les autres cet amour de la vie universelle, cette douceur fraternelle pour tous les êtres. Les Celtes d'Irlande racontaient qu'un jour que saint Killian faisait sa prière, les bras en croix,

Digitized by Google

immobile et pareil à un arbre chenu, un oiseau vint faire son nid dans sa main. Quand le saint s'en aperçut, il ne bougea pas plus qu'un fakir de l'Inde, et resta immobile jusqu'à ce que les petits eussent des ailes assez grandes pour prendre leur volée. Dans tous les romans d'origine celtique les animaux ont leur rôle, comme dans les épopées de l'Inde. Les chevaliers des lais bretons, Yvain, Erec, Ywenec, causent avec l'oiseau bleu, apprivoisent des lions, attellent des cygnes à leur nacelle. Métempsychose, parenté entre tous les êtres, action toute puissante de l'âme sur le monde extérieur, toutes ces idées flottaient confusément dans ces têtes celtiques. Les paysans Arvernes qui créèrent la légende de saint Patrocle avaient sans doute la même conception du monde que leurs frères de l'Armorique et de l'Irlande.

Revenons pourtant à l'histoire. Il ne semble pas que Patrocle ait réussi à rester longtemps inconnu dans sa solitude. Les peuples revinrent comme autrefois admirer cet homme singulier qui s'était complètement affranchi des lois de la vie, qu'on ne voyait jamais dormir, et qui se contentait d'un peu d'eau, où il avait délayé du miel. On lui amenait des énergumènes, et tous ceux qu'on appelait alors des possédés, et il les guérissait par cette puissance qui émanait de lui. Beaucoup de ceux qui l'approchaient prenaient le monde en dégoût et désiraient finir leur vie dans la contemplation. Ces disciples devinrent bientôt si nombreux, que Patrocle résolut de fonder un monastère. Il les emmena à quelques milles de sa vallée, dans un endroit qui devait être rempli de ramiers sauvages, et qu'on appelait Colombarium. C'est à Colombier qu'il établit cette abbaye, qui lui fut toujours si chère, mais dont il ne voulut jamais être l'abbé (1). Il en nomma un lui-même et retourna au désert.

(1) Il y a eu à Colombier dans la suite un prieuré de l'ordre de Cluny, qui relevait de Souvigny.


Digitized by Google

Ses jours s'écoulaient tous pareils : il priait, lisait et parfois écrivait. Combien il est fâcheux que nous n'ayons rien conservé de ces pages singulières que dut écrire Patrocle. Que de visions extraordinaires ont dû l'assaillir que nous ne connaîtrons jamais. Grégoire de Tours nous en a conservé une pourtant. Patrocle, malgré sa sainteté, n'était pas à l'abri des tentations. Un jour, il eut le désir violent de quitter le désert et de retourner dans le monde. Il se mit en prière pour lutter contre le mauvais esprit, et voici qu'un ange de Dieu lui apparut. « Patrocle, lui dit-il, puisque tu veux voir le monde, monte sur cette colonne et regarde de là ce que font les hommes. » Or il y avait devant Patrocle une colonne d'une hauteur merveilleuse. Il y monta, et de là il aperçut le terrible monde mérovingien : il ne vit partout que le meurtre, la violence et l'horreur. Il fut épouvanté et il eut honte de lui-même. Alors l'ange lui dit : « Ne désire plus retourner dans le monde, de peur de périr avec lui. Va maintenant dans ta cellule, tu y trouveras une chose qui t'aidera à supporter le pèlerinage d'ici-bas. » Patrocle rentra dans sa cellule, et il y trouva une brique de terre cuite qui portait le signe de la croix. Vision vraiment symbolique et qui dut être alors celle de presque toutes les belles âmes.

Cependant Patrocle avait quatre-vingts ans. Il ne devait guère ressembler dans ce temps là au saint Patrocle du vitrail de la Celle, où on le voit avec un costume d'abbé et une barbe correcte. Il était sans doute pareil à un vieux druide chrétien, plein de sagesse et plein de jours (1).

C'est le 19 novembre 576 qu'il faut placer avec Ruinart la date de sa mort. Sentant que son heure était venue, Patrocle avait eu le temps, avant de mourir, de faire dire à ses moines

(1) Il serait intéressant de faire quelques recherches sur les anciennes images de saint Patrocle. On verrait sous quels aspects il s'est présenté à l'imagination de différents siècles. Une estampe du XVIIIe siècle, assez répandue, le représente avec cette platitude et cette banalité qui caractérisent l'art religieux de cette époque.

Digitized by Google

de Colombier qu'il désirait être enterré auprès d'eux. Ils vinrent donc chercher son corps, suivant sa volonté, et, après l'avoir lavé, comme c'était l'habitude, ils le mirent sur une civière et ils l'apportèrent au monastère en chantant des psaumes. Sur la route ils rencontrèrent l'archiprêtre de Néris qui venait, accompagné de plusieurs clercs, pour s'emparer des restes du saint. Il jugeait que Patrocle appartenait à Néris plus encore qu'à Colombier, et il était décidé à ne pas reculer devant la violence. De pareilles luttes n'étaient pas rares à cette époque, et on en trouverait plus d'un exemple dans Grégoire de Tours. Cette fois il arriva que l'archiprêtre, au moment où il s'approchait, vit le linceul briller d'un éclat si extraordinaire, qu'il fut rempli de terreur. Renonçant soudain à son projet, il se joignit au cortège avec ses compagnons, et aida pieusement les moines à ensevelir le mort dans le monastère de Colombier, où il repose encore à présent.

La tradition populaire a gardé le souvenir de cet événement, mais elle l'a voulu plus merveilleux. On raconte donc encore aujourd'hui que le peuple de Néris étant venu disputer à ceux de Colombier les reliques du saint, on allait en venir aux mains, quand il fut résolu qu'on s'en remettrait à la volonté de Dieu. Il fut décidé qu'on mettrait le mort sur un char attelé de deux jeunes taureaux, et qu'on les laisserait aller où ils voudraient. Les taureaux, qui portaient le joug pour la première fois, allèrent tout droit au monastère de Colombier, comme s'ils avaient été conduits par un guide invisible, et on voit encore, dit-on, près du cimetière, la trace profonde qu'ils laissèrent en s'arrêtant. Quel charmant tableau Fra Angelico aurait fait avec cette légende populaire : on imagine vaguement un ange frêle et lumineux, frôlant du pied des fleurs symétriques et conduisant de l'aiguillon les jeunes taureaux sauvages vers une église toute rose.....

A partir de ce jour, d'innombrables pèlerins vinrent au tombeau de saint Patrocle. Grégoire de Tours nous cite les

Digitized by Google

noms barbares ou romains de quelques malades qui, de son temps, avaient été guéris à Colombier ; ce sont : Prudentia de Limoges, Maxodinius, Lupus, Theodulfus, Rucco, Scopilia, Nectariola et Tacihildis. C'étaient sans doute des paysans et de pauvres gallo-romaines, de celles qui retenaient le voile de leur tête avec un cercle de cuivre. En partant, ces bonnes gens emportaient un peu de l'huile qui brûlait dans les lampes, devant le tombeau.

Que d'autres y sont venus depuis ! Jusqu'à la Révolution, les pèlerins qui arrivaient pour la fête du 9 octobre (1) ou pour celle du 19 novembre étaient si nombreux qu'ils étaient obligés de camper en plein air. On venait à Colombier non seulement du Bourbonnais, mais du Limousin, de la Marche et de l'Auvergne ; aujourd'hui on n'y vient plus guère que des environs.

En lisant Grégoire de Tours et principalement ses courtes biographies des Pères et des Confesseurs, on découvre que la vie de saint Patrocle fut celle d'une infinité d'ermites de son temps et de son pays. Il suffit de nommer saint Æmilianus qui habitait le bois de Pionsat ; saint Marien qui vivait à Evaux de pommes sauvages et de miel ; saint Eusitius, son voisin, qui refusait les présents de Chilpéric ; saint Lupicin qui habitait dans des ruines romaines au bord de la Bèbre ; saint Caluppan, qui vivait dans une grotte pleine de serpents, — pour ne citer que des saints du pays des Arvernes. Il n'y avait pas alors dans les Gaules de forêt, de caverne des montagnes, d'île déserte près des côtes, qui n'eût son ermite.

Ce singulier phénomène fait réfléchir. On a souvent remarqué que la religion druidique (telle qu'elle se laisse entrevoir) avait singulièrement facilité la conquête de la Gaule par l'Evangile. Cela est juste, mais à la condition qu'on ajoute que le vieil esprit celtique, au lieu d'abdiquer devant les doc-

(1) Le 9 octobre est la date de la translation des reliques du saint qui eut lieu au XIe siècle.

trines nouvelles, s'y mêla. Cette union fut une chose merveilleuse. Nulle part, même dans l'orient chrétien, on ne vit des imaginations comparables à celle de saint Patrick ou de saint Brendan. L'antique christianisme a eu dans la Gaule et dans la Bretagne un parfum qu'on ne retrouvera plus : ces odeurs de forêts et d'océan se sont évaporées depuis. Pour ma part, je suis convaincu que tous ces ermites Arvernes ou Bituriges, qui eurent une façon si originale d'atteindre l'idéal, furent de vrais Celtes à peine effleurés par la culture romaine. Au contraire, les Sidoine de Clermont, les Grégoire de Tours, les Germain d'Auxerre, tous ces grands évêques actifs et vaillants, furent de purs Romains, fils de sénateurs ou gendres d'empereurs. En vrais Romains qu'ils étaient, ils acceptèrent le christianisme comme un principe d'action, et voulurent mêler leur foi au siècle et à la vie. Tout autres furent ces doux Celtes de l'Auvergne et du Berri, rêveurs éternels. Pour réaliser en ce monde la perfection qu'ils entrevoyaient dans l'Evangile, ils abandonnèrent tout, et se mirent à chercher Dieu avec l'aide de la nature, en collaboration avec les forêts. Ils sont de très beaux exemplaires de notre vieille race, qui ne crut qu'à la puissance de l'âme.

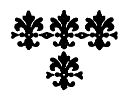
Parmi tous ces hommes extraordinaires, saint Patrocle ne fut pas un des moindres, si on en juge par l'admiration qu'il a excitée. Aujourd'hui encore, après treize cents ans, il n'est pas un seul paysan, depuis la Celle jusqu'à Néris, qui ne sache parfaitement l'histoire du berger Patrocle. On parle de ses miraculeuses funérailles comme d'un événement récent. Les récits qu'on en fait sont d'ailleurs complètement dépourvus du sentiment de la couleur locale et n'en sont que plus touchants. Le peuple ressemble en cela aux vieux imagiers du Moyen-Age : il ne se soucie point des changements qu'apportent les siècles, il ne fait aucun cas de l'histoire, il veut vivre dans l'éternel. Les paysans de chez nous, qui veulent que la figure du monde n'ait pas changé, se représentent saint Patrocle sous l'aspect d'un petit valet de ferme en blouse

Digitized by Google

et en sabots qui va apprendre son catéchisme chez le maître d'école de son village. Saint Patrocle est un petit gars du pays qui est devenu un grand saint. C'est pour cela qu'il est si populaire. On baptise encore de son nom les nouveau-nés : et c'est une chose amusante que ce prénom héroïque accolé à tous ces noms agrestes et totalement dépourvus de noblesse.

Je disais en commençant qu'il faudrait raconter la vie de notre saint dans une mosaïque byzantine à fond d'or : c'est décidément une médiocre idée d'archéologue. Pour être sûr de plaire aux paysans de Colombier, il faudrait représenter saint Patrocle avec le costume de chez nous, et autour de son grand chapeau de feutre, pareil à ceux qu'on vend au marché, ne pas craindre de mettre une auréole.

Emile Male.



Digitized by Google

SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

IV

Entrée, séjour ou passage à Moulins de hauts personnages pendant le XVIIIe siècle.

« Le feu tiré, l'on reprit les danses, et elles furent continuées jusqu'à six heures du matin que le jour faisant cesser l'effet des bougies, les dames et messieurs, qui étaient restés, prirent quelques rafraîchissements et commencèrent, avec nous, un déjeuner qui ne finit que deux heures après.

« Cette journée, la vingt et unième du présent mois, a été suivie de celle d'hier et de ce jour, où les empressements ont toujours paru les mêmes. La salle où le portrait de V. G. est exposé, Monseigneur, a presque toujours été pleine et, suivant ce qui nous paraît, elle continuera de l'être quelques jours.

« Nous devons ce témoignage à nos compatriotes : on ne peut rien ajouter aux sentiments d'amour, de reconnaissance et de respect qu'ils ont pour V. G. Mais, dans le nombre, il n'y en a point, Monseigneur, qui le ressente avec plus de feu et de vérité que nous.

« Nous avons l'honneur, etc. »

De toutes les entrées dont il est question dans nos archives, aucune, si l'on en excepte celle de Henri IV, ne semble avoir fait autant d'impression sur nos concitoyens que la visite d'une personne qui, bien qu'elle fût réservée par la Providence à de hautes destinées, n'était encore revêtue d'aucun


Digitized by Google

caractère officiel. Cette personne, partout fêtée comme une véritable souveraine, c'était madame, ou, comme on disait alors, la citoyenne Bonaparte; elle devait être, quelques années plus tard, l'impératrice Joséphine.

Revenant d'Italie, où elle était allée rejoindre son époux victorieux, « la citoyenne Bonaparte » passa à Moulins le 6 nivôse an VI, c'est-à-dire le 27 décembre 1797. Cette date explique l'enthousiasme de la population : après ses éblouissantes campagnes d'Italie, le général Bonaparte venait d'être reçu en triomphe au Luxembourg par les Directeurs, à qui il avait remis le glorieux traité de Campo-Formio. Fatigués de tant d'années de discordes intestines et de misère, éblouis par ses exploits, les Français s'habituaient à voir en lui le sauveur de la France. Rien d'étonnant qu'ils reportassent sur la compagne de ce héros, la gracieuse et bonne Joséphine, une part de la reconnaissance et de l'affection qu'ils vouaient au vainqueur de Lodi, d'Arcole et de Rivoli. Moulins fit comme le reste de la France.

Le 2 nivôse, l'administration municipale est informée du prochain passage de Madame Bonaparte. « Cette agréable nouvelle se répand avec la rapidité de l'éclair » : chacun se félicite de pouvoir contempler « l'espoir du héros d'Italie ». La municipalité envoie un exprès à la première poste, afin d'être exactement informée de l'heure de l'arrivée. La garde nationale, la gendarmerie, les vétérans et un détachement de la 56e demi-brigade reçoivent l'ordre de se tenir prêts à prendre les armes. « Ils n'ont pas besoin d'ordre; leurs cœurs volent » au-devant de la voyageuse. Deux pièces de canon, « placées à l'entrée de la commune, doivent prévenir les citoyens que Madame Bonaparte est arrivée ». Tout à coup l'anxiété succède à la joie : la voiture qui l'amène s'est brisée entre Tarare et Roanne ! Heureusement la générale est saine et sauve, et de cet accident il ne résultera qu'un simple retard.

Ce retard est mis à profit pour les préparatifs : « les artistes » redoublent de zèle ; une pyramide est construite

Digitized by Google

autour de l'arbre de la liberté ; elle sera garnie de lampions et ornée de devises et d'inscriptions à la louange de la visiteuse et de son époux.

Après trois jours d'attente, le canon retentit enfin : c'est elle ! La voilà ! La foule accourt de toutes parts ; toutes les maisons s'illuminent et la citoyenne Bonaparte fait son entrée, « au milieu des cris mille fois répétés de Vive la République ! Vive Bonaparte ! Vive sa vertueuse épouse ! »

Les magistrats du département et de la ville se hâtent d'aller lui offrir leurs hommages et leurs vœux à l'hôtellerie où elle est descendue. « Le citoyen Bohat », au nom de l'administration départementale, et « le citoyen Radot », au nom de l'administration municipale, lui souhaitent la bienvenue, dans deux harangues où Bonaparte est mis au-dessus « de César, d'Alexandre et des hommes les plus célèbres de l'antiquité ». Madame Bonaparte « remercie l'un et l'autre, avec cette candeur, cette modestie qui sont le caractère des grands cœurs : si mon mari, dit-elle, a eu des succès si brillants, c'est qu'il a eu le bonheur de commander à une armée dont chaque soldat est un héros ». Les magistrats se retirent, après avoir chargé une garde d'honneur de veiller « à la sûreté d'une tête si chère ».

Aussitôt après leur départ, les dames de Moulins viennent, elles aussi, offrir, « par l'organe de la citoyenne Delan, l'hommage de leurs sentiments à l'épouse du héros de la liberté ». Madame Bonaparte les accueille avec grâce, « et les presse tour à tour dans ses bras ».

Au dehors, le peuple ne cesse de pousser de chaleureuses acclamations. Madame Bonaparte se met à la fenêtre et témoigne à la foule assemblée « toute la sensibilité qu'elle éprouve ». Elle a la satisfaction de voir, « en face de son appartement, un triangle éclairé et surmonté d'une couronne de laurier », avec cette double inscription : Vive la République ! Vive Bonaparte ! et ces vers de circonstance :

Compagne du héros que l'univers admire,
Le cœur, à ton aspect, dit : Voilà qui l'inspire !

Digitized by Google

D'autres transparents représentent « Pitt forgeant des fers et Bonaparte les jetant dans une fournaise, où ils sont dissous par l'action du feu, le feu de son génie! » Toute la ville est couverte d'emblèmes et d'inscriptions analogues, qui célèbrent la gloire de Bonaparte et les vertus de sa compagne.

Malgré son enthousiasme, la foule se retire discrètement, pour laisser reposer la citoyenne, et une dernière salve d'artillerie annonce que la ville doit rentrer dans le silence.

L'aurore du lendemain apporte avec elle « l'idée douloureuse que la citoyenne Bonaparte va s'éloigner. Elle brûle du désir » d'aller retrouver son époux, et Bonaparte veut l'avoir quelques instants auprès de lui, avant de partir pour Rastadt. « Le canon, le tambour, le bruit des armes annoncent son départ. » Les autorités vont lui présenter une dernière fois leurs hommages; « plusieurs poètes lui offrent des vers et des chansons ». A en juger par les couplets que cite le chroniqueur (1), les poètes d'alors brillaient surtout par leur bonne volonté:

O toi qui règnes sur son âme,

disaient-ils à l'épouse chérie de Bonaparte,

Peins-lui le feu que dans nos cœurs
Fait naître cette douce flamme,
Aliment sacré des vainqueurs!

Cette « douce flamme, aliment des vainqueurs », qui fait naître du feu, forme une image poétique un peu risquée; mais, en pareil cas, c'est surtout l'intention qu'on apprécie.

Le départ de Madame Bonaparte est signalé par un redoublement d'enthousiasme. Elle quitte Moulins, escortée par les

(1) Voici, comme échantillon, le couplet qui nous a paru le mieux réussi:

Entre les bras de la Victoire
Un immortel était pressé;
Il s'échappe et vole à la gloire;
Déjà César est surpassé!
L'éclair est plus long, moins terrible
Que le courage du héros;
Partout Bonaparte invincible
Brille par des exploits nouveaux!

Digitized by Google

administrateurs, les soldats, les vétérans et les gendarmes. « Un peuple immense » se presse sur son passage et l'accompagne de ses vœux, « heureux d'avoir vu un instant l'épouse de l'illustre Bonaparte ». Un détachement reconduit jusqu'aux limites du département celle pour qui la Fortune n'avait alors que des sourires. Ne serait-ce pas le cas de répéter ici, une fois de plus, cette parole si connue de l'Ecclésiaste : « Tout n'est que vanité ? » Qui eût prédit, à ce moment, que cette existence si brillante s'achèverait, quelques années plus tard, dans le deuil et dans les larmes ? Après avoir été longtemps le bon génie de Napoléon, Joséphine devait voir une autre femme prendre sa place sur le trône que sa grâce avait embelli ; elle devait mourir de douleur, lorsqu'une catastrophe terrible accabla à la fois la France et l'homme qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer. Elle emporta, du moins, dans sa retraite douloureuse la conscience de n'avoir usé de son pouvoir que pour faire le bien ; c'est la consolation des belles âmes.

Joséphine revint à Moulins en 1802 ; mais, cette fois, elle se tint modestement dans l'ombre. Tous les honneurs officiels furent pour son mari, le premier consul Bonaparte, en qui « perçait déjà » l'empereur Napoléon.

Après avoir marié son frère Louis avec sa belle-fille Hortense de Beauharnais, le 9 janvier 1802, Bonaparte était allé à Lyon, où une diète d'Italiens l'avait proclamé président de la République italienne. C'est au retour de ce voyage, signalé par des fêtes magnifiques, qu'il passa par Moulins. Il arriva dans notre ville, accompagné de Joséphine, dans la soirée du 29 janvier.

Dès la veille, tout est prêt pour recevoir dignement « le héros de l'Europe, le génie tutélaire de la France ». Toutes les troupes, « gardes nationaux, chasseurs du 22e régiment, vétérans, gendarmes, s'empressent de voler au poste qui leur est confié ». Un détachement de cinquante hommes est envoyé à Bessay, pour servir d'escorte au premier consul ; un autre, deux fois plus nombreux, forme la haie à la barrière de Lyon ; un troisième, enseignes déployées, est rangé sur le

Digitized by Google

cours de la Mission (1). Il est relié au précédent par l'artillerie, placée « près des ponts du Jardin de la cave ». (2) Un groupe de volontaires à pied attend, avec la musique, auprès d'un arc de triomphe, élevé sur le cours d'Aquin. (3) Enfin, un piquet de volontaires à cheval, de chasseurs et de gendarmes accompagne le général commandant la subdivision au devant de l'hôte illustre que Moulins attend avec une légitime impatience.

L'arc de triomphe du cours d'Aquin est orné de deux statues, d'un côté la Victoire, avec ces mots explicatifs, dans un médaillon : « Au vainqueur d'Arcole et de Marengo; » de l'autre, la Paix, surmontée de cette légende, aussi dans un médaillon : « Au pacificateur de l'Europe. » Aux angles sont deux Renommées, tenant à la main, l'une une couronne de laurier, l'autre un rameau d'olivier. (4) Le tout est couronné d'un « quadrige de chevaux, traînant un char », que conduit le héros d'Arcole et de Marengo, vêtu à la romaine et couronné de lauriers ; ce qu'explique cette inscription : « Erigé à la gloire de Bonaparte, l'an III de son consulat. » Grâce à l'habileté du peintre, ce monument semble tout entier de marbre, avec « bases, chapiteaux, modillons, figures et trophées » dorés. Pour ces divers ornements on a choisi l'or

(1) Le *Cours de Bérulle*, aujourd'hui *Cours du Théâtre*.

(2) Ces *Jardins de la cave* sont devenus la place de la Gare. Le boulevard de Courtais s'est longtemps appelé *Boulevard des Quatre-Ponts*.

(3) C'est aujourd'hui le *Cours Choisy*. Né à Moulins, en 1721, Choisy se distingua dans la guerre de Pologne (1772), en Amérique et en Alsace. Il mourut lieutenant général, dans un âge avancé. Le nom de ce vaillant soldat mérite bien l'honneur de figurer sur nos murs; mais pourquoi, pour des noms nouveaux, effacer les anciens, quand ils rappellent des services rendus et qu'ils n'ont rien de politique?

(4) La description de cet arc de triomphe est faite en termes peu compréhensibles pour ceux qui n'ont pas étudié l'architecture. En voici un fragment : « Sur la largeur des avant-corps, au devant de ces deux prolongements, chaque avant-corps était surélevé d'un socle recevant un trophée de guerre, et par derrière, sur le nu du prolongement de l'attique, était une table rentrante de la largeur de dedans œuvre de l'entre-colement dont la hauteur du champ carré attique était exhaussée par un amortissement composé d'un socle recevant une table saillante et terminée au-dessus par deux gradins de part et d'autre du socle ».... etc. Cette description peut être savante, mais, à coup sûr, elle manque de clarté pour la plupart des lecteurs. Nous sommes bien loin du « Discours » d'Antoine de Laval.

Digitized by Google

« comme symbole de pureté ». Le soir, cet arc de triomphe sera illuminé, au moyen de deux pyramides placées de chaque côté et d'un double cordon de lampions et de pots à feu, disposés sur le boulevard. On a pris cette précaution, car on ne sait pas au juste si Bonaparte arrivera de jour ou de nuit.

Un peu avant trois heures, une salve d'artillerie annonce l'arrivée du premier consul. « A l'instant, les maisons sont désertes » ; tous les habitants courent se ranger « sur les différents passages », en poussant les cris répétés de « Vive Bonaparte ! Vive le restaurateur de la France ! »

« A l'entrée de la ville, sur la route de Lyon », un vaste transparent renferme un compliment de bienvenue, composé de huit vers. (1) Mais Bonaparte passe « avec la rapidité de l'éclair », et accompagné des salves non interrompues de l'artillerie et de la mousqueterie, il arrive, en quelques minutes, à l'hôtel de la préfecture, « avec son épouse et les généraux composant sa suite ».

Aussitôt les autorités civiles, judiciaires et militaires sont introduites auprès de lui ; il fait à chacune un accueil plein « d'affabilité, et il les étonne par les questions précises qu'il leur fait sur chaque partie de leur administration ».

Le dîner, qui a lieu à quatre heures et demie, et auquel sont admis les « chefs des corps civils et militaires », est rapidement terminé, car, « à cinq heures précises, le grand homme » monte en voiture, et traversant le cours d'Aquin et la rue de Paris, brillamment illuminée, où l'on a placé un second transparent, sur la porte disposée en arc de triomphe, (2) il disparaît aux regards, « avec la même vitesse

(1) Voici ce compliment, écrit par un admirateur enthousiaste de Bonaparte :

Salut, jeune héros, dont les faits glorieux
Fatigueront un jour le burin de l'Histoire !
L'univers, étonné de tes exploits fameux,
Place déjà ton nom au temple de Mémoire !
La France te doit son bonheur ;
Par toi l'humanité respire ;
Egalement l'Europe admire
Et ta sagesse et ta valeur !!!

(2) Ce transparent renfermait « le salut du départ » exprimé également sous une forme poétique et enthousiaste :

Digitized by Google

qu'il est arrivé », pendant que, à la porte de Paris et sur le cours de Bercy, l'infanterie de la garde nationale, les vétérans et l'artillerie font une dernière salve de mousqueterie et de quarante coups de canon. Un détachement du 22ᵉ chasseurs, la gendarmerie et les volontaires lui font escorte « jusqu'au premier relai, sur la route de Nevers ».

Malgré ce départ subit et précipité, la fête que se promettaient les Moulinois ne fut pas supprimée. « Toutes les rues, les édifices publics et les promenades furent illuminés » ; un bal paré fut offert aux notables, et les danses se prolongèrent jusqu'au jour. On n'oublia pas la garnison ; par les soins du maire eut lieu une distribution générale « de pain, vin, viande et eau-de-vie », si bien que « partout régnèrent la joie et l'allégresse ».

En lisant ce récit, on comprend que l'Empire est proche. Dans le compte rendu de la visite de Joséphine, on exalte, à chaque ligne, les sentiments républicains de son époux ; ici, le nom de la république ne se rencontre pas même une fois sous la plume du narrateur. C'est que, maintenant, les Français aspirent au repos, sous l'égide « du grand homme » qui, depuis le 18 brumaire, travaille avec succès à pacifier les esprits ; du vaillant capitaine qui, après Marengo, a imposé à l'Autriche le glorieux traité de Lunéville, et se dispose à signer celui d'Amiens avec notre implacable ennemie, l'Angleterre ; du nouvel Auguste qui forme les plus généreux projets pour réorganiser l'administration et les ressources du pays, faire renaître la prospérité et réconcilier la vieille France et la France nouvelle, en guérissant les maux causés par la Révolution, tout en sauvegardant et consolidant des conquêtes chèrement acquises.

(*A suivre.*) H. Faure.

Electrisés par ta présence,

s'écrie le poète anonyme,

Nous n'oublierons jamais ce jour ;
Emporte avec toi notre amour,
Notre vive reconnaissance,
Et fais cent ans encor le bonheur de la France !!!


Digitized by Google



LES VUES ET PLANS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

(*Suite*).

La gravure d'Israël Sylvestre, artiste qui vivait de 1621 à 1671, était destinée à un travail important devenu assez rare aujourd'hui : *Vües des parcs et maisons roïales ;* elle est supérieure à celle de Mérian, les touches sont plus fines et les détails plus abondants ; c'est une œuvre artistique où le burin a eu raison des vides trop grands que l'on est en droit de reprocher à Mérian. Planche III, reproduction demi-grandeur de l'original. Cette gravure est moins commune que la précédente.

En 1777, l'architecte Evezard fut chargé de dresser un plan du château de Moulins, avec les coupes des bâtiments existants ; quelques fragments en ont été publiés par M. Esmonnot dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier* (1).

Ce plan, planche IV, offre un vaste parallélogramme qui mesurait 257 mètres de longueur, sur 60 mètres de largeur ; il était presque partout entouré de fossés, ceux de l'ouest étaient remplis d'eau ; de grosses tours s'élevaient au sud et la fausse braie ou esplanade se continuait de l'ouest au nord et, par corruption, la rue actuelle où elle se terminait a retenu le nom de Fossés-Braies.

Deux cours permettaient de desservir les diverses parties du château, dont la principale, dite cour d'honneur, était ornée de cette belle fontaine dont la place est indiquée sur le

(1) Tom. II. Année 1851.

Digitized by Google

Planche III.

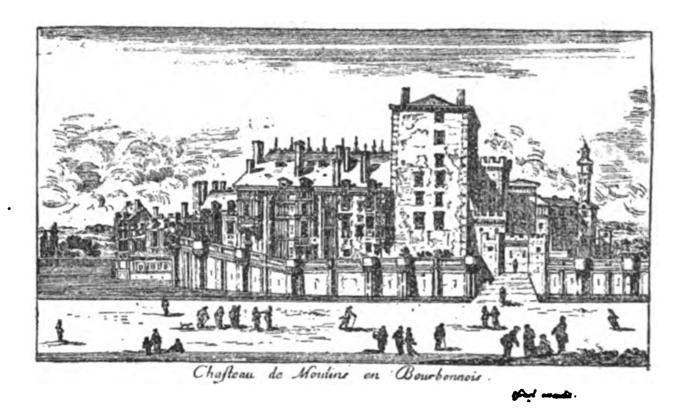
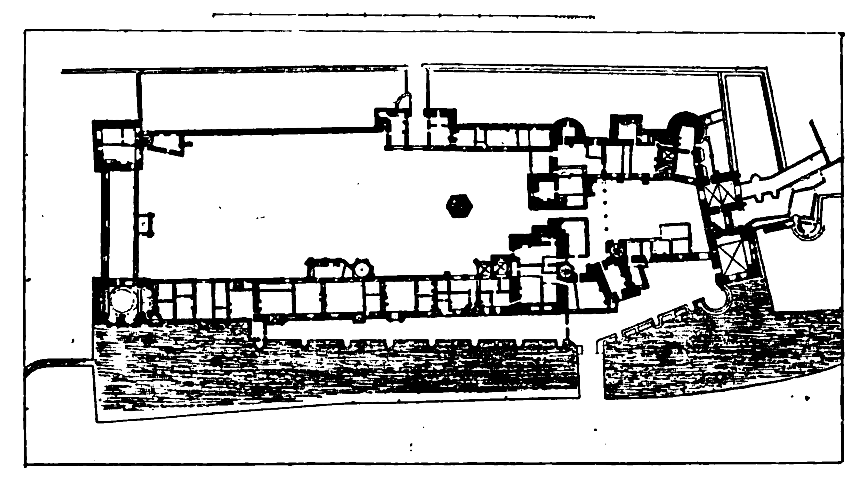


Planche IV



PLAN DU CHATEAU DE MOULINS

Digitized by Google

plan. Cette fontaine, en lave de Volvic, est aujourd'hui déposée dans la cour du Musée départemental.

C'est aussi sur ce plan que figure cette belle colonnade aux riches piliers cannelés et ornés de chapiteaux qui soutenaient cette galerie tant vantée du château de Moulins. Ces piliers ne sont figurés que par des points en face de l'entrée ou portique de la petite cour; mais, sur un dessin de Bariau que nous possédons, nous trouvons reconstituée cette galerie dans laquelle les portraits des ducs et duchesses de Bourbon, et de beaux tableaux étaient exposés. (1) Elle comprenait deux étages et les arcatures à archivolte qui superposaient celles de la base étaient soutenues par les mêmes pilastres. Il y avait seize arcatures et le sommet de celles du premier étage correspondait à la naissance des deux baies ogivales de l'oratoire adossé au sud de la grosse tour et dont le faîte était crénelé. Ces deux baies existent encore, mais les créneaux ont été démantelés en 1890; la physionomie de cette partie du château s'en trouve sensiblement défigurée.

Plusieurs de ces pilastres se voient au musée départemental; ils se trouvaient engagés dans des murs de construction récente, démolis il y a peu d'années, lors de la suppression des bâtiments de la caserne des gendarmes à pied.

L'on remarque sur ce plan :

Le pont de la principale entrée.

(1) L'un de ces tableaux, représentant le connétable de Bourbon, échappé à l'incendie du château, a été trouvé à Moulins, en 1830, par M. Valentin Smith, conseiller à la cour de Riom. Il est peint sur bois et pourrait bien être de l'un des Clouet. Il est aujourd'hui entre les mains de l'un des fils de M. Smith, à Trévoux.

Cette très importante galerie est citée dans un *Voyage en France*, par O. D. V. — Paris, 1609. — Page 101.

« Le chasteau est grand et magnifique, demesme des ducs de Bourbon « dont les effigies au naturel sont dans une belle gallerie.

. . . .

« Le jardin qui joint le chasteau est plein d'orengers et de citronniers, « on y va par un pont basty en sorte que s'il n'est arrêté par un gros « cloud, ceux qui marchent dessus tumbent dans les eaux qui sont dessous, « ce qui arrive à ceux qui n'en sont point averty. »

. . . .

Digitized by Google

Le porche du donjon.

Le porche de la seconde entrée du château, dont nous allons parler plus amplement.

Les deux cours et la fontaine de la cour d'honneur.

La rampe, terrasse et fausse braie descendant aux jardins. (1)

Les fossés et la grande pièce d'eau.

Le donjon, le porche intérieur, le vestibule.

La galerie. (C'est dans celle du premier étage que se tinrent les Etats en 1556.)

La grande chapelle Saint-Louis (maison Mantin).

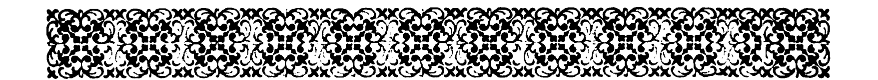
La belle galerie servant de péristyle à cette chapelle. Au-dessous étaient les écuries à gauche du pavillon de la duchesse Anne de Beaujeu.

La pièce dans laquelle se produisit l'incendie du 3 juin 1755. Cette pièce est l'une des dernières de la façade occidentale correspondant à la dernière fenêtre architecturale, côté nord. Les traces du feu se voient encore assez nettement sur plusieurs parties de ce qui reste du château.

F. PÉROT.

(1) Aujourd'hui les Jardins-Bas, occupés par la rue du Vert-Galant, par de nombreuses maisons et la machine qui alimente les accumulateurs de la Société de l'éclairage électrique.


Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

II. — Branche de Barassier. — Jean *Luylier*, seigneur de Barassier, Arginy et le Chariot, avocat en parlement dès 1632, épousa vers 1636 Jeanne *Alexandre*, fille de Noël *Alexandre*, seigneur du Cougoux, lieutenant au grenier à sel, et d'Anne *Chevilhe*. Ils eurent dix enfants, la plupart sans alliance. Je citerai seulement Jean, qui suit, et Gilbert, seigneur de Châtelard, procureur du Roi en la châtellenie, marié à Gilberte *Parison* dont il n'eut point postérité.

Noble Jean *Luylier*, seigneur de Barassier et d'Arginy, né en 1649, épousa Pétronille *Fumat*, fille de N. et de Louise *Tiffenat des Foucauds*. De ce mariage naquirent trois fils et une fille, qui eux-mêmes ne semblent pas avoir vu prolonger leur descendance.

III.

Enfin, les environs de Montluçon ont possédé une troisième famille du même nom que les précédentes et dont l'origine pourrait fort bien avoir été la même que celle des *Luylier* que je viens d'étudier. Son premier auteur connu dans notre pays vivait au commencement du XVIIe siècle. D'une part ses armes sont les mêmes, sauf une brisure, que celles des *Lulier* de Bourges et des *Lhuillier* de Paris, avec lesquels Borel d'Hauterive et Bouillet lui soupçonnent une extraction commune ; d'autre part, sa parenté avec les *Luylier* montluçonnais semble attestée par de nombreux rapports que révèlent nos actes paroissiaux. J'admettrais donc volontiers que la souche unique est la maison parisienne, si connue dans les fastes parlementaires, et qu'un de ses membres, venu en Berry au XVe siècle, peut-être avec Charles VII, aura laissé une descendance dont un rameau resta à Bourges et l'autre vint à Montluçon et dans les châtellenies voisines. Ce n'est à vrai dire qu'une hypothèse, mais fort vraisemblable. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il en est d'eux, à partir du moment où on les rencontre possessionnés

Digitized by Google

dans nos environs. J'hésite d'autant moins à les placer ici, que, je le répète, il est presque certain qu'ils étaient du même sang que les *Luylier* de la Rivière et de Barassier et qu'ils devaient s'en être détachés depuis peu quand ils nous apparaissent pour la première fois.

Luylier, seigneurs de Couture, le Plaix, la Souchère, le Mazeau, Isle, etc.

Noble Jacques *Luylier*, bailli de Saint-Désiré, né avant 1600, vivait encore en 1662. Il avait épousé dès 1625 Marie *Rouëron*, fille de Jean, président en l'élection de Saint-Amand, et de Louise *Alamargot*.

François, leur fils aîné, seigneur du Plaix, président et lieutenant général de la châtellenie d'Hérisson (1625-1676), épousa le 3 novembre 1654 Marie *Manceau*. Il en eut sept enfants, parmi lesquels :

Noble Claude *Luylier*, seigneur du Plaix, Couture, le Mazeau, etc., qui succéda aux charges de son père, et fut en outre lieutenant général des eaux et forêts de la maîtrise de Cérilly. Il épousa en 1686 Marguerite *Courtois*, fille de Pierre, seigneur de Favière, et de Marie *Huguet*. Ils eurent huit enfants, dont : Marie, épouse en premières noces de Sébastien *Vauvret*, seigneur de la Baudre, et en secondes noces de Jacques *Guérin*, seigneur de Guédolle ; — Claude Edmond, auteur de la branche du Plaix ; — Pierre, auteur de la branche de Couture ; — et Anne-Elisabeth, mariée le 2 juillet 1715 à Gilbert Bon *Perrot*, seigneur de Modières, Pollier, Saint-Angel, etc., subdélégué de l'Intendance.

I. — Branche du Plaix. — Claude-Edmond *Luylier*, seigneur du Mazeau et du Plaix, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Cérilly, marié en 1725 à Marie *Vauvret*, eut pour fils Claude, qui lui succéda dans ses charges, posséda les mêmes terres, et mourut en 1777, laissant veuve Madeleine *Berthomier de la Grange*, fille de Jacques, élu en l'élection, et de Apolline *Thonier de Montbillon*. Cette alliance avait donné huit enfants. Je ne citerai parmi eux que Pierre *Luylier du Plaix*, né en 1756, secrétaire de la préfecture du Rhône sous l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur ; — Jacques Claude, qui suit — et Jacques Blaise, qu'on trouvera un peu plus loin.

Jacques-Claude *Luylier*, seigneur d'Isle, né en 1757, époux de Marie *Fouquet des Roches*, eut deux fils et une fille. Un seul fils perpétua le nom : Charles *Luylier*, lequel, marié à Vitaline *Dumas-Primbault*, eut six enfants :

A) — Gustave *Luylier*, marié le 8 novembre 1859 à

Digitized by Google

Estelle *Alamargot de Villiers*, fille de Jean-Baptiste et de Anne-Elise *Lespinard*, dont une fille et un fils : Aline et Roger, né le 28 août 1874.

B) — Edmond *Luylier*, marié à Marie *Descombes*, dont trois filles, mariées elles-mêmes.

C) — Alphonse *Luylier*, marié le 25 août 1874 à Adeline *Maugenest*, dont deux fils, Albert et Charles, et deux filles.

D) — Jeanne-Marie-Elvina, épouse de Charles *Raby de la Lande*, morte le 10 mai 1887, à l'âge de 60 ans.

E) — Vitaline, mariée à Emile *Bourgeois*.

F) — Laure-Reine-Lucile-Emma, mariée à Louis *Dubreuil*, receveur de l'enregistrement, fils d'Etienne Eugène et de Marguerite Irza *Gressin*.

Jacques-Blaise *Luylier du Plaix*, fils puîné de Claude et de Madeleine *Berthomier de la Grange*, né en 1770, épousa Mlle *Béguin de Vandalon*, vers 1798. Il en eut deux fils : Auguste, qui suit, et Pierre-Jules ; ce dernier, marié à Mlle *Courtois du Gas*, fut père d'une fille, actuellement Mme *de la Planche*. En outre Jacques Blaise eut aussi une fille, Jeanne-Marie-Virginie *Luylier du Plaix*, épouse de Jacques-Blaise-Théodore *Bergeron de Charon*.

Auguste *Luylier du Plaix*, marié à Laure *Nicolas*, eut à son tour un seul fils, Jules, lequel eut le malheur de perdre tout jeunes encore les deux fils que lui avait donnés son mariage avec Berthe *Godin*. Il est mort lui-même en février 1891.

II. — Branche de Couture. — Pierre *Luylier*, seigneur de Couture, conseiller du Roi, président lieutenant général de la châtellenie d'Hérisson, né en 1700, épousa le 19 juin 1730 Anne-Angélique *Perrot d'Estivareilles*, fille de Jean-Gilbert et de Anne *Foureton de Margelay*. D'eux naquit entre autres enfants :

Pierre-Claude-Nicolas, seigneur de Couture, marié à *N. Beraud des Rondards*, dont Sébastien, qui suit, et Pierre. Ce dernier, né en 1775, gendarme de la garde du Roi, suivit pendant l'émigration Monsieur, comte d'Artois, auquel il était attaché et mourut à Hérisson vers 1841, sans avoir pris d'alliance.

Sébastien *Luylier de Couture*, marié vers 1800 à N. *Michelon du Chollet*, eut pour fils Pierre Sigismond, né en 1807, époux de Joséphine *Taché*, dont :

A) — Pierre *Luylier de Couture*, maire de Venas, célibataire.

B) — Marie-Joséphine-Claudine, mariée le 23 juin 1875 à Fernand *Thonier des Bouis*, morte le 22 septembre 1878.

Digitized by Google

LYMONNIER (Jehan), prêtre.

P. 214. — 15 d. t. pour un jardin au faubourg Saint-Pierre.

LYMONNIER. — Voy. *de Chenin*, — *Lujon*, — *Saverot*, — *Tronçon*.

DE LYON (Antoine), seigneur de Passat.

P. 636. — 2 quartes d'orge pour un pré à l'Amaron.

Honorables hommes et sages DU LYON (Claude), Pierre GRAVIER, Jean BEZARD et Jean BORNE, consuls de Montluçon (1496) agissant en cette qualité.

P. 637. — 12 d. t. pour une place au faubourg de Saint-Pierre.
P. 638. — 2 d. t. pour une pêcherie dans les fossés de la ville.
Idem. — 3 s. 4 d. t. pour une vigne à Villemorte.
P. 639. — 37 s. 10 d. t. et un septier de froment pour tous les fossés de la ville.
Idem. — 32 s. t. pour la maison des hôpitaux.

DU LYON (Claude), bourgeois et marchand de Montluçon.

P. 762. — 30 s. 8 d. t. pour divers héritages, aubérie et terre, jardin, vigne à Souleloup, maison, etc., etc.

Du Lyon, seigneurs de Quinssaines, Passat, la Mothe, etc.

Je ne puis donner de généalogie de cette famille, sur laquelle je ne possède que des renseignements fort incomplets. Tout ce que j'en sais peut se résumer ainsi :

Antoine et Claude, ci-dessus, bien que paraissant placés dans des rangs sociaux différents, puisque l'un devint noble peu après la date du Terrier, tandis que l'autre resta simple marchand et bourgeois de la ville, étaient frères, et tous deux fils de Jean *Aumaitre*, dit *de Lyon*, bourgeois et marchand de Montluçon, vivant en 1467. Je possède en copie du XVII[e] siècle, des actes datés de 1468 et 1510 qui ne laissent aucun doute sur cette filiation et sur le nom primitif de la famille. La descendance de Claude, après avoir donné une Perette *du Lyon*, mariée dès avant 1566 à Pierre *de la Chaulme*, paraît s'être éteinte en la personne d'Etiennette du Lyon, femme dès 1603 de Jehan *Thévenet*, maître fourbisseur, auquel elle donna un dernier fils en 1618. Leur premier enfant, né le 11 novembre 1603, avait eu pour parrain Pierre *du Lyon*, fils de Jean *du Lyon*, seigneur de Quinssaines, qui était évidemment son parent à un degré assez rapproché.

(A suivre.) DES GOZIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Réponse à cette question posée par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, nº du 10 décembre dernier :

« Peut-on avoir des renseignements sur le château de Murat (Allier), aujourd'hui en ruines ? Connaît-on la date de sa construction, les hôtes qui l'ont habité et enfin la date précise de son démantèlement ?

« Quels sont les ouvrages, anciens ou modernes, qui en parlent avec détails ?

« Ce château, dit le guide Joanne (*Auvergne et Centre*), était un des trois plus beaux châteaux forts du Bourbonnais. »

Murat était déjà en la possession des sires de Bourbon lors de la donation de Charles le Simple, en 913.

Le château est du XIIe siècle. Le duc Louis II y fit de nombreuses réparations en 1380. Entouré par l'Aumance, il était l'un des plus importants du pays. Il comprenait une enceinte coupée de tours cylindriques, un vaste corps de logis et une chapelle. Le tout était construit sur un rocher isolé de toutes parts.

Murat fut démantelé au moment de la défection du connétable de Bourbon et, durant deux siècles, il fournit des matériaux de construction aux gens du pays. Ses ruines sont encore imposantes ; on y voit l'amorce de beaucoup de tours, qui étaient au nombre de 27.

Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, femme de Robert, sixième fils de saint Louis, et Marie de Hainaut, femme du duc Louis Ier, sont mortes à Murat.

Ce château fut donné en douaire à la plupart des douairières de Bourbon.

L'histoire n'en a pas été publiée, mais elle existe en manuscrit, car elle a été écrite aussi complètement que les sources et les documents le permettent, par M. Georges Grassoreille, ancien archiviste de l'Allier et attaché aux archives de la Seine. M. Grassoreille, dont la maladie a interrompu les travaux, habite en ce moment chez ses parents, à Versailles, rue de Vergennes.

Renseignements : *L'Ancien Bourbonnais*, Achille Allier. Coiffier de Moret, 2 vol. 1826. *La Revue bourbonnaise*.

M. F. Pérot possède dans ses archives (car. 6, l. 111) une pièce portant la date du 27 juin 1770, où il est dit : « que la dame Gillette-Françoise de Montmorency-Luxembourg, duchesse d'Antin, *dame engagiste de la châtellenie royale de Murat*, veuve de Louis de Pardaillan de Gourieu, duc d'Antin, poursuit le nommé Boucaumont, fermier des revenus de ladite châtellenie. »

Les ruines du château de Murat appartiennent actuellement à M. Mallet des Prugnes.

***

Le même *Intermédiaire* du 30 décembre dernier, demande des renseignements sur Boirot de Lacour, lieutenant de louveterie du département de l'Allier, auteur en 1808 d'un *Traité sur l'art de la chasse avec les chiens courants* (Clermont 1808, in-8º) dédié au maréchal Berthier. Nous adressons la même demande à nos correspondants.

On remarquera que ce traité de Boirot ou Boisrot de Lacour est mentionné dans la note suivante.

***

Une importante bibliothèque vient d'être dispersée au vent des enchères, à Lyon. Pendant huit jours les livres les plus curieux ont été vendus. Parmi ceux intéressant le Bourbonnais, nous avons à citer :

30. LOUVEL. Histoire du Beaujolais et des seigneurs de Bourbon g. in-fol., 2 vol. s. d.


Digitized by Google

84. Jean Duret. *Traicté des peines et amandes* 1573.
95. — *L'Harmonie et Conférences des magistrats avec les officiers français, etc.* Lyon, 1574.
182. A. Steyert. *Variations du Costume.* Lyon, 1837.
199. Boisrot de Lacour. *Traité sur l'art de la chasse avec les chiens courants.* Clermont, 1808.
586. Péricaud. *Notice sur Ch. de Bourbon.* 1854.
802. Michaud. *Les livres de Beaujeu.* Lyon, 1863.
1122. Important dossier de documents concernant la famille et le maréchal de Saint-André d'Albon, et le mariage de Gaspard de Vichy et d'Héloïse d'Albon fille du marquis de Saint-Fargeau, en 1630.

* * *

A signaler, de M. le chanoine Morel, une étude hagiographique publiée dans les derniers numéros de la *Croix de l'Allier*, sur saint Marien, anachorète sur les bords du Cher, en Bourbonnais, Ve et VIe siècle. Ouvrage où l'auteur a résumé avec compétence et talent les renseignements nombreux qu'il a recueillis sur saint Marien, renseignements dont il a su tirer les meilleures conclusions. Il a été fait un tirage à part de cette notice.

* * *

Dans la dernière livraison de la *Revue scientifique du Bourbonnais*, Julius Florus a donné le premier article d'un travail sur les *monuments mégalithiques du Bourbonnais*, avec une planche de figures reproduisant quelques-uns des blocs de pierre décrits par l'auteur. Les vestiges de cette nature ne sont pas classés dans notre département; cette étude, qui n'existait que par fragments dont nous avons nous-même publié plusieurs, était donc d'autant plus nécessaire.

* * *

Vient de paraître : *Le maréchal de Villars, gouverneur du Languedoc*, d'après sa correspondance inédite, par Albert Bareau. — Paris, 1891.

* * *

Depuis un mois il a été trop fréquemment question à Moulins de ce que l'on est convenu d'appeler « les peintures de la gendarmerie, » pour que nous nous dispensions d'en dire à notre tour au moins quelques mots, — les derniers, espérons-le.

Ces peintures, qui n'avaient aucun mérite artistique, ont été couvertes il y a quelques jours d'un badigeon, et si on a pu leur attribuer une valeur quelconque, cela tient sans doute à ce que leur état de détérioration en a rendu l'examen difficile. Nous nous trouverions donc en présence d'une méprise et non d'une erreur de goût, qui véritablement serait trop complète.

Dans ces conditions, ne regrettons pas l'échec de M. Alfred Bertrand auprès de M. le Ministre des Beaux-arts, auquel il s'était adressé en vue d'en obtenir une restauration, et ne regrettons pas non plus que M. le Préfet de l'Allier n'ait pas cru devoir couvrir de sa protection des vestiges trop peu recommandables.

Mais il est bon de tirer avantage de tout et, puisque l'idée d'une restauration a été émise, ne l'abandonnons pas. A notre avis, voilà une excellente occasion de nous souvenir qu'il existe à la chapelle du lycée de Moulins un vieux plafond peint, — et même fort bien peint, — dont les lambeaux s'éparpillent parfois sur la tête des visiteurs. C'est là, n'est-il pas vrai, une œuvre d'art digne de fixer l'attention de M. le Préfet et digne aussi de la sollicitude de M. Bertrand, qui ne saurait pour une

Digitized by Google

plus juste cause faire emploi de son crédit en haut lieu. On peut aussi exprimer le même désir à propos du plafond connu de la salle du tribunal civil.

*
* *

Dans les *Annales du Midi* (4e année, no 13, janvier 1892), son directeur, M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, étudie *le Midi et les États-généraux sous Charles VII* et il transcrit un très curieux « discours prononcé par Bernard de Rosergue, depuis archevêque de Toulouse, au nom du tiers-état de Languedoc, en présence du roi, à Saint-Pourçain, le 13 août 1440 ».

*
* *

Après avoir inauguré par l'*Allier* la série de ses *Départements français*, M. Rayeur poursuivra son entreprise, mais désormais avec le concours de M. E. Delaigue, directeur des *Annales bourbonnaises*. La tâche est énorme, sans doute, mais les deux associés n'en sont pas effrayés.

La *Côte-d'Or* va être mise sous presse, et la *Saône-et-Loire* puis l'*Algérie* suivront de très près, pendant que de nombreux collaborateurs travailleront à préparer d'autres volumes.

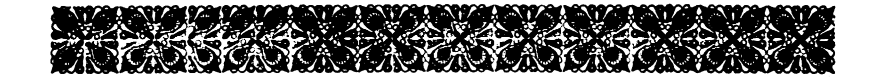
Dès maintenant, on peut juger du succès définitif qui est réservé à cette publication par les encouragements qu'elle a déjà reçus, car aux nombreux témoignages de sympathie élogieuse que ne lui ont pas ménagés les journaux et les revues de la région, viennent s'ajouter les marques d'estime de la presse parisienne et du monde savant.

Le *Polybiblion* annonce son apparition ; la *Revue de géographie* l'accueille avec faveur dès le début même ; le *Journal de l'enseignement secondaire* du 25 février lui consacre un article important ; le *Bulletin critique* du 1er décembre lui adresse par la plume autorisée d'un professeur-archiviste des éloges flatteurs ; le *Moniteur illustré* du 17 janvier dernier, annonçant la publication prochaine de la *Côte-d'Or*, rend justice à l'importance de l'effort ; et il n'est pas jusqu'à la *Revue historique*, si connue pour la haute portée et l'impartialité de ses jugements, qui n'ait tenu à rendre compte des *Départements français*. « Nous avons plaisir à reconnaître, dit-elle, que le travail de M. Rayeur est excellent. Les détails géographiques sont présentés sous une forme claire, à la fois concise et imagée ; les renseignements historiques sont bien résumés et puisés aux bonnes sources. On sent que l'auteur est familier avec ce dont il parle et connaît bien son sujet. Il serait vivement à désirer qu'il pût mener à bien son œuvre pour tous nos départements. »

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



CORRESPONDANCE

D'ANNE DE BEAUJEU

On ne saurait trop faire remarquer les qualités tout à fait extraordinaires déployées par Anne de Beaujeu après la mort de Louis XI, alors qu'elle n'avait que 22 ans. Les auteurs contemporains ont été obligés de rendre hommage à son énergie, sa prudence, son habileté et, si quelque chose peut surprendre, c'est que, plus tard, une telle femme unie à un gendre comme le connétable de Bourbon, ait laissé préparer la ruine de sa maison sans trouver le moyen de faire tête à l'orage. L'âge sans doute avait diminué son énergie et amoindri ses facultés; d'un autre côté, sa piété toujours croissante avait changé son orgueil en humilité, ses rancunes en sentiments charitables; elle donnait l'exemple de toutes les vertus domestiques et savait les enseigner à son entourage, mais ce n'était plus l'altière et digne fille de Louis XI.

Le Bourbonnais lui a été reconnaissant de son administration bienfaisante et maintenant encore ses habitants ont intérêt à recueillir tous les souvenirs de cette princesse si remarquable. C'est pourquoi nous avons recherché les copies des lettres écrites ou signées par elle pour les présenter aux lecteurs des *Annales*. Déjà l'année dernière, (1) nous avions parlé de quelques lettres faussement attribuées à Anne de Beaujeu et certainement signées par Anne de Bretagne.

(1) 5e année, *Annales bourb.*, p. 102.

Digitized by Google

L'absence de dates d'année, (1) la signature du simple prénom pouvaient très bien amener cette confusion. Nous allons même tout d'abord donner quatre lettres (2) signées seulement *Anne*, qui pourraient parfaitement être d'Anne de Bretagne, quoique le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale les attribue à Anne de France. En tout cas, si elles sont de la reine, elles étaient certainement adressées à Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais, ou à son mari, et dès lors elles rentrent naturellement dans le sujet de cet article.

Lettre n° 1

A mon frère le duc de Bourbonois et d'Auvergne.

« Mon frère, par l'Avrier ay receu vos lettres et sceu par luy de vos nouvelles, dont j'ay esté bien joyeuse. Mon frère, je vous mercie tousjours du bon vouloir que par luy me mandez avoir devers moy: je vous promets que je m'en tiens tout asseurée: aussy pouvès-vous estre seur que, en ce que je porray faire pour vous, que à mon pouvoir le feray de bon cœur, ainsy que je l'ay dit audit l'Avrier. Je vous prie, mon frère, que le plus soudain que vous pourrès, me faites sçavoir de vos nouvelles: car plus grand plaisir ne me sçauriez faire après vous voir et ma sœur; mais c'est sans oublier ma nièce pour sçavoir quelle mesnagière (3) c'est; priant Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa bone grace. Escrit au Verger le douziesme jour de Fevrier.

« Vostre bone sœur ANNE. »

Bibl. nat. Fonds français. ms., n° 3,924, fol. 15, r°.

---

(1) Les lettres écrites à cette époque donnent comme dates le mois et le jour, et jamais le millésime de l'année.

(2) La plupart des lettres que nous allons reproduire proviennent des manuscrits de la Bibliothèque nationale ; nous adressons tous nos remerciements à M. Jules Roy qui a bien voulu nous les faire copier.

(3) Signifie probablement : « pour savoir comment elle emploie son temps. »

Digitized by Google

N° 2.

« *A ma sœur la duchesse de Bourbonois et d'Auvergne.*

« Ma sœur, je vous remercie bien fort de toutes les bones choses que l'Avrier m'a dit de par vous et du bon vouloir que je cognois qu'avez envers moy, dont de pieça me suis apperceue ; et ne cuidez pas, ma sœur, que je n'y ay mis ma bone fiance. Aussi pouvès-vous estre asseurée qu'en ce que je pourray faire pour vous, que je le feray de bon cœur, et voudrois bien estre auprès de vous pour plus amplement vous en dire de ma volonté, bien que j'en ay dit une au long à la Lavrier pour vous en dire. Je m'attens à vos petits chiens et, si j'ay rien dont vous veuilliez recompenser, il ne vous sera pas espargné ; et à tant, ma sœur, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit au Vergier, ce douziesme de février.

« Vostre bone sœur ANNE. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., n° 3,924, fol. 15, v°.

Les lettres nos 1 et 2, écrites le même jour sur la même feuille, sont datées du Verger (1), résidence de Pierre de Rohan, maréchal de Gyé. Si elles sont réellement d'Anne de France, elles s'adressaient à Jean II, duc de Bourbon, et à une de ses deux dernières femmes. Mais dans la lettre n° 1, il est parlé d'une nièce ; or, Jean II n'avait pas de fille légitime, ce qui me fait croire ladite lettre écrite par Anne de Bretagne à son beau-frère Pierre II, père de Suzanne de Bourbon.

Il est question de petits chiens dans la lettre n° 2 ; Anne de France aimait très certainement les animaux, car on trouve dans un compte de 1487 la mention de « Jehan d'Escosse, garde des levriers de la chambre de Me de Beaujeu. » (Ms. fr., 20,603, f. 169, v°). Le 15 avril 1489, la très sérieuse duchesse écrivait à Laurent de Médicis pour lui demander une *giraffe*, qu'il lui avait offerte jadis ; « car c'est, dit-elle, la beste

(1) Magnifique château, commune de Seiches (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

du monde que j'ay plus grant désir de veoir. » (BUSER, *Beziehungen der Mediceer in Franckreich*, p. 521) (1).

La lettre nº 3, dont nous allons donner le texte, nous fournira l'occasion de nous étendre un peu sur une famille du Bourbonnais ; elle peut aussi être attribuée à Anne de Bretagne.

N° 3.

« *A ma sœur la duchesse de Bourbonois et d'Auvergne.*

« Ma sœur, j'ay reçeu vos lettres et sceu par icelles ce que me mandès du mariage de l'Isle. Aussy j'ay fait voir le contract qui fut faict entre Monseigneur de l'Isle et Monseigneur de Lignières et pour ce que par ledit contract, après avoir proposé plusieurs conditions, j'ay advisé d'envoyer un double à Janly afin qu'il entende les termes en quoy les choses sont et qu'il m'en face sçavoir de son intention, je vous prie, ma sœur, que de vostre part vous vouliez ayder envers l'évesque de Périgueux et autres parents, et de moy je m'ayderai de l'autre costé afin que, au moyen de vous et de moy, la chouse puisse porter bon effect ; priant Dieu, ma sœur, qu'il vous ait en sa sainte garde. Escrit à Romorentin le deuxième jour de juin.

« Vostre bonne sœur,

« ANNE. »

Bibl. nat. Fonds français, nº 3,924, fol. 15, rº.

Il est évidemment question dans cette lettre d'un mariage concernant la famille du Mas de l'Isle. A cette époque, Jean du Mas, chevalier, seigneur de l'Isle, de Bannegon (2) et d'Yvoy, conseiller et chambellan du roi, était un personnage important que nous voyons figurer dans nombres d'actes émanant du gouvernement de Charles VIII : (3) il était en

(1) DE MAULDE, *Anne de France et Louis XII*, p. 14.

(2) La terre de l'Isle était dans la commune d'Isle-et-Bardais (Allier). Bannegon est une commune du Cher, autrefois dans le Bourbonnais. Yvoy est aussi dans le Cher.

(3) GODEFROY, *Histoire de Charles VIII.*

Digitized by Google

outre conseiller et chambellan du duc de Bourbon et semble avoir été en grande faveur près des rois Louis XI et Charles VIII. Nous sommes étonnés de voir les histoires du Bourbonnais à peu près muettes sur ce seigneur qui mérite bien une place parmi les hommes marquants du pays.

Il commença par être écuyer d'écurie du roi Louis XI et reçut de lui la vicomté de Murat, confisquée en 1477 sur Jacques d'Armagnac : il la céda peu de temps après au duc de Bourbon qui, le 9 décembre 1488, unit en sa faveur la prévôté et terre de la Chapelle à la seigneurie de Bannegon. (1) Pierre II le nomma capitaine d'Ainay-le-Châtel par lettres du 28 décembre 1491. En 1486, il est qualifié baron de Tourville en Cotentin et bailli dudit pays. Le roi le pourvut, le 26 octobre 1489, de la charge de grand maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France. En 1493, il lui fit payer 4,000 écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avait faits en Picardie *pour ses urgentes affaires* et *des dettes qu'il avait contractées en mariant ses filles*. (2)

Dans la lettre en question, il s'agissait précisément du mariage d'une de ses filles dont nous avons pu découvrir le mari, grâce au nom de *Janly*. (3) C'était l'ancienne manière d'écrire Genlis, et la seigneurie de ce nom était alors possédée par la famille du Hangest. Le père Anselme et Moréri nous apprennent qu'Adrien du Hangest, seigneur de Genlis, épousa Claude du Mas, fille du seigneur de l'Isle et Bannegon. D'ailleurs, en cherchant le nom de l'évêque de Périgueux, pendant cette fin de siècle, nous avons trouvé (4) ce siège occupé, de 1486 à 1499 environ, par un Gabriel du Mas, qui est bien le parent désigné dans la lettre, et probablement le frère de Jean du Mas.

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, t. II : le Père Anselme.
(2) Père Anselme, t. VIII, p. 899.
(3) *Dict. géog. de la France*, 1765, t. II, p. 366. Il y a deux Genlis, l'un, dans la Côte-d'Or, et l'autre, dans l'Aisne, à 5 k. nord de Chauny. C'est ce dernier qui était possédé par les du Hangest.
(4) *Gallia christiana*, t II, col. 1,482.


Digitized by Google

Quant à Monseigneur de Lignières (1) qui était François de Beaujeu ou son frère Jacques, nous ignorons son rôle dans cette affaire, mais nous retrouvons trace d'un contrat de vente entre le seigneur de Lignières et Jean du Mas par lequel il cédait à ce dernier la justice de la terre de l'Isle, acte confirmé par Louis XI en juin 1482. (2)

La famille du Mas est originaire du Bourbonnais où elle est connue depuis 1249. (3) Jean du Mas avait un frère Pierre qui fut abbé de N.-D.-des-Pierres et de Chezal-Benoît en Berry. (4) Ce dernier monastère ayant été ruiné par la guerre contre les Anglais, Pierre du Mas le fit restaurer avec l'aide de son frère Jean, *favori de Charles VIII* (dit le *Gallia christiana*). Il mourut en 1491 et fut remplacé dans son abbaye de N.-D.-des-Pierres par Gabriel du Mas, successivement évêque de Mirepoix et de Périgueux.

Jean du Mas mourut le 13 juillet 1495. Il avait épousé Jacqueline Carbonnel dont il eut :

1° Jacqueline du Mas, mariée le 22 novembre 1490, à Gilbert de Levis, comte de Ventadour.

2° Claude du Mas, mariée à Adrien du Hangest, seigneur de Genlis, morte le 5 janvier 1532.

3° Robert du Mas, capitaine d'Ainay-le-Châtel à la mort de son père, marié le 29 mars 1505 à Jeanne de Fontenay, dame de Riffardeau (5) dont il eut :

1° Jean du Mas, seigneur de l'Isle, épousa Honorade de Castellane, de laquelle sont issus les seigneurs d'Allemagne éteints au XVIe siècle.

(1) Lignières était une importante seigneurie du Berry.

(2) Père Anselme, t. VIII, p. 899.

(3) Voir *Armorial du Bourbonnais*, *Titres de la maison de Bourbon*, *Nobiliaire d'Auvergne*, *Dictionnaire des familles d'Auvergne*, de Tardieu, et le Père Anselme, t. VIII.

(4) *Gallia christiana*, t. II.

(5) Terre située près de Fontenay, qui était autrefois en Bourbonnais et est maintenant dans le Cher (canton de Nérondes) ; elle appartint ensuite à la famille du duc de Rivière.

Digitized by Google

2° Jacques du Mas, seigneur de Riffardeau, épousa Françoise de Sorbiers.

3° Françoise du Mas, femme de N., seigneur de Verrières.

4° Philiberte du Mas, religieuse.

Nous trouvons encore, parmi les filles d'honneur d'Anne de Bretagne, de 1492 à 1498, une Françoise du Mas de l'Isle, (1) qui peut-être était une autre fille de Jean du Mas.

Les du Mas portaient : « *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 besants de même.* »

La lettre n° 4, qui va suivre, peut donner une idée de la crudité du langage de l'époque ; aujourd'hui nos femmes du monde emploieraient toutes sortes de circonlocutions pour annoncer une semblable nouvelle. Autrefois, au lieu de la cacher, on s'en faisait gloire.

N° 4.

« *A mon frère le duc de Bourbonois et d'Auvergne.*

« MON FRÈRE,

« Le bastard de Liège s'en vat après le Roy, auquel j'ay donné charge vous dire de mes nouvelles et vous asseurer que, la grace de Dieu, je me tienne bien saine de mon ventre qui grossy fort ; et à tant, mon frère, prie Dieu qui vous ait en sa garde. Escrit à Romorentin le premier jour de juillet.

« Vostre bonne sœur ANNE. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., n° 3,924, fol. 15, v°.

Cette lettre (n° 4) a été écrite sur le verso de la précédente 28 jours plus tard ; on attendait peut-être une occasion pour expédier les deux missives. Le détail intime, dont il est fait part, me fait encore croire qu'Anne de Bretagne a écrit cette lettre pendant sa première grossesse en 1492. En ce qui concerne Anne de France, nous savons seulement qu'elle était dans cette intéressante situation en 1476, comme le

(1) *Histoire de Charles VIII*, preuves de Godefroy, p. 708.

Digitized by Google

prouve l'acte de donation du comté de Clermont par Jean II à son frère Pierre. (1) Après sa fille Suzanne, née en 1491, elle eut un fils qui ne vécut que quelques années et mourut en 1498, comme l'affirme La Mure. (2) Cette date paraît probable, car l'enfant est représenté sur le vitrail de sainte Catherine, à la cathédrale de Moulins, et il y paraît plus jeune que sa sœur Suzanne.

Nous supposons que le bâtard de Liège était Louis, second fils de Louis de Bourbon, l'évêque de Liège, assassiné par Guillaume de la Marck. Il fut enfant d'honneur de Charles VIII, de 1490 à 1496, et, d'après les généalogistes, serait mort sans alliance après 1500. M. Le Roux de Lincy, dans sa *Vie d'Anne de Bretagne*, nous raconte au contraire qu'il inspira une vive passion à Anne de Rohan, fille d'honneur de la reine, et échangea avec elle une promesse de mariage que les parents et la reine refusèrent de ratifier. Ayant été prévenu que le roi voulait le faire arrêter pour l'empêcher d'épouser cette jeune fille, cousine de la reine, il s'enfuit en Allemagne, où il se maria avec une inconnue, dont sans doute il n'eut pas de postérité. Sa fiancée, après l'avoir pleuré pendant dix ans, finit par épouser son cousin Pierre de Rohan. Cette histoire romanesque a servi à Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, pour composer une des nouvelles de son *Heptameron*. Anne de Rohan y est désignée sous le nom de Rolandine.

Nous continuons par une lettre autographe d'Anne de France à son père Louis XI et une lettre adressée à Mademoiselle de Mantelan. (3)

N° 5.

« *A Monsieur* (Louis XI).

« Monsr, par la lestre que vous a plu me fere escripre, et par les lettres des medesins, je su qu'avés la goute, et le plus

(1) La Mure, t. III, pp. 208 et 209.
(2) La Mure, t. II, p. 447.
(3) Ces deux lettres ont été reproduites dans le 3e vol. de La Mure, pages 216 et 218.

Digitized by Google

grant ennuy que je puisse avoir, quant je sé qu'estes mal, est que je ne suis avecque vous, vous suplient, Mons[r], que comendez à cieu que vingn[ent] qui m'en fasse savoir de votre senté, car, sur ma foy, je ne suis point à mon ayse le jour que je n'eusse. Vos enfens font très bonne chère, priant le Créateur qui vous donne senté et longue vie, de la main de votre très humble et très hobeissante fille, ANNE. »

Bibl. nat., ms., nº 2,930, fol. 116.

N° 6.

« *A Mademoiselle de Mantellan* (1).

« Mademoiselle de Mantellan, j'avoys donné charge à Patoufleau passer par vous ; touteffoys je doubte qu'il ne vous ait trouvé, par ce que estiez partie pour aller à Paris et come j'entens estes de retour et à ceste cause vous escrips venir devers moy, pour vous donner tout les conseil et aide que pourray et sauray en vostre affaire ; et cependant ne mectez vostre argent en main de personne que ne vous soit recouvrable à toute heure et où il n'y ait sehureté. Car, puis que vous avez voulu me parler de vostre affaire, je veuil bien vous y conseiller et aider autant qu'il me sera possible. Ce que craindroys faire si vous laissiez conseiller à gens qui ne vous fussent parens, ne amys, ne ayment vostre bien, honneur, ne vostre fille. Vous venant icy, nous en deviserons plus au long : et à Dieu ma demoiselle de Mantellan, qui vous ait en sa garde. — Escript à Molins le V[e] de janvier.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : CHATEAU (2). »

Bibl. nat., ms. fr., 2,929, fol. 8.

Ces judicieux conseils sont adressés à Gabrielle de Villiers de l'Isle Adam, mariée en premières noces à François du Fau,

(1) A cette époque, on appelait encore *demoiselle* les femmes mariées ou veuves.
(2) Ce secrétaire devait être Jean Chanteau, seigneur de Marcellange.

Digitized by Google

seigneur de *Mantelan* dont elle eut une fille unique, Claude du Fau, qui épousa en 1509 René de Menou. C'est cette dernière dont il est fait mention à la fin de la lettre. La famille de Patoufleau était du Berry. Celui dont il s'agit était probablement Jean de Patoufleau, (1) écuyer, seigneur de Feez, capitaine de Vierzon.

N° 7.

Lettre d'Anne de France au comte de Dammartin, grand maître de France.

« Mon cousin, ne vous soussiez de voz besongnes vers le Roy, car je m'y employray de tout mon povoir de vous aider à les faire, et avecques ce vous feray donner coupie de checer (?) ainsi que demandez. Aussi je parleray à l'avocat touchant voz affaires, lesquels je lui recommanderay, vous disant à Dieu qui vous doint ce que plus désirez. Escript à Melun le XXVIe jour d'octobre.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé DE LA BARRE.

Au dos : « *A mon cousin Monsr le grant maistre.* »

Cette lettre doit avoir été écrite pendant la minorité de Charles VIII. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, nommé grand maître de France en 1467, mourut le 25 décembre 1488 ; il était alors gouverneur de Paris et de l'Ile de France depuis 1485. L'*Ancien Bourbonnais* (2) nous dit que le roi Louis XI le traitait de cousin, bien qu'il ne fût ni son parent ni son allié. Nous voyons qu'Anne de France en usait de même avec lui. Le titre de *Cousins du roi* a depuis été conservé par les rois de France à cette famille illustre. Le fils d'Antoine de Chabannes épousa Suzanne de Bourbon, fille de Louis, comte de Roussillon, et de Jeanne de France, fille

(1) La Thaumassière, dans son *Histoire du Berry*, livre XI, donne une généalogie des Patofleau ou Patoufleau.
(2) P. 102, t. II, notes.

Digitized by Google

naturelle de Louis XI, mais cette branche de Dammartin s'éteignit bientôt.

La lettre suivante (n° 8) adressée à M. du Bouchage date certainement aussi du temps où Madame de Beaujeu était *gardienne* de son jeune frère Charles VIII.

N° 8.

« Monsieur du Boschage, j'ay sceu comme ung nommé maistre Jehan Triquart s'est vanté soy tirer vers vous pour avoir port (?) à l'encontre du s^r de Rizac, parent d'aucuns mes espe-ciaulx serviteurs touchant l'office de juge mage (1) de Perigort, lequel office ledit s^r de Rizac tient et excerce. Si vous pry tant comme je puis que pour l'amour de moy ne vueillez aucunement sostenir ne porter ledit Triquart contre led. de Rizac, et vous me ferez ung fort grant plaisir, car je vouldroye bien povoir aider audit s^r de Rizac en faveur de mesd. serviteurs, vous disant à Dieu qui vous doint ce que désirez. Escript à Amboise, le XVIIIe jour de janvier.

« ANNE DE FRANCE. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., 2,896, fol. 82.

Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, fut chambellan des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII. On peut juger de son influence par la correspondance considérable échangée entre lui et les plus grands personnages de l'époque jusqu'à environ 1517. Le catalogue des manuscrits français de la bibliothèque nationale (ancien fonds, tome I) consacre des pages entières à la simple énumération de ces nombreux documents. Il mourut très âgé sous François Ier et son nom s'éteignit dans la personne de son petit-fils René, tué à la bataille de Saint-Denis. Sa fille avait épousé Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, d'où naquit la célèbre Diane de Poitiers. Le

(1) Dans les provinces méridionales, on appelait juge mage ou maje le lieutenant du sénéchal.


Digitized by Google

titre de comte du Bouchage est porté actuellement par la famille de Gratet en Dauphiné.

N° 9.

(Au dos :) « *A Messieurs les chambellans de Mons*[r] *le daulphin.*

« Messieurs, j'envoye querir mon neveu le conte daulphin pour venir veoir monseigneur. Je vous pry que vous en soyez contens et bien tost retournera au service de Monseigneur mon neveu duquel je vous pry souvent m'en faire savoir des nouvelles ; et vous mercye de ce que m'en avez fait savoir par cy devant. Et adieu, Messieurs. Escript à Molins, ce sept (?).

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : DE LA BARRE. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., 2,922, fol. 28.

N° 10.

« Messieurs, j'ay receu voz lettres et suis très joyeuse de ce que m'escripvez que Monseigneur prent plaisir à mon nepveu le conte daulphin. Il s'en reva devers lui et vouldrions bien, Monseigneur et moi, qu'il lui sceust faire quelque bon service. Je vous prie que l'ayez tousjours pour recommandé et le dresser à ce faire, et vous me ferez plaisir ; vous disant à Dieu, Messieurs, qui vous ait en sa sainte garde. Escript à Molins le XXIII[e] jour d'octobre.

« ANNE DE FRANCE. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., 2,907, fol. 32.

Les lettres 9 et 10 furent écrites très certainement pendant la guerre d'Italie (1494-95) et le séjour d'Anne de Bretagne à Moulins. Le dauphin Charles-Orland n'était pas avec sa mère dans cette ville, comme le disent les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* (tome II, p. 182), mais bien au château d'Amboise sous la garde d'un nombreux personnel, auquel Charles VIII avait laissé les instructions les plus sévères et les plus minu-

Digitized by Google

tieuses. Quant au comte dauphin, envoyé pour distraire l'enfant royal, nous pensons que c'était Louis de Bourbon, comte de Montpensier, *dauphin* d'Auvergne, qui mourut de la fièvre en Italie, à l'âge de 18 ans, en 1501. Il était le frère aîné du futur connétable, Charles de Bourbon, et fils de Gilbert de Bourbon-Montpensier.

La Mure dit (tome II, p. 481) que ce dernier était appelé *le comte Dauphin* du vivant de son père : il en était sans doute de même pour le jeune Louis, car son père Gilbert ne mourut qu'en 1496.

La lettre n° 11 qui va suivre a été aussi adressée de Moulins, pendant la guerre d'Italie, aux chambellans et maîtres d'hôtel du dauphin à Amboise, mais il se présente ici cette curieuse particularité que le même jour partait de Moulins une lettre signée d'Anne de Bretagne (1), rédigée dans des termes presque identiques, pour donner les mêmes instructions. On peut supposer que les secrétaires des deux princesses rédigèrent en commun les deux missives avant de les présenter à leur signature. Nous mettons ci-après les textes des deux lettres en regard l'une de l'autre.

N° 11.

(Au dos :) « *A Messieurs les chambellans du Roy estans à Amboise et aux maistres d'ostelz de Mons*r *le Daulphin.*

« Messieurs, le plaisir du Roy a esté de re'enir le filz aisné du viconte de Rodda et de Venez en l'estat de enffant d'onneur de Mons*r* le daulphin, ainsi que poverez veoir par les lettres que led S*r* vous en escript à ceste cause. Je vous prye que en ensuivant son bon plaisir et lesd lettres vous le recevez et faictes servir briefment aud. estat,

N° 11 bis.

« *A Messieurs les gouverneurs du dauphin.*

« De par la Royne nos amez et féaulx,

« Le plaisir de Monseigneur a esté retenir le filz aisné du viconte de Roddart de Venez, en l'estat de enffent d'onneur de nostre filz, ainsi que pourrez veoir par les lectres qu'il vous en escript; et pour ce, en ensuivant son bon plaisir, recevez le et faictes servir doresnavant audict estat, sans vous arrester à ce

(1) *Vie d'Anne de Bretagne*, Le Roux de Lincy, tome III, p. 19.

Digitized by Google

sans avoir regard à ce qu'il ne soit couché en l'estat, despieça fait de mond. S^r le daulphin ; et en ce faisant me ferez plaisir pour ce que led. viconte est de ses bons serviteurs. Et led. S^r l'employe et occuppe tous les jours et dès maintenant à le servir en ses plus grans affaires ; car led. viconte est homme de bien et je croy que aussi sera son filz. Et à Dieu Messieurs, qui vous ait en sa garde. Escript à Molins le XVIIIe d'octobre.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : ROBERTET. »

Bibl. nat. Fonds français, ms. 2922, fol. 34.

que le dict seigneur ne fait mencion en ses dictes lettres ; Non obstant qu'il ne soit couché en l'estat de pieça fait de nostre dict filz ; et ledict seigneur en sera bien contan ; car ledict viconte est de ses bons serviteurs, et l'employé et occuppé tous les jours à le servir en ses plus grans affaires.

« Escript à Molins, le XVIIIe jour d'octobre.

« ANNE.

« Contre-signé : DE FORETZ. »

Bibl. nat. ms. £459, fol. 33 r°.

Il semble que, dans ce cas, un mot de la reine aurait suffi, mais madame de Beaujeu, toujours autoritaire, tenait encore à montrer qu'elle gouvernait elle-même, bien que ce fût son mari Pierre qui avait été nommé par le roi lieutenant général du royaume.

Le vicomte de Rodde et Venez (1), qu'elle semblait avoir en haute estime, était de la famille de Perilles ou Perilleux, à moitié française et espagnole, qui possédait le château de Rodde ou Roda en Cerdagne. Il avait été placé à Perpignan comme lieutenant du duc Pierre II qui en était capitaine. Comptant sur l'influence d'Anne de Beaujeu, il lui écrivit le 4 juin 1493 pour demander que le Roussillon et la Cerdagne ne soient pas rendus à l'Espagne, comme Charles VIII en avait l'intention. Il joignit à sa lettre une requête pressante des consuls de Perpignan, écrite dans le même but (2). Mais la duchesse de Bourbon n'était plus au pouvoir : malgré tous ses efforts et ceux de son mari, (dit l'éditeur de La Mure) (3)

(1) La seigneurie de Venez (Tarn, canton de Lautrec) était possédée par la famille de Lautrec au commencement du XVe siècle.
(2) GODEFROY, *Histoire de Charles VIII*, p. 671.
(3) Tome II, p. 435 et suivantes. Les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais*

Digitized by Google

pour conserver *le meilleur boulevart que peut avoir le pays de Languedoc* (selon les termes du vicomte de Rodde) (1), ils échouèrent devant l'obstination de Charles VIII qui tenait à faire ce sacrifice pour pouvoir entreprendre l'expédition d'Italie.

Il y avait lieu de récompenser l'attachement à la France du vicomte de Rodde ; aussi fut-il admis près du roi en qualité de conseiller et de chambellan ordinaire (2).

Voici maintenant trois lettres adressées probablement au trésorier Robertet (n[os] 12, 13 et 14).

N° 12.

« Mons[r] le trésorier, je vous escripvy dernièrement comme le receveur d'Ostum (3) avait fait empescher la refve de Mascon pour être payé des VIII[xx] du péage de Molins ; le trésorier de Beaujoloys laissa toutes les pièces es mains de vostre clerc Odinet. Je vous prye les faire depescher ; car encorez tout à ceste heure ay eu lettres dud. trésorier qui n'est peu venir parce qu'il fait les nopces de sa fille de mardi en VIII jours, par lesquelles il m'escript que le receveur de Mascon luy tient bien VIII[c] livres en surceance pour cette matière. Et à Dieu Mons[r] le trésorier, qui vous ait en sa garde. Escript à Molins le XIII[e] jour d'Avril.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : CHATEAU. »

Bibl. nat. Fonds français, ms. n° 2968, fol. 16.

---

disent tout le contraire dans une note, tome II, p. 182, sans fournir aucune preuve de leurs assertions. Nous nous rallions complètement à l'opinion de l'éditeur de La Mure, plus conforme au bon sens. Pierre II était gouverneur du Languedoc : sa femme et lui avaient tout intérêt à conserver une frontière importante, qui avait coûté fort cher à Louis XI.

(1) GODEFROY, *Histoire de Charles VIII*, preuves p. 672.

(2) Lettre de Charles VIII à la reine d'Espagne, *Vie d'Anne de Bretagne t. III.*

(3) Autun.

Digitized by Google

N° 13.

« Mons[r] le trésorier, piessa le Roy me octroya commission pour faire imposer par les esleuz de la Marche sur les habitans de la haulte et basse Marche les deniers qui par [le]s gens des Estatz dudit pays m'avoient esté octroyez ; ce qu'ils fisdrent, mais obstant quelque affaire que survint à partie des paroisses de ladite basse Marche ne fut lors départi entre eulx, et se sont perdues lesdites commissions, et pour ce que le dit mandement du Roy est suranné, m'est besoing en avoir ung autre adressan[t au]sdits esleuz pour reffaire lesdites commissions. J'en envoye ung [mem]oyre à Monseigneur de Bonnay (1) qui est par delà et lui escriptz vous en parler. Je vous prie Mons[r] le trésorier, le me faire depescher, et vous me ferez plaisir. Prient Dieu, Mons[r] le trésori[er qu'il] vous ayt en sa garde. Escript à la Chaussière (2) le..... de.....

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : DE LA CROIX. »

Bibl. nat. Fonds français, ms. n° 2968, fol. 15.

N° 14 (donnée dans les preuves de La Mure, tome III, p. 218).

« *A Monsieur le trésorier Robertet.*

« Monsieur le trésorier, j'escriptz au roy comme il y a ja long temps que je ne luy ay point remontré mon affaire, et que je luy supplye très humblement qu'il luy plaise l'avoir pour recommandé, ce que je croy qu'il fera, car j'en ay tous jours heu en luy cette fiance. Je vous prye, Monsieur le trésorier que, de vostre part, m'y vueillez estre aydant envers mondit

(1) C'était Pierre de Bonnay, chevalier, seigneur de Demoret, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, marié en 1499 avec Anne de Bigny, mort en 1533. On voit encore sa pierre tombale dans l'église de Trevol.

(2) Maison de campagne du duc de Bourbon dans la commune de Vieure (Allier). Elle était déjà en ruines du temps d'Antoine de Laval. C'est là qu'après la mort de Louis de Montpensier, son frère ainé, le jeune Charles de Bourbon fut amené par son beau-frère André de Chauvigny. Il fut reçu comme un fils par Anne de France et son mari.

Digitized by Google

seigneur, et je m'en tiendray bien tenue à vous, avec les autres plaisirs que m'avez tous jours faitz, ainsi que plus au long j'ay chargé à Mons[r] Françoys de Saint Félix vous dire, vous pryant le voulloir croyre et à Dieu, Monsieur le trésorier, que vous donne ce que désirez. Escript à Chantelle le XI[e] jour de Décembre.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : GOY. »

« Bib. nat. ms. fr. 2930, fol. 115.

Nous trouvons dans la *Vie d'Anne de Bretagne* (1) deux lettres que nous classons n[os] 15 et 16.

N° 15.

Adresse : « *A très haulte, très puissante princesse et ma honnorée dame et cousine la Royne de Castelle.* (2)

« TRÈS HAULTE, TRÈS PUISSANTE PRINCESSE, HONNORÉE DAME ET COUSINE,

« Je me recommande humblement à vous. J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par vostre ambaxadeur, lequel en ensuivant la charge qu'il avoit a pris treve avec Monseigneur le Roy. De quoy suis tres joyeuse, car au moyen d'icelle j'espère qu'il s'en ensuivra une bonne paix. A laquelle en ce qu'il me sera possible m'y employeray comme plus applain vous pourra dire Monsieur le marquis de Cotheron. Priant Dieu, très haulte, très puissante princesse, honnorée dame et cousine qui vous doint bonne vie et longue.

« Escript à Montbrison le XX[e] jour de mars (1497).

« Vostre humble cousine,

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : DELABARRE. »

(Manuscrit de Londres : *British Museum.*)

(1) Tome III, p. 139 et 141.
(2) Castille.

Digitized by Google

N° 16.

Adresse : « *A très hault et très puissant prince, honnoré sire et cousin le Roy d'Espaigne.*

« TRÈS HAULT ET TRÈS PUISSANT PRINCE, HONNORÉ SIRE ET COUSIN,

« Je me recommande humblement à vous, très hault et très puissant prince, honnoré sire et cousin. Plaise vous savoir que j'ay receu les lettres que m'avez escriptes par vostre serviteur Alain Laguerry, et oï la créance qu'il m'a dicte de vostre part, dont et de la bonne amour et affection qu'avez à mon seigneur mon mary et à moy vous remercie. Et touchant les matières dont avez donné charge à vostre dict serviteur, mon dict seigneur mon mary et moy en avons escript à Monseigneur le Roy ; et sur icelles eue sa responce, la vous ferons savoir. Car comme j'ay dict à vostre dict serviteur, nous désirons bien vous faire plaisir et chose qui vous soit agréable. Priant Dieu, très hault et très puissant prince, honnoré sire et cousin, qu'il vous doint bonne vie et longue.

« Escript à Molins, le XXIX[e] jour de Novembre (1497 ?).

« Vostre humble cousine.

« ANNE DE FRANCE. »

(Manuscrit de Londres : *British Museum.*)

Nous terminerons par trois lettres écrites à Madame du Bouchage, née Georgette de Montchenu.

N° 17.

« Madame du Bouchaige, j'ay bien chargé ce porteur que j'envoye devers la Royne me rapporter des nouvelles de Madame ma filleule. Je vous prye par lui m'en mander bien au long ; car je vous asseure que je suis bien aise quant je les oi dire bonnes ; prient Nostre Seigneur, Madame du Bou-

Digitized by Google

chaige, qui vous ait en sa garde. Escript à Molins le XXVe de Mars.

« ANNE DE FRANCE.

« Contre-signé : CHATEAU. »

Bib. nat. Fonds français, ms., 2,919, fol. 5.

N° 18.

« Madame du Bouschaige, j'envoye ce porteur par dela par lequel je vous prye me faire savoir des nouvelles de mes dames, dont je désire bien à savoir expressement de Madame ma filleule. Je vous prye m'en faire savoir. Le Roy a passé par icy là ou j'ay veu Monsr du Bouschaige (1) qui fait bonne chère. Et à tant Madame du Bouschaige, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Moulins, le IIIIe jour d'avril.

« ANNE DE FRANCE.

« Contresigné : MARILLAC. »

Bibl. nat. Fonds français, n° 2,916, fol. II.

N° 19.

« Madame du Bouchaige, j'ay veu ce que m'avez escript par ce porteur et me faictes bien plaisir de m'advertir des nouvelles de Madame ma filleule. Je prye à Nostre Seigneur qui lui doint bonne vie et longue, vous prient, Madame du Bouchaige, ne vous enuyer de souvent m'escripre de sa santé ; et vous me ferez plaisir. Et à Dieu, qui vous ait en sa garde. Escript à Molins le XXIe d'avril.

« ANNE DE FRANCE.

« Contresigné : CHATEAU. »

Bibl. nat. Fonds français, ms., n° 2,922, fol. 35.

Ces trois dernières lettres ont été écrites vraisemblablement en 1511, car Jean de Saint-Gelais nous dit qu'après la

(1) A la mort du cardinal d'Amboise, en 1510, il n'y eut plus de premier ministre, mais cinq conseillers du roi qui se partagèrent les fonctions du gouvernement. Le comte du Bouchage fut parmi eux. (*Biographie de Michaud*, article Robertet.)


Digitized by Google

naissance de Renée de France, fille d'Anne de Bretagne (25 octobre 1510) : « furent commères *Madame de Bourbon* et Madame du Bouchaige et compère le seigneur Jean-Jacques de Trivulce, maréchal de France ». (1)

Madame du Bouchage qui avait eu avec Madame de Tournon la garde de Claude de France, sœur aînée de Renée, donna probablement aussi ses soins à cette dernière. Lors du baptême, elle fut *commère* en ce sens qu'elle tint l'enfant sur les fonts en remplacement d'Anne de France absente.

Dans un article précédent, après avoir donné deux billets (2) un peu secs d'Anne de France à M. d'Archiac, nous avions été tenté de croire à la suite du médisant Brantôme, que cette princesse écrivait sur un ton plus impérieux que les souverains. Les lettres que nous venons de reproduire prouvent qu'il n'en est rien et qu'il faut fort peu croire cet écrivain calomniateur. Aussi bien qu'Anne de Bretagne, Anne de France dicte ses ordres sur le ton de la prière, s'intéresse aux petites affaires de ses serviteurs ou subordonnés et leur donne d'utiles conseils. Elle paraît tenir particulièrement à ce qu'ils soient récompensés de leurs bons services et leur fait sentir son autorité d'une façon paternelle : par exemple, elle admet parfaitement qu'un trésorier de Beaujolais ne puisse s'absenter parce qu'*il va marier sa fille dans huit jours* (lettre n° 12). A notre époque, admettrait-on toujours pareille excuse pour un fonctionnaire ? Elle comprend ses devoirs de marraine en demandant souvent des nouvelles de sa petite filleule ; nous n'avons pas besoin de dire qu'elle a toujours remarquablement rempli ses devoirs d'épouse et de mère. Si on veut mieux connaître cette princesse, il faut lire attentivement ses *Enseignements à sa fille Suzanne*. Avec le sens le plus droit et le plus pratique, elle y trace une admirable ligne de conduite, appuyée sur une doctrine infaillible, l'obéissance à Dieu.

G. de la MOUSIÈRE.

(1) La Mure, tome II, p. 513.

(2) *Ann. Bourb.*, 5e vol., p. 108. Il y est question de M. de l'Isle, Jean du Mas.


Digitized by Google



LE POÈME DE CHAPELAIN

ET LE BOURBONNAIS

Nous devons à un ami des *Annales* les quelques lignes suivantes, écrites pour nous à propos de la publication de LA PUCELLE OU LA FRANCE DÉLIVRÉE, poème héroïque en douze chants par Jean CHAPELAIN, de l'Académie française, — ouvrage en français moderne, revu et annoté par Emile de Molènes, 2 vol. — Paris, lib. Marpon et Flammarion(1) :

Ce brave Chapelain ! Voici qu'il revoit le jour au moment où de toutes parts on attaque son ennemi : le vieux Boileau. Pourquoi dire le vieux Boileau ? Ne sont-ils pas tous les deux du grand siècle ? Boileau pourtant paraît plus vieux. N'est-ce pas qu'il a été plus longtemps sur l'estrade et à la gloire, tandis que l'autre, sa victime, subissait ce qu'il avait craint, ce qu'il avait prévu dès les premières lignes de sa préface, quand il écrivait : « Je fais si peu de fondement pour le bon succès de mon poème, sur l'impatience qu'on a témoignée de sa publication, que je considère un si grand honneur comme son plus grand désavantage. » Eh ! ce contemporain de Descartes justifie bien, ce me semble, le mot du maître en philosophie : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. » En effet, l'attente où l'on fut de *La Pucelle* est peut-être la principale cause des attaques que l'on dirigea contre elle, de l'oubli dans lequel ce poème tomba.

Il appartenait à notre époque curieuse, à notre fin de siècle altérée du passé de faire revivre cette source littéraire qui semblait à jamais tarie. Elle est ravivée, grâce à un jeune éditeur, M. Emile de Molènes, qui a revêtu le texte de Chapelain de formes modernes, grâce à MM. Marpon et Flammarion qui ont donné au livre les séductions d'une parfaite typographie. Voici Chapelain tout neuf, tout fringant, tout

(1) Cette réimpression sera-t-elle une résurrection ? Les vers cités par notre correspondant pourraient en faire douter. Nous ne partageons pas son enthousiasme. Nous ne saurions non plus être de son avis en ce qui concerne l'emplacement d'Alésia. Il résulte, en effet, des longues discussions dont cet *oppidum* a été l'objet qu'Alésia est bien le mont Auxois qu'enveloppe la plaine des Laumes.



moderne. Il est de notre temps ! Est-ce que je me trompe? Non certes. Je n'en veux pour preuve que le passage suivant du chant sixième (t. II) où le poète fait le dénombrement des troupes qui se groupent autour du roi dans les plaines de Sully :

« Ensuite on voit venir ceux que fournit l'Yonne,
Ceux que donne l'Allier, ceux que la Loire donne,
Peuples sur tous heureux, dont le riche terrain
A le fer et l'argent aux veines de son sein. »

Voilà la troupe du « spacieux Nevers », — puis celle de Pougues

. . . . où tous les maux
Ont un présent remède en ses froids minéraux;

puis celle de Decize

. . . . aimable territoire,
Que de ses moites bras environne la Loire.

Cosne et La Charité ont aussi leur milice que commande La Palisse, l'aïeul du célèbre capitaine des guerres d'Italie, et le Bourbonnais tient sa place :

« De l'âpre Bourbonnais la commune aguerrie
Foule, en fuyant ceux-ci, le vert de la prairie ;
Trois cents ont des épieux, trois cents des javelots,
Et de peaux de sangliers tous se couvrent le dos.
De ces affreux soldats la meilleure partie
Du resserré Moulins, en campagne est sortie,
Et Charles (1) doit le reste aux deux royaux Bourbons,
Où la santé réside à l'abri des hauts monts. »

Comme tout cela est pittoresque ! Comme c'est vivant pour l'imagination. Le Bourbonnais c'est le voisin de la vieille Arvernie et, quand le poète nous montre « ces affreux soldats », notre pensée du XIXe siècle franchit les temps et revoit ces Gaulois du passé, ces compagnons du dernier des Gaulois, de Vercingétorix, l'Arverne au cœur libre que Rome ne put enfermer de chaînes qu'après une lutte désespérée soit au bout des plaines des Laumes en Bourgogne, soit sur les sommets sauvages où végète le petit village d'Alésia dans la Franche-Comté.

Et ces pages, et ces vers vibrants et pittoresques, on les retrouve souvent dans le poème dénigré. Qui sait si l'heure n'est pas venue où, de ces pages méprisées, sortiront de fécondes inspirations pour les poètes de l'avenir.

En tous cas, il y a là une publication intéressante et nul parmi ceux qui se disent amis des lettres ne peut la dédaigner.

X...

(1) Charles Ier, duc de Bourbon.

Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

Antoine *du Lyon*, premier du nom, seigneur de Passat, grenetier de la ville de Montluçon en 1510, anobli plus tard à la suite de circonstances que je n'ai pu connaître, eut pour fils Claude *du Lyon*, écuyer, seigneur de la Mothe et de Passat, élu de Bourbonnais, conseiller du Roi et trésorier ordinaire des guerres, lequel fut marié vers 1530 à Jeanne *Petitdé*, fille de Jean, chevalier, élu de Bourbonnais, contrôleur général des guerres, l'un des plus fidèles amis et conseillers du connétable de Bourbon. D'eux naquit une fille, Anne, dame de Seganges, mariée dès avant 1578 à Jean *Mareschal*, seigneur des Noix.

Antoine *du Lyon*, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Passat et de Quinssaines, frère de Claude, seigneur de la Mothe, vivait en 1536 et fut l'auteur des seigneurs de Quinssaines.

Julien *du Lyon*, écuyer, seigneur de Quinssaines, grenetier à Montluçon comme son grand-père, Antoine, premier du nom, vivait au milieu du XVI[e] siècle (1552-1570). De Madeleine *de Sarre* il eut au moins deux fils, l'un Jean, qui suit, l'autre Pierre *du Lyon*, seigneur de la Cave, lequel fit une belle fortune politique, et vivait encore en 1595. Il figure à cette date dans un acte de baptême de nos registres paroissiaux avec les titres de conseiller d'Etat, membre du conseil privé, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, garde des sceaux de France, abbé de Menat et de Saint-Germain d'Auxerre.

Jean *du Lyon*, écuyer, seigneur de Quinssaines, né vers 1550, était dès avant 1597 époux de Anne *de Soubraigne* (?)

Digitized by Google

et en 1604, époux de Catherine *Urban*. Il vivait encore en 1614. Son premier mariage lui avait donné au moins une fille, nommée Claude, née le 20 mai 1597, un fils, Jean-Pierre qui suit, et un autre fils, Jacques *du Lyon*, qui fut prêtre, prieur de Saint-Priest, et plus tard de Notre-Dame de Montluçon.

Jean-Pierre *du Lyon*, écuyer, seigneur de Quinssaines, devait être de beaucoup l'aîné de sa sœur. Je ne sais si ce fut lui le seigneur de Quinssaines qui figure dans nos registres comme étant dès 1592 époux de Marie *Androdias*. Ce qui est certain, c'est qu'il eut au moins une fille, Marguerite *du Lyon*, mariée dès 1630 à Gabriel de *Tissandier*, écuyer, seigneur de la Vaury, auquel elle porta la terre de Quinssaines, qui depuis resta dans la famille *de Tissandier*.

Je puis citer encore, parmi les personnages marquants qui ont appartenu à cette famille :

Olivier *de Lion*, curé de Colombiers en 1510.

Jean *du Lyon*, protonotaire du saint siège apostolique, chanoine de Montluçon et prieur de Saint-Jean (1544-1548).

Pierre *du Lyon*, curé de Désertines (1548).

Michelle *du Lyon*, mariée en 1558 à honorable homme Antoine *Jehannot*, conseiller du Roi, élu de Bourbonnais. Elle vivait encore en 1607.

Madeleine *du Lyon*, mariée dès avant 1594 à noble Antoine *Brioude*, seigneur du Faux. Elle vivait encore en 1625.

Autre Madeleine *du Lyon*, veuve dès avant 1604 de Jean *Roque*, seigneur des Modières. Elle avait dû l'épouser vers 1580, si j'en juge par la date du mariage de leur fils.

Jeanne *du Lyon*, femme dès avant 1594 de François *de Saint-Julien*, écuyer.

Je ne sais si la famille quitta ensuite Montluçon ou si

Digitized by Google

elle s'éteignit, mais le certain, c'est que son nom cesse de figurer dans nos registres paroissiaux et dans tous les actes postérieurs que j'ai pu avoir entre les mains (1).

M

MACHINAT (Guillaume), de la paroisse de Saulx.

P. 577. — 2 s. t. pour une pièce de terre au Tronchon.

MACHINET (Guillaume), paroisse de Villebret.

P. 542. — 20 s. t. pour un moulin, pré et cours d'eau à Villebret.

MAGNIER. — Voy. *Soret.*

MAIGNON (Jean), pintier, à Notre-Dame.

P. 337. — 5 s. 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

MAIGNY. — Voy. *Maussan.*

MALICHON (Catherine), veuve de feu Etienne GOUJAR, paroisse de Notre-Dame.

P. 358. — 12 d. t. pour une maison au faubourg des Forges.

MALICHON (Simon), charpentier et Antoine DUTEIL.

P. 109. — 50 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

P. 111. — 4 d. t. pour une maison à Saint-Pierre. — (Au nom de Denise TRONÇON, sa femme, et de Pierre, Berthe et Jeanne DUCOUT, enfants nés du premier mariage de sa femme.)

MALICHON. — Voy. *Duteil, Martin, Michel.*

MALLET (Guillaume), paroissien de Saint-Pierre, agissant comme tuteur de Philippe MALLET, fils de feu Louis MALLET.

P. 147. — 6 d. t. pour un pré.

MALLET (Guillaume), bourgeois de Montluçon.

P. 222. — 2 s. 1 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

MALLET (Guillaume), dit Cousin, de la paroisse Saint-Pierre.

P. 399. — 18 d. t. pour une terre à la Grange-Resmonnin.

MALLET (Péronnelle), veuve de feu Jean DE PAIX, bourgeoise de Montluçon.

(1) J'ajouterai qu'elle parait absolument distincte (quoique M. de Soultrait les confonde) d'une famille *du Lyon*, originaire des environs du Mayet-de-Montagne, où se trouve une terre du Lyon. Cette dernière famille existait encore au commencement du XVIII[e] siècle.

Digitized by Google

P. 661. — 6 s. t. pour un banc à la place où l'on vend le fer.

MALLET. — Voy. *Simonnet.*

MANDRAJON (Jean), de la paroisse de Verneix.

P. 748. — 3 s. 4 d. t. pour une vigne aux Beronnes.

MANGASSON. — Voy. *Tremoulhat.*

MARCERON (Mathé), dit Collas, de Nerdre, et Marguerite GARROT, veuve de feu Jean COLLAS, de la paroisse de Néris, pour eux et pour Gilbert, Barthélemy, Marguerite et Jeanne, enfants de feu Jeannet MARCERON, dit Collas, et pour Françoise, fille de feu Collas MARCERON.

P. 230. — 5 s. t. pour deux vignobles à Nerdre.

MARCHESSAT (Catherine), veuve de feu Colas BARROIS, de la paroissse de Notre-Dame.

P. 722. — 8 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

MARLENJON (Jean), maréchal.

P. 185. — 3 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

MARQUAT (Jehan), maréchal.

P. 44. — 3 sols, 1 denier tournois, pour une vigne à Villemorte.

MARQUAT (Philippe), et Jean MARQUAT, son fils.

P. 482. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne à Châtelard.

MARQUAT. — Voy. *Patrinat.*

MARSAULT (Antoine), Barthélemy TERRALY, Jean ARNAULT, Antoine BARTHOULLET, Antoine CHOMONT l'aîné, Antoine de CHOMONT le jeune, George de CHOMONT l'aîné, George de CHOMONT le jeune, Denis et Gilbert DE CHAULMON, Annette de CHAULMON, tous habitants du Mas de Sertioux, paroisse de Saint-Genest.

P. 747. — 2 septiers de seigle pour le Mas de Sertioux.

MARTIN (Antoine), maréchal à Blanzat, Claude BARLET, Françoise MICHON et Mathé PRUGNAUD, époux de Jeanne REGNARD, (Claude BARLET pour Jeanne MICHON, sa femme).

P. 376. — 6 quartes de froment, vieille mesure, pour différents biens à Blanzat.

(A suivre.) DES GOZIS.

Digitized by Google

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 18.)

VIEURE

VIEURE. — I. NOM; *Viodero (ecclesia de)* (1097). — *Vioria* (1260). — *Viouria* (1322) (1). — *Vieuria* (1396, 14 mai) (2). — *Vieura* (XVIIe s.) (3).

II. SITUATION ; — A, *a) Diocèse* de Bourges ; *archidiaconé* de Bourbon ; *archiprêtré* d'Hérisson ; — *b) diocèse* de Clermont ; — *c) doyenné* de Saint-Laurent.

B, *a*) Du *pagus...?* de la *civitas* ou *pagus Biturigum ;* — *châtellenie* d'Hérisson ; — *élection* de Moulins ; — *b*) *canton* d'Ygrande, *district* de Cérilly ; — *c*) *canton* de Bourbon, *arrondissement* de Moulins.

EPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET PÉRIODE MODERNE. — **A. — L'église paroissiale** est sous le titre ou vocable de l'Assomption, le patronage principal de Notre-Dame et le patronage secondaire de saint Jean-Baptiste (4).

L'édifice actuel (5) est orienté, et est construit en grès du pays. Il se compose aujourd'hui de deux parties : 1) l'une primitive (XIe ou XIIe s.) comprend les trois travées des nefs ; 2) l'autre construite en 1884 par un architecte de Paris, M. Alfred Coulomb, qui comprend quatre travées faisant suite aux nefs de la partie ancienne. Elle est terminée par trois absides dont celle du milieu sert de sacristie. Un mur droit au devant duquel on a placé le maître-autel sépare cette abside maîtresse du reste de l'église. Dans les absidioles, on trouve à droite l'autel de la Vierge, à gauche celui de saint Joseph. Cet édifice nouveau a remplacé une construction du XVe s. élevée elle-même à la place de la partie orientale de l'église primitive.

L'œuvre nouvelle fort élégante, et intelligemment édifiée en grès jaune

---

(1) *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, n° 1634.

(2) *Ib.*, n° 4062.

(3) *Ib.* — Les premières formes de ce nom sont très intéressantes, parce qu'elles marquent les étapes phonétiques qui ont transformé les trois mots primitifs en un seul nom : *via de re(ge)*. La route qui passait à Vieure était très fréquentée autrefois et fut parcourue par nos princes et par des armées de diverses nations. Un titre du XVIe s., de la maison de Bourbon, y fait allusion. Ce document mentionne la vente au sire de Bourbon, par Jean de Vieure, du champ des Bordères, situé « près le *chemin* aux *Alamans* » (acte de 1322, mardi après Pâques. (*Invent. des Titres*, n° 1,634).

(4) Surnommé autrefois *Greluchon*. La coutume de le porter d'une façon irrévérencieuse en procession a été abolie par les prédécesseurs de M. le curé actuel, M. l'abbé Moulin, qui a fait sortir une autre statue et rétabli, d'une façon convenable, le culte du patron secondaire.

(5) Cette description date du mois de février 1892.

Digitized by Google

de Buxière, reproduit les détails d'architecture qui caractérisent nos monuments romans, interprétant toutefois le style de cette époque.

Il ne reste de l'œuvre du XV[e] siècle que la *porte* d'entrée (A du plan) restaurée à ce moment. Cette porte est formée d'un large et simple ébrasement terminé à son sommet par un linteau en accolade. Autrefois, de jolies moulures prismatiques ornaient les pieds-droits. Le tout a été martelé pendant la Révolution. Il ne reste plus aujourd'hui que les bases piriformes à peine saillantes par suite des mutilations qu'elles ont subies.

La partie occidentale est donc la seule qui soit intéressante. A part la porte principale, de grands contreforts et quelques voûtes qui furent refaites lors de la restauration, au XV[e] siècle, l'œuvre est toute de la période romane primitive (1). Les quatre piliers qui séparent les nefs et forment les travées sont composés de forts pilastres carrés, cantonnés de colonnes à bases (2) et à chapiteaux romans de la transition, qui supportent dans la nef centrale une *voûte* en tiers-point et dans les collatéraux (O et P) des voûtes en quart de cercle et dans ceux des deux premières travées (K, L, M, N) des berceaux qui contrebutent la voûte du milieu.

Les colonnes engagées des bas-côtés (B3, C1, D3, E1) sont superposées. Celle du haut est en retraite et prend son assiette sur le chapiteau de la colonne inférieure, au niveau des chapiteaux voisins qui portent directement les sommiers des archivoltes longitudinaux de la nef et des arcs doubleaux des bas-côtés.

Dans les nefs latérales, les arcs doubleaux retombaient en pénétration sur les murs avec le secours de consoles, mais sans colonnes ou dosserets.

La troisième travée, qui supporte le clocher, a été voûtée sans doute au XV[e] s. en voûte d'arête avec des nervures prismatiques.

Les étroites *fenêtres* qui éclairent cette partie de l'église appartiennent à la construction primitive (K, L, M, N).

Un *cordon* simplement chanfreiné court à l'intérieur, à l'arase des voûtes, et sert de bague aux colonnes de la nef centrale au niveau des tailloirs des chapiteaux latéraux.

La *petite porte* du midi est soutenue par deux jolies *pentures* du XV[e] s. composées de bandes ornées d'entailles et de clous à tête de diamant et terminées par les trois lobes supérieurs de la fleur de lys.

Malheureusement, par suite du délabrement de ses murs, cette partie ancienne va bientôt disparaître à son tour pour faire place, dit-on, à un élégant édifice. C'est pourquoi nous nous sommes fait un devoir d'en fixer exactement, par nos plans, les proportions et le souvenir.

Le *clocher* s'élève au-dessus de la troisième travée (D, E, F, G). Sa base est construite en moellons, avec angles en pierre ; elle porte sur les arcs doubleaux et longitudinaux de la nef renforcés par les nervures du XV[e] siècle. L'unique étage est ajouré et se compose de deux baies jumelles séparées par un pilastre. Ces baies sont elles-mêmes séparées par deux colonnes accouplées, communément employées dans cette région, à base et à chapiteau roman. Les arcs de ces bases sont en tiers-point.

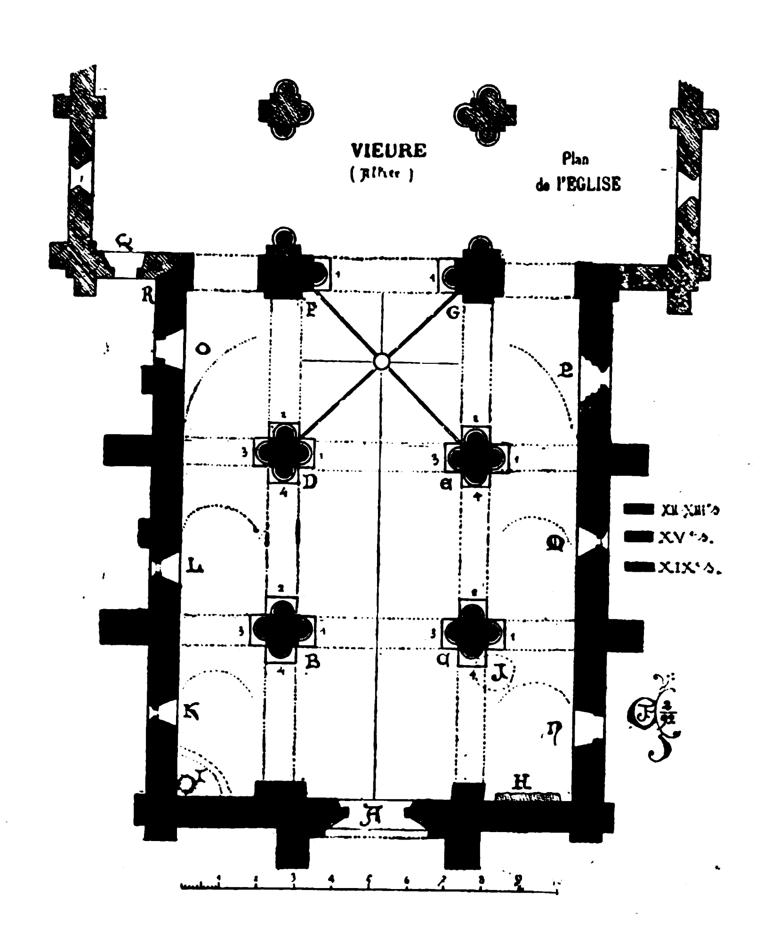
(1) Au XI[e] s., il y avait à Vieure une communauté de bénédictins qui dépendaient de Souvigny et qui disputaient alors aux habitants de la paroisse la possession de l'église et qui, par transaction, se contenta du sanctuaire et de deux chapelles latérales. — *Cfr. Anc. Bourb., Voy. pitt.*, p. 226.

Les bénédictins furent réunis, au milieu du XV[e] s., à ceux de Bessay-le-Monial (commune de Saint-Aubin). — *Cfr. l'Inventaire, Saint-Aubin* (août 1891), et *Anc. Bourb., Voy. pitt.*, p. 226.

La cure est restée jusqu'à la Révolution à la nomination du prieur de Souvigny.

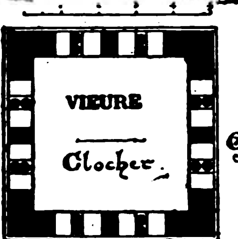
(2) Les bases des colonnes sont composées d'une gorge entre deux tores dont l'intérieur est aplati sur le socle et orné de griffes grossières.

Digitized by Google



Digitized by Google





)Voir ci-contre le plan et la coupe de ce clocher.) La *corniche* formée d'une simple tablette chanfreinée portée par des corbelets, recevait les bases d'une flèche (?) aujourd'hui remplacée par un toit recouvert d'ardoises.

On voit en haut des murs de la nef quelques-uns des anciens *modillons*. Le jardin du presbytère en conserve deux qui offrent l'un, une intégueule d'animal et l'autre, un bout de poutre ouvrée.

L'édifice entier devait être recouvert de *peinture murale* au moyen âge (1).

Parmi les OBJETS MOBILIERS de l'église, nous signalerons à l'attention des artistes :

— Le *maître autel* moderne (2), exécuté sur les plans de M. Alfred Coulomb. Il est en marbre sculpté par la maison Seguin et décoré de personnages en cuivre et d'émaux sortis de chez Poussielgue.

— L'*orfèvrerie* est représentée par quatre jolis *reliquaires* en cuivre dont deux sont modernes ; les deux plus anciens sont du XVe s. L'un représente le tombeau du Christ derrière lequel les trois saintes femmes sont placées avec des vases d'aromates, l'autre, une de ces montrances en forme de châsse, à toit surmonté, surmonté d'une croix et porté sur un pied à nœud. Un des reliquaires modernes le reproduit très exactement. Le quatrième, destiné à recevoir un fragment de la Vraie Croix, affecte cette forme et porte les signes des évangélistes en émaux. Les deux premiers reliquaires sont fort intéressants.

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Notre bibliographie bourbonnaise s'enrichit chaque jour ; l'année est à peine commencée que nous avons eu déjà à signaler de nombreuses publications et il en survient d'autres presque sans interruption. C'est d'abord une *Notice historique sur Montluçon*, ouvrage anonyme (A. Giraud), imp. L. Deslinières, contenant l'exposé rapide et sommaire des éléments constitutifs de l'histoire de cette ville, depuis l'an 50 avant J.-C. jusqu'à nos jours.

(1) *Cfr. C. A.*, p. 172. M. de Soultrait, parlant de ces peintures, les compare à celles de l'église de Buxières et dit que dans ces deux églises « le filet rouge (des bordures) était assez large et ornementé par des ondulations gracieuses ». — Voir à l'article « Buxière » le dessin que nous avons donné d'un fragment de ces bordures.

(2) Cet autel a remplacé un autel fait, dit-on, par M. Demourgue de Moulins, dans le style de la Renaissance et vendu 1,000 francs depuis peu. (Annonce du journal « *Le Messager* », 13 oct. 1889).

Le *C. A.*, p. 122, signalait dans l'église « deux autels fort simples du XVIe s. ornés de moulures et de jolis feuillages, qui étaient autrefois peints ». Ils ont disparu comme le précédent.

Digitized by Google

*
* *

Citons également un livre de M. J. Bonneton, *Etudes Souvenirs et Récits, Histoire, Poésie, Beaux-Arts.* Paris, Lemerre éditeur, grand in-8° de 235 pages, 1892, édition de luxe, papier teinté.

Notre compatriote est un collectionneur habile et un écrivain facile, comme on peut aisément s'en rendre compte par ses *Légendes bourbonnaises;* mais ce que l'on ignorait, c'est qu'il fût poète. Il l'est en effet et le voilà complet. Ce dernier ouvrage est un agréable mélange de vers et de prose qui s'en vont cheminant, se coudoyant et se soutenant tout le long du livre.

*
* *

M. des Gozis nous a fait parvenir les renseignements qui suivent sur Boisrot de Lacour, en réponse à notre question du mois dernier :

« Jacques *Boisrot*, écuyer, seigneur de la Cour né le 23 février 1758, était fils de Joseph *Boirot*, écuyer, seigneur de Cemoix et de Cour-de-Domérat, lieutenant général de police de Montluçon, châtelain d'Huriel, et de Marie-Anne *Graillot de Givrette.*

« D'abord avocat en parlement, il fut dès 1786 receveur au grenier à sel de Montluçon ; à la Révolution, il fut successivement agent national près la commune de Montluçon (an II), puis juge au tribunal de Gannat jusque vers l'an X.

« Je crois, sans en être sûr, qu'il fut ensuite député au corps législatif.

« Créé baron de la Cour et de l'Empire le 25 février 1813, il vit son titre confirmé par le roi Louis XVIII, par lettres patentes du 13 mars 1815.

« Marié deux fois, il épousa d'abord, vers 1786, Marie-Ursule *Petit* (fille de M. *Petit* et de Me Croizier), laquelle mourut la même année, sans lui avoir donné d'enfants. La seconde fois, il épousa le 4 ventôse an II (22 février 1794) Marie *du Breuil de la Brosse*, fille de Vincent *du Breuil*, chevalier, seigneur de la Brosse et des Places, ancien capitaine de cavalerie, et de Catherine *Bourel de la Bussière.* Cette seconde alliance ne fut pas plus heureuse que la première, et Madame de la Cour mourut le 5 fructidor an II, en accouchant d'un enfant mort. Elle laissa l'usufruit de tous ses biens, et notamment de la terre des Places, près de Gannat, à son mari qui alla s'y installer, et y vécut depuis lors.

« Il mourut le 10 mars 1832 au château de Mescliers, commune de Saint-Pourçain. »

*
* *

M. J. Bulliot, le savant président de la *Société éduenne*, vient de publier : *La Mission et le culte de saint Martin*, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen. (1)

Ce volume intéresse à la fois le pays éduen et le Bourbonnais. Du reste, il ne saurait en être autrement, une partie du Bourbonnais ayant été formée aux dépens du pays éduen. Plusieurs localités de notre région sont citées dans l'ouvrage : Dompierre, Cé, Chassenard, Coulanges, à cause de sa célèbre fontaine dite de saint Martin, dans le champ de laquelle tant d'antiquités gallo-romaines ont été trouvées, et dont nous possédons la plus grande partie.

Au point de vue général, on peut dire que M. Bulliot a voulu résumer, coordonner et commenter tous les documents et légendes ou plutôt toutes les circonstances propres à nous éclairer sur la mission du grand thaumaturge.

(1) Autun, Dejussieu, 1892. Un vol. in-8° de 482 pages, cartes, planches et 200 figures.


Digitized by Google

Grâce à lui on peut le suivre et assister à son œuvre d'évangélisation et de pacification. On remarque dans le livre de M. Bulliot beaucoup d'érudition, de sagacité et de méthode.

***

Nous signalons à ceux de nos lecteurs que cela peut intéresser, le *Nobiliaire français ou Catalogue, par ordre alphabétique, d'une importante collection de pièces manuscrites émanées des familles nobles de France ou les concernant*. En vente chez Eugène Charavay fils, 34, rue du Faubourg-Poissonnière.

Ce catalogue se composera d'environ 20 livraisons qui seront adressées aux personnes qui en feront la demande. Les trois premières livraisons, comprenant les lettres de A à CHA, ont paru.

***

Extrait du catalogue d'une importante collection de lettres autographes et de pièces historiques dont la vente aura lieu à Paris, salle Drouot, le 10 mars prochain, par les soins de Eugène Charavay, expert en écritures :

Beaujeu (Pierre de), duc de Bourbon, connétable de France, époux d'Anne de France, fille de Louis XI, régent de France sous Charles VIII, né en 1439, mort en 1503.

Let. sign. avec la suscript. aut. à son neveu l'archiduc d'Autriche (Philippe le Beau, fiancé à une fille de Charles VIII) ; Savonnières, près Blois, 13 mai (1495), 1 p. in-8 obl. Légère tache.

Il lui annonce que Charles VIII lui renvoie son secrétaire « ainsi que pourrez savoir par luy et a tres bonne voulenté en voz affaires. »

***

M. Antoine-Alfred Roy de Lécluse, ancien officier d'Etat-major et ancien conseiller général de l'Allier, est mort le 8 janvier au château de Lécluse, commune de Neuilly-le-Réal, âgé de 82 ans C'était un lettré, aimant les études rétrospectives, surtout quand elles concernaient le Bourbonnais, et toujours prêt à encourager les publications locales. Ce décès met en deuil un grand nombre de familles anciennes auxquelles M. de Lécluse était allié.

***

Nous avons encore à regretter la perte de M. André Barban et celle de M. Auguste Chaverondier, deux savants bien connus de tous ceux qui, en Bourbonnais, s'occupent d'histoire locale. Ils n'étaient point nos compatriotes, mais ils étaient nos proches voisins et ils ont su se recommander à nous par leurs travaux.

André Barban, né en 1830, est mort à Roanne. Il était membre de la *Diana*, et l'un des organisateurs de l'excursion de Moulins et de Souvigny, faite par cette Société. Collaborateur de Chantelauze, il a travaillé à l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, et il a donné plusieurs travaux d'histoire sur le Forez.

Auguste Chaverondier, dont le nom figure sur tant d'ouvrages, était l'ancien archiviste de la Loire ; son travail le plus important fut le catalogue des ouvrages relatifs au Forez, resté inachevé. C'était un érudit doué d'une remarquable mémoire, mais très personnel, peu communicatif, et très jaloux de ses documents, qu'il espérait avoir le temps de publier. Chevalier de la légion d'honneur, il travaillait constamment après avoir été admis à la retraite, et il achevait son histoire des *Guerres des Anglais*, quand la mort le surprit.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

Digitized by Google



LE DROIT D'AINESSE

D'APRÈS LES COUTUMES DU BOURBONNAIS

Le public a généralement sur le *droit d'aînesse,* qui se rattache dans notre pays à l'histoire de la propriété, une opinion toute faite très rarement contrôlée. Il en est à peu près de même, du reste, de tout ce qui dans nos anciens usages et dans notre ancienne législation, n'a pas subsisté et que nous n'avons plus d'intérêt à connaître autrement que par pure curiosité scientifique. Le privilège établi par le droit d'aînesse ne portait que sur une réserve faite à celui des frères qui avait la priorité d'âge, mais il n'allait pas jusqu'à lui attribuer, comme on le croit communément, tout l'héritage de la famille, et même il n'existait pas pour les filles. Ce droit a donc été, sinon complètement, du moins en grande partie, faussé par la tradition. Dès lors, il peut sembler utile de connaître en quoi il consistait exactement et voici, communiqués par M. Bourdillon, les articles qui le concernent, tirés de la coutume rédigée en 1520 et publiée en 1521.

ARTICLE 301

« En succession de *gens nobles,* le fils aîné, ou son fils aîné, après son trépas, emporte, pour son droit d'aînesse, le nom et les armes du défunt, le château ou maison principale en précipuité et avantage ; et peut le dit fils choisir et élire tel manoir que bon lui semble, soit paternel ou maternel, si, lors du partage, la succession de la mère est avenue, pour son dit droit d'aînesse.

ARTICLE 302

« Droit d'aînesse s'entend, s'il y a château ou place forte, et s'il y a fossé ou fossés, un ou plusieurs, environnant la dite place ou basse-cour ; et si dedans la clôture des dits fossés,

Digitized by Google

il y a granges, étables ou autres choses, ils demeurent à l'aîné ou à son fils aîné, comme dessus est dit, et outre l'enclos des dits fossés, quarante toises de terre, à prendre du bout des fossés de toutes parts par dehors, tant que les dites quarante toises se pourront étendre à l'entour des dits fossés ; mais si en quelque endroit du dit château ou maison, les dites quarante toises ne se pouvoient trouver, il n'aura que ce qui se trouvera en chacun côté, et n'en sera ailleurs récompensé ; et s'il n'y a point de château ou place forte à fossé ou fossés, il aura la maison, et outre, ce qui est enclos, soit de mur ou de pal (1), servant à la clôture de la basse-cour, et quarante toises tout entour à prendre de la dite clôture, soit de mur ou de pal ; et s'il n'y a mur, pal ou autre clôture en la dite maison, les dites quarante toises se prendront à icelle maison, le tout comme dessus, et est la toise de six pieds.

ARTICLE 303

Toutefois, si dedans les dites clôtures et quarante toises, y avoit moulins, pressoirs, ou fours banniers, (2) l'aîné les pourra retenir, en récompensant ses cohéritiers de leurs parts et portions dedans l'an ; autrement les dits moulins, pressoirs ou fours banniers, se partiront également ; mais s'il y a moulins, pressoirs ou fours, qui ne sont banniers, ou l'un d'eux, dedans les dites clôtures et quarante toises, ils demeureront à l'aîné, pour son dit droit d'aînesse et avantage, sans récompenser ses autres cohéritiers ; et pendant le dit an de récom-

(1) Pal, palis, palissade.
(2) Le droit de banage ou banalité était un droit qu'avait le seigneur de contraindre les habitants de son territoire d'aller moudre leur blé à son moulin, cuire à son four ou porter la vendange à son pressoir. Pour acquérir droit de bannalité, il fallait un titre précis. Les titres qui pouvaient établir ce droit, étaient : le titre constitutif de ce droit pour quelque cause juste ou plusieurs reconnaissances passées par les censitaires dans lesquelles ce droit était énoncé. La libération de ce droit pouvait s'acquérir sans titre par la prescription ordinaire de trente ans si le seigneur était un particulier majeur ou de quarante ans si c'était l'Eglise ou une communauté.

Digitized by Google

pense, les fruits des dits moulins, fours ou pressoirs banniers sont communs.

ARTICLE 304

Entre filles, n'y a point de droit d'aînesse.

Voici maintenant l'article de la coutume telle qu'elle fut rédigée en l'an 1500.

ARTICLE 12

« *Item*, l'en tient par la dicte coustume entre les nobles, que le chastel ou maison principale sera au premier et aisné filz, et si l'aisné estoit trespassé, au filz de l'aisné, tel qu'il vouldra choisir et eslire, soit paternel ou maternel, pour droit d'aisnesse et d'adventaige, en cette manière, que s'il y a chastel ou place forte, et s'il y a fossé ou fossez, et dedans la closture des ditz fossez, s'il y a granges, estables ou autres choses, ilz demeureront à l'aisné ou à son filz, comme dessus, réservé que s'il y avoit aucuns moulin, pressoir, ou four banniers, l'aisné pourra, se bon luy semble, récompenser ses autres héritiers de leurs parts et portions, autrement les ditz moulin, pressoir et four, se partiront esgallement, et oultre l'enclos des ditz fosséz 40 toises de terres à prendre du bort des fossez par dehors, tant que les dictes 40 toises se pourront estendre à l'entour des ditz fossez, tellement que si en quelque fossé du dict chastel ou place forte les dictes 40 toises ne se peuvent trouver, il n'aura que ce qui se trouvera à chacun costé, et ne se pourra récompenser aux autres lieux ; et s'il n'y a point de chastel ou place forte à fossé ou fossez, il aura la maison, et oultre ce qui est enclos, soit de mur ou de pal, 40 toises tout entour à prendre de la dicte closture, soit de mur ou de pal ; et s'il n'y a mur ou pal, ou autre closture en la dicte maison, ce sera à prendre à la dicte maison, le tout comme dessus, et est la dicte toise de six pieds, excepté en la chastellenie de Vichy, en laquelle les aisnez ne prennent aucun droit d'aisnesse.

On trouve dans le procès-verbal d'enquête de 1492 et 1494 servant de

Digitized by Google

préface aux Coutumes du Bourbonnais, les renseignements suivants sur la manière dont était envisagé le droit d'aînesse dans les différentes châtellenies.

« Le 26 mars 1493, étant à Montbrison en Fourest, Pierre duc de Bourbonnois et d'Auvergne avait nommé quatre commissaires pour se transporter dans les châtellenies du duché et pays de Bourbonnois, assembler gens d'Eglise, Nobles et Bourgeois, bons coustumiers bien famez et renommez en nombre suffisant et enquérir bien et diligemment sur la vérité et effet des coutumes du duché et pays de Bourbonnois. »

Les personnages de la châtellenie de Montluçon qui comparurent devant les commissaires dirent relativement au droit d'aînesse : « le chastel avec le pourpris d'iceluy, et le résidu de la succession se partira entre luy et ses frères ; et entendent le dit pourpris par la Coutume au vol du chapon : Chassauvert soutient que le pourpris s'entend la basse court, jardin et aisance du dit hostel. »

Dans les châtellenies d'Hérisson et de La Chaussière, les uns dirent : qu'il « s'entend de l'hostel et circuit d'iceluy par le vol du chapon, » et les autres « qu'il s'entend de l'hostel avec le pourpris qui est jusque dessus le dhoé du fossé, s'il y a fossé, et s'il n'y a point de fossé, il s'entend de ce qui est dedans la clôture du dit chastel. »

Dans la châtellenie d'Aynay : « la coutume générale du dit pays est telle qu'elle est contenue au dit article, il aura tout autour de la dite place ou maison, le circuit ou vol de chapon, excepté le dit Bergerat qui dit, qu'il n'y a point de vol de chapon par la dite Coutume, ainsi aura l'hostel avec le pourpris, et s'entend le dit pourpris la clôture ou fossez s'il n'est clos ; dit plus le dit lieutenant général, que si dedans le vol de chapon, il est compris moulin ou four bannier, il ne sera pas à l'aîné pour droit d'ainesse, mais sera party entre les dits frères. »

Dans la châtellenie de Murat, les uns dirent qu'il « s'entend l'hostel et le circuit selon le vol d'un chapon » et les autres

Digitized by Google

« qu'il s'entend de l'hostel avec le pourpris qui est le courtillage et bastiment servant au dit hostel. »

Dans la châtellenie de Verneuil, « le pourpris s'entend par le vol du chapon. »

Dans la châtellenie de Chantelle : « l'hostel avec le pourpris, lequel pourpris comprend ce qui est enclos aux fossez s'il y a fossez, ou en la muraille si elle est close et non fossoyée ; et si elle n'est close ni fossoyée, le pourpris se limite par le vol d'un chapon, excepté les dits du Coudray et Douzon, qui dirent que le pourpris comprend les jardins, étableries et granges, posé qu'ils ne soient dedans la clôture, muraille ou fossez. »

Dans la châtellenie de Gannat « la Coutume est générale suivant le contenu au dit article, excepté le dit de Matha, que le droit d'ainesse se prend seulement sur les maisons paternelles. »

Dans la châtellenie de Billy « il aura le pourpris du dit chastel qu'il choisira, lequel pourpris s'entend à l'entour du dit hostel, selon le vol d'un chapon, excepté le dit Bourdon, qui dit que le pourpris comprend la bassecour seulement. »

Dans la châtellenie de La Bruyère : « il aura l'hostel qu'il voudra choisir avec le pourpris, et entendent pour le pourpris, selon le vol d'un chapon, pour lequel vol de chapon ils dirent que communément se prend la basse-cour, fossé et jardin, excepté le dit Gardet qui dit, que le droit d'ainesse se prend seulement sur l'hostel, ou hostels paternels. »

Dans la châtellenie de Moulins : « le pourpris ce qui est compris dans le fossé, et s'il n'y a fossé, il s'entend l'aisance de l'hostel avec le jardin. »

Dans la châtellenie de Germigny : « la Coutume est telle, et entendent le pourpris le vol du chapon ; toutefois les dits de Pouzy et autres gentilshommes, conseillent qu'on limite le vol de chapon à 40 toises tout autour. »

Dans la châtellenie de Vichy, « touchant le droit d'ainesse, dirent tous qu'ils n'en tiennent rien par Coutume en la dite châtellenie ».

Digitized by Google



NOTE SUR LES PIONS

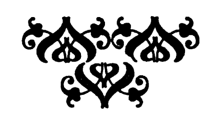
La note suivante nous a été adressée par l'un de nos correspondants, qui l'a copiée sur une pièce originale trouvée dans ses papiers de famille. Nous l'insérons, même en en respectant la forme peu littéraire, qui importe peu, et d'autant plus volontiers qu'elle a trait à l'histoire de ce curieux groupe de montagnards connus sous le nom de *Pions*. Cette note ne détermine en aucune façon les motifs de l'intervention de la maréchaussée dans la circonstance qu'elle rappelle, et cette lacune lui enlève beaucoup de son importance, mais elle nous montre à quelles extrémités pouvaient se porter dans certains cas ces hommes farouches ; surtout elle rend explicable la résistance opiniâtre qu'ils opposèrent plus tard à l'exécution de la loi de recrutement, résistance dont le souvenir a été perpétué par la chanson qu'a publiée M. Noëlas dans ses *Légendes forésiennes*.

An l'année 1764 dans le courant du mois de février, il est arrivé dans la paroisse de Ferrières que des huissiers allaient contraindre une maison dans le village Béchemore ; il leur fut fait rébellion par deux femmes. Un nommé Bonneo, un des assistants fut si fort maltraité qu'il en mourut.

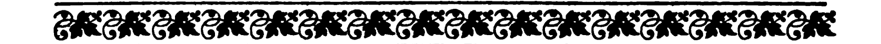
L'huissier s'appelait Jacques Godar, huissier des monnaies de Lyon. Ensuite de ce, l'une de ces femmes fut arrêtée par un nommé Montandro de Puy-Guillaume, huissier et de ses assistants et fut introduite dans *les prisons* de Ferrières. Comme ce délit avait été fait dans la dépendance de la justice de la Gillermie, il faluty conduire la prisonnière, qui était escortée par une brigade de maréchaussée qui fut attaquée en chemin par les parents de cette femme, qui l'autèrent d'entre leurs mains et leur tirèrent dessus sans que les cavaliers puissent

Digitized by Google

faire aucun feu avec leurs armes, ayant persé la cuisse à l'un et tué le cheval d'un autre. Au bout de quelque temps et le 22 mars de la même année, il est venut trois brigades de maréchaussée avec deux ou trois compagnies de grenadiers qui ont enlevé quatorze personnes du village de Pion et conduit à Moulins. Quelques jours après on arrêta encore deux du même village, un nommé Gilbert Basmaison dit le Couchat et l'autre nommé Tuint, qui ont été arrêtés par les gens même du village et conduit à Moulins comme les autres. Plus, on en prit encore deux du village Béchemore, dont l'un mourut en prison, Simon Barraud. Ensuite un jugement fut rendu. Quatorze furent condamné à être pendus. Il n'y eut que trois des arrêtés reconnus coupables, qui furent pendus à Moulins, les nommés Gilbert Basmaison dit Couchat, le Tuint et Sapino.



Digitized by Google



LES VUES ET PLANS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

Deux portes donnaient accès au château ; la première, et la plus importante était au midi, faisant face à la place du Présidial. On en voit encore un montant avec ses gonds (1). La seconde, que nous reproduisons dans la planche V, n'a été détruite qu'en 1852 lors de la disparition nécessitée par la construction de la nouvelle cathédrale, de la rue Sous-Notre-Dame. La physionomie de cette porte nous a été conservée par un cliché sur plaque miroitante en daguerréotypie de Saladin, libraire relieur, le premier, à Moulins, qui s'occupa de l'art naissant du daguerréotype.

Cette porte était formée d'une arcade ogivale lourde et massive, mesurant à peine trois mètres de hauteur sur deux mètres de largeur.

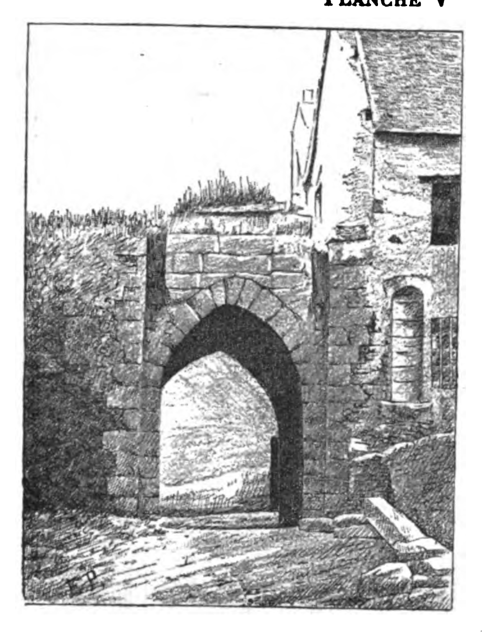
Elle occupait le bord de la tour nord de la cathédrale. Deux niches à calottes sphériques étaient pratiquées à droite et à gauche et dans l'épaisseur du mur ; l'une d'elles se voit encore dans le dessin. Cette porte était assurément l'une des parties les plus anciennes du château ; par son caractère architectural elle semblerait appartenir au commencement du XIVe siècle, tandis qu'elle doit remonter à Louis Ier.

Les planches VI et VII donnent les coupes transversales

(1) Aucun dessin n'en a été conservé.

Digitized by Google

PLANCHE V



PORTE DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

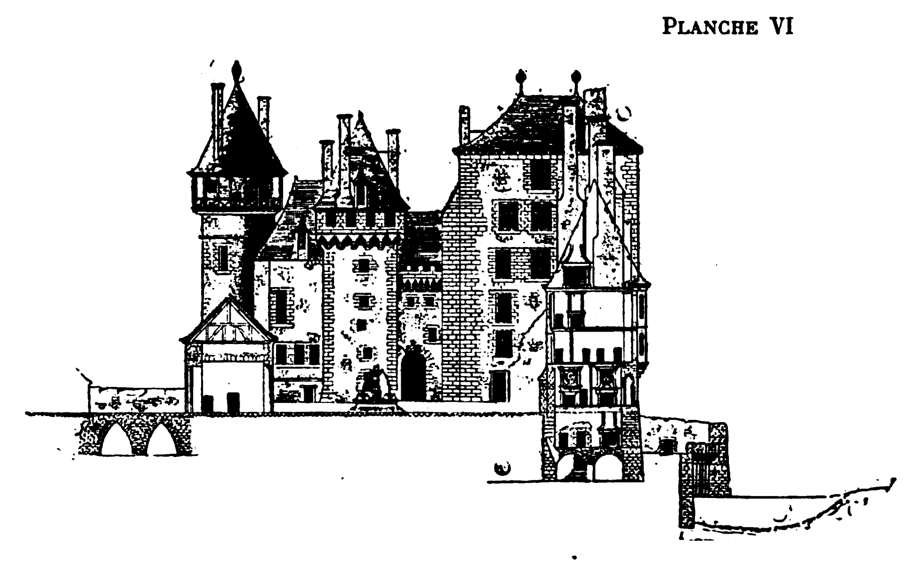
Digitized by Google

des constructions qui existaient à l'est et à l'ouest de la grande cour d'honneur ; on y remarque les deux arcades en ogive du petit pont qui conduisait à la porte que nous venons de décrire, et les divers étages du corps de bâtiment adossé à la grosse tour, et dont la façade existe encore avec ses baies monumentales. On y remarque aussi les grandes cheminées et la coupe des toits aigus ayant laissé leurs traces sur le côté nord de la grosse tour, tout à côté de ce tenon en fer que le vulgaire croit être une flèche lancée par un arbalétrier, et qui n'est-autre chose qu'un tirant de cheminée.

C'est sous la grosse tour et au-dessous des bâtiment adossés à cette façade que sont les vastes souterrains du château, dont l'un d'eux est à voûte d'arête d'une grande portée et dont les nervures viennent retomber sur un pilier unique.

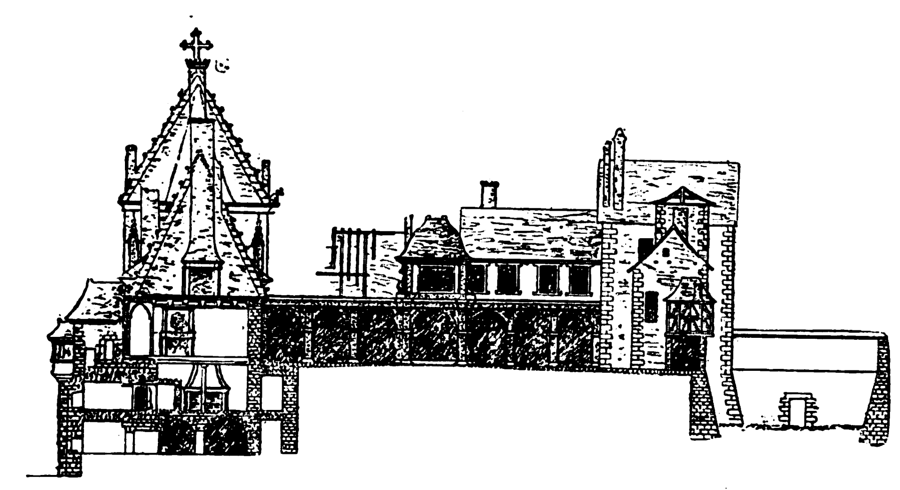
F. PÉROT.

PLANCHE VI



COUPE TRANSVERSALE SUR LA COUR D'HONNEUR

Digitized by Google



COUPE DE LA CHAPELLE SAINT-LOUIS ET VUE DE LA FAÇADE DU PAVILLON

Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

MARTIN (Antoine), maréchal, Claude BARLET, Françoise MICHON, Mathé PRUGNAUD, Messire Denis BLANZAT, prêtre, Jeanne JOURRAND et François PITRON.

P. 376. — 6 quartes de froment pour divers héritages à Domérat.

MARTIN (Etienne), dite Bobignat, veuve de feu François MALICHON.

P. 741. — 12 d. t. pour une terre aux Chambons.

MASSONNET. — Voy. *Roudier*.

MATHÉRON (Jean), prêtre.

P. 46. —

(Manque la page où sont les indications).

MAULBOST (Jean), de Brignat.

P. 195. — 15 d. t. pour une vigne.

MAUSSAN (Laurent), pour lui et pour Etiennette MAUSSAN, femme de Antoine BERNARD, Antoinette DE LA VAUVRE pour elle et pour Jeanne MAUSSAN, sa mère, Denis, François et André FRADE, Toussaint FRADE, Antoine MAIGNY, veuve de feu Etienne-Jean-Simon-Eustache DE FRAIGNE, écuyer, seigneur dudit lieu, Simon BOULLAUD et Louis MAUSSAN, tous consorts, de la paroisse de Bizeneuille.

P. 743. — 14 d. et 6 quartes de seigle pour le mas de Mauldoy, en la paroisse de Bizeneuille.
P. 744. — 3 quartes de seigle et 3 quartes d'avoine pour le même mas.

MAZIRAT. — Voy. *Roudier*.

MENAT. — Voy. *Labour*.

MERCIER (Nicolas), clerc, fils de feu Jean MERCIER, bourgeois

Digitized by Google

de Montluçon, pour lui, pour Marguerite BACHON, sa mère et pour Jean MERCIER, son frère, aussi clerc.

P. 93. — 7 s. t. pour une maison haute et basse à Notre-Deme.

Mercier, seigneurs de Bienassis, le Peschin, Barassier, Boischâtelet, les Mazières, Chamborat, etc. (1).

Le petit-fils de Nicolas *Mercier* ci-dessus, honorable homme Pierre *Mercier*, seigneur de Barassier, mort dès avant 1598, avait épousé Radegonde *de la Roche-Aymon*. Il fut l'auteur de trois branches principales.

I. — Branche de Bienassis. — Claude *Mercier*, seigneur de Bienassis et du Peschin, fils aîné de Pierre, mourut avant 1635. Il avait épousé vers 1580 Bénigne de la Maisonneuve, qui lui donna, entre autres enfants :

A) — Jean, qui suit.

B) — Antoine, seigneur du Peschin et des Mazières, né en 1594, marié à Jeanne *de Comminges*, dont plusieurs filles.

C) — Gilbert *Mercier*, né en 1600, marié à Marie-Gabrielle *Gilberton*, dont Robert, bourgeois et marchand, marié en 1657 à Antoinette *de Culant*, père lui-même de Roch *Mercier*, perruquier et frater chirurgien, marié à Marie *Portier* en 1695. De là plusieurs enfants dont je n'ai pas suivi la destinée.

D) — Antoine, seigneur du Boischâtelet, né en 1602, mort en 1678, père de Marguerite *Mercier*, qui épousa le 17 juillet 1653 noble Jean *Graillot*, grenetier au grenier à sel, fils de Jacques et de Gilberte *Giraud*.

Noble Jean *Mercier*, seigneur de Bienassis, né vers 1580, était mort dès avant 1637. Il avait épousé vers 1608 Jeanne *Banezon*, d'où Claude, né en 1608, marié à Jacqueline

(1) Une famille du même nom habitait Bourges et y fut anoblie par l'échevinage aux années 1589, 1615, 1630 et 1648. Mais elle n'a aucun lien avec la nôtre, bien que quelques membres de cette dernière aient aussi habité Bourges par le hasard de leurs charges.

Digitized by Google

Descouts vers 1646. De ce dernier mariage sont issus, entre autres enfants :

A) — Jean-Baptiste *Mercier*, seigneur de Bienassis, né le 29 novembre 1647, mort le 1er avril 1689. Il épousa en 1671 Marie-Madeleine *Perrine*, fille de Nicolas, avocat en parlement, et de Claude *d'Espineuil*. D'eux naquirent neuf enfants, dont deux fils morts jeunes ou sans alliance, et sept filles. Une seule de celles-ci se maria, Marie-Madeleine, qui épousa le 30 avril 1699 Pierre *Alamargot*, seigneur des Crozadais, fils de Nicolas, seigneur de la Dure, et de Anne *Brotin*.

B) —Antoine *Mercier*, seigneur de Bienassis (en partie), né le 6 novembre 1648, mort en 1708, consul de Montluçon en 1689. Il épousa le 28 novembre 1675 Marie-Madeleine *Deschamps*, fille d'Etienne, seigneur de Verneix, et de Marie-Madeleine *Giraud*. D'où treize enfants, parmi lesquels aucun ne perpétua son nom. Une seule fille en effet se maria, Marie-Madeleine *Mercier de Bienassis*, née le 24 avril 1694, épouse dès avant 1730 de Jean-Baptiste *Tardé*, seigneur de la Vault, substitut du procureur du Roi en l'élection, fils de Gilbert et de Jeanne-Louise *de* la *Chapelle*.

II. — Branche cadette. — Gilbert *Mercier*, seigneur de Barassier, fils cadet de Pierre, naquit vers 1565. D'abord conseiller du Roi et élu en l'élection (1592), consul de la ville (1596), il fut à partir de 1600 receveur des aides et tailles. Il avait épousé Michelle *Le Hardy*, qui lui donna six enfants, parmi lesquels :

François *Mercier*, né vers 1590, était dès avant 1623 lieutenant particulier de la châtellenie de Chantelle et de la ville de Charroux. Sa postérité se fixa depuis en Basse Auvergne et en Combrailles, où je ne la suivrai pas.

III. — Branche de Barassier et de Chamborat. — Jean *Mercier*, seigneur de Barassier, fils puîné de Pierre, mourut avant 1622. Il avait épousé vers 1592 Bonne *Coiffier*.

Digitized by Google

De cette alliance naquirent avec plusieurs filles, deux fils au moins :

A) — Jean *Mercier*, écuyer, seigneur de Barassier, né le 31 juillet 1594. Il se distingua dans la carrière des armes, qui lui procura la noblesse. Il était en 1637 commissaire provincial de l'artillerie du bas et haut pays d'Auvergne et du Bourbonnais, gentilhomme de la chambre du Roi capitaine de cent hommes de pied dans le régiment de la province de Bourbonnais. Je ne crois pas qu'il ait pris d'alliance.

B) — Autre Jean *Mercier*, seigneur de Chamborat, né le 23 juillet 1601, fut père de Pierre *Mercier*, seigneur de Chamborat, qui figure à l'armorial général en 1698. Il était alors contrôleur de la compagnie des gardes du corps de feu la Reine mère, conseiller du Roi et maître des eaux et forêts en la maîtrise de Montmarault. Il avait épousé Gilberte *Cordier*. J'ignore s'il en eut postérité.

MESTENIER (Guillaume), de Blanzat, et Marguerite THOMAS, sa femme.

P. 192. — 5 s. 3 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Méténier, seigneurs de Bussière, Neuville, Sainte-Therence, Villards, Gouttemore, etc.

Je ne pourrais pas affirmer que c'est bien de Guillaume *Mesténier* que descend la famille du même nom dont je vais donner un aperçu, mais j'ai d'autant plus lieu de le croire qu'on la rencontre établie à Montluçon avec certitude moins de cinquante ans après la confection du Terrier. Quoi qu'il en soit, sa filiation suivie remonte à Clément *Méténier*, vivant en 1550.

Son petit-fils, Gilbert *Méténier*, seigneur de Bussière, avocat en parlement, receveur des consignations et châtelain de Quinsaines, né en 1594, épousa vers 1617 Françoise *de Culant*, fille de Jean, contrôleur au grenier à sel, et de Marie *Descouts*. De leurs douze enfants, je n'en connais

Digitized by Google

que deux qui se soient mariés, Roch, qui suit, et Elisabeth, qui épousa en 1640 Georges *Aujay*, seigneur de Grosbost et de l'Estang, fils de Grégoire et de Marguerite *Louis*.

Roch *Métenier*, seigneur de Bussière, avocat en parlement (1624-1697), épousa en 1647 Marie *Charreton*, dont entre autres enfants :

Gilbert *Métenier*, seigneur de Bussière, Neuville et Sainte-Thérence, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel en la châtellenie, puis président aux traites foraines, né en 1647, épousa vers 1679 Marie *Le Cler*, d'une famille parisienne bien connue dans les annales du Parlement. Ils eurent huit enfants, parmi lesquels Gilbert, qui suit, deux autres fils mariés, mais dont la postérité ne se prolongea pas, et une fille, Jeanne, mariée en 1703 à Jean *Verrouquier de Feix*, président en l'élection.

Gilbert *Métenier*, seigneur de Villards et de Bussière, président aux traites foraines (1688-1741), épousa en 1717 Marie *Coffin*, fille d'Antoine, seigneur des Arnaix, lieutenant civil et criminel en la châtellenie, et de Marie *Fayollet*, dont avec plusieurs enfants, naquirent Roch Louis, qui suit et Marie, mariée en 1742 à Jean-Baptiste-François *Perrot*, seigneur des Volives et des Gozis, conseiller du Roi, receveur des eaux et forêts de la maîtrise de Cérilly et de la gruerie de Cosne.

Roch Louis, président aux traites foraines, né en 1719, mort en 1764, épousa Françoise *Chacaton de Virlobier ;* il fut père de Mathieu et de deux filles, mariées dans les familles *de Favières* et *Martinet de la Croze*.

Mathieu *Métenier de Bussière*, lieutenant d'état-major, officier au régiment provincial de Moulins épousa en 1779 Madeleine-Anne *Tardé de Pomet*, fille de Claude, seigneur du Mousseau et de la Vault, substitut du procureur du Roi, et de Marie-Anne *Perrot des Modières*. De cette alliance naquit, avec plusieurs autres enfants morts en bas âge :

Digitized by Google

Gilbert-Bon-Raymond *Métenier de Bussière* (1789-1864), marié en 1814 à Catherine Bathilde *Villatte de Peufeilhoux*, fille de Jean-Antoine, maire de Néris, et de Madeleine Bathilde *Fourneau de Crebert*. Il n'en eut point d'enfants, et fut le dernier de son nom.

Une branche cadette des *Métenier*, issue d'un frère de Clément, rapporté plus haut, subsista chez nous pendant cent cinquante ans environ. Antoine *Métenier*, neveu de Clément, né vers 1565, était chirurgien à Montluçon jusqu'en 1621 au moins. Je crois, sans en être certain, que c'est de lui que descendait Jean *Métenier*, seigneur de Gouttemore, lieutenant criminel en l'élection de Montluçon, qui alla sur la fin de ses jours se retirer à Doyet, où il habitait encore, âgé de plus de 80 ans, en 1717. Celui-ci avait un fils, Louis-Jean, aussi seigneur de Gouttemore, grenetier au grenier à sel de Montluçon (1739).

Etienne *Métenier*, frère cadet d'Antoine, né vers 1570, marié à Gilberte *Marmot*, fut père d'Antoine, sergent des tailles en l'élection, qui épousa vers 1630 Michelle *Belin*. De ce dernier mariage naquirent :

1° François *Métenier*, sergent royal et huissier en l'élection (dès 1667), mort en 1699 à Saint-Victor où il était allé se fixer. Marié en 1667 à Anne *Faure*, il en eut au moins six enfants de la destinée ultérieure desquels je ne suis pas informé.

2° Pierre *Métenier*, aussi huissier en l'élection, marié vers 1670 à Guillemette *Cluzerat*. Un de leurs fils, Nicolas, né le 1er novembre 1672, succéda à la charge de son père et l'exerçait encore aux premières années du XVIIIe siècle. J'ignore sa descendance.

MESTROT (Gervais).

P. 234. — Deux quartes de seigle pour une terre et une aubérie.

MESTROT (Pierre), prêtre, vicaire de Saint-Nicolas, pour lui et pour Jean MESTROT, son cousin.

Digitized by Google

P. 540. — Deux quartes de froment pour un vignoble au Mas de Marmignolles.

MESTROT (Pierre), prêtre, maître ès arts et vicaire perpétuel de Saint-Nicolas.

P. 667. — 2 d. 1 maille t. pour une vigne à Villemorte.

MEUNIER (Antoine), prêtre, paroisse de Saint-Pierre.

P. 155. — Comme vicaire de la vicairie de Saint-Giraud en l'église Saint-Pierre, 12 deniers tournois pour une vigne aux Brosses.

MEYNOT. — Voy. *Bachelier*.

La famille Meynot, originaire de Désertines et des environs immédiats, s'est prolongée longtemps dans son même village, où elle a poussé un grand nombre de rameaux. La plupart ont continué les professions de laboureur et de vigneron.

Pierre *Meynot*, laboureur et vigneron à Désertines au commencement du XVII[e] siècle, marié dès 1638 à Marie-Louise *Compière*, vivait encore en 1665. Il en eut plusieurs enfants, parmi lesquels Gilbert, qui suit, et Bravy *Meynot*, prêtre, curé de Saint-Victor de 1671 à 1714 au moins. Ce dernier figure à l'Armorial général. (Reg. Montluçon, n° 97.) (1)

Gilbert *Meynot*, archer en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, mort à 48 ans le 8 novembre 1688, épousa le 3 juillet 1660 Marie *Bannelat*. Il en eut au moins six filles et deux fils, de la destinée de qui je ne suis pas informé.

Une branche de la même famille, du moins autant que je puisse croire, habitait Montluçon à la même époque. Son nom s'orthographiait d'ordinaire un peu différemment (*Menot*), mais la différence est si peu sensible que je n'y attache guère d'importance.

Sébastien *Menot*, pintier et potier d'étain, marié vers 1600 à Louise *Guéronay*, vivait encore en 1637. Il avait eu au moins trois fils : Gilbert, curé de Sansac dès avant

(1) Armes : *D'or à un moineau de sable perché sur un rameau de Sinople.*

Digitized by Google

1642, Antoine et Jean, ces deux derniers de la même profession que leur père.

Jean *Menot*, potier d'étain, né en 1613, épousa Marie *Fradet*, fille de Claude, notaire royal, et de Marie *Verret*. D'eux naquit, entre autres enfants, Nicolas, aussi potier d'étain, marié dès 1673 à Anne *Chapuzet*. Celui-ci fut père à son tour d'autre Nicolas *Menot*, né le 13 avril 1680, notaire royal et fermier du greffe du grenier à sel (1710). Il épousa en premières noces Anne *Vallet* (1701) et en secondes noces (1720) Pétronille *Chapus*, fille de feu Jean, bourgeois de Néris, et de Louise *Chabot*. Il n'eut d'enfants que du second mariage, et ces enfants ne paraissent pas avoir vécu.

Il existait aussi à Montluçon une famille *Menault*, qui, malgré l'analogie du nom, n'a certainement aucun lien de parenté avec la ou les précédentes. Elle apparaît subitement et pour la première fois dans un acte de 1664, ce qui me laisse croire qu'elle venait sans doute d'une autre province, peut-être de l'Orléanais, où elle avait des liens de parenté. Toutefois, je ne puis rien affirmer à cet égard.

Menault, seigneurs de Pras, le Cros, la Rousille, les Touches, les Granges, la Cour, etc.

Le premer connu de ce nom fut Etienne *Menault*, seigneur du Cros, receveur des tailles en l'élection de Montluçon, cité pour la première fois comme parrain dans un acte de baptême du 31 janvier 1664. Mort en 1678, à l'age de 41 ans, il avait épousé en 1665 Marie *Labour*, fille et héritière de Jean, seigneur de la Rousille et de Pras, élu en l'élection, et de Esther *Sicaud*. Il en eut onze enfants, les filles mariées dans les familles *Aujay de Laugère*, *Preschonnet*, *des Ages* et *Aucapitaine*, les fils alliés aux familles *Berton* et *Vauvret*. L'un d'eux, Jean, continua la descendance ainsi qu'il suit.

Noble Jean *Menault*, seigneur de Pras, né en 1665, receveur au grenier à sel de Montluçon, puis receveur des

Digitized by Google

tailles en l'élection de Combrailles, et enfin président en l'élection de Montluçon, épousa en 1696 Anne-Françoise *Gerbault*, d'une famille de Montargis. Il en eut :

A) — Jean-Baptiste-François *Menault*, seigneur de Pras, avocat en parlement, né en 1697, marié à Louise *Sommet*, qu'il laissa veuve au bout de trois ans de mariage, avec un fils, Guillaume, en qui s'éteignit le nom.

B) Pierre-Joseph, mort en bas âge.

C) — Annet-Nicolas, mort en bas âge.

D) — Marie-Anne-Claudine, née en 1701, mariée le 23 mars 1726 à son cousin germain, François-Louis-René *des Ages*, écuyer, seigneur de Guépoisson et de la Refare, lieutenant au régiment colonel-général-cavalerie, et plus tard capitaine à Geneston-infanterie.

MICHEAU. — Voy. *Larat*.

MICHEL (Antoine), veuve de feu Vincent MALICHON, et Geoffroy N... pour sa femme Pinon MALICHON.

P. 289. — 5 sols tournois pour deux maisons avec jardin au faubourg Bretonni.

MICHEL (Guillaume), cordonnier, paroisse Notre-Dame.

P. 206. — 4 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 366. — 5 deniers pour une maison à Notre-Dame.

MICHEL. — Voy. *Duteil*.

Michel, seigneurs de la Ronde, Champmilan, les Bordes, etc., barons Michel de Trétaigne, par ordonnance du 19 novembre 1828.

A la fin du XVIe siècle et aux premières années du XVIIe vivaient à Montluçon Hugues *Michel*, seigneur de Champmilan, Noël Michel, seigneur de la Ronde, et Françoise *Michel*, tous trois frères et sœur. Françoise épousa vers 1610 Jean *Furgaud*, seigneur de l'aigle, marchand drapier.

Noël *Michel*, seigneur de la Ronde, dit le capitaine la Ronde,

Digitized by Google

était en 1610 conseiller du Roi, élu en l'élection. Il avait épousé dès 1592 Catherine *Maurilhan.*

Jacques *Michel*, seigneur des Bordes, qui était, je crois, son petit-fils, épousa le 5 février 1663 Louise *de Brignat*, fille de Gilbert, élu en l'élection, et de Françoise *Alamargot.*

Léon *Michel* était en 1692 sergent royal à Montluçon, et époux de Françoise *Résasse.*

Autre Léon *Michel* fils de Gilbert et de Louise *Perier*, était en 1811 apothicaire à Montluçon. C'est de lui qu'était fils :

Jean-Baptiste *Michel*, docteur en médecine à Montluçon, marié vers 1750 à Marie-Anne *Berthomier des Protz*, fille de noble Gilbert, seigneur des Protz, lieutenant des eaux et forêts de Cérilly, et de Françoise *Pélisson.*

Autre Jean-Baptiste *Michel*, officier de la Légion d'honneur, médecin en chef de la première division militaire, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne *Bompois*, fut autorisé par ordonnance du 19 novembre 1828 à fonder un majorat avec titre de baron sur la terre de Trétaigne, commune de la Chapelaude, et à prendre le nom de *Michel de Trétaigne.*

Son fils, N., marié à Angélina-Anaïs *Moureau d'Arembole*, en a eu :

A). — Jean-Baptiste-Alexandre-Marie-Léon, baron *Michel de Trétaigne*, officier de réserve, maire de Festieux (Aisne), marié à Charlotte *du Cauzé de Nazelle*, dont Jean-Baptiste-Marie-Léon-Charles, né le 18 septembre 1883.

B). — Elise-Marie, mariée à Gustave-Alexandre-Maurice-Thimoléon *Stelloye de Baigneux*, marquis de *Courcival.*

C). — Marie-Isabelle, non mariée en 1887. (1)

MICHELON (Mathé), Françoise DUMAS, sa femme, Pierre, Jean et Oudin MICHELON, leurs enfants.

---

(1) Armes conférées par le gouvernement de la Restauration en 1828 : *D'or à deux chevrons de gueules, accompagnés en chef de deux étoiles d'azur ; à une épée d'argent entravaillée d'un serpent de sinople, brochant sur le tout.*

Digitized by Google

(Manque la page 643 où commence leur article)..... « Promet en outre iceluy Michelon payer dès lors en avant le droit de bourgeoisie tout ainsi comme les autres de Montluçon..... Moyennant quoi lui et sa postérité née ou à naître de légitime mariage demeureront francs et quittes de toutes tailles personnelles envers Monseigneur le duc de Bourbon. »

MICHELON. — Voy. *Alagaye.*

Je ne possède sur cette famille que des renseignements assez indécis, et mêlés de bien des points douteux. J'ai constaté l'existence à Montluçon de nombreux *Michelon* jusqu'après la Révolution, peut-être même en est-il encore, mais je ne puis les rattacher avec certitude les uns aux autres en chaîne régulière.

Etienne *Michelon*, archer en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais à la fin du XVI[e] siècle, était dès avant 1592 époux de Marguerite *Bernard*, sœur de Jean *Bernard*, avocat en la châtellenie. Il me paraît être la tige de tous ceux qui ont habité Montluçon, et qui y ont eu des alliances avec les familles *Brioude*, *Belin*, *Chevilhe*, *Bergier*, *Gaudignon*, etc.

Un peu avant la Révolution, ils étaient représentés par trois frères :

1° Gilbert *Michelon*, huissier à Montluçon en 1793, né en 1735.

2° Antoine *Michelon*, marchand, époux de Marie *Neyret*, tous deux étaient morts avant 1793, laissant eux-mêmes trois fils, marchands tous trois à Montluçon en 1793.

A) — Joseph, né vers 1750.

B) — Gilbert-Paul, né vers 1761.

C) — François-Grégoire, né vers 1757, marié le 13 mai 1793 à Pétronille *Marionet.*

3° Alexandre *Michelon*, huissier royal, mort entre 1783 et 1793, époux de Catherine *Bonnieux*, d'où :

A) — Augustin, huissier royal, né en 1753, mort en 1783.

Digitized by Google

B) — Louis, curé de Commentry, mort âgé de 66 ans en 1819.

C) — Charles, huissier à Montluçon, né en 1756, marié en mars 1794 à Marguerite *Martin*.

D) — Anne, née en 1764, mariée le 6 mai 1793 à Jean-Baptiste *Jourdain*.

*
* *

Mais en outre des *Michelon*, indigènes de notre ville, il a existé dans nos environs presque immédiats une famille du même nom, possessionnée à Montmaraud, Villefranche, Murat, etc., de qui je me demande si par hasard elle ne sortirait pas aussi de nos murs, et ne serait pas de la descendance de Mathé *Michelon*, cité ci-dessus. La tradition de cette famille indique qu'elle n'est pas originaire du pays où elle habite depuis trois siècles environ, mais qu'elle venait probablement de la Marche, ce dernier point demeurant assez douteux. Il est donc fort possible qu'elle soit issue d'un des quatre fils de Mathé, qui lui-même, on vient de le voir, n'était pas Montluçonnais. Ce qui me conduit à cette hypothèse n'est pas tant l'identité du nom que les relations étroites que les *Michelon* de Montmaraud ont toujours eues avec notre ville, où ils ont pris plusieurs alliances, et où une de leurs branches même s'est fixée et a habité de longues années. Voici ce que je sais d'eux.

Michelon, seigneurs de Felines, Barbaste, Laspierre, Cheuzat, Le Chollet, Pennet, etc. (1).

Le plus anciennement connu du nom est Claude *Michelon*, gentilhomme de la vénerie du Roi, vivant en 1580 à Villefranche ou aux environs. De sa femme, Jeanne *Bonnet*, naqui-

(1) Les armes actuellement portées sont celles qu'indique l'*Armorial* de M. de Soultrait, mais les anciens cachets de la famille en font connaître d'autres. *De... à un chevron brisé de.... accompagné de trois têtes de lévrier de....* Il est probable que ces dernières étaient les vraies, mais qu'elles ont été abandonnées au moment de la confection de l'*Armorial général*, dans lequel les Michelon, ayant négligé de se présenter, furent compris pour un blason d'office. Les exemples de ces mutations sont assez fréquents.

Digitized by Google

rent au moins deux fils : 1° Louis, qui suit, et 2° N..., auteur d'une branche, dite du Chollet, qui a subsisté jusqu'à nos jours. C'est à cette branche qu'appartenait, entre autres, Martin *Michelon* seigneur du Chollet, conseiller du Roi, élu en l'élection de Montluçon, de 1710 à 1730. Les principales alliances de MM. du Chollet sont avec les familles *des Trupières*, *de Collasson*, *Luylier de Couture*, etc.

Louis *Michelon*, premier du nom, fils aîné de Claude, épousa vers 1610 Marie *Gilbert*. Il en eut au moins deux fils, Louis et Gilbert, auteurs chacun d'un rameau.

I. — Rameau de Felines. — Louis *Michelon*, deuxième du nom, né en 1619, procureur du Roi en la châtellenie de Murat, épousa vers 1645 Gabrielle *Fenoyer*. Il eut pour fils :

Pierre, sieur de Felines, procureur du Roi au siège de Murat, marié à Gilberte *Méténier*, d'où :

Gilbert, aussi procureur du Roi, subdélégué de l'Intendant, marié vers 1713 à Louise *Berryer*, dont il eut au moins deux fils :

A) — Paul, sieur de Cheuzat, marié à Anne *Aufauvre*, dont naquit, entre autres enfants, vers 1739, Gilbert *Michelon*, député du Tiers-Etat à l'Assemblée nationale en 1789, lequel vit son nom se prolonger jusqu'à nos jours.

Il n'est plus actuellement représenté que par les deux filles issues de son arrière-petit-fils, Henry *Michelon* (né en 1832), Mesdames *Debraz* et *Fagniez*.

B). — Gilbert, sieur de Felines, né en 1720, maître particulier des eaux et forêts en la maîtrise de Montmaraud, lequel fut marié deux fois, en premières noces à *N. Coinchon*, et en secondes noces à *N. Chacaton de Virlobier*. Du premier mariage il eut une seule fille, mariée à son cousin germain Gilbert-Louis-Grégoire *Michelon de Cheuzat*, et du second mariage dix-huit enfants, dont un seul, *Joseph Michelon de Felines*, marié à *N. Boucaumont*, eut lui-même six enfants, en qui s'est éteint leur nom vers 1880.

II. — Rameau de Pennet. — Gilbert *Michelon*, né vers 1610,

Digitized by Google

fut notaire royal à Villefranche, et vivait encore en 1671. Marié dès 1640 à Charlotte *Pommier*, il en eut Gilbert, qui suit, et Etienne, notaire royal après son père.

Gilbert *Michelon*, sieur de Pennet, conseiller du Roi, élu et grenetier à Montluçon, épousa le 6 août 1671 Marie-Gilberte *de Culant de Brignat*, dont :

Étienne-Marie *Michelon*, sieur de Pennet, né en 1672. J'ignore le nom de sa femme. Son nom s'éteignit en la personne de son petit-fils, Gilbert *Michelon*, sieur de Pennet, lequel, né vers 1730, était en 1779 conseiller du Roi, châtelain, lieutenant général et particulier, civil et criminel, assesseur enquêteur et commissaire examinateur en la châtellenie de Murat.

MICHON (Jeanne), femme de Claude BARLET.

P. 382. — 12 d. t. pour un jardin à Domérat.

MICHON. — Voy. *Martin*.

MIGNOT (Jean), des Mazières, paroisse de Néris.

P. 367. — 6 s. t. pour un pré à Saint Argier.

MIGNOT (Louis), paroisse de Bramefant, pour lui et pour Jean MIGNOT, son frère.

P. 564. — 20 s. t. pour une métairie à Bramefant.

MIGNOT (Pierre), prêtre, vicaire de la cure de Désertines.

P. 325. — 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

MILLET (Anne), veuve de feu honorable homme et sage maître Claude *Lebourgeois*, lieutenant-général du châtelain de Montluçon, licencié en droit canon et civil.

P. 688. — 6 sols, 2 deniers tournois et une quarte de froment pour une maison.

MILLET. — Voy. *Rocque*.

Je crois qu'il faut chercher l'origine de la famille Millet du côté du Nivernais et qu'elle n'a eu à Montluçon qu'un établissement des plus passagers.

Digitized by Google

Olivier *Millet*, sans doute frère d'Anne *Millet* ci-dessus, avait acheté la terre de Givrette, paroisse du même nom, près Montluçon, à Guyonnet et Hélion *Dechaux* qui la possédaient pendant la première moitié du XVe siècle. Cette acquisition dut avoir lieu avant 1454, car Olivier Millet rendit foi et hommage au Roi pour sa terre nouvellement acquise le 9 juillet de cette année. Le 7 novembre suivant, il passa transaction avec le sieur Champagniot, curé de Givrette, pour des dîmes sur le territoire de la paroisse.

Bien que possessionné ainsi près de chez nous, Olivier *Millet* avait conservé la charge de lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, charge qui semble avoir été héréditaire dans sa famille, et dont l'exercice me donne à penser, comme je viens de le dire, que le principal établissement des *Millet* devait être aux environs de cette ville.

Un descendant d'Olivier *Millet*, portant le même prénom, noble homme et sage Olivier *Millet*, écuyer, seigneur de Bonnay, lieutenant général au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, vendit Givrette à Guillaume *Coppin* le 2 décembre 1531. Il avait pour frère Louis *Millet*, archidiacre de Meaux. Depuis cette date, ce nom ne figure plus dans les actes que j'ai eus sous les yeux, mais on le retrouve en Berry, où plusieurs membres de la famille possédèrent la charge d'échevin de Bourges (1).

(A suivre.) DES GOZIS.

(1) Armes : *D'azur à deux épis de millet posés en sautoir d'or, accostés de deux oiseaux affrontés d'argent, au chef du même chargé d'un léopard de sable soutenant une targe de gueules.*

Digitized by Google

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 19.)

VIEURE (*suite*).

Église paroissiale (*suite*). — Les *fonts baptismaux* (XVIIe s.) sont formés d'un morceau de fût de colonne cannelée sur lequel est posée la cuve circulaire, ornée au dehors de deux épais boudins (I du plan).

— A côté, un petit *bénitier* ovoïde en marbre et posé sur un pied semble remonter à la même époque.

TOMBEAUX. — On a trouvé à diverses époques de chaque côté de l'église qu'entourait jadis le cimetière, de nombreux *tombeaux* en pierre en forme d'auge dont quelques-uns ont été conservés mais pour être malheureusement utilisés à des usages profanes. Dans l'intérieur de plusieurs de ces bières, on a trouvé de petits *vases à eau bénite*, comme nous le dirons plus loin en parlant des objets anciens conservés au *presbytère*.

— *Pierre tombale* (1). — Dans le cours des travaux entrepris en 1884, lors de l'agrandissement de l'église paroissiale, une pierre tombale des premières années du XVe s. a été découverte et ensuite encastrée dans le mur intérieur de la partie ancienne de l'église (H du plan).

Elle mesure 2 m. 60 sur 1 m. 45 et a 0 m. 23 d'épaisseur. Elle est en grès jaunâtre de la localité, dont le grain grossier et friable résiste mal aux injures du temps, ce qui explique qu'elle ait été fortement endommagée par le passage des fidèles et aujourd'hui à moitié détériorée.

Une *inscription* gravée en minuscules gothiques serrées se lit dans la bordure qui sert de cadre aux personnages de cette dalle. Les angles sont occupés par quatre médaillons quadrifoliés représentant les quatre évangélistes. On lit :

Cy gît ptholomee : coron : jadis : varlet = de chabre de mos. le duc de : bourbon : cappitaine

---

(1) *Cfr. — Une pierre tombale et un tableau de l'église de Vieure*, par le comte RIANT. — Voir la note que nous lui consacrons dans la partie *bibliographique* de notre étude. Nous puisons dans la notice du savant membre de l'Institut les éléments des courtes descriptions archéologiques que nous faisons de ces deux œuvres d'art de l'église de Vieure. Nous profitons ici de l'occasion qui nous est offerte pour remercier M. le comte Denis Riant pour ses bienveillantes communications et pour les petits clichés dont il a très gracieusement autorisé la reproduction. Quant aux clichés des grandes gravures, ils ont disparu à Paris à la suite de la liquidation de l'éditeur sans qu'il fût possible de les retrouver. Nous renvoyons donc nos lecteurs à l'ouvrage spécial de M. Riant pour les grandes planches et pour les notes qui complètent ces descriptions.


Digitized by Google

de la chaucière : gnetier de motluçon : q tspassa la de gce MCCCC et [X] (?) VIII le : le io : du mois : de == de : iuili : qui tritis similes eritis bene sitis Quos pedibus premitis precibus : == revelare velitis. Cy git : marie : de croys : iadis feme : dudit : ptholomee : fille de feu ie de croys : qui trespassa lan : de : gce : M : CCCC : et : == le : io : du : mois : de : (1)

Le mot *dudit* de cette inscription montre que la pierre n'a été gravée qu'en 1418, époque de la mort de Coron, bien que sa femme eût été enterrée avant lui, vers 1400. Il est à croire qu'en 1418 on avait oublié la date du jour de la mort de celle-ci, car les lacunes de la fin de l'inscription ne sont dues, ainsi que le fait remarquer le comte Riant, ni à l'usure, ni au martelage.

Au dedans de la bordure sont figurés au trait deux personnages debout, chacun dans une niche ogivale.

Dans la niche de gauche, se trouve le mari, dont la tête a disparu ; il a les pieds posés sur un objet incertain : son écu, qui faisait pendant à celui de sa femme, est effacé.

A droite, la femme a les mains jointes et ses pieds reposent sur une biche ou chevrette. De sa main droite part un phylactère ou banderolle avec ces mots :

Ecce nunc in pulvere dormio.

Au-dessus de la niche, à droite, est un écu parti de..., au chevron de..., accompagné de trois grelots de... 2 et 1 ; et de..., à trois croix pattées de... posées 2 et 1.

Entre les deux niches et autour des pieds-droits du milieu se déroule un second phylactère, dont l'inscription est d'une lecture douteuse.

La partie supérieure de la dalle était occupée par des scènes du jugement dernier, au-dessous desquelles sont écrites deux inscriptions. La

(1) Qu'il faut lire :
Cy git Ptholemée Coron, jadis valet de chambre de monseigneur le duc de Bourbon, capitaine de la Chaucière, grenetier de Montluçon, qui trépassa l'an de grâce MCCCC et X (?) VIII le jour du mois de juillet.

Qui [teritis] tritis similes eritis ; bene scitis.
Quos pedibus premitis, precibus revelare velitis !

Cy git Marie de Croys, jadis femme dudit Ptholemée, fille de feu Jehan de Croys, qui trépassa l'an de grâce MCCCC..., le... jour du mois de...

Le nom de Coron — orthographié *Quorum, Corom, Coron* — était porté par une famille chevaleresque, fieffée dès le XIII[e] siècle, dans le voisinage de Montluçon, au Chastelet en Combraille, et qui paraît avoir donné ou emprunté son nom à un fief (*Coron*), situé dans la paroisse d'Evaux (Creuse). Voir pour les *Coron* la notice de M. Riant, pp. 12 et 13.

— « La Chaucière » est un château de Vieure dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google

partie de gauche est effacée complètement. Le côté droit a quelque mérite : un ange sonne de la trompette au-dessus d'un corps qui soulève d'une main la pierre de son sépulcre et de l'autre semble se boucher le nez.

Le quatrain qui se trouvait au-dessus de la tête de Ptholémée Coron est effacé. On ne peut lire que les finales de celui de droite :

... pouriture
... que. es. plus.
[hum]aine : nature.
... : ainclus. (1)

Dans la sépulture que recouvrait cette pierre tombale, on a trouvé couchés dans leurs deux cercueils de pierre, Ptholémée Coron et Marie de Croys. Le mari avait dans chaque main une corne de chevreuil ; un de ces objets est conservé au presbytère, l'autre au château de la Salle.

— Un *testament lapidaire* du XVIIIe s. se trouve encastré dans le mur au-dessus de la pierre tombale dont nous venons de parler. Il est écrit en capitales romaines sur une dalle de marbre blanc qui mesure 0 m. 97 de hauteur, 0 m. 64 de largeur sur 0 m. 03 d'épaisseur. Le sommet légèrement ondulé porte un écusson timbré d'une couronne de marquis et accosté de deux lions aux armes des Douet : *Ecartelé au 1 et au 4 de... à la tour de..., au 2 de gueules à la licorne d... et au 3 d'azur, au gerfaut de...*

On y lit :

EXTRAIT D'UN TESTAMENT / DÉPOSÉ LE 1er FÉVRIER 1787 A M. DULYON / NOTAIRE AU CHATELET DE PARIS ET FAIT / PAR M. CLAUDE-GABRIEL DOUET DE VICHY (2) / CONSEILLER HONORAIRE EN LA GRAND-/CHAMBRE DU PARLEMENT, SEIGNEUR DE / LA SALLE, DÉCÉDÉ A PARIS LE MÊME JOUR.

JE DONNE ET LÈGUE AUX PAUVRES / DE LA SALLE, 2,000 QUI SERONT PLACÉES / EN ACQUISITION DE RENTES ET LES ARRÉRAGES EMPLOYÉS A ACHETER DU BLED / SEIGLE ; LEQUEL SERA DISTRIBUÉ, AU 1er / JANVIER OU 1er MAI DE CHAQUE- / ANNÉE, AU CHOIX ET VOLONTÉ DU / SEIGNEUR DE LA SALLE EN PRÉSENCE / DU CHATELAIN ET DU PROCUREUR / FISCAL AUX PAUVRES NÉS ET HABITANS / DE LA TERRE ET DE PRÉFÉRENCE / AUX VEUVES ET ORPHELINS. *Priez Dieu Pour Son Ame.*

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

(1) M. le comte Riant prétend que, d'après un soigneux estampage du monument, ce quatrain peut aussi bien être lu *en latin qu'en français* (!?) et qu'il serait alors un tétrastique latin. L'inscription est en si mauvais état qu'il nous est impossible de trancher la question.

(2) *Cfr. Arm. du Bourbonnais*, t. I, p. 231, assigne à cette famille, qualifiée de seigneurs de La Salle, de Vieure, la Chaussière, etc., les armoiries suivantes : *d'argent à l'aigle de sable* (pl. XIV). Cette famille portait au XVIIe s., suivant l'*Arm. Gén.* : *d'azur, au chevron accompagné de trois couronnes, celle de la pointe surmontée d'une étoile, le tout d'or* ; mais elle les changea lorsqu'elle parvint à la noblesse en 1722. L'auteur de l'*Arm. Bourb.* dit qu'il possède un *ex libris* de Claude-Gabriel Douet de Vichy, dont l'écusson, timbré d'une couronne de marquis et supporté par deux lions, porte l'aigle de sable. Enfin, M. le capitaine Aubert de la Faige, dans sa *Notice sur Chateldon*, assigne, p. 22, aux Douet des armoiries plus sûres et que notre testament justifie sans les reproduire fidèlement : *Ecartelé aux 1er et 4e d'azur à la licorne d'argent, au 2e de gueules à la tour d'argent, et au 3e de gueules au gerfaut aussi d'argent* qui est Douet.

Ce Claude-Gabriel Douet de Vichy était le fils du conseiller au Parlement de Dombes et le petit-fils, un ancien employé aux gabelles de Vichy. *Cfr.* STEYERT, *Armorial du Lyonnais.*

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

M. le comte H. de Chabannes vient de publier sous ce titre : *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes* (Dijon, imp. Eugène Godard, in-4° de 948 p. tiré à 70 exemplaires numérotés), un volume, le premier de six qui suivront d'année en année, d'une importance capitale non seulement pour l'histoire du Bourbonnais, mais encore pour celle de plusieurs autres provinces et même pour l'histoire nationale. Telle est en réalité la portée de cette œuvre considérable, et il n'en saurait être autrement d'une publication consacrée à l'une des premières et plus anciennes familles de France, dont les membres occupèrent sous l'ancien régime les plus hautes charges et dont le nom fut porté si haut par Jacques II de Chabannes, maréchal de la Palice, tué à Pavie, l'émule de Bayard et comme lui l'un des héros des guerres d'Italie.

Chacun des volumes de preuves correspondra à un volume d'histoire dont il aura servi à fournir la matière.

Les documents innombrables que contient le premier volume ont été fournis par la Bibliothèque nationale, les archives éparses de la famille de Chabannes et les archives de province, notamment celles de la Nièvre, de l'Allier, des Basses-Pyrénées, du Puy-de-Dôme, de l'Yonne, etc.

Nous publierons un compte-rendu de cet ouvrage, mais pour aujourd'hui nous devons nous contenter de signaler son apparition.

*
* *

Mirabeau, sa vie et ses œuvres, par M. I.-A. Rayeur. — Sous presse, Charmeil, imprimeur à Moulins. — Sujet plus qne jamais d'actualité, après les publications coup sur coup de Me Rousse, de M. Mézières et de M. de Loménie. L'idée fondamentale et originale est que Mirabeau n'a pas trahi ; il est resté jusqu'au bout fidèle à la monarchie parlementaire. De légères variations de détail ne sauraient porter atteinte à sa fidélité aux principes. En 1791, comme en 1789, ce qu'il désire c'est le triomphe de l'ordre dans la liberté, c'est le respect de la forme monarchique limitée et fortifiée par une constitution.

*
* *

La *Revue épigraphique du midi de la France* (n° 64, octobre — décembre 1891) contient, de son directeur M. Allme, une dissertation sur les pierres épigraphiques de M. Bertrand de Moulins, trouvées à Néris en 1888 : un soldat de Crémone, de la tribu de l'Anio, soldat de la 14e légion, etc. ; et en outre, un très savant article sur les Bituriges, où une large place est faite à Néris.

*
* *

A été publié en tirage à part le travail de M. A... paru dans les *Annales* en décembre dernier : *Notes sur Châteldon*. Cette notice forme une brochure de 24 pages in-8° présentées sous une forme agréable et ornées des gravures dont nous les avons accompagnées, auxquelles ont été ajoutés un frontispice de couverture et un grand dessin représentant une vue d'ensemble du château.

*
* *

Notre compatriote Harry Alis (M. Percher), secrétaire général du comité de l'Afrique française et directeur du *Bulletin* de cette société, continue à Paris et en province la série de ses conférences sur l'*Afrique française et ses explorateurs*. Le 22 février il était appelé à Valence par la section de la Drôme du club Alpin français ; le 2 mars, dans la salle des concerts du théâtre de Montpellier, il faisait connaître l'œuvre à

Digitized by Google

laquelle il consacre ses efforts ; et le 4 mars c'est à Toulouse qu'il allait porter la bonne parole, devant un auditoire nombreux et enthousiaste.

* *

Le 18 mars M. Rayeur, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Moulins, a fait à l'hôtel de ville de Moulins, sous les auspices de la Société des connaissances utiles, une conférence fort goûtée du nombreux auditoire qui l'a écouté et applaudi, sur la Chine et les Chinois. Le sujet était vaste, c'est le cas de le dire, l'empire du Milieu, peuplé de plus de 400 millions d'habitants, étant le plus grand Etat du monde entier après la Russie. M. Rayeur nous a, pendant une heure qui a semblé trop courte, promenés avec une parfaite aisance sur le territoire immense qui contient cette formidable agglomération d'êtres humains. Il nous en a retracé les divisions principales : la Chine proprement dite, la Mongolie, la Mandchourie, le Turkestan oriental, la Dzoungarie, le Tibet, la Corée ; puis il est entré dans des considérations philosophiques et ethnographiques d'un haut intérêt, présentées sous la forme la plus piquante.

M. Rayeur se propose, le 1er avril, d'exposer ses idées sur le rôle que réserve d'après lui à la race jaune, dans l'histoire du monde, l'indéniable puissance d'expansion qui la caractérise.

*
* *

Dans le catalogue de la vente d'Autographes faite par M. Eug. Chavaray le 10 mars dernier, nous avons remarqué :

N° 6 Anne de France. Lettre aut. à la duchesse de Savoie. « Mercy de « la bonne amour qui est entre Lanpereur vostre père (Maximilien) et Monseigneur (Louis XIII). »

N° 16. Pierre de Beaujeu. (Pierre II de Bourbon). Lettre à son neveu l'Archiduc d'Autriche. Savonnières le 13 may 1495. Il lui annonce l'envoi du secrétaire de Charles VIII. « Ainsy que pourrez scavoir par luy et a très « bonne voulentez en voz affaires. »

*
* *

Un de nos compatriotes, originaire d'Isserpent, M. le docteur Léon Bertrand, un linguiste distingué, devenu professeur doyen de l'Université de Stuttgart, publie une très savante étude sur les dialectes et les idiomes de la France (1). Cette étude paraît en fascicules et dans la deuxième partie l'auteur aborde le dialecte du centre proprement dit, en observant qu' « il ne sera pas sans intérêt de traiter rapidement un parler de la montagne bourbonnaise, celui de Ferrières, intéressant comme dialecte de transition, déjà plus langue d'oc que langue d'oïl, et qui nous apporte un écho de plus en plus perceptible de l'auvergnat. » A ce propos, le savant docteur émet un désir qui ne saurait nous déplaire, c'est de voir notre collaborateur Pierre Encise « continuer quelque jour les précieuses notes qu'il a fait paraître dans les *Annales bourbonnaises* ». Nous trouvons dans le travail de M. Léon Bertrand, comme exemple du langage de Ferrières, le petit conte du *Sacristain de Nizerolles* emprunté à Pierre Encise.

*
* *

(1) Stuttgart, imp. de la Paumnenpflège, 1892.

NOTE SUR UN POLISSOIR TROUVÉ A MOLINET

Nous avons récemment découvert à Molinet, au domaine des Guillots, un remarquable polissoir mesurant 0,27 sur 0,20, en grès d'Etampes. (N° 295 de N. C.). Il porte deux rainures évasées, pratiquées parallèlement sur la plus grande longueur de la pierre, qui est formée d'un grès blanc compacte, d'une grande finesse, verdissant à l'humidité ; deux autres petites rainures existent près des grandes ; le bord a été poli et martelé d'un certain nombre de coups légers, portés avec un silex pointu. L'autre côté, très concave, est uni et luisant.

Ces polisseurs, qui servaient tout à la fois au polissage des haches et à façonner les biseaux ou tranchants, sont assez rares pour être signalés. Nous en avons recueilli un presque semblable dans une sablière, à Toury-Lurcy (Nièvre).

Plusieurs sont exposés au musée de Saint-Germain-en-Laye.

F. P.

*
* *

L'Académie des Sciences publia en 1751 (1), un long mémoire sur les *Armes en cuivre trouvées à Gensac, près de Gannat en Bourbonnois.*

M. Trudaine, inspecteur des finances, qui dirigeait alors la réparation des grands chemins de la France, envoya lui-même à l'Académie le produit de cette importante découverte qui consistait en : sept épées en cuivre jaune, une roue creuse du même métal, ainsi qu'une lance et une quantité de débris d'armes brisées.

Seul, Caylus s'occupait à ce moment d'archéologie ; aussi les hypothèses furent vivement discutées, on se disputa même et on n'arriva à aucune solution. Tous les auteurs anciens furent invoqués et Caylus se prononça pour donner une origine romaine à ces armes, quand M. Levéque de Ravalière riposta en citant Hésiode et Homère, qui ne donnent que des armes de fer aux Titans et aux Troyens.

Néanmoins ces dissertations sont fort habilement soutenues et l'histoire des métaux dans l'antiquité a occupé toute la séance.

Il est regrettable que l'on ne sache pas ce que sont devenus ces divers objets. F. P.

*
* *

Des fouilles ayant amené d'heureux résultats ont été pratiquées ces derniers temps dans différentes localités et notamment à Bourbon-l'Archambault et à Saint-Menoux. Nous en rendrons compte dans un prochain numéro, l'espace nous manquant aujourd'hui.

(1) Tome XXV, p. 109-124, grand in-4° (coll. Pérot).

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES

SUR LA

FORMATION DU FIEF DE BOURBON

L'ancien Bourbonnais auquel correspond assez exactement le département de l'Allier dans ses limites actuelles, est une terre d'aspect composite. Dans la faible étendue de son territoire et sous les formes adoucies d'un pittoresque discret, il présente une frappante variété de pays divers, mieux faits, semble-t-il, pour vivre indépendants qu'associés. Des rives du Cher aux bords de l'Allier ou de la Loire, l'habitant ne paraît pas se modifier moins profondément que le sol même. Les ravins verdoyants aux parois verticales où les eaux courent à travers les blocs de pierre pour aboutir à la vallée plus large du Cher, n'ont-ils pas leurs analogues dans les célèbres *traines* du Berry ? Et le paysan qui les fréquente soit pour fertiliser les terres des bas fonds soit pour creuser les puits des mines dans les roches âpres et noires des environs de Commentry, ne rappelle-t-il pas par sa taille grêle et fine le Berrichon ou plutôt le Marchois ? Non loin des provinces vers lesquelles cette région incline par ses affinités, la métropole Montluçon s'accroît chaque jour, et affirme de plus en plus son indépendance, sa rivalité même vis-à-vis de Moulins, l'ancienne capitale.

Dans la Limagne, dont l'humus gras et profond donne sans relâche des moissons abondantes, l'Auvergne pénètre pour ainsi dire le Bourbonnais, et les métayers des environs de Gannat, aux formes trapues, aux robustes épaules, semblent

Digitized by Google

constituer l'avant-garde de la forte race descendue des montagnes des Puys qui limitent l'horizon.

Sur la grève que l'Allier dépose sans cesse des deux côtés de ses rives, fournissant ainsi le sol où s'élève la ville de Moulins, parmi les étangs et les prés qui s'étendent jusqu'à la Loire, le Bourbonnais, par une troisième métamorphose, présente des aspects et des habitants nouveaux. Cette région de pâturages et de forêts annonce déjà la contrée voisine du Charolais, et les hommes qui l'habitent, plus souples, plus élancés, empruntent quelques traits de leur physionomie aux antiques Eduens dont le type survit en maint canton de la Bourgogne.

Trois provinces fondues en une, ou plutôt trois territoires arrachés aux contrées voisines et devenus une province, tel est le Bourbonnais.

Les divisions politiques de la période gauloise et gallo-romaine, se conformant aux indications du sol et de la nature, ne préparaient pas son existence. Le territoire du Bourbonnais à venir était partagé entre deux provinces et trois cités. L'Aquitaine première était séparée de la Lyonnaise par l'extrémité des monts du Forez et l'Allier. La plaine entre Allier et Loire appartenait à la cité des Eduens, la Limagne à la cité des Arvernes, les plateaux et les ravins de l'ouest étaient le domaine des Bituriges cubi. La géographie ecclésiastique, fidèle aux traditions de l'administration romaine, conserva, jusqu'au jour où un évêché fut fondé à Moulins, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'ancien régime, les traces de ce démembrement. Le diocèse d'Autun comprenait dans son archiprêtré de Pierrefitte, les territoires d'Iseure et de Moulins. Du diocèse de Bourges relevaient les divisions ecclésiastiques du Bourbonnais les plus étendues, à savoir, l'archiprêtré de Bourbon, l'archiprêtré d'Hérisson, l'archidiaconé de Saint-Désiré, l'archidiaconé de Narzenne ou de Néris. — Souvigny, Chantelle, la Palisse dépendaient du diocèse de Clermont.

Les partages qui intervinrent si fréquemment entre les trois

Digitized by Google

francs durant la période barbare confirmèrent tous les divisions établies par l'administration romaine. L'Allier servit de frontière entre la Burgondie et l'Aquitaine, le Berry fut presque constamment une dépendance du royaume d'Orléans, tandis que l'Auvergne fut revendiquée par l'Austrasie.

Le cours des événements historiques pendant l'antiquité et à l'époque des invasions barbares tendait à établir une séparation durable entre les éléments territoriaux du Bourbonnais. Cependant la seigneurie de Bourbon apparut à peu près en même temps que les grands fiefs de France, et le groupement des trois contrées autunoise, auvergnate et berrichonne s'accomplit au Xe siècle autour du manoir féodal situé tout près de leur point de rencontre, le château de Bourbon-l'Archambault. Si le choix de la capitale n'était pas définitif, le centre historique du Bourbonnais du moins ne devait plus se déplacer. Souvigny, Moulins succédèrent à Bourbon ; la suprématie passa successivement aux trois territoires unis, sans s'écarter du point où s'opérait leur jonction. Faut-il attribuer à la situation de la seigneurie primitive de Bourbon un merveilleux pouvoir d'attraction et d'union pacifique, ou faut-il au contraire voir dans la constitution si rapide du Bourbonnais primitif le résultat d'une série de conquêtes, de transactions et d'héritages ? Tel est le problème d'histoire locale que nous nous sommes posé il y a quelques années et que nous avons promptement perdu l'espérance de résoudre. Quelque jour sans doute, un érudit du département de l'Allier, inspiré par l'amour du sol natal, plus persévérant et plus heureux que nous, mettra la main sur le document qui nous manque et fera la lumière sur les origines mêmes du Bourbonnais. Confiant dans cet avenir et désireux de le hâter, l'auteur de ces notes soumet aux lecteurs des *Annales bourbonnaises* quelques observations tirées uniquement de la lecture *de la chronologie des premiers sires de Bourbon*, ouvrage du regretté M. Chazaud, et du dépouillement du cartulaire de la Chapelaude publié par le même auteur, ainsi que des séries K et

P des archives nationales de Paris (cartons des rois, aveux et dénombrements). Si les renseignements imparfaits qu'il a tirés de ces dernières sources n'ont pas livré le secret de la fusion des trois contrées du Bourbonnais en une seule seigneurie, ils ont du moins permis d'étendre les notions acquises par les travaux antérieurs sur les siècles pendant lesquels la formation et le développement géographique du fief de Bourbon s'achèvent et se complètent.

En effet si, dès le moment où nous constatons la présence d'un seigneur à Bourbon, nous pouvons considérer la province du Bourbonnais comme constituée, nous devons aussi reconnaître que tous les sires de la première dynastie ont contribué à arrêter les limites de leur fief, à faire disparaître les lacunes intérieures qu'il renfermait encore, à y attirer la population, en un mot, à le former. Cette seconde période de formation ou de développement s'ouvre avec les premières années du XI[e] siècle pour se fermer vers 1214, date probable de l'établissement des sires de Bourbon à Moulins. Les renseignements géographiques sont, dans cet espace de deux siècles, étroitement unis à l'histoire même des seigneurs de Bourbon, ils n'en seront pas séparés dans ce court exposé.

Nous nous efforcerons par conséquent de faire connaître l'état dans lequel les seigneurs de Bourbon ont trouvé leur territoire à l'issue des deux époques gallo-romaine et barbare : l'œuvre de la période féodale sera ainsi mieux appréciée. Puis, sans chercher à dissiper l'obscurité des origines du fief de Bourbon, acceptant la lacune encore impossible à combler du X[e] siècle, nous nous attacherons surtout à suivre l'histoire intérieure du Bourbonnais sous ses premiers sires. Nous nous efforcerons ensuite de donner quelque idée de la géographie de la seigneurie de Bourbon au début du XIII[e] siècle.

I. — Le Bourbonnais à l'époque gallo-romaine et franque.

Le territoire actuel du Bourbonnais, divisé à l'époque romaine entre les cités d'Autun, de Bourges et des Arvernes,

Digitized by Google

comprenait un certain nombre de bourgs (vici), avec leur circonscription (vicaria). L'existence de ces bourgs nous est révélée soit par les textes, soit par les antiquités romaines exhumées.

Voici les principaux noms sur lesquels les historiens ont pu se mettre d'accord.

Sur le territoire des *Eduens*, singulièrement désert, le principal *vicus* était celui d'Iseure (Isodrum ou Iciodroum). Une seconde viguerie fut dans la suite remplacée par l'archiprêtré de Pierrefitte. Le lieu habité le plus anciennement connu après Iseure dans la plaine de l'Allier à la Loire était *Monestay*.

L'extrémité septentrionale de la cité des Arvernes qui s'étendait le long de la vallée de l'Allier se divisait en vicus Donobrensis (*Chatel Deneuvre*), vicus Viciacensis (*Vichy*), Transaliensis vicus (*Trézel*). On reconnaît déjà l'existence du village de Menat.

Sous les rois francs, quelques localités nouvelles surgissent sur cette frontière de l'Auvergne. *Cusset* remplace Vichy comme chef-lieu de viguerie. Le village s'établit autour d'une abbaye de religieuses que fonde l'évêque de Nevers Emmenius, propriétaire du lieu. Le nom de Gatnacum, *Gannat*, apparaît, le village de Vorogio précède *La Palisse*.

Sur le territoire des Bituriges, beaucoup plus étendu que les deux autres, on compte les vigueries de *Bourbon* (vicaria Burbulensis ou Borbonensis), de *Chantelle* (vicaria Cantellensis), de *Néris* (vicaria Nereensis ou Neriomagensis) et d'*Ainay*.

Des modifications administratives, des fondations religieuses transforment assez rapidement ces contrées. L'importance de la localité de Bourbon s'accroît, les rois francs en font le chef-lieu d'une division nouvelle, le *pagus* de Bourbon avec quatre subdivisions, les *centenies* d'*Augy* (centena Augiacensis), de *Dun le roi* (C. Dunensis), de *Noyant* (centena Noviacensis), de *Vieure* (centena Vaverensis). Néris, bourg considérable à l'époque romaine, comme la ville de Bourbon elle-même, par ses thermes, son camp et son prétoire qui devint sous Pépin

Digitized by Google

le Bref une villa royale, donne son nom à une division ecclésiastique, l'archiprêtré de Narzenne. Saint Patrocle évangélise la contrée, fonde le monastère de *Colombier* (Columbarium) et se retire dans la solitude de la *Celle Saint-Patrocle.* Un autre saint gallo-romain, Portianus fonde vers 532 sur les bords de la Sioule un monastère (monasterium Mirandense), appelé depuis en son honneur *Saint-Pourçain.*

Puis l'abbaye de Saint-Denis commence à s'implanter dans la région occidentale du Bourbonnais, où elle devait posséder de si grands biens. Un diplôme de Childebert en 695 lui fait présent du village de *Nassigny.*

Montluçon, signalé comme un lieu fortifié (*oppidum*) dès le VIII[e] siècle, remplace au X[e] siècle Néris comme chef-lieu ecclésiastique des bords du Cher. L'ancienne ville gallo-romaine avait été ruinée par l'invasion hongroise comme le conjecture très justement M. Chazaud, et comme l'établirait assez bien le témoignage de l'archevêque de Bourges dans une charte de 1088 (1).

II. — Le Bourbonnais sous les premiers sires de Bourbon.

Si l'on parvenait à élucider les origines de la première maison de Bourbon, on éluciderait du même coup les origines du Bourbonnais. Or, l'histoire des premiers sires de Bourbon reste encore très confuse ; et malgré la critique si sagace à laquelle M. Chazaud a soumis les documents les plus reculés dans sa *Chronologie des sires de Bourbon,* plusieurs personnages seigneuriaux sont encore indistincts, plusieurs principats peuvent être soit unis en un seul, soit au contraire dédoublés. A plus forte raison, les acquisitions apportées par chacun d'eux au domaine commun, apparaissent-elles incertaines dans leurs

(1) « *Post mortem Caroli Magni, Hungris divina permissione Francorum fines invadentibus, multa vel diruta vel amissa esse injuste referuntur, interque multa monasteria vastaverunt, incenderunt et res sancti Dyonisii aliquantulum destruxerunt quas habebat in Bituricensi provincia aliisque diversis provinciis.* » Archives Nationales, K 20.



limites, soumises dans leur transmission aux vicissitudes les plus inattendues.

La critique de M. Chazaud, surtout négative, élimine les personnages légendaires et les noms discutables. C'est plaisir de le voir rendre au néant d'où le mensonge les avait seul fait sortir le héros Childebrand et les Nivelons ses fils qui assuraient la filiation des sires de Bourbon aux maires du palais et faisaient de Louis XIV un monarque plus légitime que Charlemagne. Mais M. Chazaud, tardif et redoutable justicier des fourberies du P. André, après avoir refusé aux Bourbons les ancêtres carolingiens dont ils s'enorgueillissaient, a poussé plus loin sa réforme radicale et a restreint considérablement le nombre, la puissance, les libéralités des premiers sires de Bourbon. L'*Art de vérifier les dates* est sorti de son examen presque aussi maltraité que le P. André lui-même. Nous croyons que sur quelques points le savant archiviste s'est laissé entraîner par sa louable ardeur de simplification. Il est encore utile d'étudier après l'œuvre de M. Chazaud l'histoire si obscure des premiers seigneurs du Bourbonnais, et si la publication des présentes notes se justifie, c'est surtout par la discussion qu'elles rouvrent contradictoirement avec l'auteur de la *Chronologie des sires de Bourbon.*

Le premier sire de Bourbon dont l'existence paraît historiquement établie est *Aymar*. Venu probablement du Berry, il fut un des officiers féodaux établis en vertu des nouvelles divisions que le roi Eudes avait imposées à l'Aquitaine, lors de la déchéance du duc Guillaume le Pieux (892). Cet Aymar résidait à Bourbon ; son petit gouvernement comprenait probablement, avec le pays de Bourbon, le pays limitrophe de l'Auvergne, ou tout au moins l'enclave auvergnate qui s'étendait à gauche de l'Allier, la viguerie de Châtel Deneuvre par exemple. Deux documents peuvent nous donner une idée des dimensions du fief primitif de Bourbon : c'est d'une part la charte supposée de 917 (1). Il est en effet vraisemblable,

(1) *Gallia Christiana*, II, p. 377.

Digitized by Google

malgré les doutes que l'on peut élever sur l'authenticité de la charte, que Souvigny a été fondé par Aymar ; et qui possédait Souvigny, possédait l'ancienne viguerie de Châtel Deneuvre. La charte de fondation du prieuré de Chantelle 936 (1), si l'on doit admettre les indications qu'elle fournit, étendrait le domaine de Bourbon jusqu'à la Bouble vers le sud. Les limites du fief vers l'est ne sont indiquées en aucune façon, cependant on doit être porté à croire avec M. Chazaud que le Bourbonnais n'avait pas encore empiété sur le diocèse d'Autun, qu'il ne renfermait pas la viguerie d'Iseure, et que le cours de l'Allier séparait des fiefs distincts au commencement du Xe siècle.

La vie d'Aymar est prolongée par M. Chazaud jusqu'en 947, ou 953 ou 954. Sur le personnage énigmatique de Guy, *comes Borbo* (charte de 936), nous n'avons aucun renseignement, soit qu'on doive en faire le successeur immédiat d'Aymar, soit qu'on doive se rendre aux arguments de M. Chazaud et le rayer de la liste des sires dont il aurait usurpé le titre. Aymon Ier qui deviendrait ainsi le successeur immédiat de Aymar, et aurait tenu le fief de Bourbon de 947 à 954 ou 980, ne semble pas avoir modifié d'une façon bien sensible l'état de son fief. Cependant son fils Archambaud Ier, auquel le château de Bourbon est redevable de son surnom, possède en 1018 la partie autunoise du Bourbonnais, la viguerie d'Iseure sur laquelle son grand-père n'avait pas de droits. L'acte duquel cette assertion paraît ressortir est une donation qu'il fait au prieuré de Souvigny de la chapelle de la Faye avec des dépendances qui s'étendent jusqu'au lieu dit *camno Perrario* (2). S'il n'était pas par trop téméraire d'identifier ce dernier nom avec l'écart dit les Perrards de la commune de Saint-Ennemond, on pourrait affirmer que la frontière du Bourbonnais au N.-E., dans la direction du Nivernais, était déjà en

(1) Besly, *Histoire du Poitou*, p. 256.
(2) Archives Nationales, K 188.

Digitized by Google

1018 la même que de nos jours. Cette charte, suivant, quoique de loin, l'expédition que fit ce même baron contre Landri de Nevers, semble nous indiquer quelle avait été la portée de la petite guerre survenue en 990 entre ces deux seigneurs. C'est à dater de cette époque que la frontière entre le Bourbonnais et le Nivernais a été arrêtée.

Le même sire de Bourbon aurait contribué de toutes les manières à enrichir l'abbaye de Souvigny. En 995 il sollicite pour les moines et obtient du roi Hugues le droit de frapper des mailles à l'effigie de saint Mayeul (1). Le gouvernement de ce baron en Bourbonnais est donc fécond en résultats, l'organisation de la province dont il rectifie la frontière et qu'il dote d'un atelier monétaire, fait de grands progrès, pourvu toutefois que l'on consente avec M. Chazaud à confondre en un seul personnage l'Archambaud I et l'Archambaud II de l'*Art de vérifier les dates*.

Archambaud II du Montet (Archambaud III de l'*Art de vérifier les dates*), dont le principat s'étend de 1031, 1034 à 1064 ou environ, donne une grande impulsion à la création des monastères dans le Bourbonnais. Ses créations sont toutes faites d'ailleurs dans les limites du pays de Bourbon primitif.

Vers 1040 il fonde le monastère de Saint-Léopardin-d'Augy; il établit des moines au Montet, lieu de sa naissance. Enfin, en 1048 il donne ou plutôt restitue, ainsi que le font croire les termes mêmes de la charte de 1048 (2), le riche territoire de Montcenoux (*Mons cœnobii*) à la congrégation de Saint-Ursin de Bourges.

Plus tard le puissant baron ajouta à cette première libéralité et encouragea ses feudataires à l'imiter.

L'élan de générosité qu'il avait provoqué, les donations de toutes sortes ne s'arrêtèrent pas à sa mort, mais continuèrent jusqu'à la fin du siècle ; le dernier don reçu par l'abbaye de

(1) Don Bouquet, *Scriptores*, t. X, p. 565.
(2) Archives Nationales, K. 19.

Digitized by Google

Montcenoux en terres ou droits seigneuriaux est postérieur à 1092.

Si l'on doit avec M. Chazaud réunir en une seule vie les deux principats des sires de Bourbon Archambaud III et Archambaud IV de l'*Art de vérifier les dates*, et prolonger la vie d'Archambaud du Montet jusqu'en 1078, nous trouvons encore de nouvelles raisons pour affirmer que son gouvernement a amené une véritable restauration monacale et religieuse en Bourbonnais.

Un des vassaux de Bourbon, Jean de Saint-Caprais, fait don à Saint-Denis d'un grand domaine, dont le centre est au mont Julan (plus tard la chapelle Aude), et dont les différentes parties semblent provenir d'origines diverses (1059) (1). Le roi de France Philippe confirme l'établissement des moines de Saint-Denis dans ses terres qui leur sont cédées (1065), leur puissant voisin Humbaud de Huriel prend avec eux différents arrangements destinés à favoriser les bons rapports entre les habitants de sa seigneurie et les habitants de la terre ecclésiastique. Enfin Archambaud II dans la dernière année de sa vie (1077) confirme la part des concessions qui avaient été faites par Jean de Saint-Caprais à son préjudice. Ce dernier acte est très important pour l'histoire du Bourbonnais, car il peut servir à fixer les limites que ce fief atteignait à l'ouest vers la fin du XI[e] siècle. Ces limites ne seront indiquées ici que d'une manière assez vague, car beaucoup des noms d'hommes ou des noms de lieux cités dans la charte de 1077 sont difficiles à identifier. Cependant un fait ressort très clairement du texte, c'est qu'au N.-O. le Bourbonnais dépassait le cours du Cher.

Le territoire qu'Archambaud II possédait sur la rive gauche de cette rivière devait être assez limité ; il semble que la petite rivière de la Meuzelle en ait formé à peu près la limite au sud. Au-dessous du cours de la Meuzelle (*fluvius*

(1) CHAZAUD, *Cartulaire de la Chapelaude.*

Digitized by Google

Lasmars) se trouvait le territoire de la puissante seigneurie de Huriel, et aucun texte n'indique que le seigneur de Huriel ait été dépendant du sire de Bourbon. Le cartulaire de la Chapelaude offre en outre toute une série de donations ou de restitutions faites à l'abbaye de Saint-Denis par des propriétaires de terres nobles de la rive gauche du Cher, le seigneur Archambaud et ses successeurs n'y interviennent ni directement ni indirectement.

Le territoire « amorti » au profit de Saint-Denis, et au détriment d'Archambaud II, par Jean de Saint-Caprais, comprenait au N. de la Meuzelle : « *Mansum quemdam cognominatum Cot* (aujourd'hui *Caux*, commune de la Chapelaude)... *consuetudinarias etiam acceptiones quas in manso de Cortada habebam* (*Cortada, Courtaz, Courtine*, même commune) *in terra Haibraudi de Ultriniaco...* (ce Haibraud est probablement le successeur du « Etienne, juge de *Ultriniaco* », mentionné dans la charte de 1059, *Onrezat*, commune de Nocq.) Telles sont les terres que nous avons pu reconnaître comme appartenant à Archambaud de l'autre côté du Cher. A propos de la charte de 1077 (1) nous ferons remarquer que la simplification introduite dans l'histoire du Bourbonnais par M. Chazaud par l'assimilation de Archambaud III et de Archambaud IV s'accorde mal avec ces phrases tirées du même acte « *sicut pater meus dedit et concessit... sicut pater meus ex toto dimisit.* » L'Archambaud qui figure dans l'acte de 1077 semble simplement ratifier les cessions faites antérieurement par son père ; et si l'on se rapporte à ce fait que les moines de la Chapelaude ont été établis en 1059 par Jean de Saint-Caprais, que en 1065 Philippe I[er] ratifie cet établissement, après que « *Erchembaldus scilicet Burhbnensis dominus atque Humbaldus Huriacensis miles venerandus supplici petierunt devotione,* » on sera tenté de considérer le sire de Bourbon qui vivait en 1077 comme distinct d'Archambaud du Montet, et de donner raison à l'*Art de vérifier les*

(1) CHAZAUD, *Cartulaire de la Chapelaude.*

Digitized by Google

dates en reculant toutefois la mort d'Archambaud du Montet jusqu'à l'année 1065 au plus tôt.

Nous n'avons eu à recueillir aucune pièce émanant des sires de Bourbon pendant la période troublée du gouvernement de Aymon II Vaire Vache. Le neveu et successeur de ce baron, Archambaud V, apparaît déja comme un seigneur important, il a épousé la nièce du pape, Agnès de Savoie, il prend part à la seconde croisade et reçoit de Louis III le commandement des troupes de terre qui devaient cheminer d'Adalie à Antioche et Saint-Jean-d'Acre. On sait en quel désastre dégénéra cette marche périlleuse. Le sire de Bourbon s'en sauva et nous le retrouvons gouvernant le Bourbonnais jusqu'en 1172.

Sous son règne le Bourbonnais semble sortir de ses limites primitives. Archambaud V reçoit en 1156 la garde de l'abbaye de Saint-Pourçain et prête serment de fidélité à Louis VI à cette occasion. Dans le sud de son fief ses démêlés avec Hugues de Naves, Pierre de Blot... le portent à étendre sa suzeraineté sur une partie du pays de Combrailles avoisinant le Bourbonnais.

En 1172 le sire de Bourbon se reconnaît vassal des comtes de Champagne pour les châtellenies de Ainay, Huriel, Saint-Désiré, Hérisson, Epineuil. Cet acte de vassalité est-il le témoin d'un accroissement de territoire, ou consacre-t-il simplement un état de choses préexistant ? La question nous semble comporter cette double solution. Il est fort probable que la seigneurie de Huriel entre dans le fief des seigneurs de Bourbon ; il paraît difficile que la seigneurie de Hérisson n'en ait pas fait depuis longtemps partie. En 1075 Archambaud de Bourbon donne à Montcenoux « *silvam de Iritione* (bois de l'Espinasse) *exarti (sic) de Iritione et Murat* » (1). Le fief de Saint-Caprais qui avait été si généreusement diminué par son fondateur au profit de l'abbaye de Saint-Denis en

(1) Archives Nationales, K 20.

Digitized by Google

1059 se composait de presque toutes les terres qui entourent Hérisson au N. et à l'O. Cependant la seigneurie elle-même (*castrum Iritio*) pouvait avoir été jusque là réservée.

En 1201 le comte de Champagne passait sous silence ses droits de suzeraineté sur la châtellenie de Huriel. Sous le long gouvernement de Archambaud V les abbayes s'enrichissent, d'autres se fondent ; citons par exemple l'abbaye de Septfonts. Un grand nombre de villes neuves reçoivent des chartes et des garanties ; Bourbon et Souvigny se font octroyer des chartes de franchise.

Le fils d'Archambaud V, dit Archambaud le Jeune, meurt quelque temps avant son père et en 1172 le Bourbonnais est entre les mains d'une enfant d'un an, Mahaut. Agnès, veuve d'Archambaud V et grand'mère de Mahaut, administre pour sa petite-fille. Le premier mari de Mahaut, Gaucher de Vienne, prend part à la troisième croisade, mais le mariage étant rompu par les autorités ecclésiastiques, Guy de Dampierre devient par le choix de l'héritière sire de Bourbon (1196).

De 1196 à 1215 Guy travailla avec activité et succès à augmenter l'importance du Bourbonnais. Le dévouement intelligent qu'il témoigna au roi de France Philippe-Auguste lui valut quelques accroissements de territoire et releva son prestige en lui donnant le rôle de lieutenant du roi dans les provinces du centre. En effet, après la conquête de l'Auvergne (1199), Guy de Dampierre fut chargé par Philippe-Auguste de garder et tenir en état, le pays et les forteresses qu'il venait de réduire. La mission confiée à Guy de Dampierre attirait principalement son attention vers les frontières méridionales de la seigneurie de Bourbon, aussi presque toutes les pièces qui se rapportent à cette époque ont-elles pour objet de trancher quelque débat suscité sur les confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, entre le Cher et l'Allier.

Le premier point de la frontière du sud qui soit resté jusqu'à présent indécis est le territoire de Montluçon. Cette ville est citée dans une donation faite à Montcenoux en 1075, mais

Digitized by Google

elle est indiquée simplement comme point de repaire. Aucune indication n'est donnée sur sa situation dans le monde féodal jusqu'en 1202. En l'année 1202 Philippe-Auguste la donne en hommage lige à Guy de Dampierre (1). Ce document peu explicite est l'objet de nombreux commentaires : M. Chazaud veut que Montluçon ait toujours appartenu aux sires de Bourbon et que ce fief ait changé en 1202 non de possesseur, mais de suzerain.

Philippe-Auguste avait en effet enlevé cette partie du territoire au roi anglais Richard (1195) et le sire de Bourbon, auparavant vassal de l'Angleterre pour Montluçon, aurait repris la même terre du roi de France. Sans refuser de nous rendre à la parfaite vraisemblance de cette explication, nous nous bornerons à faire observer qu'un acte de 1200 (2) mentionne un Guillaume de Montluçon antérieur à cette époque. « *Ego Archambaudus, de Saint-Géron, dominus notum facio tam futuris quam presentibus quod dominus Willelmus de Moulucum frater meus in cujus protectione et memburia eram...* » En outre en 1271 la différence subsistait entre le fief de Bourbon et le fief de Montluçon (3). « *Obligamus etiam nos dicta Agnes et promittimus quod dictam monetam recipiemus, capi poni et recipi faciemus per totam baroniam nostram de Montelucio quamdiu vitam duxerimus in humanis* » ; la baronnie de Montluçon est ici opposée à la baronnie de Bourbon.

Du reste, parmi les pièces relatives à la seigneurie de Bourbon qui sont antérieures à l'année 1215 on ne peut trouver aucun renseignement sur l'importance et l'étendue de la baronnie ou châtellenie de Montluçon. En 1204 survient une entente entre Guy de Dampierre et le couvent de Menat (4), entente par laquelle le baron et le monastère conviennent de fonder sur leur frontière respective dans les terres de Mans (?)

(1) Archives Nationales, P. 1374, C. 2380.
(2) Archives Nationales, P. 456, C. 808. Inventaire de Bourbon, p. 11, col. 1re. Août 1200.
(3) Archives Nationales, P. 1373, C. 1270.
(4) Archives Nationales, K. 188 en déficit.

Digitized by Google

une ville franche. Dès le commencement du XI[e] siècle, Chantelle appartenait au Bourbonnais; la limite du fief semble donc avoir été dans ces parages le cours de la Sioule. Si l'on admettait cette délimitation dans toute sa rigueur, on serait obligé de considérer Gannat comme étant en dehors du Bourbonnais. Aucune pièce ne mentionne cette ville comme ayant des rapports avec le Bourbonnais avant le XIII[e] siècle (1245-1290). Un acte de 1245 (1) constate que, antérieurement à cette époque, le péage de la ville était du fief du sire de Bourbon ; c'est là un renseignement tout à fait insuffisant.

La ville de Saint-Pourçain elle-même ne semble pas avoir appartenu au fief de Bourbon primitif. En 1213, un inventaire adressé par Guy de Dampierre au roi (2) semble prouver que les mesures dites de Saint-Pourçain étaient d'un usage habituel dans la Basse Auvergne : ce qui semblerait rattacher la ville à cette région. Les sires de Bourbon avaient toutefois la garde de l'abbaye de Saint-Pourçain.

En 1200, Guy reçoit de Archambaud de Saint-Géron l'hommage pour le château de Châteldon (3) et en 1199 il avait acquis en héritage le fief de Bixac (Bisais près Vichy) de Alix de Montpensier, femme de Renaud de Nevers (4).

En 1214, Guy date pour la première fois un acte de ***Molinum*** (5), et semble ainsi créer officiellement Moulins capitale du Bourbonnais. La teneur de l'acte ainsi daté peut nous aider à deviner quelles raisons lui faisaient choisir cette nouvelle résidence. Bourbon et Souvigny avaient reçu des chartes de franchise, et le bourg de Souvigny en particulier se montrait

(1) Archives Nationales, P. 1373. — 2894.
(2) Baluze, *Histoire de la Maison d'Auvergne*. Preuves, tome II, p. 81.
(3) Archives Nationales, P. 456, C. 808.
(4) Archives Nationales, P. 458, C. 1512.
(5) *Ego Guido de Domno Petro notum facio universis presentibus et futuris quod ego bona fide manutenebo burgenses et villam Silviniacensem ad usus et consuetudines ville erga omnes homines, nisi mihi meffacerint : quod ut ratum sit presentes litteras sigilli mei munimine feci confirmari. Actum apud Molinum, anno Domini millesimo ducentesimo quarto decimo, mense maio.*
Archives Nationales, K. 188.

Digitized by Google

fort exigeant. En 1196, Guy et Mahaut juraient de nouveau la « liberté et les coutumes de la ville » ; plus tard Souvigny réglait avec son seigneur les conditions dans lesquelles elle devait le service de chevauchée ; et en 1214 même Guy de Dampierre était forcé de notifier encore une fois son intention de respecter les libertés et coutumes de la ville. Une capitale aussi exigeante ne pouvait convenir aux sires de Bourbon : la ville de Moulins, plus récente (la première mention, fort douteuse d'ailleurs, qui en soit faite sur un acte, remonte à 1075), placée sur le grand chemin de l'Auvergne où les sires de Bourbon avaient désormais de si grands intérêts, dut leur paraître une résidence plus avantageuse.

III. — Géographie du Bourbonnais en 1215.

1° *Frontières.* — A l'est. La frontière orientale du Bourbonnais était probablement dès 1215 formée par la Loire, mais nous n'avons aucun texte qui nous éclaire sur ce point.

Au Nord. — Entre le Bourbonnais et le Nivernais la frontière était probablement au XIII[e] siècle assez semblable à la limite actuelle entre la Nièvre et l'Allier. Le Bourbonnais avait alors comme maintenant les territoires de Saint-Ennemond, d'Augy, du Veurdre. Il semble que le Bourbonnais entre l'Allier et le Cher ait reculé et abandonné une partie du terrain que le premier sire de Bourbon avait possédé au commencement du XI[e] siècle. La centaine de Dun-le-roi, la viguerie, alors seigneurie de Charenton, sont hors du territoire bourbonnais. La seigneurie de Charenton qui atteint de l'autre côté du Cher Château-Meillant, est indépendante du fief de Bourbon (caution donnée en 1211 par Guillaume de Château-Meillant à Guy de Dampierre) (1). La limite du Bourbonnais s'élevait ensuite le long du Cher et comprenait sur la rive gauche de la rivière les châtellenies d'Ainay et d'Epineuil (aujourd'hui département du Cher, arrondissement de

(1) Archives Nationales, P. 1477, 2798.

Digitized by Google

Saint-Amand). Les châtellenies de Saint-Désiré et de Huriel formaient l'extrémité S.-O. du fief ; puis la limite repassait le Cher au-dessous de Montluçon à un endroit qu'il est impossible de déterminer. La frontière méridionale passait du Cher à la Sioule et suivait cette dernière rivière jusques assez près de son confluent, réservant au Bourbonnais Montaigut, Chézelle, Chantelle, Ussel, Chalignat (Châteaulignat, commune de Saint-Bonnet-Rochefort). Elle redescendait ensuite l'Allier jusqu'à son confluent avec la Dore et jusqu'à Châteldon ; puis remontait brusquement en contournant les monts du Forez (les trois cantons actuels de Mayet, la Palisse, le Donjon appartenaient au fief du Forez). Enfin cette frontière devait rejoindre la Loire, en coupant la vallée de la Bèbre au-dessus de la Palisse. C'est du moins ce que semble prouver le texte du *Gallia christiana* dans le passage consacré à indiquer la fondation de l'abbaye de Septfonts (1) : « *Fundatur vero anno 1132 XV cal. februarii a Wicardo et Willelmo de Bourbon uti constat ex bullis Adriani IV anno 1156 et Alexandri III anno 1164 quæ sunt ad manum. Porro tutela hujus cœnobii quod nostris temporibus floret singularis observantiæ laude, spectabat olim ad dominos* de Dompierre-sur-Besbre. »

2° *Divisions du fief et seigneuries vassales.* — Dans les limites du fief telles que nous venons de les déterminer, il y avait outre le fief dominant, le *fief chevel*, un certain nombre de fiefs subalternes, et mouvants, soit du fief de Bourbon, soit de quelque seigneurie étrangère.

Le domaine immédiat du sire de Bourbon avait pour centre et pour premier rempart le château même de Bourbon. La viguerie de Bourbon avait été le point de départ de la domination des sires de Bourbon, le territoire qui comprend les bourgs de Bourbon, le Montet, Souvigny, Murat, Montcenoux est celui auquel les autres se sont par la suite agrégés. Ce domaine s'étendait le long de l'Allier et de la Sioule sur les

(1) *Gallia christiana*, tome IV, p. 499.

Digitized by Google

territoires de Châtel-Deneuvre, Monestier, Chantelle ; mais il est probable qu'il s'arrêtait aux confins de la Limagne, et n'atteignait à l'ouest que le petit bassin de l'Aumance sans pénétrer en aucune façon sur la vallée du Cher. C'était là le franc fief du sire de Bourbon, celui pour lequel il n'était redevable de l'hommage qu'au roi de France. A l'est, de l'autre côté de l'Allier, le territoire que les sires de Bourbon acquirent par la suite fut conquis par eux sur les comtes de Nevers ; il n'est même pas absolument sûr que, après la guerrre de 990, tout le territoire de la viguerie d'Iseure ait été concédé en toute suzeraineté à Archambaud I. Quant au territoire de la vallée de la Besbre, si l'on doit en faire une division distincte de la viguerie d'Iseure, ainsi que M. Chazaud paraît le conseiller, on ne saurait à quel fait historique rattacher son incorporation au Bourbonnais.

Ce fief, quelque peu étendu qu'il fût, comportait probablement plusieurs divisions féodales et devait dans son territoire renfermer un certain nombre de seigneuries vassales.

Les divisions féodales du domaine de Bourbon devaient être comme partout ailleurs les châtellenies. Là où nous trouvons un château de quelque importance nous sommes presque par le fait même autorisés à voir un chef-lieu de division territoriale. La première châtellenie qui se présente est celle de Bourbon. De la maîtresse tour de Bourbon relevaient probablement, les territoires d'Aubigny et du Montet. Murat dont les ruines attestent encore l'importance devait être une châtellenie dès le XI[e] siècle. Nous trouvons en effet parmi les témoins d'une des donations de la charte pancarte de Montcenoux (1), à une époque que l'on peut approximativement fixer à 1100, le *vicarius* de Murato. Ce vicarius était probablement le seigneur lieutenant et justicier de la châtellenie. De cette châtellenie devaient dépendre Montcenoux et ses do-

(1) Archives Nationales, K 19.

Digitized by Google

maines, la Grand-Val, plus tard Neuville et Villefranche, Colombier. Si nous devions faire rentrer toutes les localités dont nous avons constaté l'existence, dans les divisions féodales si douteuses elles-mêmes que nous nous efforçons d'établir, nous introduirions dans la circonscription administrative de Murat, Chantelle, Ussel, Chezelle, Monestier.

La châtellenie de Souvigny ne nous paraît pas plus douteuse que la châtellenie de Bourbon. Le bourg de Souvigny lui-même a dû être après Bourbon une des résidences des sires de Bourbon. La châtellenie de Souvigny remplaçait probablement l'ancienne viguerie de Châtel-Deneuvre. De l'autre côté de l'Allier nous croyons pouvoir constater en 1215 l'existence de deux châtellenies : Moulins et Bessay.

Moulins, humble écart de la paroisse d'Iseure, au Xe siècle a remplacé l'ancien chef-lieu de la viguerie. Bessay doit-il être identifié avec le Berceay de la charte de 1196 (franchise accordée à Souvigny) (1) ? Si cette assimilation est possible on constate à Bessay la présence d'un *prepositus* qui semble devoir être, avec le viguier de Murat, considéré comme le principal agent de la châtellenie. Le fief de Dompierre aurait été distrait du territoire de cette châtellenie, dont aurait été justiciable le *Giraudus de Pariguoi* (Giraud de Périgny près la Palisse) qui figure dans un acte de 1075.

Au sud de ces territoires, une autre châtellenie relevait du Bourbonnais, c'était *Castrum Odonis* ou Châteldon.

Le registre des « *feoda Campanie* » nous indique les principales divisions du territoire Bourbonnais de la vallée du Cher en nous marquant quelles châtellenies le sire de Bourbon tenait du comte de Champagne.

La châtellenie de Hérisson « *Castrum Iricio*, ou *Erithio* » était probablement la plus étendue : elle renfermait dans ses limites le fief de Saint-Caprais et dépassait ainsi la limite du Cher.

Les châtellenies d'Epineuil et d'Ainay s'échelonnaient dans

(1) Archives Nationales, K 188.

la vallée du Cher depuis les environs de Hérisson jusqu'aux approches de Saint-Amand : elles touchaient à la seigneurie berrichonne de Charenton et Château-Meillant.

Les châtellenies de Saint-Désiré et d'Huriel se partageaient ensuite le territoire Bourbonnais à gauche du Cher.

La châtellenie, ou plus tard baronnie de Montluçon, nous apparaît ensuite dans son isolement inexpliqué. Plus au sud, la châtellenie de Montaigut était divisée par moitié entre son possesseur et le sire de Bourbon.

3° Principaux domaines ecclésiastiques. — Les archives ecclésiastiques sont dans le Bourbonnais comme dans les autres provinces les mieux conservées, les mieux ordonnées et les plus explicites.

La charte de 1088 (1), déjà citée plus haut, portant restitution par l'archevêque de Bourges des biens de l'abbaye de Saint-Denis en territoire Bourbonnais, nous instruit des principales divisions ecclésiastiques du fief dans la région la plus étendue qui relevait du diocèse berrichon. D'après ce document, Bourbon était le chef-lieu d'un archidiaconé qui se divisait en deux archiprêtrés de Bourbon et de Hérisson. Il y avait en outre un archidiaconé de Saint-Désiré et un archidiaconé de Narzenne. Les titulaires des quatre premières dignités ecclésiastiques signent dans l'acte.

Les monastères déjà très nombreux au début du XIII[e] siècle, sont les principaux témoins de la vie religieuse locale en Bourbonnais. Les principaux d'entre eux se rattachent à trois abbayes prépondérantes dont les dépendances couvraient une portion considérable du fief de Bourbon : l'abbaye de Cluny, l'abbaye de Saint-Denis, l'abbaye de Saint-Ursin, toutes trois hors des limites de la province.

C'est vers 916 ou 917 (2) que des moines de l'abbaye de Cluny ont dû être installés par le premier sire de Boubon

(1) Archives Nationales. K 20.
(2) *Gallia christiana*, t. II, p. 377.

Digitized by Google

dans l'église de Saint-Pierre de Souvigny. Le premier patrimoine de la communauté naissante se composa de la moitié des forêts de Bor, de Messarges, de Bainay. Mais les sires de Bourbon qui avaient pris sous leur protection spéciale l'église et les moines de Souvigny ne négligèrent pendant le cours du Xe siècle aucune occasion d'enrichir leur création. Ils lui offrirent en quelque sorte les prémices de leurs acquisitions : ils lui donnèrent en 944 la terre de *Longovernum* ou Longvé, en 980 Courtilles près Noyant. En 1018 la Faye (*Fagia*) *mansum Adalfredum* (?) *cum apenderia que vocatur Perino paxionale condamna Senegundis* (les Séguins), *alia que vocantur in fornereso* (?) *mansum a Camno perario,* les Perrards (commune de Saint-Ennemond), avec la terre dite *ad Campos, Comps* (1). En outre, l'abbaye reçoit à la même époque d'Ermengarde, femme d'Archambaud Ier, la terre de Saint-Maurice, commune d'Autry-Issard. Le monastère de Souvigny, Saint-Pierre de Cluny comme on l'appelait volontiers, avait atteint un tel degré d'importance, que saint Mayeul, abbé de Cluny vers 984, y passa une grande partie de sa vie et y mourut.

En 995, le sire de Bourbon avait sollicité du roi Hugues pour l'abbaye le droit de frapper des menues pièces (mailles à l'effigie de saint Mayeul). Le traité monétaire entre les moines et les sires de Bourbon fut renouvelé entre autres vers 1213.

Sous Archambaud V, un vassal de Bourbon, Ilduin le Brun, fonda et annexa au monastère de Souvigny la léproserie de Sainte-Madeleine.

Les prieurés de Souvigny (cures confiées à des moines de l'ordre de Cluny), étaient : *Sanctus Reverianus*, Saint-Révérien, commune de Vaumas ; *Paredum*, Paray, commune de Bessais ; *Domna petra*, Dampierre ; Bourbon, ainsi que l'atteste une sorte de charte pancarte de Louis VI, prenant sous sa protection les propriétés de Cluny (1119) (2). M. Chazaud y ajoute le prieuré

(1) Archives Nationales, K 188.
(2) Archives Nationales, K 188.

de Gannat, le prieuré de Colombier. Armé de toute cette puissance, le prieuré de Souvigny fut parfois en lutte avec les sires de Bourbon, ainsi qu'il arriva sous Guy de Dampierre à propos des libres communications avec Cluny.

Dans le centre du Bourbonnais étaient établies des congrégations d'une extension plus restreinte et d'une origine plus locale : c'étaient des ordres nés dans le diocèse de Bourges ou dans le diocèse d'Autun.

Le couvent du Montet était dédié à saint Michel et dépendait de Saint-Martin d'Autun.

Le couvent de Saint-Léopardin d'Augy dépendait de Saint-Sulpice de Bourges.

Montcenoux. — L'église de Montcenoux, élevée en l'honneur de saint Ursin, reçut en 1048, par la volonté de Archambaud II, une communauté de chanoines de Saint-Etienne de l'église métropolitaine de Bourges. La communauté d'abord reçut pour revenu des droits de pâture dans le bois de Montcenoux, les revenus et les terres ainsi que le casuel de l'église. En 1075, son domaine s'augmenta grâce à la munificence du sire de Bourbon du manse de la Grande-Val (commune de Villefranche), de la terre de Tharsiaco (?), de la terre de Stanno (?), de la forêt de Hérisson, du manse des Houillères (*de aulariis*), ce serait les houillères, commune de Maisonnais (Cher), le manse de *villa importuna*, les essarts de Hérisson et de Murat. Aymon II y ajouta le manse « *de Joseria* » et le bois de Montcenoux ; Pierre de Blot, au XII[e] siècle, donna la terre de Neuville ; et un autre Archambaud de Bourbon ainsi qu'un certain Blandin de Chantelle donnèrent au couvent les terres d'Usselet (Ussel près Chantelle).

Dans les régions mêmes où se trouvaient comprises les propriétés de Montcenoux, plus au sud, nous constatons l'existence de prieurés importants : Menat, de l'ordre de Cluny, sur l'extrême limite méridionale du fief ; Chantelle, ou le prieuré de Saint-Vincent, dépendance *Erraunensis Monasterii*, porte la charte de 936 ; Saint-Pourçain dont les sires

Digitized by Google

de Bourbon avaient reçu la garde des rois de France. Ce monastère, d'abord indépendant, était devenu prieuré « *a Trenorchio pendens* », dit le Gallia : ces trois couvents étaient dans le diocèse de Clermont.

Dans le diocèse d'Autun l'abbaye de Septfons, dotée sur des terres relevant de Bourbon et placée sous la sauvegarde des sires de Dompierre, appartenait aux religieux de Clairvaux.

La Chapelaude. — La vallée du Cher (diocèse de Bourges) est dès la fin du XI[e] siècle envahie de tous côtés par l'influence et par les possessions du riche prieuré de la Chapelle Aude. Le travail de reconstitution du cartulaire de ce vaste établissement monastique entrepris par M. Chazaud permet maintenant de suivre les vicissitudes et les progrès de la puissante communauté.

Dès l'année 1088, l'archevêque de Bourges Richard réintégrait officiellement les moines de Saint-Denis domiciliés à la Chapelle Aude dans la possession des églises suivantes : Aude (*Alda*), (*Cosi mansi*) Chazemais, Preuille (*Pelolium*), Nassigny (*Napsiniacum*), Maillet (*Malliacum*), Deux-Chaises dans le canton du Montet (?) (*Ecclesia de duabus casis*), Estivareilles (*Stivaliculæ*), Givrettes (*de Guirettis*), Argentière (*Argenteria*), Vaux (sur Cher *de Vallo*), La Nage (*Latratium*), Onrezat (*Umreziacum*), Nocq (*de Noto*), Archignat (*Archiniacum*), Vipleix (*Vicus plenus*). Quant aux terres possédées par l'abbaye, elles se composent d'après ce que nous en apprennent la charte de fondation de Jehan de Saint-Caprais en 1059 et l'approbation donnée par Archambaud en 1077, de l'église d'Aude sur le mont Julan, des manses d'Escouteron, la Courtaz, Caux, Paslières Ourouza, les Chézeaux. L'ensemble de ces territoires formait un quadrilatère aux quatre coins duquel suivant l'ordre qui en était donné en 1065 par Philippe I[er] étaient plantées quatre croix. Dans l'enceinte des quatre croix, le prieur de la Chapelaude avait pleine autorité avec le droit de justice. Une foire importante avait lieu à Aude sous le double patronage des moines et du châtelain de Huriel.

Digitized by Google

Ces notes forcément incomplètes, résultats de recherches interrompues, donneront-elles une idée des progrès accomplis par le Bourbonnais sous les sires de la première dynastie ? Elles porteront du moins ce témoignage que beaucoup de détails relatifs au développement, au peuplement de la province dans un temps aussi éloigné, peuvent être recueillis, rapprochés, et employés à éclaircir les faits importants qui sont véritablement du domaine de l'histoire. Sur deux faits historiques en particulier, sur l'existence de l'*Archambaud IV de l'Art de vérifier les dates*, comme sur la situation de la baronnie de Montluçon, nous croyons avoir soulevé à bon droit des objections contre les simplifications excessives de la critique de M. Chazaud. L'histoire primitive du Bourbonnais reste donc un champ ouvert pour longtemps encore aux investigations.

H. Gaillard.



Digitized by Google



PREUVES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA MAISON DE CHABANNES (1)

Sous ce titre, M. le comte H. de Chabannes vient de publier, à un nombre très restreint d'exemplaires (77) et seulement pour sa famille, ses amis et quelques bibliothèques privilégiées, le trésor d'archives de son illustre maison, partie technique et documentaire d'une histoire générale qui viendra après.

Ainsi l'auteur, en novateur consciencieux et avisé qui connaît bien les exigences de la critique contemporaine, débute par où finissent, classiquement, les historiens de la vieille école.

L'aspect du livre, copieux in-4° de 943 pages en petit texte, est fort imposant. Cette assise de monument est déjà monumentale par elle-même et témoigne, du premier coup, d'un louable souci de mettre sous les yeux du lecteur le plus grand nombre possible de *pièces à conviction*.

M. de Chabannes a en effet admis, avec un complet libéralisme, tous les documents de quelque importance et tous les écrits anciens émanant de ses ancêtres ou leur étant relatifs qu'il a pu recueillir; pièces d'origine toujours scrupuleusement contrôlée et justifiée, dont beaucoup sont données pour la première fois. J'ajouterai que cet éditeur modèle a composé son recueil avec une rare impartialité, ne demandant aux textes qu'il publiait ou analysait que d'apporter un fait nouveau ou un supplément de preuves.

N'est-il pas superflu d'insister sur l'intérêt considérable que présentent ces documents si nombreux et si divers qui vont, chronologiquement classés, depuis les Chabanais limousins du X[e] siècle un peu effacés et comme usés par le temps, jusqu'à ces Chabannes bourbonnais du moyen âge, superbes et éclatants dans leur gloire de bataille?

---

(1) Dijon, imp. Eugène Jobard, 1892.

Digitized by Google

Pour faciliter l'examen d'une telle accumulation de pièces, M. de Chabannes a complété son recueil par des tables excellentes, mérite peu commun et que les travailleurs apprécieront. Il a voulu que ce cartulaire de sa famille, qui est aussi un morceau de l'histoire de la patrie, fût aisé à consulter par tous.

J'ai hâte de montrer par quelques citations l'importance considérable de cette publication. Mais en face d'une telle réunion de documents curieux, mon embarras est grand : que faut-il choisir ?

Le livre est près de moi, précisément ouvert au chapitre des pièces relatives à Jacques II, le légendaire maréchal de La Palice. Pourquoi chercher ailleurs ? Il me semble que pour satisfaire les curiosités bourbonnaises, le chapitre est bon et que le hasard nous aura servi à souhait.

Voici d'abord (1) un poème imprimé en 1516 et composé par un certain Hugues de Collonges en l'honneur de Jacques. Le poète y célèbre les exploits de son héros, en vers latins aussi nombreux que dithyrambiques.

M. de Chabannes donne une traduction analytique de ce poème, d'après un rarissime exemplaire conservé aux archives du château de la Tourette. De l'œuvre elle-même il y a peu de chose à dire ; le récit de la campagne d'Italie de 1494 en forme le fond et l'on y voit, comme il convient, le jeune roi Charles VIII et son compagnon La Palice comparés à tous les dieux de l'Olympe. La dédicace est plus intéressante, montrant Jacques II protecteur des lettres et ayant ses chanteurs familiers, selon l'usage des grands seigneurs de son temps. Le poète rappelle en effet au maréchal qu'il a été son commensal à Paris et que, reconnaissant de ses libéralités, il veut l'en récompenser en narrant ses hauts faits. Il ne manque pas, du reste, de faire, en terminant, un nouvel et chaleureux appel à la générosité de son glorieux maître.

Je note plus loin (2) une lettre du maréchal au trésorier Robertet (3), datée du 8 juillet 1521, qui est à citer en entier, parce qu'elle présente un intérêt local particulier : « Monsieur « le trésorier, le roy jà pieçà à la requeste de feu monsieur le « grand maistre (4) et de moy donna à maistre François « Obeille l'office de lieutenant général du bailly de Sainct- « Pierre-le-Moustier que tenoit et tient encore maistre Guil-

(1) Page 476 et suivantes.
(2) Page 499.
(3) Bibl. nat., mss. ; Fonds français, vol. 2,966, fo 144 (original).
(4) Arthur Gouffier, seigneur de Boisy.

Digitized by Google

« laume Bourgoin et nous promit dès lors en pourvoir ledit « Obeille, quant il vaqueroit. Et pour ce que de présent ledit « Bourgoin est détenu et accusé à la court de Parlement de « Paris..... J'escriptz au roy que son bon plaisir soit en pour- « voir ledict Obeille; il seroit vacquant ou vacquera cy-après « par le trespas, privation ou destitution dudit Bourgoing. « A cette cause vous prie, Monsieur le trésorier, que pour « amour de moy en veuillez parler au roy et tant faire envers « luy que ledit Obeille soit pourveu ou asseuré dudit office « quant il vacquera... Ledit Obeille est homme de bien, bon « clerc et bien pratic, de quy le roy sera bien servy, ne sera « point pillard, et si ainsi n'estoit n'en vouldrais point sup- « plier le roy ne vous en donner peine. Par quoy de rechef « vous en prie, et vous recommande ledit Obeille, car il est « bien fort de mes amys et a qui je vouldrais bien faire plaisir, « en vous disant a Dieu, auquel je prie, Monsieur le trésorier, « vous donne bonne et longue vie. A Amiens ce huitième « jour de juillet. Vostre bon amy, Chabannes. (1) »

Il y a ainsi toute une série de lettres de l'illustre épistolier qui sont d'une haute curiosité et abondent en jolis détails et traits de mœurs.

Celle-ci (2), par exemple, adressée également d'Amiens, le 8 juillet 1521 et dans laquelle le seigneur Jacques demande au roi son aide, à propos d'un procès avec son beau-frère. Il en profite aussi pour rafraîchir la mémoire de Sa Majesté, au sujet de sa pension que l'on néglige de lui payer : « Sire, déclare-t-il avec une grande et noble simplicité, je croy que scavez assez que il fault que je fasse grosse despence icy où il vous a pleu m'envoyer, et aussi la maladie que j'ay eu ceste année, estant tousjours hors de cheux moy en l'ostellerie où m'a beaucoup cousté, tant que ne puis porter le faiz s'il ne vous pleust m'y aider. Et parquoy, Sire, je vous supplie que vostre bon plaisir soit commander a vos generaulx me delivrer la pencion qu'il vous pleust me donner. Et sur ma foy, Sire, s'il m'estoit possible de povoir supporter la despence sans vous en parler je l'eusse fait de paour de vous en fascher, mais il m'est une chose impossible a faire. »

Du reste, on retrouve fréquemment des réclamations de ce genre dans la correspondance du maréchal avec le roi, dont

(1) Ce qui explique la chaude recommandation que l'on vient de lire, c'est que le personnage qui en est l'objet était le compatriote et proche voisin du maréchal, étant de ces Obeille, Obeilh ou d'Obeilh qui possédaient alors la seigneurie de Bussolles et celle de Droiturier, deux paroisses limitrophes de La Palice.

(2) Bibl. nat., mss. Fonds français, vol. 2966, f° 156 (original) (page 501).


Digitized by Google

le trésor fort surmené ne s'ouvrait pas sans de pressantes sollicitations. « Sire (1), écrit-il encore à la date du 15 juillet 1521 et à l'occasion de sa nomination comme ministre plénipotentiaire aux conférences de Calais, Sire, vous povez bien entendre que le voiaige qu'il vous pleust me commander ne se peult faire sans gros fraiz que je ne puis bonement porter. Parquoy, Sire, je vous supplie qu'il vous plaise y avoir regard. »

Voici, daté de Calais, le 13 août 1521, un bien charmant et amusant billet (2) de remercîment, au sujet d'un cadeau de raisins que le maréchal avait reçu de M. de Lafayette : «... Je vous mercye bien fort de vostre present de raizins que j'ay donné au trésorier de ceste ville qui donne demain a disner a monsieur le chancellier et a moy, et vouldroiz que y feussiez pour en manger. Et à Dieu, monsieur de la Fayette, qu'il vous doint ce que désirez. » Et, à la fin, ce post scriptum : « Monsieur de la Fayette, je me treuve icy tant alteré et mal a mon aize icy que si me voulliez envoyer une petite bouteille de Jullet ce me seroit grand plaisir. Vostre bon amy, de Chabannes. »

Cette correspondance, dont je ne souligne, en passant, que ces quelques fragments, est peut-être la partie la plus attachante du livre. Elle mérite une étude approfondie que nous tenterons, peut-être, de faire plus tard. Elle n'avait pas sa place dans ce rapide article de première lecture et de première impression.

Mais puis-je vraiment abandonner le dossier du maréchal, sans y chercher ce qui concerne la chanson de M. de La Palice ?

Là, sans doute, on ne peut s'attendre à trouver des faits nouveaux. Depuis longtemps les écrivains de bonne foi qui se sont occupés de l'origine de cette parodie, à commencer par Ernest d'Hervilly dans ses « Héros légendaires (3) », ont très logiquement élucidé la question.

On sait fort bien, maintenant, que la satire devenue populaire fut, à l'origine une simple déformation, peut-être fortuite, du texte, au tour naïf et touchant, d'une ancienne complainte, dont les vers sont connus :

(1) *Ibid.*, vol. 3059, f° 39 (original).
(2) Bibl. nat. Fonds français, vol. 2934, f° 98 (original).
(3) Paris, A. Lemerre, p. 332.

Digitized by Google

Hélas ! La Palice est mort
Il est mort devant Pavie
Hélas ! s'il n'estoit pas mort
Il FEROIT *encore* ENVIE.

Et quelque copiste distrait, en écrivant :

Hélas ! s'il n'estoit pas mort
Il SEROIT *encore* EN VIE.

a été l'inspirateur, très probablement involontaire, du fort médiocre chansonnier qui, beaucoup plus tard, retrouvant ce texte faussé, en tira la célèbre chanson. M. de Chabannes l'établit d'une façon définitive (1).

Avec quel agrément je poursuivrais ces citations ! Cependant il faut se borner et toutes superficielles et insuffisantes que soient celles qui précèdent, elles serviront déjà à montrer la variété et l'originalité de cette belle collection de documents.

Je serai, je pense, l'interprète de tous les fouilleurs d'archives, clients de notre vieille histoire et restaurateurs de ses héros, en remerciant M. le comte H. de Chabannes d'avoir ainsi, avec une telle libéralité et tant de conscience, mis à leur disposition une pareille source de renseignements.

C'est ainsi que l'amour des aïeux lui a fait accomplir, pour le profit de beaucoup, une œuvre des plus méritantes. Il a mené à bien ce difficile et grand travail dont la « notice historique (2) » de son éminente parente, la très regrettée comtesse Alfred de Chabannes, La Palice — donnait le sommaire savant.

Roger de QUIRIELLE.

(1) P. 636.
(2) ***Notice historique sur la maison de Chabannes ou de Chabannées, suivie de l'Armorial de ses alliances.*** **A Clermont-Ferrand, de l'imp. de F. Thibaud, lib. 1864.**

Digitized by Google



LES VUES ET PLANS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

La planche VII, que nous avons publiée le mois dernier, représente : 1° la coupe transversale des annexes du château, 2° le pignon aigu surmonté d'une croix, de la chapelle Saint-Louis, et 3° la façade du pavillon édifié par la duchesse de Bourbon. Les constructions à gauche ont depuis longtemps disparu, celles du côté droit existaient encore en 1839, et nous en possédons le dessin par Bariau aussi consciencieux que détaillé.

La planche VIII donne la coupe des divers bâtiments formant les dépendances du château, qui existaient encore en 1777. Ces dépendances étaient en partie sur le côté de la cour et près de la grande chapelle du château dédiée à saint Louis. Cette chapelle n'existait plus lors de l'incendie de 1755.

Pour continuer notre série des vues et plans de l'ancien château de Moulins, nous donnons aujourd'hui la planche IX, où nous trouvons la figuration du même pavillon avant sa restauration. On y remarque également cette déclivité qui a existé jusqu'en 1855, époque des travaux de la cathédrale. L'aile gauche n'était formée que d'un rez-de-chaussée. Les arcatures figurant à l'aile droite n'y sont point, tandis que la planche VII les indique ; cependant elles ne datent que de la restauration de cet édifice ; il est probable qu'elles n'étaient susceptibles d'aucune réparation, ce qui explique leur récente édification.

F. PÉROT.

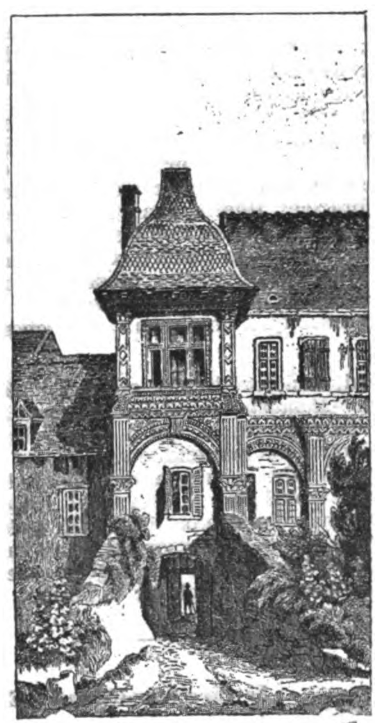
Digitized by Google

Planche VIII



Coupe des bâtiments formant les dépendances du château.

Planche IX



Pavillon du Château à [illegible]

CHRONIQUE & MÉLANGES

Notre compatriote Maurice Dunan vient de publier chez Garnier une *Histoire illustrée de l'ancien Orient et de la Grande Grèce.*

*
* *

Nous recevons de M. F. Pérot une petite brochure dont il est l'auteur : *L'Atelier de bracelets en schiste de Montcombroux* (*Allier*). C'est le tirage à part d'un article récemment publié dans la *Revue scientifique du Bourbonnais.*

*
* *

Il a été publié en 1606, petit in-8°, à Lyon, pour Claude du Pont une plaquette :

« Discours véritable d'un parricide, lequel, ayant soustrait le bien de son père pour se marier, auroit voulu l'harquebuser et l'auroit blessé parce qu'il avait pris en la maison de son fils du bestail pour se soulager en sa nécessité. Ensemble le jugement divin qui s'en est ensuyoy estant tourmenté de trois horribles serpens. A Lyon, pour Claude du Pont, 1606, petit in-8°. »

L'événement est arrivé au village du Breuil, à demi-lieue de La Palisse. Connaît-on quelques détails sur ce « parricide ? »

*
* *

Du *Bulletin paroissial* (avril 1892), publié par M. l'abbé Moret, curé de St-Menoux :

« Dans les fouilles que nous avons fait pratiquer dans le tumulus gallo-romain de Chancoux (domaine situé commune de St-Menoux, sur la route d'Autry-Issard), nous avons trouvé deux armes gauloises très bien conservées, un bracelet de chef gaulois et deux épingles, dont l'une, entière, mesure treize centimètres de longueur. Tous ces objets sont en bronze et d'un grand interêt pour l'histoire de notre pays. Les armes et le bracelet étaient au centre de la butte, sur deux squelettes, et sous un amas de pierres sèches de près de deux mètres d'épaisseur. L'os du bras était encore adhérent au bracelet. Une monnaie romaine et une petite meule à broyer le grain ont été recueillies, avec des tuiles romaines et des ossements, dans un champ voisin de Chancoux, appartenant à M. Delaigue. Enfin nous avons trouvé aux Mégnants plusieurs fours remontant à la même époque et destinés à cuire des poteries. »

M. l'abbé Moret annonce qu'il continuera ses recherches.

*
* *

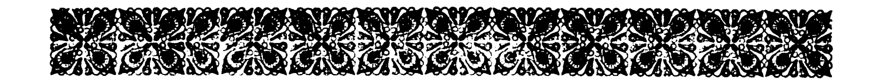
M. Etienne Teilhard, ancien rédacteur en chef du *Mémorial de l'Allier*, rédacteur au *Messager-Mémorial de l'Allier*, est mort à Iseure le 20 avril, âgé de 28 ans. Cette fin prématurée, qui a frappé de consternation ses nombreux amis, était des plus inattendues.

Teilhard faisait partie de la presse moulinoise depuis 1886. Il était très attaché à la cause royaliste, et il la servit toujours avec ardeur et non sans talent, mais en évitant de parti pris les polémiques violentes. Du reste il n'avait pas la haine des personnes, car il savait surtout aimer; aussi laisse-t-il derrière lui d'universels regrets. Ses adversaires politiques ne sont pas les derniers à déplorer sa perte.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.


Digitized by Google



DOCUMENT INÉDIT

RELATIF AUX TOMBEAUX (A SOUVIGNY) ET AU CHATEAU (A MOULINS)
DES PRINCES DE BOURBON

AVERTISSEMENT

Nos recueils biographiques ont tous des articles pour divers personnages plus ou moins célèbres qui ont porté le nom de *Cousin*, et sans parler de notre contemporain Victor Cousin, auquel le plus distingué de ses disciples, M. Jules Simon, a récemment consacré tout un volume où pétille la plus spirituelle malice, j'indiquerai le franc-comtois Gilbert Cousin (*Gilbertus Cognatus*), auteur d'œuvres diverses réunies en trois volumes in-folio (Bâle, 1562) (1), le parisien Louis Cousin, président en la cour des monnaies, directeur du *Journal des Savants*, membre de l'Académie française, le champenois Jean Cousin, un des plus habiles peintres du XVI[e] siècle, objet d'une ample monographie de feu A. Firmin-Didot, laquelle aurait grand besoin d'être remplacée par une meilleure, etc. Aucun de ces recueils, depuis le vénérable *Dictionnaire de Moréri* jusqu'au *Dictionnaire historique de la France* par M. Ludovic Lalanne (seconde édition, 1877), ne s'est souvenu d'un estimable érudit du XVII[e] siècle, Noël Cousin, conseiller pour le Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnois à Moulins. C'est l'auteur d'un ouvrage qui semble bien être resté inédit sur les princes de Bourbon, depuis Robert, comte

---

(1) Le père Niceron, dans le tome XXXIV de ses *Mémoires*, a donné la liste détaillée des travaux contenus en ces trois volumes.

Digitized by Google

de Clermont, dernier fils de saint Louis, jusqu'au roi Henri IV : *Ephémérides Bourbonnoises* (1), *ou histoire journalière des princes, ducs, comtes et autres seigneurs de la maison royale de Bourbon. Extraits des chartes, titres, contrats et autres papiers qui sont ès chambres des comptes de Paris et de Moulins, et des journaux des Maîtres de la chambre aux deniers des ducs de Bourbonnois* (2).

J'ai plusieurs bons motifs pour mettre en lumière les pages écrites par Noël Cousin sur les tombeaux et le château des princes de Bourbon. D'abord, j'ai toujours éprouvé une sympathie particulière pour les oubliés, pour les méconnus, et il m'est agréable d'essayer de faire revivre — ne fût-ce qu'un moment — le souvenir si effacé d'un honnête travailleur de province. Ensuite, ce provincial était un des correspondants de Claude-Nicolas Fabri de Peiresc, et, à ce titre, il me devient cher, comme nous sont chers les amis de nos amis. Enfin, sa lettre est savante, instructive ; c'est celle d'un témoin qui a vu et bien vu ; je suis sûr qu'elle sera très goûtée non seulement par Messieurs les archéologues, mais encore par tous ceux qui ont quelque curiosité. Qui ne s'intéresserait, en effet, à un document où sont conservés de très

(1) Les *Ephémérides* s'arrêtent à l'année 1598. André Duchesne (seconde édition de la *Bibliothèque des historiens de France* (1627, in-4°, p. 278) en annonçait la prochaine publication. On ne sait pourquoi la promesse du *père de l'histoire de France* n'a pas été réalisée. On ne sait pas davantage ce qu'est devenu le manuscrit laissé par le magistrat de Moulins.

(2) *Bibliothèque historique de la France*, tome II, 1769, p. 642-643, article 29,969. Conférez *Supplément*, tome IV, p. 490, article 37,484. Le dernier éditeur de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, A.-M. Chazaud, serait tenté de croire que le travail a été publié. Il dit dans l'*Introduction* (p. XVIII) : « C'est un livre introuvable, et sur lequel, malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible de mettre la main. L'auteur, natif d'Aigueperse, nommé le 23 février 1603 conseiller au présidial de Moulins, eut pour successeur, le 27 septembre 1631, son fils Jean. En tout cas, une chose bien certaine, c'est que nous n'avons pu même constater l'existence d'un seul exemplaire. Peut-être ont-ils été tous rigoureusement supprimés, soit par l'auteur lui-même, soit par d'autres. » Pour moi, j'incline fort à penser que le livre n'a jamais été publié, car personne ne l'a jamais vu, pas même Fevret de Fontette qui lui attribue pourtant le *format in-18*. L'indication de ce format est l'unique argument invoqué par le dernier éditeur de la *Chronique* en faveur de l'impression du livre de Cousin, mais l'argument a si peu de valeur que c'est le cas de redire : *Unus, nullus*.

Digitized by Google

précis renseignements sur la demeure ordinaire et sur la demeure dernière de tant de grands personnages, porteurs du nom le plus glorieux qui soit au monde ?

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

Lettre de Noël Cousin « à Monsieur de Peiresc, à Paris ». (1)

Monsieur, j'ay receu par la main de M. le lieutenant criminel une lettre de vostre part environ le dix ou douziesme de septembre datée du 24 d'aoust par laquelle j'ay eu et du déplaisir et du contentement tout ensemble ; du déplaisir pour la deffiance que j'ay reconnu qu'auriès de ma bonne volonté et service que je vous ay voüé (2); du contentement en ce que l'occasion s'offroit de vous témoigner ma bonne volonté lorsque vous en doutiès, et de vous rendre le service que moins vous attendiès ; c'est preuve suffisante pour lever cy après le voile de deffiance à mon endroit et vous rendre asseuré que j'ay bien peu, et que je sçay encore moins, mais que tout ce peu sera à vostre volonté et disposition. Ce que vous me demandés est un si petit échantillon tiré d'une grande pièce (3) qu'il n'y fera point de jour et n'y laissera point de vuide ; mais pour vous asseurer et confirmer davantage en l'entière affection que j'ay en vostre endroit, s'il vous plait toute l'œuvre bien qu'imparfaite, je la vous offre et donneray de bon cœur telle qu'elle est, et la vous presenteray encore aussi librement et volontairement quand elle sera parachevée, qui sera bien tost s'il plait à Dieu de m'en donner le loysir. Si vous sçaviés les incommodités que je souffre en mes affaires domestiques, au ménagement d'un petit bien que j'ay à l'escart,

(1) Bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence. Collection Peiresc, registre III, f° 306.

(2) Ce que Cousin prenait pour de la défiance n'était chez Peiresc que de la discrétion. S'il n'y a guère eu d'homme aussi obligeant que le *grand amateur*, il n'y en a guère eu non plus d'aussi réservé et qui craignît plus de se montrer importun.

(3) C'est-à-dire des *Ephémérides bourbonnoises*.

sans estre soulagé ni assisté de personne (1) et à l'employ de ma charge, vous diriez que cela requiert trop d'hommes, et le travail que j'ay mis à la recherche que j'ay fait, un autre tout entier qui seroit l'employ suffisant de quatre hommes ; touts ceux de deça qui sçavent et voyent l'estat de mes affaires tiennent pour un miracle ou prodige que j'aye peu suffire à tant de choses n'ayant qu'un esprit et un corps ; car neantmoins j'espère en sortir bien tost Dieu aydant. J'ay déjà six mains de grand papier d'escrits rédigés en leur forme, et ne me reste que 37 années à faire pour conduire la première partie de ma Bourbonnoise où je la veux arrester, qui sera en l'an 1415 après la bataille d'Azincourt, après laquelle il y eut un changement grand ou nouvelle face en la maison de nos ducs de Bourbon pendant la prison du duc Jean en Angleterre (2). Cela fait et mis au jour, je prendrai haleine à poursuivre le reste, en écoutant les blasmes que peut estre on me donnera plus grands qu'on ne devroit à l'égard de mon travail. Mais laissant là mes excuses, je reviens à ce que desirés de moy. J'ay veu par la lettre qu'escrivès à M. le lieutenant criminel, que M. le président Savaron (3) vous a dit que l'un de nos ducs enterrés à Souvigny (4) estoit représenté sur son tombeau avec le collier de son ordre, et la duchesse sa femme aussi ; pour le reconnoistre et vous en rendre certain, je me suis exprés transporté audit Souvigny, et vous diray que j'ay remarqué que en la chapelle qui est proche la

(1) Cousin ne décrit-il pas très bien ses embarras de propriétaire ? Il va nous donner des détails d'une naïveté très amusante sur la multiplicité de ses occupations capables d'absorber *quatre* travailleurs ordinaires.

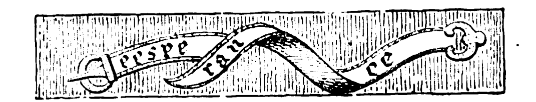
(2) Ai-je besoin de rappeler qu'un Bourbon, Mgr le duc d'Aumale, a publié à Londres, pendant son premier exil, de fort précieux documents sur la *Captivité du roi Jean ?*

(3) Je suis heureux d'annoncer qu'un excellent érudit, M. A. Vernière (de Brioude), prépare la publication d'une notice biographique sur Jean Savaron, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, avec accompagnement de documents inédits et notamment de lettres du docte auteur des *Origines de Clermont.*

(4) Chef-lieu de canton du département de l'Allier, à 12 kilomètres de Moulins. On sait qu'il y avait là un prieuré de Bénédictins de la congrégation de Cluny.

Digitized by Google

porte du cloistre du costé du midy dédiée à sainte Croix et saint André qu'on appelle la chapelle vieille, le tombeau du duc Louis II de ce nom et III en ordre appellé le bon Duc y est et celuy de Madame Anne Dauphine sa femme et leurs deux représentations en relief de marbre blanc d'Italie sur une mesme table, bien ouvrés et élaborés, et encore qu'il soit l'Instituteur de l'Ordre de la Ceinture d'Espérance de Bourbon, néantmoins il n'a point ledit ordre sur luy, mais son tombeau est garni partout de ceintures d'Esperances, car par le bas qui est seulement de pierre de taille aux quatre faces il y a des écussons à fleur de lis sans nombre avec un baston traversant du costé droit par le haut au costé gauche d'en bas ; et au dessous de chacun escusson y a une ceinture d'Esperance estendue, le tout sans couleurs. Les colonnes qui sont sur la table du tombeau et qui supportent le chapiteau qui est sur sa teste et de sa femme sont toutes remplies de ceintures d'Esperances, et entretournées de l'endroit à l'envers ; à l'endroit desquelles demeure le marbre blanc en sa couleur, et sur iceluy est escrit en lettre d'or ce mot : ESPERANCE (1), et la boucle de ladite ceinture qui est par le haut, et le ferret d'embas dorés, et le reste où l'envers paroit est de gueule, ou couleur rouge.



En la chapelle qui est de l'autre costé appellée la Chapelle neufve au milieu d'icelle est le tombeau du duc Charles I de

(1) C'est par ce mot que se terminait le discours de réception à l'Académie française de l'éloquent historien des princes de Condé, et ce mot eut un grand retentissement dans tous les cœurs où brûle la noble flamme du patriotisme.

Digitized by Google

ce nom qui l'a faite bastir, et Madame Agnes de Bourgogne sa femme, le bas duquel tombeau est enrichi de plusieurs figures de personnages en relief de mesme albastre ; ledit duc est représenté armé sous sa chappe ducale et autour de son col sur son haussecol il y a une figure eslevée que je n'estime pas estre un collier d'ordre, car il n'y a point de pendant, mais une chaisne a boucle; sur le bord du corselet ducal de la duchesse y a une figure que j'estime estre un parement. Si desirés qu'on les fasse portraire, marqués le moy, je le feray aussy tost que me l'aurés mandé ; il y a tant de choses à dire sur le sujet dudit ordre que cette lettre ne peut tout contenir. Je remets à descrire le reste sur les types que j'ay fait peindre que je vous envoye en diverses feuilles de papier. Je vous diray seulement que cette ceinture d'*Esperances* se trouve dépeinte de plusieurs couleurs en divers lieux, tantost d'argent à l'endroit, et de gueule à l'envers ; autrefois d'azur à l'endroit et de gueule à l'envers ou d'argent, aucune fois toute de gueule, quelquefois verte, et l'escriture de rouge ; en somme, tant de diverses couleurs que je ne sçay quelle raison en rendre que la volonté et fantaisie des peintres. Je vous asseurerai bien que les couleurs et livrées de nos ducs ont esté blanc, rouge et bleu qu'ils appelloient pers (1), et que les portraits de ladite ceinture sont faux qui sont d'autre couleur que d'une de ces trois. Pour la disposition et façon de les mettre, ils l'ont accomodée en toutes les sortes que l'esprit et la main des ouvriers l'ont peu ageancer, mais par l'escrit que je mettray sur chacune feuille des représentations, je deduyrai plus particulièrement ce que j'en sçay.

L'escu plus haut à fleur de lys sans nombre portés par deux anges qui a un baston de gueule transversal et sur lequel il y a escrit en vieille lettre ALLEN telle qu'elle est figurée à l'escriteau apposé sur ledit escu (et mieux si semble à un petit billet attaché à costé qui est l'essay et fait sans contrainte)

(1) Voilà de beaux antécédents pour notre drapeau tricolore.

Digitized by Google

est celuy du duc Louis II de ce nom et III duc de Bourbonnois appellé le bon Duc qu'il avoit premierement ; et ce mot d'ALLEN qui est au dessus estoit sa devise premiere qu'il avoit prise et qu'il garda jusqu'à ce qu'il eut institué son ordre de l'Esperance, après laquelle Institution il laissa ladite devise d'ALLEN et prit la ceinture d'Esperance.



De quelle couleur est ladite devise d'ALLEN, nous n'en avons point ni portraits colorés, ains seulement en pierre sur les fenestres et portes du chasteau de Moulins qui est joignant la grande salle des Etats qui est le premier bastiment que ledit duc fit faire auprès de la vieille tour ; mais dans la chapelle de Bourbon qui est à Paris devant le Louvre dans l'oratoire du Roy, si bien je me souviens, l'on la trouvera avec ses couleurs figurées.

Pour le temps auquel ledit duc institua cet ordre, Jean Dorville, dit Cabaret, qui a descrit sa vie (1) dit qu'il institua ledit ordre en la ville de Moulins le premier jour de l'an apres qu'il fust de retour d'Angleterre où il avoit esté en otage

(1) Voir la publication faite pour la Société de l'Histoire de France par M. A.-M. Chazaud, archiviste de l'Allier : *La Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Paris, 1876, in-8°). D'après le savant éditeur, les auteurs de la Chronique furent Jehan Cabaret d'Orville (jadis Orreville) et Jehan de Chateaumorand, second fils de Hugues de Châtelus. Cabaret ne serait, en définitive, que l'éditeur, le scribe chargé de rédiger et de mettre au net les récits du vieux compagnon du bon duc.

Digitized by Google

pour le roy de France Jean ; mais je ne m'accorde pas avec luy, car s'il eut si tost institué cet ordre, nous n'aurions point de marque de sa devise d'Allen aux edifices de sa chapelle de Paris et chasteau de Molins qu'il ne commencea à faire bastir qu'après l'an 1380, plus de quatorze ans après son retour d'Angleterre.

Secondement j'ay les journaux des maistres de sa chambre aux deniers faits aux années d'après sa venue d'Angleterre qui ne le font point trouver à Moulins au premier jour de l'an.

Mais cette faute n'est pas seule en Cabaret, principalement pour la chronologie, car en toutes les années il se trouve presque contraire a l'histoire de France et aux journaux que j'ay, et sans ces fautes je l'eusse mis en lumière devant M. le Maçon archidiacre de Bayeux (1), parce que j'en ay un manuscrit que j'eusse peu corriger et rapporter toutes choses aux années qu'elles doivent estre, comme je fais en ma Bourbonnoise conformément à mes journaux. Ce bon homme qui n'estoit guère versé en l'histoire de France ayant trouvé le mesme manuscrit en la bibliothèque de Papirius Masso son frère (2), estimoit avoir trouvé la febve au gateau et l'a vistement fait imprimer, ce que son frere plus versé que luy n'eut celé et oublié parmi tant d'autres choses qu'il nous a donné (3), s'il ne l'eut estimée erronée.

Quant à moy je dis que le duc Louis n'institua ledit ordre de la Ceinture d'Esperance qu'en l'an 1401, car en mes journaux je n'en trouve point de mention plustost, et touts les bastiments et œuvres auxquels nous voyons desdites ceintures n'ont esté faites qu'après ce temps.

(1) Voir sur l'abbé Jean Masson et sur sa publication, en 1612, de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, la page II de l'*Introduction* de A.-M. Chazaud, lequel déclare que le texte est loin d'être satisfaisant, tant à cause des lacunes qu'à cause de la mauvaise lecture des noms de lieux et de personnes.

(2) Papire Masson était mort à Paris le 9 janvier 1611.

(3) Cousin a bien raison de dire *tant d'autres choses*, car peu d'auteurs ont été aussi féconds que Papire Masson, et la liste de ses œuvres, telle que la donne Niceron dans le tome V, est presque interminable.


Digitized by Google

L'on interprète abusivement cette Esperance à une affectation ou attente qu'il eut à la couronne de France, mais c'est luy imposer chose contre son intention, car luy qui estoit prince devot et plein de saints desirs n'aspirant qu'au ciel (ce que les figures des anges apposées à ses escus peuvent induire) choisit l'Esperance une des trois vertus theologales ou cardinales pour titre de sa chevalerie ; néantmoins il n'est pas inconvenient que ses successeurs qui estoient plus du monde que luy et avoient le cœur fiché à la terre n'ayent visé là.

Les couleurs de ladite ceinture estoient lors d'argent à l'endroit, les lettres L'ESPERANCE escrites dessus en or avec les rebords, la boucle d'en haut et le ferret du bout, la doublure et envers de bleu représentent l'azur ; et voyla les vrayes couleurs de ladite ceinture qu'on a depuis changé en tant et tant de couleurs et figures diverses, que je ne scay quelle cause rendre de cette diversité, sinon l'ignorance que l'on a eu de la sorte qu'elle devoit estre ou le peu de soin que l'on a eu de la conserver en son premier estat ou la fantaisie des peintres qui l'ont voulu diversifier, comme ils se plaisent à la variété et changements des couleurs.

L'oratoire qui est pres la chapelle haute estant sur le portail du chasteau de Moulins, basti du temps dudit duc Louis est tout environné des ceintures desdictes couleurs, et entre icelle des escus en carré my partis de fleur de lys, et de deux dauphins qui sont les armes d'Anne Dauphine sa femme et ailleurs nous trouvons lesdictes ceintures portées par cerfs volants, ailleurs par des anges qui tiennent ladite ceinture es mains, comme attache de l'escu.

Cette ceinture est représentée en relief et estendue sous les escussons des fleur de lys sans nombre qui sont au bas des quatre faces du tombeau dudit duc Louis qui est en l'église du prieuré de Souvigny, mais c'est sans couleur ; il y en a multiplicité le long des colonnes de marbre blanc qui soutiennent le chapiteau qui est sur sa teste et de Madame Anne Dauphine sa femme, à l'endroit paroit le marbre blanc sur

Digitized by Google

lequel est escrit L'ESPERANCE en lettre d'or, la boucle et ferret du bout dorés et au dessous se voit du rouge en quelques lieux où il n'a point l'asche.

Quant au duc Jean fils dudict Louis qui est le premier de ce nom et quatriesme en ordre des ducs de Bourbonnois, il n'y a aucune marque de luy, car il n'a point fait de bastiment ou autres ouvrages tant parce qu'il a esté peu de temps, n'y ayant que cinq ans puis le decés de son père arrivé en aoust 1410, jusques à la bataille d'Azincourt qui fust donnée en septembre 1415 en laquelle il fut pris et mené prisonnier en Angleterre, où il est mort ; comme aussi parceque durant les susdictes cinq années il fut continuellement employé ou à la guerre pour le Roy contre les Anglois, ou en la querelle que les princes de la maison d'Orléans (dont il estait partisan et fauteur) avoient contre ceux de la maison de Bourgogne ; ainsi tout ce peu de temps se passa sans qu'il aye laissé marque ou mémoire autre de luy.

Il est vray qu'il est depeint dans la galerie du chasteau de Moulins, où les ducs sont portraits avec quelque forme de collier sur son hausse col que j'ignore, n'ayant point ouy parler ni trouvé mention de l'ordre que vous avés mandé à M. le lieutenant criminel par vostre dernière lettre ; mais s'il est besoin on le fera portraire.

Cette ceinture de mesme forme et couleurs est tout autour de l'oratoire qui est près la chapelle haute du chasteau de Moulins, sur le portail dudit chasteau, mais au vuide du milieu par dessous y a des chiens blancs figurés et je crois que ce sont les vrayes couleurs que prenoit le duc Louis instituteur de l'ordre, parce que ladicte chapelle, oratoire et peintures qui y sont ont esté faites de son temps.

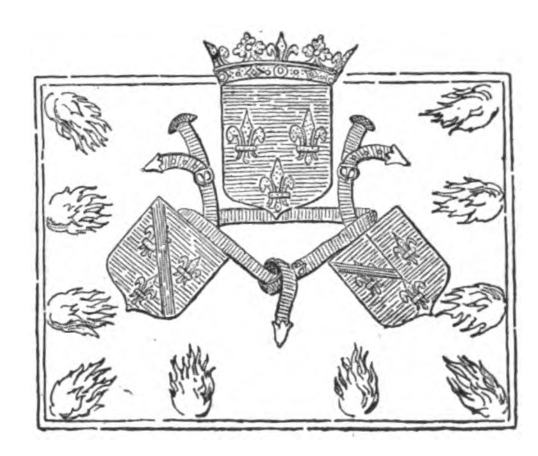
En la représentation cy dessus les trois escus entrelassés avec ceintures sont du temps du duc Jean II du nom et VI duc de Bourbon qui avoit pour ses marques des flammes de feu.

C'est la plus belle figure de tout son temps que j'aye peu faire portraire, laquelle est en pierre comme dessus repré-

Digitized by Google

sentée en relief sans couleur sur un portail de la maison de la Goulte en cette ville qui estoint officiers dudict duc, et par expres Gabriel de la Goulte estoit président de sa chambre des comptes de Moulins.

Le plus haut escu est celuy de France, celuy qui est au costé droit au dessous est de Bourbon, et dudict duc Jean et celuy qui est de l'autre costé mesparti de Bourbon et de France, est à cause de Madame Jeanne de France sa femme fille de Charles VII.

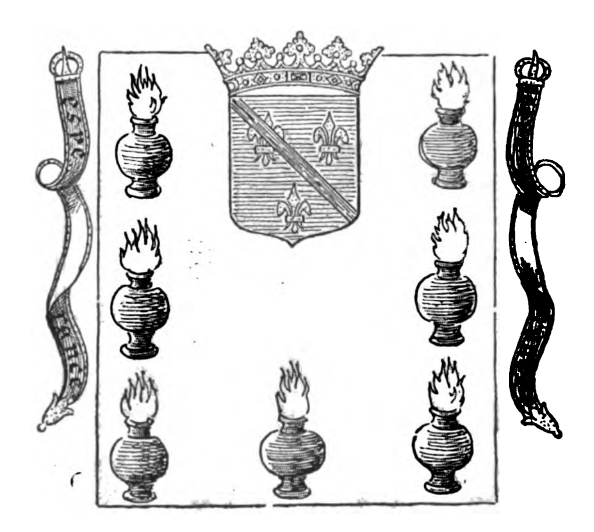


Les deux escus de dessous sont entrelassés d'une ceinture qui ne devoit point avoir de couleur, parceque ladicte ceinture est en pierre blanche ; pour les escussons sçachant les couleurs qui y doivent estre, j'ay pensé ne point faire de faute de les faire mettre comme elles doivent estre ; mais pour la ceinture n'y ayant rien de certain, je ne voulois pas qu'elles fussent peintes, sinon que fixée et portraite.

Il y a du doute sur l'interpretation que l'on doit donner aux ceintures qui lient et attachent les deux escus de dessous (desquels un est de Bourbon entier et l'autre mesparti de

Digitized by Google

Bourbon et de France) à l'escu de dessus de France par une ligature qui sort de l'entablement. Car il se peut rendre cette raison que c'estoit à cause de l'alliance que le duc Jean avoit par sa femme avec le roy de France, ou bien s'il jettoit son Esperance à l'Escu de France et desja l'y attachoit ; l'on fera tel jugement que l'on advisera.



L'escu cy dessus figuré est celuy du duc Charles I de ce nom et V duc de Bourbonnois entouré de pots de feu qui estoient ses marques, car en touts les ouvrages qu'il a fait faire par exprés en la chapelle neufve de l'église du prieuré de Souvigny en laquelle il est enterré, et qu'il avoit fait bastir, ces pots de feu sont representés en la voulte et en beaucoup d'autres endroits.

Il ne portoit que trois fleurs de lys, parceque desja auparavant luy, elles avoient esté reduites à ce nombre. Le plus souvent il n'y a point de couronne ducalle sur ledict escu, ny de ceintures d'Espérance, et où il y en a de representées et figu-

Digitized by Google

rées, elles sont si diversement colorées que l'on n'en peut pas faire regle certaine ; mais j'ay pris pour exemplaire la figure que je trouve plus fréquente ; car elles sont figurées à mon advis selon la fantaisie et volontée des peintres, puisqu'elles se trouvent si diversement colorées ; neantmoins il faut tenir qu'elles ne peuvent estre que de ces trois couleurs, azur, argent et gueule, parceque les livrées des ducs de Bourbon ont toujours esté bleu, blanc et rouge et les autres qui sont d'autres que de ces trois couleurs sont fausses.

Il y a encore diverses autres armes dans le chasteau de Moulins ou chifres dont je vous envoye une petite note.

A une sale, il y a un P et un A en lettres d'or avec une ceinture d'Esperance d'azur entrelacée dans laquelle il y escrit en lettres d'or ESPERANCE, la boucle et ferret d'or, avec une plante de chardon qui s'esleve entre lesdictes deux lettres.

Le P signifie Pierre II de ce nom et VII[e] en ordre des ducs de Bourbon, duquel nom c'est la première lettre ; et A signifie Anne de France, sa femme, fille de Louis XI duquel nom il est la première lettre ; le chardon est leur marque qui couvre les deux lettres.

Dans une tapisserie il y a un carré de gueule, avec un escu d'azur à trois fleurs de lys d'or, ledict escu misparti, le costé droit de Bourbon, et l'autre de France, ledict carré parsemé de fleurs de lys d'or dont la moitié est traversée d'un baston de gueule qui est pour ledict duc Pierre, de l'autre costé les fleurs de lys de l'escu et du carré sont entieres et sans baston à cause de Madame Anne de France, sa femme. A chascun costé des carrés il y a deux ceintures d'Esperance de long en long comme entorles desquelles l'endroit est d'azur et avec L'ESPERANCE en lettres de ce temps d'or, la boucle et le ferret de mesme, l'envers et la doublure de rouge qu'on appelle gueule.

Cette pièce est dans une tapisserie qui est en la chambre des comptes de Moulins au dessus des bancs, qui a esté faite du temps du duc Pierre et de Madame Anne de France.

Digitized by Google

Il y a plusieurs figures semblables en pierre et bastiments de ce pais qui ont esté faits par ledict duc et duchesse sur la grande porte de Nostre Dame de Moulins. Il y a un P et un A enlevés en pierre, et garnis d'une plante de chardon quasi comme cy-dessus avec une ceinture d'Esperance, à chaque costé un escu le premier du costé droit de Bourbon avec un baston traversant, le second escu de France pour ladicte dame Anne.

La chapelle du chateau de Moulins qui est au bout du corps de logis, laquelle a esté bastie par ledict duc Pierre et Madame Anne de France est toute garnie de ces lettres P et A et d'escussons de Bourbon et de France joints ou mispartis des deux maisons avec chardons enlevés et ceintures d'Esperance mises et disposées de diverses façons selon qu'elles se pourroint accomoder.

Ces deux princes et princesses semblent avoir plus affecté ledict ordre de la Ceinture d'Esperance qu'aucun des prédécesseurs, excepté l'auteur et instituteur, parceque les ouvrages qu'ils ont faits en sont remplis.

M. le lieutenant criminel et moy avons esté à la bibliothèque du chasteau chercher le livre que demandés, lequel nous n'avons trouvé, et peut estre que le trouverés en la bibliothèque du Roy où tous les meilleurs furent apportés (1).

(1) Voir dans l'admirable ouvrage de M. Léopold Delisle (*Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (tome I, 1868, p. 165-175) le chapitre intitulé : *Librairie des ducs de Bourbon à Moulins*. On trouvera là tous les détails désirables sur les livres et manuscrits compris, en 1525, dans la confiscation des biens du connétable de Bourbon et qui furent réunis aux livres et manuscrits de François Ier dans le château de Fontainebleau. Il avait fallu, dit l'éminent critique, deux siècles pour former la collection de Moulins ; huit générations de princes avaient réuni leurs efforts pour donner à la librairie de Moulins un éclat digne du rang que la maison de Bourbon tenait en France. On peut rapprocher des précieuses indications fournies par M. Delisle le *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon*, rédigé par Pierre Antoine, commissaire de François Ier, publié par Le Roux de Lincy dans les *Mélanges* de la Société des Bibliophiles français (Paris, 1850), et la nouvelle édition de ce même inventaire donnée en 1878 par Chazaud, à la suite de *Les enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon* (Moulins, 1878, grand in-8o, p. 231-258).

Digitized by Google

Voyla pour le present tout ce que j'ay à vous apprendre de nos ducs et de l'ordre de la Ceinture d'Esperance, la presente n'ayant pour vray et principal sujet qu'une asseurance de mon obligé service, duquel je m'acquitteray en toutes les occasions que Dieu m'en donnera comme celuy qui est, Monsieur, vostre, etc.

N. Cousin.

A Moulins ce 23 septembre 1620.



Digitized by Google



AVEU ET DÉNOMBREMENT

DES

FIEF, TERRE ET SEIGNEURIE DE TREZEL

Le document suivant, provenant des papiers de la famille Tixier-Péronnet, nous a été communiqué par M. l'abbé Deshommes, curé de Servilly. Il détermine la délimitation de la justice féodale de Trezel, avec des noms anciens de chemins, de lieux dits, d'habitations, etc. Il est surtout intéressant en ce sens qu'il est rare de connaître exactement l'étendue des justices féodales, et leur délimitation est même impossible pour nombre de châteaux qui avaient haute, moyenne et basse justice.

Aveu et dénombrement que donne au roy par devant tous nos seigneurs les présidents, trésoriers de la généralité du Bourbonnais Messire Jean-Baptiste Authier, comte de Villemontée, chevalier, ancien mousquetaire noir, capitaine au régiment des dragons d'Orléans, seigneur de Trezel, de son fief, terre et seigneurie de Trezel et dépendances situés dans la paroisse de Trezel, en exécution de la foi hommage qu'il en a fait à Sa Majesté ce vingt cinq juillet mil sept cent quatre vingt six : Ledit fief, terre et seigneurie mouvant du roy à cause de la châtellenie royale de Chaveroche, lequel consiste premièrement en justice, haute, moyenne et basse du bourg de Trezel et des dépendances pour l'exercice de laquelle il doit nommer un juge châtelain, procureur d'office, un greffier et un sergent.


Digitized by Google

Les confins de laquelle au côté d'orient : Une vieille rue allant du pont des Bruns, situé sur la rivière Têche, à Vessé, passant le bourg le long de ladite maison et continuant à droite vers un petit étang du domaine Dulin et de là à la rencontre du ruisseau de l'étang de Précoce ;

De midi ledit ruisseau jusqu'à la rivière de la Besbre ;

D'occident ladite rivière jusqu'au pont de celle de Têche ;

Et de bise ladite rivière de Têche, lesdites rivières comprises et faisantes parties de ladite justice.

Plus appartient audit seigneur Authier les fonds et héritages ci-après déclarés en toute propriété son château et pour prix :

Premièrement le château appelé de Trezel et cinq corps de bâtiments autour dudit château, cour entourée de murs, jardin, halles, vergers et terrasse, canal de la contenance d'environ soixante boissellées de terre joignant d'orient et de midy les terres audit seigneur de Trezel au domaine Durand et de bise une petite maison appelée de la Font, appartenant audit seigneur de Trezel ; plus lui appartient les moulins à blé de Trezel situé sur une partie de la rivière de Besbre joignant d'orient le chemin allant du bourg de Trezel à Lapalice, d'occident la maison du meunier, de midi et de bise le coulant de ladite rivière ;

Plus appartient et qu'il tient pareillement en fief une motte de terre où il y avait une maison appellée de Trezuble-le-Jeune, dépendant de son domaine Pusset avec environ cent boissellées de terre labourable, joignant d'orient et midy une terre appartenant au sieur Minard à cause de la dame Joulle son épouze, dépendant de Trézuble-le-Vieux, d'occident et bise d'autres terres appartenant audit seigneur comte de Villemontée ;

Plus lui appartient deux pièces de terre franches de dixme, l'une appelée le champ du domaine Pusset et l'autre les Jonchères de la contenance de six vingt boissellées ou environ : La première joignant d'orient une terre de Trezuble-le-Vieux,

Digitized by Google

de midy autre terre dudit seigneur dénombrant appellée le Bois, d'occident les bâtiments du domaine Pusset, et de bise un chemin allant de Trezel aux Bourniers et celle des Jonchères, joignant d'orient une terre du sieur Leferbre et de la dame Bonnière épouze du sieur Brirot Tilly, un chemin entre deux; de midy autre chemin; de bise le communal des Jonchères et d'occident une terre dudit seigneur dénombrant appellée le champ de la Claye;

Plus les bâtiments du domaine de la Delierre consistant en trois corps de bâtiments avec un colombier détaché, cour, jardin, terre en dépendant de la contenance de quarante boissellées ou environ, joignant d'orient une terre dudit seigneur dénombrant;

Plus une pièce de terre de trois à quatre boissellées joignant d'orient le chemin allant des Duraud à Luet; de midy une terre dudit seigneur dénombrant; d'occident ladite rivière de la Besbre et de bise le pré du domaine Duraud;

Plus les garennes de Luet de présent en vigne de la contenance de soixante boissellées joignant de toutes parts les terres dudit seigneur dénombrant.

Plus déclare qu'il lui est dû une coupe en cens, mesure Chavroche, sur une couppée de terre ou environ située dans l'enceinte du bourg de Trezel par Jean Pejoux et autres, suivant leurs reconnaissances, reçu Chassin, notaire royal, le vingt cinq avril, présente année, icelle couppée de terre tant en jardin qu'en chenevière laquelle joint d'orient à la terre et verger dedits confessants, de midy le chemin venant de Varennes-sur-Têche à la rivière de Besbre, d'occident les bâtiments desdits confessants, et de bise le pré de Pierre Machuret venant des héritiers Lachaux.

Plus déclare aussi qu'il lui est dû un cens de sept sols, une geline et une corvée par Gilbert Machuret tant en son nom, qu'ayant les droits acquis d'Henry Fraîchet et Pierrette Machuret sa femme suivant leurs reconnaissances, reçu Chassin, notaire royal, du huit mars mil sept cent soixante sept, sur un

Digitized by Google

petit pré appelé le pré de Sage, contenant environ une œuvre dépendant du domaine de la Grange, situé dans ladite paroisse de Trezel, lequel joint d'orient, midy, occident les prés et terre dudit Machuret et de bise la rivière de Tesche.

Plus appartient audit seigneur de Trezel et la dixme sur six couppées de terre actuellement en chenevière dépendant du domaine Pusset tenant d'orient la cour et grange dudit domaine Pusset et de midy le chemin de Trezel à Trezuble-le-Vieux, d'occident et bise le chemin allant au Bourinet.

Plus appartient audit seigneur de Trezel les droits honorifiques dedans l'église paroissiale dudit Trezel et généralement tous autres droits tels qu'ils sont dus à tout seigneur haut, moyen et bas justicier.

Aujourd'hui mil sept cent quatre vingt six avant midy pardevant nous Jacques Chassin, notaire royal résident au bourg et paroisse de Chaveroche soussigné en présence des témoins ci-après nommés. Et, est comparu, Messire Jean-Baptiste Authier, comte de Villemontée, chevalier, ancien mousquetaire noir, capitaine au régiment des dragons d'Orléans, seigneur de Trezel et demeurant en son château, paroisse dudit Trezel, lequel après avoir bien et dûment examiné le dénombrement ci-dessus, à tous les points et circonstances a juré et affirmé icelui être sincère et véritable sous protestation qu'il fait et n'en veut faire faux aveu et d'augmenter ou diminuer lorsque la chose deviendra à sa connaissance, déclarant qu'il n'a rien aliéné dudit fief, ni savoir qu'il en ait été rien aliéné, comme aussi proteste qu'il se trouvait parties desdits héritages portés de Sa Majesté, les distraire, dont de tout quoi il nous a réquis acte que nous lui avons octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison.

Fait, lu et passé au château et paroisse dudit Trezel avant midy ledit jour et an que dessus.

En présence de M[e] Barthelemy de Foy, cordonnier, demeurant au bourg et paroisse de Chavroche, et de Pierre Marti-

Digitized by Google

naut, marchand, demeurant en la même paroisse de Chavroche, qui ont signé avec ledit seigneur comte de Villemontée,

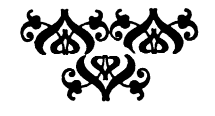
AUTHIER, comte de VILLEMONTÉE,
DEFOY, MARTINAUT, CHASSIN, notaire royal.

Contrôlé à Lapalisse le vingt sept août mil sept cent quatre vingt six. Reçu neuf livres.

GABORÉ, commis second greffier.

Expédié audit seigneur dénombrant,

CHASSIN, N. R.



Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

MINARD (Gilbert), du village de Crevant.

P. 423. — 2 s. 6 d. t. pour un moulin à Crevant.

MIZAUD (Jacques), clerc, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 752. — 6 deniers d'argent et une quarte de froment pour une vigne touchant aux fossés de Montluçon.
Idem. — 1 d. t. pour une place en la ville de Montluçon.
Idem. — 1 quarte et demie d'orge pour une maison à Saint-Pierre.

Cette famille, sur laquelle je manque du reste de renseignements, a fourni l'une de nos célébrités montluçonnaises.

Antoine *Mizaud* (alias *Mizauld*), médecin et astrologue fameux du XVIe siècle, naquit à Montluçon vers 1520, et alla s'établir à Paris, où il s'adonna à la recherche des moyens de guérir les maladies par les influences planétaires. Il était élève et ami d'Oronce Finé, avec lequel il collabora souvent, et la princesse Marguerite de Valois, très curieuse des choses occultes, lui faisait l'honneur de l'admettre dans son intimité. Ses ouvrages, bien qu'ils ne soient qu'un tissu de puérilités et de fadaises, eurent un succès considérable, et de Thou lui-même en fait un grand éloge. Il fut un des prédécesseurs de Lavater et de Gall, en ce sens qu'il prétendait enseigner le moyen de connaître le naturel et les passions de chacun par la seule inspection du front et de ses lignes. Un de ses livres, publié en 1565, en décrit le procédé, mais il est à remarquer qu'il ne fait qu'appliquer une méthode déjà divulguée par Cardan dans sa *Métoposcopie*, qui date de 1558.

Digitized by Google

Mizauld mourut à Paris en 1578. Je ne pense pas qu'il ait laissé de parents de son nom dans notre ville. Tout au moins n'en ai-je pas eu connaissance.

De Montandraud. — Voy. *Léonnard.*

Monnot (Pierre), bourgeois de Montluçon, pour lui et ses enfants.

P. 186. — 6 d. et 2 septiers de froment pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

La dernière que j'aie connue du nom est Marie-Procule *Monnot,* mariée vers 1790 à Jean-François *Guilhomet,* fils de Jean et de Anne *Fraitier.* Elle était morte dès avant 1822.

De Montbernier (Antoine).

P. 759. — 5 sols tournois pour une vigne à Chaux.

De Montbernier (Gilbert et Antoine), et Antoine de la Grange.

P. 761. — 10 s. t. et un septier d'avoine pour les divers héritages qui composent le Mas de Montbernier, paroisse de Néris.

De Montbernier (Gilbert), Antoine de Montbernier et Pierre de la Grange, ce dernier pour lui et pour Simonne de Montbernier sa femme et pour Jean de Montbernier, frère de la dite Simonne.

P. 306. — 10 s. 2 d. t. pour un pré.

Montgeorge (Jean), couturier.

P. 120. — 14 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Mougnet. — Voy. *Boullaud.*

Moulin (Colas), du Préau, près Désertines.

P. 533. — 5 s. t. et 3 quartes de seigle pour divers héritages, une vigne à Marmignolles, une pièce de terre aux Varennes, etc.

N

Narzenne (Jean), bourgeois de Montluçon, pour lui et pour Antoine Sauret, sa femme.

P. 670. — 3 d. t. pour une terre à Jarzat, près de Désertines.

Digitized by Google

NARZENNE (Jean), bourgeois de Montluçon.

P. 737. — 30 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

NEBOUT (François), dit Bourdin, paroissien de Notre-Dame.

P. 65. — 8 d. t. pour un jardin situé près la porte du Marché.

NEBOUT (Guillaume), notaire de la chancellerie de Bourbonnais, bourgeois de Montluçon.

P. 53. — 10 d. t. pour une pièce de terre.
P. 54. — 10 d. t. pour un jardin à Bretonni.
P. 55. — 3 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

NEBOUT (Hugonin), laboureur.

P. 57. — 2 s. 3 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 58. — 18 d. t. pour un banc à la place du Marché au blé.

NEBOUT (Pierre), de Bretonni.

P. 56. — 10 d. t. pour un jardin à Bretonni.

NEBOUT (Pierre), de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 612. — 2 s. 4 d. 1 maille tournois pour une vigne à Souleloup.

Famille qui avait encore des représentants dans notre ville au XVII[e] siècle. J'ignore ce qu'ils sont ensuite devenus.

NICAUD (Alain), paroisse de Saint-Pierre.

P. 132. — 12 d. t. pour l'écluse des moulins de la Grave.

Les *Nicaud* se sont perpétués à Montluçon jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, mais je n'ai pu établir leur généalogie régulière. Je n'ai connaissance chez eux que de personnages détachés, parmi lesquels je citerai seulement :

Jacques *Nicaud*, vivant en 1548, père d'une Marguerite qui fut le 29 juillet de cette année reçue à la confrérie de Sainte-Anne et de Sainte-Elisabeth, en l'église Saint-Pierre.

Jean *Nicaud*, vivant en 1622, avait épousé Gilberte *Gomichon*, reçue à la même confrérie le 30 juillet 1622.

Digitized by Google

Joseph *Nicaud* était huissier en l'élection de Montluçon, à la date de 1651.

Jean *Nicaud*, avocat en la châtellenie, était mort dès avant 1653, laissant veuve Gabrielle *Bouilhe*.

Gilbert *Nicaud*, docteur en médecine, médecin du couvent des Ursulines de Montluçon, épousa vers 1660 Anne *Le Long*, dont il eut quatre filles, lesquelles, autant que je puisse croire, furent les dernières de leur nom à Montluçon. Une seule, Louise, se maria ; elle épousa le 6 juillet 1691 Jean-Baptiste *de la Chaulme*, docteur en médecine, fils de Jean et de Jeanne *Damer*, mais elle mourut peu après, le 7 novembre 1698, âgée de trente-deux ans. Ses sœurs lui survécurent ; la dernière mourut en 1732.

Nicolas (Rogier), éperonnier, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 715. — 4 d. t. pour un petit jardin au faubourg de Saint-Pierre.

Nicollas. — Voy. *Tremoulhat.*

Nyaud. — Voy. *Blanc.*

O

Olivier. — Voy. *Ferrand.*

P

Pagier. — Voy. *Peyneton.*

Cette famille a occupé dans notre ville une situation honorable au XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Elle paraît ensuite n'avoir plus subsisté que dans des branches peu fortunées, qui s'éteignirent du reste avant 1750.

Jean *Pagier* était clerc à Montluçon en 1494. Il était frère de Jacques, cité plus loin comme époux de Guillaume *Peyneton.*

Digitized by Google

En 1550, Jean *Pagier* était lieutenant particulier de la châtellenie de Montluçon. Il était mort dès avant 1592. Après lui, je ne rencontre plus dans sa branche que des femmes : Gabrielle *Pagier*, mariée dès avant le 25 août 1576 à honorable homme Joseph *Coppin*, seigneur de Givrette, bourgeois de Montluçon, dont elle était veuve avant 1596 ; — Louise *Pagier*, mariée dès avant 1591 à noble Antoine *Charreton*, procureur du Roi en l'élection de Montluçon et châtelain de Tizon, fils de François, notaire royal et grenetier au grenier à sel, et de Peronnelle *Soret* ; — Françoise *Pagier*, femme dès avant 1592 de Jean *Bernard*, procureur en la châtellenie ; — Marguerite *Pagier*, fille de Jean, mariée dès 1601 à Pierre *Nepveu*, licencié ès lois, avocat en la châtellenie ; — Gilberte *Pagier*, épouse dès 1626 de Pierre *de la Chaulme*, docteur en médecine (1).

Dans une autre branche, je puis citer Guillaume *Pagier*, chirurgien à Montluçon en 1674 et années suivantes, époux de Madeleine *Delut*, et Nicolas *Pagier*, époux en 1728 d'Anne *Garandeau*.

PAILHARD (Copine, *alias* Chrispine), veuve de feu Pierre DE LA VAUVRE, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 759. — 7 s. t. pour une maison à Saint-Pierre.

PAILHERET. — Voy. *Breuil*.

DE PAIX. — Voy. *Mallet*.

PANIAT (Georges) l'aîné, Pierre PANIAT, Antoine et Jean BACHELIER, de Désertines.

P. 330. — 52 s. t. pour un pré.

PANIAT (Georges), le jeune, du Préau, paroisse de Désertines, pour lui, pour Françoise BACHELIER, sa femme, et pour Marie BACHELIER, femme de Pierre DUCROS.

(1) **Armes** : ***Gironné d'argent et de sable, à un sautoir écartelé d'azur et d'argent brochant.***



P. 474. — 20 d. t. pour un vignoble aux Bergeronnes, près de Désertines.

PANIAT. — Voy. *de Fraigne.*

PARANT (Blaise), bachelier, Henry GRASTERON, Etienne ALABONNE, veuve de feu Pierre ALAMARGOT, pour Jean et Pierre, ses enfants.

P. 758. — 6 d. t. pour un jardin sur la douve des fossés de Montluçon, entre la porte des Forges et celle de Bretonni.

PARENT (Jean) et Pierre TOULON, dit Minard, de la paroisse de Nohant.

P. 457. — 5 s. t. pour un pré à Nohant.

PARIS. — Voy. *Blanc.*

PARNAJON (1). — Voy. *Labour.*

PARRIN (Nicolas), prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas.

P. 340. — 6 d. t. pour un jardin à Notre-Dame.

PASSEQUIN (Jean), clerc, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 390. — 4 s. 4 d. t. pour un jardin au faubourg Saint-Pierre.

PASSEQUIN (Pierre), bourgeois et marchand.

P. 453. — 4 d. t. pour un banc à vendre des cuirs, sur la motte du château de Montluçon.

PASSEVANT (Antoine).

P. 89. — 12 s. 6 d. t. pour une vigne à Villemorte.

Passevant, seigneurs de la Bussière, Châteaufavier, etc.

Jean *Passevant*, praticien, sieur de la Bussière, paroisse de Quinsaines, habitait Montluçon en 1655. Il donna un aveu et dénombrement de son fief de la Bussière à la chambre des domaines de Bourbonnais le 18 novembre 1669. D'une alliance inconnue, il avait eu au moins deux fils :

A) — Pierre, qui suit.

(A suivre.) DES GOZIS.

(1) Une famille de ce nom habitait en 1696 l'élection d'Issoudun, généralité de Bourges. — Peut-être descendait-elle de la nôtre, toutefois je ne saurais l'affirmer. Les armes étaient : *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois besants d'argent.* (Voy. *Arm. gén. Berry.* Reg. Issoudun, n° 25.)

Digitized by Google

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 19.)

VIEURE (*suite*).

Église paroissiale (*suite*). — La *sculpture* est encore représentée dans l'église par deux jolis panneaux en cœur de chêne (37 × 50) figurant la *Purification* et l'*Adoration des Mages;* et par les statues en pierre de sainte Anne (XVIII[e] s.), de saint Roch, de saint Jean-Baptiste (XVII[e]).

Une intéressante *croix de procession* surmonte les fonts baptismaux (XVII[e] s.).

TABLEAUX. — Parmi les tableaux de l'église nous donnons naturellement la place d'honneur à celui de Nicolas de Coster, peintre bruxellois (1), et qui a pour sujet *Saint Luc peignant la sainte Vierge.* Cette toile de l'école flamande de la fin du XV[e] s. représente en effet la Vierge Marie tenant sur ses genoux l'enfant Jésus qui joue avec un chapelet, saint Luc est devant une toile où les traits de la Vierge sont retracés; par la fenêtre ouverte, on voit, au premier plan, saint Joseph travaillant, l'horizon est borné par un charmant paysage. Peint originairement sur bois (1 m. 32 de hauteur, 1 m. 06 de largeur), il fut barbouillé indignement vers 1840, puis transporté sur toile et déchargé de ses repeints par M. Salmon, à Paris, en 1870, grâce à la générosité de la famille Riant (2). Il n'y eut de restauré, dit-on, que la bouche de l'Enfant-Jésus.

Le pavé sur lequel sont assis la Vierge et saint Luc porte quelques carreaux sur lesquels sont marqués des A et des M et des groupes de A. R. (*Ave Regina*).

Sur la bordure du manteau de la sainte Vierge se lit, séparée en six fragments, la légende suivante, qui renferme la signature du peintre :

COLIN + DE + COTER — PINGIT + ME + IN + BRABANCIA — BRVSELLE VII — CELI + POT[ENS] — REGINA..... — DEUS.... AVE + REGINA + CELORUM.

---

(1) — *Cfr.* L'article consacré à ce tableau dans la notice de M. le comte Riant et reproduit d'ailleurs dans les *Ann. Bourb.*, Janvier 1891 : aussi la description qu'en a fait Anatole Dauvergne (Art. 1849, t. IX, pages 197 à 199) qui, un des premiers, le signala à l'attention publique et qui pensait que ce tableau avait fait partie d'un tryptique et était recouvert par deux volets, « la place des charnières, dit-il, existe encore ». — *Cfr.* L'ouvrage de M. le comte Riant pour l'histoire de ce tableau et une note sur Colin de Coter ou Coster et ses œuvres. — *Cfr.* C. A., p. 133.

(2) C'était le seul moyen, par suite de l'humidité qui réduisait le bois en poussière, d'empêcher que la peinture ne tombât en grandes écailles et ne disparût.

La famille Riant fit exécuter à Paris une copie de ce beau tableau qui est conservée au château de la Salle.

Digitized by Google

Ce tableau (1) est aujourd'hui conservé dans la sacristie.

Trois autres fort jolis *tableaux* (2) sont suspendus aux murs de la chapelle de la sainte Vierge, dans la partie neuve de l'église. — 1°) *Le Sauveur portant sa croix* (0,30 c. × 0,23 c.) — 2°) Une *Sainte Famille* (0,30 c. × 0,23 c.) sur cuivre. — 3°) Une toile ayant pour sujet « *la légende de saint François d'Assise* recevant une pomme des mains de l'Enfant-Jésus (0,25 c. × 0,22 c.). La « tradition » attribue ces petits chefs-d'œuvre, le premier au père de Rubens, le second à celui du Carrache et le troisième à Raphaël lui-même (?). Cette opinion n'a pas été partagée, croyons-nous, par les maîtres de la critique d'art auxquels on a présenté les tableaux à Paris.

Dans le clocher, un *beffroi* reconstruit en 1762, ainsi que nous l'apprend cette date inscrite sur une poutre au-dessous des initiales G. G., porte *trois cloches*.

[En 1855, il y en avait *quatre* (3).

[Sur le cerveau de la plus grosse on lisait : † SANCTA MARIA : ORA PRO NOBIS. — HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE ROGER DE LÉVI MARQVIS DE POVLIGNY COMTE DE CHARLVS LIEVTENANT GÉNÉRAL POVR LE ROY EN BOVRBONNOIS PARREIN. HAVTE ET PVISSANTE DAME IZABELLE DE CHAMBORANT DE LA CLAVIÈRE DAME DE LA SALLE LEPVIS LEBOIS SAINT-MEVR ET LEPLEIX MARREINE. Me PIERRE PETITIEN PRE CVRÉ DE VIEVRE A BÉNIT CETTE CLOCHE EN IVIN 1670. — D. C. B.

(Diam., 0,89 c. ; haut., 0,78 c. ; poids 350 k. env.)]

[— Une autre portait comme inscription : † J'AY EV POVR PARAIN MESSIRE ALBERT BOVDET ESCVIER SIEVR DE PVIMAIGRE ET POVR MARAINE DAMOISELLE FRANÇOISE-ARMANDE DE RILHAC, COMTESSE DE BOVSSAC. 1718. — CORDELET NICOLAS.

(Diam., 0,48 c. ; haut., 0,44 c. ; poids, 75 kil. env.)]

Ces deux cloches ont été refondues en 1869 pour faire *a*) la *grosse cloche* actuelle sur les saussures de laquelle on lit l'inscription suivante : d'un côté ;

— † JE M'APPELLE MARIE. J'AI ÉTÉ BÉNITE EN OCTOBRE 1869. / J'AI EU

---

(1) A propos de ce tableau sans date et que la tradition (*Anc. Bourb.*, *Voy. pitt.*, p. 222) fait venir de la chapelle Saint-Georges du château de la Chaussière, M. le comte Riant s'exprime ainsi :

« Je dois, en terminant, faire observer qu'il serait peut-être périlleux, malgré l'existence prétendue de familles flamandes portant les noms de Croys et de Coron, d'établir quelque relation entre la pierre tombale de 1418 et la présence simultanée de ce tableau dans une église perdue au fond des forêts du Bourbonnais. En effet, suivant une tradition locale, qu'il est difficile de rejeter sans autre argument, il aurait été acheté au XVIIe siècle et donné à l'église paroissiale par un seigneur de *la Salle de Vieure*... On pourrait tout au plus supposer que le tableau de Colin de Coter serait venu, par héritage, à un descendant de Ptholomée Coron et de Marie de Croys, capitaine de la Chaussière comme le premier ; qu'il aurait été abandonné par ce descendant dans la chapelle de la châtellenie, peut-être seule conservée après le démantèlement de cette forteresse (milieu du XVIe siècle), et enfin acheté par le seigneur de la Salle, lorsque la démolition postérieure de ces bâtiments ruinés entraîna nécessairement la vente du mobilier qui avait pu y rester. » (Pages 18 et 19.)

(2) Nous trouvons encore ici une preuve de l'incroyable légèreté avec laquelle M. Batissier a écrit le *Voyage pittoresque* de *l'Ancien Bourbonnais*. Dans cet ouvrage, p. 227, les deux derniers petits chefs-d'œuvre de *peinture sur cuivre* dont nous venons de parler sont mentionnés à la suite du tableau de Coster sous la rubrique suivante : « Deux petits *bas-reliefs d'albâtre* représentant l'enfant Jésus au berceau et saint François d'Assise » !!

(3) Note de visite de M. Conny. Fonds de la bibliothèque, nos 31 et 147, 147 *bis*, 147 *ter*.


Digitized by Google

POUR PARRAIN M. STÉPHANE-MARIE-JOSEPH / DIDIER RIANT DE LA SALLE DE VIEURE ET POUR / MARRAINE Mlle MARGUERITE MARIE / MAGDELAINE RIANT DE LA SALLE DE VIEURE / M. L'ABBÉ MOULIN ÉTANT CURÉ DE VIEURE. — BARBIER AINÉ FONDEUR A MOULINS.

Et de l'autre côté :

GLORIA IN EXCELSIS DEO ET IN TERRA PAX / HOMINIBUS BONÆ VOLUNTATIS. GAUDETE IN / DOMINO SEMPER ITERUM DICO GAUDETE. / DE PROFUNDIS CLAMAVI AD TE DOMINE DOMINE / EXAUDI VOCEM MEAM. A FULGURE ET TEMPES/TATE LIBERA ME DOMINE. VADE RETRO SATANA.

(Figures de la Vierge, avec l'invocation : *Priez pour nous ;* de saint Pierre, de saint Ursin.)

(Diam., 1,07 c. ; haut., 0,90 c. ; poids, 720 kil.)

b) — † I. H. S. — MARIA. — L'AN 1703 GABRIEL DEBEZON CVRÉ D'OVCHE, Mre LAGVE DELACHAUME, PROCUREUR DES JVREDICTION DE MONLVCON PARRAIN ET MARRAINE FRANÇOISE BOBINET. A. B. M(e) F(ecit).

(Diam., 0,62 c. ; haut., 0,37 c. ; poids, 150 kil. env.)

c) — L'AN 1788. BAVDOVIN LOVIS.

(Diam., 0,49 c., ; haut., 0,38 ; poids, 75 kil. env.) — La *marque* de Baudoin, une clochette au centre de son nom ; et à côté deux feuilles d'acanthe.

LES CHAPELLES. — En dehors de l'église paroissiale, Vieure possédait des **chapelles** dans les principaux châteaux du pays. Quelques-unes ont été conservées.

a) — L'ancien château (1) de la Chaussière avait une chapelle dédiée à saint Georges.

b) — Le nouveau château (voir plus loin) possède à l'extrémité de son bâtiment une charmante petite chapelle très artistement décorée.

c) — Au château de *la Salle,* une chapelle renfermait un autel à moulures du XVe siècle (2). Celle qu'on voit maintenant est moderne.

Le bourg renfermait autrefois plusieurs établissements religieux.

a) — Le **couvent des Bénédictins** qui fut occupé dans la suite par des *Capucins* et dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges insignifiants.

b) — Un **couvent de Bénédictines** qui perdit sa pieuse destination vers 1793 et devint une maison séculière. Elle est située sur la place de l'église et appartient aujourd'hui à M. Varennes.

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Le *Mirabeau,* de M. Rayeur, dont nous avons annoncé la prochaine apparition, a été publié (1 vol. in-8o de 268 p. ; imp. F. Charmeil, à Moulins, prix : 2 fr. 50). Rien n'est attachant comme ce livre très condensé, très documenté et écrit avec une précision, une fierté de style et une abondance d'idées qui le classent parmi les meilleurs ouvrages histo-

(1) Cfr. *Anc. B., voy. pitt.*, p. 227. M. Batissier affirme que les vases sacrés (de cette chapelle) qui étaient très précieux et en vermeil furent portés à l'église de Vieure ainsi que le *tableau* de Coster qui y était conservé.

Dans cette même chapelle, nous rapporte le même auteur, on avait suspendu par une chaîne de fer à la voûte du chœur un énorme fémur long de 23 pouces ; c'était, dit-on, l'os d'un géant qu'un seigneur de Chaussière avait vaincu dans un combat singulier.

(2) *Cfr.* C. A., p. 122, rapport de M. de Soultrait.

Digitized by Google

riques de ces dernières années. La vie dramatique de Mirabeau prêtait admirablement du reste à un intérêt soutenu. Il faut surtout louer l'auteur d'avoir su éviter les longs chapitres d'histoire générale. Il s'est contenté, et c'est ce qu'il fallait, de suivre pas à pas le grand orateur en mettant habilement en relief les côtés extraordinaires de sa vie et de sa nature *tempestueuse*.

On a tant écrit sur Mirabeau, dont on semble plus que jamais vouloir fouiller la vie et analyser le rôle politique, si l'on en juge par les récentes publications de M. de Loménie et de MM. Rousse et Mézières, que l'on ne saurait utilement s'occuper de lui qu'à la condition de l'envisager à un point de vue nouveau. C'est bien ainsi que l'a entendu M. Rayeur. A ses yeux, malgré l'abondance des volumes, la question de savoir si Mirabeau a trahi, s'il s'est vendu, enfin s'il a été un adversaire du principe monarchique, est resté pendante. M. Rayeur se prononce pour la négative. D'après lui, Mirabeau, jusqu'à sa mort, a cherché le triomphe de l'ordre dans la liberté au moyen de la royauté, dont le pouvoir aurait été circonscrit et fortifié par une constitution. C'est son idée fondamentale. Quelque prévenu que l'on soit, il est bien difficile de ne pas la partager à la lecture de ces pages entraînantes qui ne laissent pas un instant faiblir l'attention.

*
* *

A la suite d'une conférence faite par M. H. Faure, la réunion des officiers de réserve et de l'armée territoriale de Moulins a décidé de faire les démarches nécessaires pour qu'il soit élevé, sur l'une des places publiques de sa ville natale, un monument à la mémoire du glorieux vainqueur de Denain. Ce projet a rencontré la plus grande faveur parmi nos concitoyens et la presse tout entière est disposée à seconder les efforts du comité qui sera formé.

*
* *

Depuis quelque temps M. Ernest Olivier rassemble chez lui, une fois par mois, sans aucune distinction de conditions ni d'opinions, quelques amis des sciences dont le nombre est allé toujours en augmentant. Cela a fini par prendre l'apparence d'une petite académie intime, très ouverte et très accueillante. Là on se met au courant des faits journaliers, surtout locaux, qui peuvent intéresser soit la botanique, soit l'archéologie, soit l'art, et chacun apporte son petit contingent d'observations. La dernière de ces réunions a été particulièrement intéressante par la relation qu'a faite M. Olivier de son récent voyage en Tunisie, d'où il a rapporté un grand nombre de documents.

*
* *

Le 7 mai, notre compatriote H. Percher (Harry-Alis), directeur de l'agence Dalziel, secrétaire général du *Comité de l'Afrique française*, a fait au théâtre de Moulins, devant un très nombreux auditoire, une conférence sur l'expansion de l'influence française en Afrique.

*
* *

La cinquante-neuvième session du congrès archéologique de France aura lieu cette année à Orléans, le 22 juin prochain et les jours suivants, sous la présidence et direction de M. le comte de Marsy. Excursions projetées : Saint-Mesmin, Beaugency, Meung, Cléry, Châteauneuf, Saint-Benoît, Pithiviers, Malesherbes, Blois, Chambord, Chevery, Amboise. Les compagnies des chemins de fer accorderont aux délégués des réductions de tarifs.

*
* *

Digitized by Google

A la dernière séance de la Société d'Emulation de l'Allier, M. Bertrand a communiqué, tant en son nom qu'en celui de M. l'abbé Melin, un abrégé du rapport dont il donnera lecture à la Sorbonne sur le résultat des fouilles qu'ils ont pratiquées en commun à Bourbon-Lancy.

Les marbres moulurés, les chapiteaux sculptés, les statues, les inscriptions également en marbre accusent une ville opulente, étendue, ayant possédé des établissements importants et de somptueux édifices. C'est déjà une première révélation, à laquelle s'ajoute la découverte d'une officine de plasticiens analogue à celles de Toulon et de Toury-Beauvoir. M. l'abbé Melin et M. Bertrand ont mis à jour de nombreux moules de personnages, d'édicules et d'autres sujets façonnés par des artistes dont les noms sont estampillés ou gravés sur les vases ; deux moules de petits vases à goulots constituent des pièces uniques et deux vases en terre de grande dimension portent des graffitos. Citons encore trois grands vases en bronze, dont deux portent des anses élégantes avec chutes en mascarons ciselés.

A ces trouvailles importantes, il faut ajouter de nombreuses médailles commençant à Tibère pour finir avec le règne de Valens.

La fouille du puits a fait surgir d'intéressants débris en fer, en bronze, en poteries, des anneaux, des chaînes, de très belles clés en bronze, deux armes en acier de 26 et 35 cent. de longueur, qui sont des pointes effilées, quadrangulaires, terminées par un manche rond, rendu préhensible et saisissable par des ondulations, plus des ivoires, un vase en verre blanc irisé, d'autres en verres polychrômes, un peigne en bois avec grosses et fines dents, un bouchon de la même matière, tourné, portant encore les trous de pointes du mandrin qui le fixait au tour. Ces débris étaient recouverts d'une couche de 12m d'épaisseur, entièrement formée de squelettes de têtes de chevaux, de bœufs, de chèvres, de moutons, d'oiseaux ; un bec d'aigle y a été rencontré ; puis, au-dessus, d'autres débris de l'époque romaine et des couches de coquilles d'huîtres, au milieu desquelles était un coquillage marin, le *turbo costarium*.

Il est très regrettable que les fouilles n'aient pu être continuées, les fours cependant étaient là, à une faible distance des terrains remués. Nous espérons que ce sera partie remise.

*
* *

Notre collaborateur F. Pérot a reçu gracieusement de M. le docteur Yves un nucleus en jaspe sanguin agatisé, autour duquel quinze lames ont été détachées avec une remarquable habileté. C'est l'un des plus beaux spécimens connus en Bourbonnais de l'industrie de la pierre taillée. Il provient de Villefranche, mais le gisement de roche dont il est issu n'appartient pas à notre province. Il est facile de se rendre compte de la manière dont nos ancêtres primitifs obtenaient ces lames de silex, avec lesquelles ils façonnaient les couteaux, les perçoirs, les grattoirs, les flèches, etc. Un coup sec, adroitement porté sur l'extrémité du nucleus, détachait un éclat aux bords tranchants, qui souvent n'avait pas besoin d'être retouché.

*
* *

M. Béchu vient d'ouvrir rue Bréchimbault, à Moulins, son cabinet d'archives et de curiosités, contenant aussi beaucoup d'objets du domaine de l'art et de l'archéologie. Le bibliophile y trouvera une quantité de rares éditions, des livres sur le Bourbonnais et enfin des documents précieux pour les familles de notre province.

*
* *

Digitized by Google

Vient de mourir au Puy M. A. Chassaing, juge au tribunal, à qui l'archéologie et la numismatique sont redevables de sérieux travaux. Sa collection de médailles mérovingiennes est l'une des plus belles de France. Il achevait la *Statistique monumentale du département de la Haute-Loire.*

*
* *

Le jeudi 2 juin, à 8 heures précises du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, une conférence, publique et gratuite, sera faite par notre collaborateur, M. Henri Faure, président du Comité de Moulins du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, sur ce sujet : *La question de l'origine des races américaines traitée, à Moulins, en 1586.*

*
* *

Une sépulture d'incinération gallo-romaine a été découverte à Gennetines (Allier). Elle était enfouie à 1m40 c. de profondeur et elle se composait de plusieurs vases ornés en terre grise, qui ont au milieu une terre noire mêlée de cendres et de matières carbonisées. L'incinération avait eu lieu sur place ; les vases sont atteints par le feu ; l'un d'eux, des fabriques des officines de Vichy ou de Gannat, est entier ; il est orné d'imbrications naissantes d'un cordon mouluré.

Une belle flèche en silex translucide, parfaitement rectiligne et finement retouchée, a été recueillie très près de cette sépulture ; elle appartient à l'époque solutréenne.

*
* *

A la vente des jetons de la collection Clavière qui a eu lieu à Paris les 7 et 8 avril dernier, on remarquait les pièces suivantes intéressant le Bourbonnais (1):

Numéros 115, Charles de Bourbon, Chambre des comptes.
— 116, Charles de Bourbon, Variété du précédent.
— 117, Antoine de Bourbon.
— 118, Louis de Bourbon son frère.
— 119, Charles de Bourbon le Cardinal.
— 123, Charles de Bourbon (Soissons).
— 125, Henri de Bourbon.
— 126, Louis II de Bourbon, cerf ailé portant au cou l'écu de Bourbon avec cette légende : HOC.NE.NATURA.DOTAVIT. (1578).
— 127, François de Bourbon.
— 128, Catherine de Bourbon.
— 129, Louise Elisabeth de Bourbon. IETTON.DE.MARSI.DE-CHAROLOIS.
— 163, A.-L. Ruzé d'Effiat. (Généralité de Moulins.)
— 165, Le maréchal d'Effiat, Gouverneur du Bourbonnais.
— 169, Le maréchal d'Humières. 1680.
— 188, Henri II de Montmorency, 1625. (Pour la prise de Saint-Martin-de-Ré.)
— 285 D'Argouges. (Intendant du Bourbonnais).

(1) Aucun de ces jetons n'est indiqué dans la *Numismatique Bourbonnaise.*

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



LES ARTISTES BOURBONNAIS

AUX DEUX SALONS

(CHAMPS-ÉLYSÉES ET CHAMP-DE-MARS)

PEINTURE

Nous devons tout d'abord constater que notre petite phalange de peintres bourbonnais n'a pas donné cette année avec tout l'ensemble désirable. Nous ne savons à quoi attribuer le fait, mais il est indéniable, le nombre des exposants se réduisant à quatre.

Notre tâche n'en est pas simplifiée, car ces vaillants, — MM. Outin, Desboutin, Perret et Mlle Favier, — sont des habitués de nos grandes expositions parisiennes, des artistes dont les œuvres sont généralement empreintes des qualités les plus essentielles et dont les dernières, celles dont nous avons à nous occuper aujourd'hui, sont tout particulièrement remarquables.

De MM. Outin et Desboutin, cela n'est pas fait pour surprendre, mais Mlle Favier et M. Perret ne nous avaient donné jusqu'à présent que de confiantes espérances, en partie réalisées aujourd'hui par M. Perret, qui a obtenu une médaille au sujet de laquelle nous lui adressons nos sincères félicitations.

Le tableau de M. Marius Perret, *Départ des pirogues pour la pêche, — Guet-N'dar (Sénégal)*, a pour légende : « Une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires... Si on s'arrête devant ce pays, on voit bientôt arriver de longues

Digitized by Google

pirogues à éperon, à museau de poisson, à tournure de requin, montées par des hommes noirs qui rament debout. En passant les brisants, ils ont chaviré dix fois pour le moins. »

Ceci est emprunté à un livre de Pierre Loti et la scène ainsi décrite par le jeune académicien a été fixée sur la toile avec une exactitude pour laquelle il a fallu à l'auteur une intensité de vision surprenante, jointe à une très grande habileté de travail. Au dire de ceux qui connaissent le Sénégal, cette peinture possède — là est son principal mérite — un saisissant accent de couleur locale. Ce n'est pas la lumière ni la tonalité de l'Algérie, c'est le Sénégal. M. Perret du reste connaît nos deux colonies ; en général, on peut même dire qu'il connaît l'Afrique et qu'il l'a étudiée en artiste épris de son atmosphère chaude et chatoyante.

La composition a de l'ampleur, de la simplicité et du mouvement. Au premier plan, ce sont des sables arides sous un soleil brûlant, puis une mer houleuse et diaprée, écumant sur les brisants ; au loin, un hameau de huttes et à des plans différents des pirogues et des pêcheurs.

L'ensemble a un aspect sévère qui porte à la mélancolie, comme tous les spectacles qui font penser à l'infini et aux mystères de la mer insondable, vivante et attirante.

Il y a aussi de la poésie dans le tableau de M. Pierre Outin, mais d'un ordre bien différent : c'est une poésie toute gaie, toute pimpante. Si elle ne fait pas rêver, elle séduit tout autant. Si on regarde moins loin, on voit mieux et quelles jolies choses ! M. Outin est le maître de la peinture anecdotique, mais il ne veut pas de l'anecdote vulgaire et quelconque comme Boilly l'entendait ; il la veut émue parfois, le plus souvent historique et toujours spirituelle. C'est le cas de son *Pont à roulettes*, qui est bien une des plus exquises choses du Salon des Champs-Élysées.

Très ingénieux, ce pont, et très commode. C'est grand dommage pour la coquetterie féminine qu'il ne soit pas, ou plutôt qu'il ne soit plus d'un usage courant. Il fut un temps,

Digitized by Google

sous le Directoire et avant, où l'on s'en servait moyennant péage, pour passer les ruisseaux des rues de Paris. On ne connaissait alors ni le macadam, ni l'asphalte, encore moins le pavé de bois. On connaissait un peu le pavé de pierre, mais on ne le prodiguait pas. Les rigoles s'étalaient au milieu des chaussées. En temps de pluie, cela se transformait en petits torrents fangeux et le pont à roulettes, qu'exploitaient par surcroît les commissionnaires et décrotteurs, apparaissait soudain, pour être vite transporté, — étant essentiellement mobile, — au gré des passants. M. Outin n'en est donc pas l'inventeur, comme on l'a cru. Il n'en est tout au plus que le *réinventeur*, et il n'a pas droit à un brevet, à moins qu'on ne veuille lui en décerner un pour le secret, dont personne ne lui conteste la découverte, de ces ravissants tableaux de genre où il est inimitable.

Sur le pont à roulettes s'engage, tenant un barbet en laisse, une élégante jeune femme en costume Directoire dont la jupe est relevée sur un bas bien tiré, ce qui, soit dit en passant, a l'air d'intéresser très fort les deux spectateurs qui surveillent de quelques pas l'opération. C'est une scène prise sur le vif et rendue avec une singulière aisance, sans que rien y manque, ni l'animation des physionomies, ni le mouvement de la rue, ni l'éclat et l'harmonie des couleurs. Le pinceau de M. Outin n'a donc jamais été mieux inspiré.

C'est aussi des éloges non moins mérités que nous avons à adresser à Mlle Jeanne Favier : son grand *Portrait de M. Edouard Maroleau* est excellent à tous les points de vue. Le modèle, en habit et en culotte courte, est placé dans une pose originale et en même temps naturelle.

Nous n'avons jusqu'à présent rencontré aux différents Salons, de Mlle Favier, que des portraits. Il semble que ses travaux soient limités à ce genre. Elle y excelle déjà et ses progrès sont tels que l'on peut prédire presque à coup sûr à cette artiste des succès prochains qui mettront son nom en bonne lumière.

Digitized by Google

Aux Champs-Elysées nous ne rencontrons pas d'autres exposants bourbonnais dans la section de peinture. Si nous voulons compléter notre article, il nou sfaut nous transporter au Champ-de-Mars où siège la *Société nationale des beaux-arts* et où nous trouverons M. Marcellin Desboutin, installé avec six toiles de différentes dimensions, généralement petites. Ce sont des études et portraits où, comme d'habitude sa propre image, si expressive et si caractéristique, n'est pas oubliée.

Les lecteurs des *Annales* connaissent de longue date M. Desboutin. En d'autres temps nous avons eu l'occasion de les entretenir de sa personne et de son talent si grand sous les deux formes qu'il revêt, gravure et peinture. Comme aquafortiste, c'est le maître incontesté ; comme peintre, c'est le chercheur scrupuleux, habile et indépendant. Nous avons dit déjà qu'à l'instar des maîtres flamands il aimait à refaire, avec des expressions et des effets variés, son portrait et ceux des membres de sa famille. Cette année il en a encore donné de nouvelles rééditions où se retrouvent sa vigueur soutenue et parfois une exquise douceur. A côté de ces tableaux intimes, qui composent un très intéressant ensemble, il a exposé comme pièce capitale un portrait de femme, avec éventail et dentelles noires dont les tons charbonneux relèvent les nuances délicates d'un visage se détachant bien sur fond rouge. Nous ne devons pas non plus oublier de citer deux têtes d'étude qui sont ravissantes et très fortes : celle d'un enfant italien et celle représentant une Italienne florentine. Les vieux maîtres auraient signé cette dernière.

SCULPTURE

Après cette courte visite au Champ-de-Mars nous revenons en toute hâte aux Champs-Elysées où nous avons, dans le hall immense qui abrite les œuvres innombrables de l'art sculptural, à chercher celles de nos compatriotes.

Là nous resterons plus longtemps que dans les salles de la

Digitized by Google

peinture, car les noms bourbonnais sont moins rares ; on y est du reste plus à l'aise.

Vers l'entrée se dresse sur son socle une statue en marbre signée de M. Adolphe Mony. C'est *Psyché sur la montagne.* On connaît la poétique allégorie de la fable et l'on sait comment les Grecs imaginèrent Psyché pour montrer que l'amour vit de mystère et d'illusion. La future déesse est d'abord, afin d'obéir à un oracle d'Apollon, transportée par Zéphyre sur une montagne pour devenir la proie du monstre inconnu qui la réclame. C'est là que l'artiste nous la représente. Un fléau qui décime le peuple doit cesser par son sacrifice. Elle attend; mais l'Amour, sous la forme d'un papillon, vient la rassurer et murmure : « Ne crains rien, le monstre, c'est moi. » Et le monstre, le joli monstre, va l'enlever vers son palais mystérieux.

Les artistes se sont souvent inspirés de l'histoire de Psyché. M. Coulon a jadis traité ce sujet dans un groupe où figurait aussi Zéphyre, et le Salon même de cette année présente cette curiosité d'offrir deux statues de *Psyché sur la montagne*, exposées côte à côte, interprétées d'une façon presque identique, et toutes deux récompensées d'une mention honorable. Voilà une étrange coïncidence. Ce sont deux statues-sœurs certainement fort belles, mais non également belles, car nous préférons de beaucoup celle de M. Mony à celle de M. Dalagon, qui est l'auteur de la deuxième. A notre avis la différence est sensible entre elles. C'est là une opinion toute sincère, absolument exempte de la préoccupation d'être agréable à un compatriote.

La Psyché de M. Mony a une expression plus douce et plus ingénument attentive. Elle est aussi plus belle, l'ensemble est d'un modelé plus pur, plus moelleux, plus vierge. Le sentiment d'une pudeur inconsciente alliée à cette nudité demivoilée est très délicatement exprimé. C'était la nuance à saisir, l'idée juste sans laquelle l'habileté d'exécution ne pouvait réaliser qu'une œuvre imparfaite. Le Jury devait donner à cette manifestation du talent de M. Mony sa consécration décisive; il l'a fait et nous applaudissons à son vote favorable en adressant nos félicitations à l'artiste qui en a été l'objet.

Digitized by Google

M. Jean Coulon a exposé un groupe en plâtre où l'Amour se livre encore à son éternel badinage. Le voilà le fripon, comme on disait jadis, qui verse son philtre, et voyez comme il sait trouver le chemin des cœurs !... Voyez cette tête adorablement penchée de femme au sourire extasié... ; elle écoute les confidences ou plutôt les promesses du malin séducteur. Est-il rien de plus gracieux ?...

D'un mouvement qui rappelle celui de l'*Hébé Cœlestis* qui valut, en 1888, tant d'éloges à M. Coulon, et non moins voluptueux, la statue qu'il nous présente aujourd'hui entoure le petit dieu de ses bras levés ; elle est dans une pose onduleuse et des plus expressives par son intention de lasciveté. Il n'y a pas à se méprendre sur le sens de cette composition très habile et très belle, et quand même n'existeraient pas les deux pigeons qui se becquètent sur le socle, le sujet paraîtrait encore parfaitement clair : c'est *Rêve d'amour*.

M. Coulon idéalise à merveille la beauté plastique et il sait imprimer à ses créations une allure de souplesse et d'élégance qui les rendent extrêmement agréables. Chez lui, tout est là. Nul ne connaît mieux la forme, la forme féminine surtout et nul ne sait davantage lui donner la grâce, — toujours étudiée, — et l'harmonie.

On pouvait comprendre *Rêve d'Amour* autrement que lui ; on pouvait l'imaginer peut-être avec plus d'ingénuité, car il est bien évident que la parole de Cupidon tombe dans une oreille habituée à l'écouter, je dirais presque une oreille de *cliente ;* mais M. Coulon a eu un point de vue qu'il faut admettre et non un autre ; or ce qu'il a réalisé, c'est la perfection pour le plaisir des yeux.

M. Coulon a encore exposé un buste en marbre, qui est celui de M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe. L'attitude est fière, comme il convient à un législateur habitué aux luttes de la parole ; mais on serait tenté de la trouver quelque peu prétentieuse, si cette considération tout à fait secondaire ne devait s'effacer devant le talent déployé par l'artiste.

Digitized by Google

L'envoi de M. Didier Debut consiste en une statuette en marbre : *Eros*. Décidément, le capricieux lanceur de flèches est en grand honneur parmi nos artistes. Ne nous en plaignons pas, puisqu'il a si heureusement inspiré M. Debut. D'un air vainqueur et sûr de lui, le terrible enfant de Vénus bande son arc et regarde au loin le point où il va viser. Encore un cœur qui va saigner ! Cet *Eros* rappelle les amours frais et dodus de Rubens, et c'est bien la plus charmante chose qu'on puisse imaginer.

M. Gilbert a exposé un buste en plâtre, celui d'une fillette souriant finement. Toute l'attention de l'artiste s'est portée sur la figure, à laquelle le statuaire a su donner le mouvement et la délicatesse de la prime jeunesse.

Nous avons réservé pour la fin : de M. Hippolyte Montillié, de Saint-Menoux, un buste en plâtre et de M. Abel Dachard, un médaillon en marbre. Tous les deux font pour la première fois leur apparition au Salon, et tous les deux annoncent des qualités solides qui se développeront encore plus tard et porteront leurs fruits.

Espérons que les succès de l'avenir couronneront les efforts de ces jeunes artistes, dont nous saluons d'un encouragement sympathique les brillants débuts ; espérons-le surtout pour M. Montillié, qui se recommande particulièrement à l'intérêt par le malheur affreux qu'il a d'être sourd et muet.

La figure qu'il expose reproduit les traits d'un ami dont la profession est révélée par une palette posée en écusson sur le socle. Ce buste est parfait d'exécution. Il attire surtout l'attention par la franchise et la clarté d'intelligence qui rayonne sur le large front d'un visage bon enfant.

Quant au médaillon de M. Dachard, il est finement travaillé, mais la moustache du modèle, si singulièrement relevée à l'extrémité au point de cacher une partie du nez, est d'un effet peu agréable. Ce n'est pas la faute de l'artiste. Nous aurions aussi désiré que le cadre fût un peu agrandi pour éviter que la section du cou fît saillie sur le velours.

Digitized by Google

Mais ces détails ne diminuent rien du mérite très réel de l'auteur.

Nos compatriotes n'ayant rien exposé dans aucune des autres sections des deux Salons, notre compte rendu s'arrêtera forcément ici. Nous regrettons de n'avoir pas à lui donner plus d'étendue ; mais il est cependant bon de dire que, quoique peu nombreuses les œuvres exposées, par le très grand mérite de quelques-unes d'entre elles, composent un ensemble peut-être supérieur à celui des années précédentes.

E. Delaigue.



Digitized by Google



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

V

Funérailles de grands personnages au seizième siècle : Pierre II, 1503 ; — François-Monsieur, 1515 ; — Suzanne, 1521.

L'existence humaine est soumise à cette loi, pour ainsi dire fatale, que le mal est à côté du bien, le deuil succède à la joie, les larmes aux sourires, les regrets à l'espérance. Après avoir fêté la naissance, le mariage ou les victoires des hauts personnages, la foule doit suivre leur convoi funèbre. La pompe des cérémonies suprêmes est un dernier hommage à ceux qui furent les heureux de ce monde, et qui, bientôt, ne seront plus qu'un peu de poussière.

Chez nos aïeux, les cérémonies funèbres revêtaient, dans certains cas, un caractère de grandeur et de solennité qui a vivement frappé l'esprit des contemporains. Nous allons résumer les principales ; celles, du moins, dont nos archives ont conservé le souvenir.

Le seizième siècle s'ouvrit, pour le Bourbonnais, par un deuil public : en 1503, mourut un prince qui, aux yeux de l'histoire, restera peut-être simplement, malgré le rôle important qu'il joua pendant sa vie, le mari d'Anne de France, mais qui, pour ses vassaux, avait été un autre Père du peuple.

Ayant appris que Louis XII se trouvait à Mâcon, Pierre II, bien qu'il fût un peu souffrant, s'était empressé d'aller pré-

Digitized by Google

senter ses hommages à son souverain. Atteint subitement et avec grande violence de « fièvre quartaine », il avait dû prendre brusquement congé du roi et revenir se faire soigner à Moulins. Cluny était sur sa route. Il s'arrêta quelques jours dans cette abbaye célèbre, espérant que le repos le remettrait ; mais, comme son mal ne fit qu'empirer, il voulut être transporté, sans plus attendre, dans la capitale de ses États. Il y languit deux mois, consacrant la fin de son existence à la prière et aux bonnes œuvres.

Héritier de la piété de saint Louis, son aïeul, Pierre II avait obtenu du pape une bulle qui l'autorisait à avoir toujours près de lui une hostie consacrée, et c'est les yeux fixés sur cette hostie qu'il rendit le dernier soupir, le 10 octobre 1503.

La duchesse Anne lui fit faire de magnifiques funérailles, dont les détails nous ont été conservés par un moine de Cluny et par l'écuyer Jacques de la Bigue, présents à la cérémonie (1). Ce double récit est fort long ; nous en transcrirons seulement les passages les plus importants, nous bornant à résumer le reste.

Après avoir énuméré les titres nombreux de Pierre II, « duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont, de Forez, de Gien, de La Marche, vicomte de Sarlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, d'Annonay et de Bourbon-Lancy, pair et chambrier de France, lieutenant général et gouverneur pour le roi, au pays de Languedoc », Jacques de la Bigue fait remarquer, en termes pompeux, que si le duc de Bourbon est mort, c'est qu'il manquait « une perle au divin trésor », puisque « le mardi, dixième jour d'octobre, entre midi et une heure, Dieu, Notre Seigneur, voulut avoir et prendre son âme, pour en décorer ses sièges, afin qu'il soit

(1) Jacques de la Bigue, écuyer et valet de chambre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII, « très-humble et très-obéissant sujet, serviteur et vassal » de Pierre II, nous donne des renseignements complets sur les derniers moments du prince et sur ses obsèques. Le moine de Cluny, qui n'a pas quitté Souvigny, raconte seulement ce qui s'est passé dans cette ville.

Digitized by Google

exemple et mémoire à tous autres princes, ses successeurs, de sa belle mort et trépas ; non pas mort, mais vie perdurable, après la transitoire, qu'il a acquise par ses bonnes opérations et vertus, dont il a bien usé pendant le cours de sa vie ».

Se sentant près de sa fin, Pierre II prit ses dernières dispositions, temporelles et spirituelles. Il désigna pour exécuteurs testamentaires ses deux neveux, l'évêque de Clermont et le gouverneur de Guyenne, et ses deux chambellans, des Cars et de la Linière. Ces quatre personnages devaient régler l'ordre des funérailles et faire transporter le corps du défunt à Souvigny, car Pierre désirait reposer auprès de son père Charles.

Puis, le bon duc « voulut avoir et prendre, en bonne et grande dévotion, tous et chacun les saints sacrements que notre mère la sainte Eglise a ordonnés à tous bons et vrais chrétiens et catholiques, lesquels il reçut en grande humilité et révérence, et principalement le corps de Notre Seigneur, duquel il fit et avait fait toute sa vie, contre l'ennemi d'Enfer, son écu et sa targe, devant lequel il fit tant de bonnes et dévotes oraisons, contritions, grandes protestations et confession générale de ses péchés que bon et vrai catholique pourrait faire ».

On sait combien, à cette époque, la politique aimait à se couvrir du manteau de la religion. Louis XI portait toujours sur lui des médailles bénites, devant lesquelles il ne manquait jamais de s'agenouiller, avant de prendre une détermination importante. Son gendre, Pierre II, qui vit constamment grandir sa fortune sous ce règne, pendant que les plus hauts barons étaient brisés par la volonté inflexible du roi, ne réussit peut-être à se maintenir dans les bonnes grâces de ce prince ombrageux qu'en imitant ses pratiques, avec une respectueuse docilité. Louis XI avait, cousue à son chapeau, l'image de la Vierge toujours avec lui ; Pierre II, « par privilège spécial du pape » se faisait suivre partout d'une hostie consacrée, et jamais, dit son biographe, il ne laissa passer un jour « que

Digitized by Google

deux fois il ne l'adorât ». Aussi est-ce « les yeux fixés sur le corps de Notre Seigneur et sur la croix » qu'il rendit le dernier soupir, « ayant toujours l'œil et le cœur à Dieu ».

Six heures après le décès, les exécuteurs testamentaires réunirent en conseil les principaux officiers de la maison de Bourbon et, de concert avec eux, ils arrêtèrent l'ordre des cérémonies funèbres.

Par leurs soins, le cœur du feu duc fut placé dans un coffret de plomb et enterré devant le grand autel de Notre-Dame, de Moulins, « où étaient déjà le cœur de feu Monseigneur le duc Jean, son frère, et le corps de madame Jeanne de France, épouse dudit duc Jean ».

Le corps fut ensuite exposé dans une salle richement ornée de tapisseries précieuses (1). Il était placé, le visage découvert, revêtu d'une robe d'apparat, sur laquelle s'étalait l'ordre de Saint-Michel (2), sur un lit de parade, garni d'un drap d'or « bien riche, or sur or, frisé, frangé de franges de fils d'or, traînant en terre, de chaque côté, de deux aunes ».

Au pied du lit était un bénitier d'argent, entouré de quatre

(1) Ces tapisseries, laine, soie et or, représentaient « les douze apôtres, les douze prophètes, le couronnement de Notre-Dame et les quatre évangélistes. A cette époque, les tentures des appartements n'étaient pas seulement un objet de luxe ; elles étaient nécessaires pour atténuer le froid humide des murs, presque toujours fort épais, des anciens châteaux. Pendant longtemps, en guise de tentures, on fit usage de nattes de jonc, diversement tressées et coloriées, que l'on remplaçait parfois, en été, par des branches d'arbres verts, fraîchement coupées. Plus tard les tapisseries de Bergame, de Hongrie et surtout de Flandre, de beaucoup les plus riches, furent en grande faveur. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, tout en conservant les tapisseries, que les Gobelins et la Savonnerie multiplièrent, on se servit, pour garnir les murs, de cuirs gaufrés, argentés ou dorés et de boiseries sculptées, surmontées de panneaux de soie ou de Damas. Pour les fortunes médiocres, les toiles de Perse fournirent une décoration fort convenable. Enfin, les papiers peints, si perfectionnés de nos jours, ont donné, dans les maisons les plus modestes, l'illusion, à défaut de la réalité, des tentures d'autrefois, ou des peintures murales, qui souvent les remplaçaient.

(2) Cet ordre, créé en 1469, par Louis XI, fut tellement prodigué, au seizième et au dix-septième siècle, que Louis XIV dut le réorganiser, en 1665 ; mais alors il ne comprenait que 36 chevaliers. Sa devise : *Immensi tremor Oceani*, rappelait le Mont-Saint-Michel, contre lequel se brisaient impuissants les flots de l'Océan. Des coquilles d'or formaient le collier qui soutenait l'image de l'archange.


Digitized by Google

grands cierges et de deux grosses torches, brûlant jour et nuit.

La veillée fut faite par 24 archers de la garde du duc, « avec leurs hallebardes et bien accoutrés », et par 24 prêtres « religieux, qui disaient le psautier ».

A quatre heures du soir, pendant que les cloches des églises sonnaient le glas, on ouvrit les portes du château, et tout le monde, gentilshommes, bourgeois, manants, fut admis dans la salle funèbre. « Il y vint si grande abondance de peuple, à graves lamentations et cris, qu'il n'est si dur cœur qui ne fût ému à pitié et à pleurs ». La nuit venue, le corps, « bien aromatisé, pulvérisé de bonnes poudres et bien embaümé », fut enfermé dans un cercueil de plomb et porté dans la chapelle neuve du château, où on l'exposa sous un dais, après l'avoir recouvert d'un riche drap d'or, orné d'une grande croix de damas. Là aussi le peuple fut admis, et il vint en foule jeter de l'eau bénite sur le cercueil.

L'exposition du corps dura quinze jours, pendant lesquels « treize douzaines de prêtres, tant mendiants que autres », récitèrent le psautier, à voix basse, douze par douze, sous la surveillance de « guet et garde », afin qu'il ne se produisît aucune interruption dans les prières. Les chanoines, en grand costume, dirent, chaque jour, deux messes chantées à Notre-Dame et une troisième dans la chapelle du château, en présence de tous les membres de la famille et de la maison du défunt. En outre, trente messes basses étaient dites journellement auprès du corps. Des services analogues eurent lieu dans les églises et les couvents de toutes les provinces soumises à l'autorité de Pierre II, notamment à Bourbon, Hérisson, Verneuil et Riom, où il y avait des chapitres et où, par conséquent, on pouvait déployer une plus grande pompe.

Les pauvres furent l'objet de charitables libéralités : chaque jour, on distribua de larges aumônes à tout venant ; on dota même plusieurs jeunes filles, choisies parmi les familles du peuple les plus dignes d'intérêt.

Le jour des obsèques, les exécuteurs testamentaires char-

Digitized by Google

gèrent M. de la Lière, capitaine des archers de la garde, de veiller au bon ordre de la cérémonie. M. de la Lière s'adjoignit plusieurs commissaires (1), et par leurs soins, le cortège, qui devait accompagner le feu duc, fut ainsi ordonné :

1° Quatre cents pauvres ouvrant la marche. Ils allaient deux à deux, chacun portant une torche, avec blason aux armes de Bourbon ;

2° Cent autres pauvres vêtus de deuil, « portant, chacun, une grosse torche de quatre livres, où pendait un grand écu, aux armes de feu Monseigneur », entouré du collier de Saint-Michel « tout de fin or et azur » ;

3° Tous les gens d'église, séculiers et réguliers, avec leurs insignes ;

4° « Les varlets et aides des offices », vêtus de deuil ;

5° Tous les chefs d'offices ;

6° « Les varlets de chambre, sommeliers de chambre et chirurgiens » (2) ;

7° Les clercs d'offices (3) ;

8° Les maîtres des requêtes (4) ; les officiers des finances (5) et les secrétaires (6) ;

9° Deux huissiers de salle, une verge noire à la main (7) ;

---

(1) « Le sieur de Sarriac, le sieur des Forges et Aspremont, seigneur de Marcillat, et Jacques de Bigue, commis pour appeler les seigneurs et autres, selon qu'il avait été ordonné par rôle ».

(2) Panetiers ou échansons, les *Sommeliers* étaient d'ordinaire des officiers de bouche. Il y avait, cependant, dans quelques maisons princières, des sommeliers de corps, assimilés, comme ici, aux chambellans. Si estimés de nos jours, mais regardés alors comme des inférieurs par les médecins et traités d'égal à égal par les barbiers, les *Chirurgiens* eurent longtemps une position modeste. Voilà pourquoi nous les voyons rangés, pour le cortège, parmi les gens des offices.

(3) En dehors de l'Église, le mot *Clerc*, synonyme de lettré, a longtemps désigné le titulaire d'une charge ou d'une fonction, plus particulièrement d'une fonction subalterne de judicature.

(4) C'étaient MM. de la Lière, prieur de Riz, Jacques de Lorme, seigneur de Praviers, Jean de Colonges, seigneur de la Mothe, Martin Rolant, seigneur de Mas.

(5) Philippe Billon, trésorier général, Philippe du Crouzet, maître de la chambre aux deniers, Jean Petitdé, élu de Bourbonnais.

(6) Guillaume Ponceton, Guillaume de Jaligny, Jean Chanteau et Guillaume d'Aigrepont.

(7) Les *Huissiers de salle ou de cabinet*, qu'il ne faut pas confondre avec


Digitized by Google

10° Les quatre maîtres d'hôtel ordinaires (1);

11° Les panetiers, échansons et écuyers tranchants, au nombre de douze, tous gentilshommes;

12° Quatre trompettes, « avec leurs trompets (*sic*) sur le col, sans être sonnés »;

13° Le sieur de Fourchault, portant le guidon du défunt (2);

14° Le seigneur du Bouchat, portant l'enseigne du duc, « de semblable couleur et devise » que le guidon;

15° Entre quatre hérauts d'armes, dont l'un, nommé Bourbon, portait la cotte d'armes du duc « toute playée», marchait le sieur de Cousaut, premier baron du Forez, tenant d'une main « le timbre », ou casque doré, orné d'une fleur de lis, et de l'autre, l'écu du prince, « sans le collier de l'ordre »;

16° Au milieu de vingt-quatre pages en deuil, allant à pied, venait, « sur un grand coursier » entièrement recouvert de velours noir, le premier écuyer d'écurie », Loysel de Prodines, portant l'épée du feu duc dans son fourreau, semé de fleurs de lis;

17° Un huissier d'armes, avec ses insignes;

18° Vingt-quatre archers de la garde, en grand deuil, portant le cercueil. Ce cercueil était recouvert de deux draps, l'un de velours noir, avec croix blanche, l'autre « d'or sur or

---

les huissiers de justice, appelés alors *sergents*, avaient des fonctions multiples; ils précédaient les officiers de bouche, garnissaient d'un coussin le banc sur lequel devait s'asseoir le seigneur, pour dîner, veillaient à l'*huis*, c'est-à-dire à la porte de la chambre seigneuriale. Ils tenaient à la main une verge blanche, symbole de leur dignité. Ici la verge est noire, à cause de la cérémonie funèbre à laquelle ils prennent part.

(1) Antoine de la Fin, seigneur de Beauvoir, M. de la Chaise, Bernardin Peloux, bailli d'Annonay, et M. de Saint-Gyraut. De ces maîtres relevait tout le personnel de la *bouche*, comprenant le *Gobelet* ou service de la table, la *Cuisine*, *la Paneterie*, l'*Échansonnerie*, *la Fruiterie* et la *Fourrière*, c'est-à-dire le bois, le matériel, etc. Ce personnel était fort nombreux; il n'y avait pas moins de 500 officiers pour la bouche du roi, et l'on sait que la maison de Bourbon avait un train presque royal.

(2) Ce guidon était en taffetas frangé, « moitié de couleur tannée et moitié de couleur blanche ». Au milieu on avait représenté un Cerf-Volant, entouré de langues de feu, qui jaillissaient d'une nuée d'azur. Autour du cou et des épaules du cerf s'enroulait une ceinture d'azur, sur laquelle on lisait la devise de Bourbon : *Espérance*.

Digitized by Google

frisé, traînant d'une aune et demie de tous côtés ». Sur ce drap était placée l'image du duc, l'ordre de Saint-Michel au cou, la tête reposant sur un oreiller de drap d'or et coiffée du chapeau ducal, garni de pierreries (1). Au-dessus, un dais magnifique et une riche couverture, frangée d'or, étaient soutenus, au moyen de lances noires, par dix chevaliers (2). Les quatre coins du drap mortuaire étaient portés « par quatre autres chevaliers ou chambellans » (3). A droite du cercueil marchait le sieur de Bossai, qui portait le « pannon » ou pennon du duc, « aux couleurs et semblable devise » que le guidon. A chaque coin du dais se tenait un baron, portant une bannière carrée, aux armes de Bourbon (4).

19° Derrière le corps, mais assez loin, « comme deux toises » s'avançaient les membres de la famille de Bourbon, d'abord Charles d'Alençon, gendre choisi par Pierre II, puis le comte Charles de Montpensier, François-Monsieur, son frère, monseigneur de Vendôme, aïeul de Henri IV, et Monseigneur de Carenci (5); tous en grand deuil, avec un long manteau. Un jeune homme portait la queue du manteau du duc d'Alençon, longue de deux aunes; les autres queues, de dimension moindre, traînaient par terre.

(*A suivre.*) H. FAURE.

(1) Il y en avait pour 80,000 écus, car on y avait employé « partie de toutes les meilleures pièces de la maison de Bourbon ».

(2) Le chroniqueur en nomme seulement six : « les sieurs de Lynières, de Dyors, de Leaige, de Villeneufve, de Beauvoir, de Crest. » — Nous transcrivons le nom des gentilshommes qui figurent à cette cérémonie, pour donner un aperçu de la noblesse du Bourbonnais à cette époque.

(3) « Les sieurs de Cavillat, de Beauchamp, des Cars et des Bordes ».

(4) Ces quatre barons étaient : les sieurs de Listenois, de Murat, de Bressolles et de Châteaumorand.

(5) La maison de Carenci, qui s'éteignit après trois générations, avait eu pour chef Jean de Carenci, troisième fils de Jean de la Marche, petit-fils de Louis Ier, duc de Bourbon.

Digitized by Google



L'ÉGLISE DE ROCLES

Cette petite église, dont nous donnons le joli portail d'après le dessin de M. l'abbé Coulhon, a cela de particulier que, comme la plupart de celles construites par les Franciscains, elle présente deux nefs égales et longitudinales. L'une était réservée aux fidèles et l'autre à la communauté; une cloison mobile placée entre les piliers les séparait.

L'église de Rocles est donc, suivant l'expression adoptée pour ces sortes de monuments, *en besace*.

Elle offre deux constructions d'époques différentes. La première est du XIe siècle; c'est du roman byzantin et l'on pourrait ajouter : *mauresque*. L'élégant portail percé sur la nef gauche justifie cette dénomination. Quatre jolies colonnes avec bases et chapiteaux supportent le tympan plein cintre, billeté et circonscrivant dans trois séries d'arcatures moulurées et ornées une dernière arcature surbaissée et échancrée de sept lobes à fer à cheval, type de l'ornementation mauresque (1). Le massif saillant de ce portail est encadré de deux élégantes colonnettes semi-engagées et sommées d'un chapiteau amorti un peu au-dessous de l'entablement dont le tailloir est profondément mouluré.

Une ouverture quadrilobée est percée au-dessus du portail.

---

(1) Ce nombre sept est symbolique. Le portail de l'église de Marigny n'a que trois lobes, et symbolise la Trinité ; celui si curieux de Saligny, aujourd'hui détruit, offrait le même genre architectural.


Digitized by Google

Avec l'abside en cul de four et la tour octogone, ces parties sont de la première construction.

Un cordon billeté règne au pourtour de l'édifice.

La flèche, belle pyramide en pierres d'appareil, n'a été édifiée qu'au XIIIe siècle.

La deuxième partie du monument date du XVe siècle ; les fenêtres ogivales sont assez caractéristiques pour nous renseigner exactement à ce sujet.

La forme des piliers, qui rappelle ceux de la collégiale de Moulins, est encore une indication très précise pour déterminer cette époque du XVe siècle. Les arcatures simulées sur les deux murs latéraux reposent sur des piliers engagés ; ils reçoivent aussi les nervures de la retombée des voûtes.

Le pilier qui est en avant du sanctuaire est bien plus volumineux que les autres.

L'une des absidioles a conservé son autel primitif. Le bénitier a été creusé dans un chapiteau roman renversé; il est orné sur la face de deux tiges saillantes réunies dans le bas, et se terminant par deux volutes au sommet.

Les clés de voûte sont réunies par une bordure chargée de lis ; on pourrait voir dans cette disposition une allusion à la dépendance de cette église priorale du prieuré du Montet-aux-Moines, fondé au Xe siècle par les sires de Bourbon ou les Montboissier d'Auvergne.

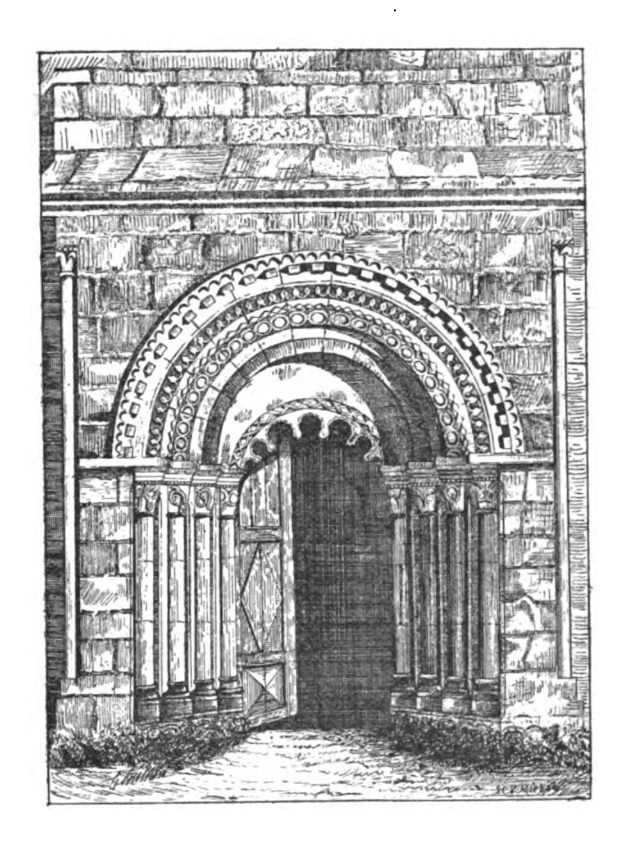
Les bâtiments claustraux ont disparu; ce qui en reste appartient au XVIIIe siècle.

Le bourg a son histoire confondue avec celle des localités voisines.

En 1378, après le départ des Anglais, les habitants de Rocles, de Saint-Sornin, de Tronget et de Deux-Chaises aidèrent de leurs deniers et de leurs mains à relever les ruines des remparts, des fossés et du château du Montet, cette ville ayant sa prépondérance directe sur le prieuré de Rocles, dont le prieur était à la nomination de celui du Montet.

Le dernier prieur (1793) fut M. Lucas.

Digitized by Google



PORTAIL DE L'ÉGLISE DE ROCLES

Digitized by Google

Au XIVe siècle Rocles était dénommé Roclis (Ecclesia de).

Au XVIe siècle, Nicolas de Nicolay écrivait : « La cure de « Rocles titulaire Me Huges de Favergne demeurant à Cluny, « la dicte cure à la collation du prieur du Montet, et vaut. XI L.

« Le prieuré du dict Rocles, possédé par Hector de Sainct « Hillaire escollier estudiant à Paris, est le dict prieuré à la « collation du dict prieur du Montet, et vaut. . . . I L.

« Au siège du Montet, chapitre LXXXII.

« Rocles, paroisse qui contient avec la baillie d'Abret vjxx vij feuz. »

Elle faisait partie de la châtellenie de Murat.

Francis Pérot.

Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

B) — François *Passevant*, marié le 4 août 1681 à Anne *Sablier*, dont quatre fils et deux filles, tous morts en bas âge.

Pierre *Passevant*, sieur de Châteaufavier, praticien, mort dès avant le 18 mars 1687, épousa dès 1679 au moins Marie *de la Chaulme*, fille de Pierre, docteur en médecine, et de Gilberte *Valet*. Il en eut :

A) — Gilberte, mariée le 27 février 1702 à Annet *Terrier*, fils de feu Antoine et de Anne *Delaage*.

B) — Jeanne, morte sans alliance à vingt ans le 20 décembre 1702.

C) — Jean-Baptiste, qui suit.

Jean-Baptiste *Passevant*, né à Châteaufavier le 4 décembre 1679, épousa le 28 mai 1715 à Montluçon, Charlotte *Le Bel*, fille de feu Claude, écuyer, seigneur du Soulier, et de Elisabeth *des Ages*, dont un fils, qui suit.

Nicolas-François *Passevant*, né le 21 septembre 1716, bourgeois d'Huriel, épousa à Montluçon le 25 octobre 1734 Françoise *de Châteaubodeau*, fille de feu messire René-Marie, écuyer, et de feue Suzanne *Dénemery*, native de Saint-Fargheol.

Ici, je perds les traces de cette famille, qui se fixa à Huriel et à Domérat. Je pense toutefois que c'est de cette dernière alliance que descendait Joseph *Passevant*, propriétaire à Montluçon en 1811, le dernier que j'aie connu de son nom.

Digitized by Google

Pastellon. — Voy. *Durantie.*

Pasturault (Simon), paroisse de Saint-Pierre.

P. 27. — 5 d. t. pour une maison avec jardin à Saint-Pierre.

Patherin. — Voy. *Raveau.*

Patrinat (Jacquette), veuve de feu Guillaume Marquat, comme tutrice de Christophe, Marie et Jeanne, ses enfants.

P. 43. — 3 s. 1 d. t. pour un vignoble à Villemorte.

Patrinat (Jacquette), veuve de feu Guillaume Marquat, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 399. — 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Du Pauper (Guillaume), prêtre, curé de Saint-Palais, vicaire de Saint-Nicolas.

P. 153. — 50 s. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 154. — 6 d. t. pour un jardin.

Peirstence (Jeanne), veuve de Pierre Gros, des Varennes, pour elle et pour Claude, Henry et Isabeau Gros, ses enfants.

P. 264. — 12 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Peirstence. — Voy. *Blanc.*

Pellin (Jean), Jacques Gomard et Gilbert Barraud.

P. 755. — 4 livres pour les héritages composant le Mas-Manant, paroisse de Néris.

Pellin, seigneurs de Châteauvieux, Cucherat, etc.

En outre de la citation ci-dessus, le même Jean *Pellin* est encore nommé incidemment au Terrier comme possesseur d'un vignoble à Châteauvieux. Depuis cette date, et pendant tout le temps que les *Pellin* me sont connus, c'est-à-dire pendant deux siècles environ, je les vois habiter avec une constance rare, le même village, la même terre de Châteauvieux, à la porte de Montluçon, sur la route de Désertines.

Eustache *Pellin*, fils de Jean, acheta, par acte du 22

Digitized by Google

septembre 1527, le bois des Gruaux, près Désertines, à François *Perrot* et Marguerite *Joliclerc*, sa femme. Il fut l'arrière-grand-père du suivant.

Noble Gilbert *Pellin*, sieur de Châteauvieux, conseiller du Roi et élu en l'élection, né vers 1590, mourut avant le 21 juin 1640, laissant veuve Bénigne *Boirat*. De ce mariage étaient issus :

A) — Gilbert, qui suit.

B) — Marie *Pellin*, mariée le 6 septembre 1655 à Jean-Pierre *de Tissandier*, écuyer, seigneur de Fretaize, fils de Gabriel, seigneur de la Vaury, et de Marguerite *du Lyon de Quinsaines*. Elle vivait encore en 1699.

Noble Gilbert *Pellin*, seigneur de Châteauvieux et de Cucherat, mourut dès avant le 20 juin 1660. Il avait épousé le 12 juin 1655 Anne *Luylier*, fille de Gilbert, marchand à Montluçon, et de Louise *Alamargot*. De ce mariage il provint au moins un fils : Antoine *Pellin*, né le 24 février 1658. Je ne sais rien touchant sa destinée, mais le nom ne se retrouve plus après lui dans nos actes paroissiaux (1).

Du Peret (Nicolas), bourgeois de Montluçon.

P. 809. — 12 d. t. pour un pré à la Brosse.

Du Peret. — Voy. *Tronçon*.

Perichon (Pierre), prêtre.

P. 143. — 60 s. t. pour une maison et aubérie.

Perichon. — Voy. *de la Font*, — *Perricon*.

(Cette famille est la même que celle de *Perricon*, citée plus loin. J'y renvoie donc pour les quelques renseignements que j'ai pu recueillir la concernant.)

Perichot (François), bourgeois de Montluçon.

(1) **Armes** : ***D'or à la fasce vivrée d'hermines.***

P. 486. — 8 s. 1 d. t. pour une maison au faubourg de Saint-Pierre.
P. 771. — 8 d. 1 maille t. pour une maison au faubourg de Saint-Pierre.

PERICHOT (François), Jean DES CHAUMES et Mathieu JOLLIVET, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 488. — 16 d. t. pour une maison au faubourg de Saint-Pierre.

PERONNELLE, veuve de feu Robert GILLET, pour Colas GILLET, son fils.

P. 761. — Une coupe de seigle pour une terre à la Côte-Brian.

PERRICON (Nicolas et François), frères, enfants de feu Mathé PERRICON.

P. 48. — 8 s. 3 d. t. pour une maison place du Marché-aux-Blés.

Le nom de cette famille s'orthographiait indifféremment jusqu'au XVII[e] siècle, *Perricon*, *Périchon* et *Perijeon*, ce qui rend sa trace assez difficile à suivre. Ce n'est qu'après de longues incertitudes que j'ai pu me convaincre de l'identité absolue de ces trois formes. Mais aujourd'hui, je ne saurais conserver aucun doute, en face d'actes qui, pour la même personne, donnent alternativement deux orthographes tant dans la signature que dans le corps de l'acte. — La forme la plus ancienne devait être *Périchon ;* au XVII[e] siècle, une branche de la famille qui était parvenue à la fortune, adoptait plus volontiers *Perricon,* sans doute pour se distinguer des autres branches, restées dans une situation inférieure, mais les exceptions sont nombreuses dans l'une et dans l'autre. L'*Armorial général* seul donne *Périjeon,* mais la personne qu'il cite m'est parfaitement connue et signait distinctement *Perricon* ou *Périchon* dans tous les actes où elle figure.

La famille semble avoir été assez nombreuse, et probablement divisée dès l'époque du Terrier, puisque ce recueil ne mentionne pas moins de sept personnages distincts du nom de *Perricon* ou *Périchon.* Il serait, je crois, peu facile de dire aujourd'hui comment ils se rattachent aux représentants plus modernes du nom. Dès 1590,

Digitized by Google

ceux-ci figurent en grand nombre dans nos registres paroissiaux. Il y avait vers 1600 neuf *Périchon* mariés et pères de famille à Montluçon, sans lien apparent entre eux. Deux seulement ont eu une postérité un peu prolongée, ainsi qu'il suit :

I. — Louis *Périchon*, menuisier à Montluçon, époux de Gilberte *Gabiolat* dès avant 1605, eut d'elle au moins huit enfants, parmi lesquels Gilbert, qui suit, — Jacqueline, née en 1617, mariée vers 1650 à Toussaint *Bigot*, menuisier et maître sculpteur, — et Jeanne, mariée dès 1635 au moins à Jean *Brilhon*, arquebusier.

Gilbert *Périchon*, époux de Gervaise *Cluzerat*, mourut avant 1638, père d'un seul fils.

Louis *Périchon*, né posthume, le 10 janvier 1638, mourut le 20 décembre 1712. Menuisier à Montluçon, il épousa en premières noces Claude *Aujouannet*, et en secondes noces, le 31 mai 1703, Marianne *Thuret*. Le premier mariage seul lui donna sept enfants, tous morts en bas âge, sauf peut-être un fils, Jean, né le 24 février 1680, et dont la destinée m'est inconnue.

II. — Philippe *Périchon*, souvent aussi nommé *Perricon*, et signant lui-même tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, était marchand boucher et bourgeois de Montluçon dès 1596. Il vivait encore en 1629, et avait une sœur, nommée Marguerite (*alias* Marie), épouse dès 1601 de Jean *Preschonnet*, bourgeois de Montluçon. Il avait épousé dès avant 1614 Jacquette *Bobinet*. Il en eut entre autres enfants :

A) — Louise, mariée dès avant 1641 à Antoine *Le Long*, avocat en parlement.

B) — Gilbert, qui suit.

Gilbert *Perricon* (d'après sa signature ordinaire, mais souvent aussi nommé *Périchon* aux actes de naissance de ses enfants), né vers 1612, mourut âgé de soixante-huit ans le 17 septembre 1680. Licencié ès lois et avocat en

Digitized by Google

parlement dès 1638, il fut échevin de Montluçon l'an 1674. Il épousa dès avant 1645 Claude *Perrine*, sœur de Nicolas *Perrine*, sieur de Landier, aussi avocat. Il en eut deux filles et un fils, celui-ci mort sans alliance ; une seule des filles paraît s'être mariée : Marie-Louise, née le 3 novembre 1645, morte le 30 octobre 1726, veuve de Léon *Garreau*, sieur des Isles, procureur du Roi aux traites foraines. C'est elle qui figure à l'*Armorial Général* (Reg. Montluçon, n° 134), sous le nom de Marie *Périjeon* (1).

Le 24 ventôse an XI vivait à Montluçon Catherine *Périchon*, âgée de cinquante ans, épouse de Pierre *Kurzenne*, capitaine à la suite de la 26e demi-brigade légère. J'ignore si elle descendait de la famille dont je viens de parler.

PERRON (Pinon), femme d'Olivier DE BEAUMANOIR, bourgeois et marchand, pour elle et pour Colas, Marie et Jacquette GILLET, ses enfants, issus de son premier mariage avec Olivier GILLET.

P. 401. — 17 d. 1 maille t. pour une maison à Notre-Dame.

Péron, *alias Perron*, seigneurs du Cluseau, Longeville, etc.

Cette famille, tout en continuant d'habiter Montluçon, a eu une branche établie dans le haut Berry et la Marche. Je ne dirai rien de celle-ci qui sort de mon cadre. Voici comment ont fini les *Péron* montluçonnais.

François *Péron*, marchand à Montluçon dans la première moitié du XVIIe siècle, épousa Marie *Cornereau* dont il eut, avec deux filles, trois fils : André, marié à Louise *Cailhe ;* — François *Péron de Longeville*, curé de Châteauvieux, mort en 1711, âgé de soixante ans ; — et Blaise, qui suit.

Blaise *Péron*, marchand et bourgeois de Montluçon, né en 1643, mort en 1694, époux de Marguerite *Le Bouys*, en eut :

(1) Armes : *D'argent à un sautoir de sinople et une bordure de gueules.*

Digitized by Google

A) — Gilbert, qui suit.

B) — François, né le 15 novembre 1681, prêtre communaliste de Notre-Dame, chanoine de Saint-Nicolas.

C) — Pétronille, mariée le 12 juillet 1695 à Jean *Fourneau* (1), sieur de Crebert et de Cerclier, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel, fils de Jean-Joseph et de Anne *Cornereau*.

D) — Anne, femme de François *Bobinet*, notaire royal.

Gilbert *Péron*, sieur du Cluseau, bourgeois de Montluçon, épousa le 9 février 1711 Anne *Parret*. Il en eut seulement deux fils, morts tous deux en bas âge, et une fille dont j'ignore la destinée (2).

PERROT (François), de Désertines.

P. 263. — 3 s. t. pour un vignoble au terroir de Puy-Leguogne, près Désertines.

I

Perrot, seigneurs des Gozis, Chezelles, Estivareilles, les Chalais, les Volives, Montigny, les Modières, Pollier, Chamblanc, Fonteneuille, les Lisses, le Trayet, les Roudiers, les Saux, Saint-Angel, Boiscontaut, Vaux-sous-Modun (en partie), Sauljat (en partie), la Naute, Villards, Ozanne, Beaumont, Champriant, le Mazeau, la Chappe, les Jouesnais, les Gurest, les Montais, Cheberne, etc.

L'une des rares familles citées au Terrier qui subsistent encore aujourd'hui. L'une aussi des plus nombreuses. Sa filiation ininterrompue remonte à Jean *Perrot*, habitant de Désertines vers 1440, et père de François ci-dessus, lequel eut lui-même un fils nommé aussi François, qui épousa en 1526 Marguerite *Joliclerc*. Je ne suivrai pas ici

(1) Dénommé par erreur Joseph dans son acte de mariage.
(2) Armes : *D'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un lionceau d'argent ; au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.*
Alias : D'argent à un tigre couché de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. (Ce sont évidemment les mêmes armes que les précédentes, mais défigurées ou peut-être brisées.)

Digitized by Google

dans tout son détail sa nombreuse descendance, et les rameaux qu'elle a poussés ; je me contenterai de faire connaître brièvement les principaux.

Mathieu *Perrot*, seigneur d'Estivareilles, de Chezelles et de Montigny, etc., arrière-petit-fils de François et de Marguerite *Joliclerc*, fut le premier qui vint s'établir à Montluçon, où il fut d'abord greffier en l'élection, puis notaire royal et procureur au grenier à sel. Marié deux fois, il épousa le 13 novembre 1644 Gilberte *de Romanne*, fille de feu Antoine et de Catherine *de la Chaulme ;* puis devenu veuf, il se remaria le 12 février 1654 à Marie *de la Font*, fille de feu Jean et de Louise *Delhort*. Ces deux alliances donnèrent dix enfants, parmi lesquels je citerai seulement Jean Gilbert, qui suit, et Jean-Baptiste *Perrot*, seigneur de Montigny, fils du second lit, conseiller et procureur du Roi en la châtellenie de Thizon, et procureur du Roi du fait commun en la ville de Montluçon, marié en 1682 à Marie-Marguerite *de Favières*, fille d'Antoine, seigneur de Chauvigny, président en l'élection, et de Anne *Luylier de la Rivière*, dont naquirent quinze enfants, tous morts sans postérité.

Jean-Gilbert, seigneur d'Estivareilles et des Modières, premier du nom, président au grenier à sel, puis lieutenant du Roi en l'élection, fut comme son père marié deux fois: la première à Marie-Madeleine *Vauvret*, fille de Jean, seigneur de Bouyon, président au grenier à sel, et de Marie *Soulaud* (18 avril 1674) ; la seconde à Gilberte-Thérèse *Chacalon*, fille de Philibert, seigneur de la Grange, Virlobier, etc., et de Claude *Aumaistre* (19 février 1686). Du premier mariage naquit Jean-Gilbert, qui suit, et du second Gilbert-Bon, auteur de la branche des Modières, rapportée plus loin.

Jean-Gilbert *Perrot*, seigneur d'Estivareilles et de Chezelles, second du nom, lieutenant du Roi en l'élection et subdélégué de l'Intendance, né en 1681, mourut en 1736.

Digitized by Google

Il fut aussi marié deux fois. Le 27 février 1702 il épousa Françoise *Graillot,* fille de feu Nicolas, seigneur de la Naute, grenetier au grenier à sel, et de Jeanne *Méténier*, et le 13 août 1708, il convola avec Anne *Foureton*, fille de Laurent, écuyer, seigneur de Margelay, gentilhomme de la vénerie du Roi, et d'Anne-Marguerite *Deschamps*. Ces deux alliances lui donnèrent en tout neuf enfants, desquels je citerai seulement :

A) — Gilbert-Nicolas, auteur de la branche des Chalais et de Chezelles.

B) — Jean-Raymond, auteur de la branche d'Estivareilles.

C) — Jean-Baptiste-François, auteur de la branche des Gozis.

I. — Gilbert-Nicolas *Perrot des Chalais*, seigneur des Chalais et de Chezelles, conseiller du Roi et son lieutenant en l'élection, né en 1704, épousa le 18 juin 1737 Marie-Josèphe *Bardonnet*, fille de Claude, seigneur de Gondailly et de la Toulle, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de Marie-Gabrielle *Vernoy*. Il mourut en 1758, laissant neuf enfants, parmi lesquels Gilbert-Bon, qui suit, et Claude, rapporté après son frère.

Gilbert-Bon *Perrot de Chezelles*, directeur du bureau royal de la correspondance au ministère des Affaires étrangères, puis procureur syndic du département de Montluçon en 1789, mourut juge à Paris en 1813. Il épousa le 19 juillet 1791 Florence-Françoise-Julie-Isabelle *Roussel de Bourrette*, dont il eut seulement deux fils : Bon-Joseph-François, qui suit, et Claude. Ce dernier, conseiller à la cour royale de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1797, mourut en 1879, ayant survécu au seul fils que lui avait donné son alliance, contractée en 1821, avec Thérèse-Pauline-Esther *de Maleville*, fille de Pierre-Joseph, marquis *de Maleville*, comte de l'Empire, pair de France et conseiller à la cour de cassation.

Digitized by Google

Bon-Joseph-François *Perrot de Chezelles*, conseiller à la cour de cassation, chevalier de la Légion d'honneur, né en 1795, mourut en 1875. De son mariage contracté en 1819 avec Adèle *Louvet*, fille de Pierre-Florent *Louvet*, chevalier de l'Empire, ancien député, sont provenus :

A) — Jules-Bon-Henry, substitut à Melun, mort sans postérité en 1854.

B) — Alexis-Paul-Florent, lieutenant-colonel au 10e régiment de lanciers, mort sans alliance en 1869.

C) — Ernest-Louis-Gilbert, qui suit.

D) — Blanche-Marie-Julie, mariée en 1854 à Gabriel-Charles-Arthur, baron *Angot des Rotours*, substitut au tribunal de la Seine, fils de François-Mathieu, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, ancien député, etc., et de Anne-Gilberte *Rodier*.

Ernest-Louis-Gilbert *Perrot de Chezelles*, né en 1826, vice-président au tribunal de la Seine, a épousé en 1855 Félicie *L'Epine*, dont :

A) — Louis-Charles-Marie, né en 1858, décédé en 1878.

B) — Marie-Thérèse, mariée en 1880 à Amédée, marquis *de Fraguier*, fils de Charles-Edmond et de Marie-Louise-Mathilde *de Montagu-Beaune*.

Claude *Perrot des Chalais*, chevau-léger de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, fils cadet de Gilbert-Nicolas et de Marie-Josèphe *Bardonnet*, entra au service en 1759 et se trouva en 1760 à la bataille de Clostercamp. Licencié en 1770, il rentra à Montluçon où il fut nommé peu après lieutenant de maréchaussée. En 1789 il fut retraité, et arrêté comme suspect en 1793. Il mourut le 21 août 1803. Deux filles seulement survivaient de son mariage contracté en 1766 avec Marguerite-Françoise *Jaladon de la Barre*, fille d'Antoine, lieutenant général en la châtellenie, et de Marguerite-Françoise *Fayollet*.

(A suivre.) DES GOZIS.

Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Campagnes modernes (1792-1892) **et Géographie politique de l'Afrique contemporaine**, par M. C. du Bourget, capitaine instructeur au 10e régiment de chasseurs, in-8° de 262 pages. Librairie militaire de L. Baudoin, 30, rue et passage Dauphine, Paris. Prix : 5 francs. Moulins, imprimerie Etienne Auclaire.

Quoique n'étant pas destiné à figurer dans notre bibliographie bourbonnaise, nous croyons devoir signaler ici le livre que vient de publier M. le capitaine du Bourget. Ce livre, il est vrai, ne se recommande pas à notre attention par l'intérêt local que nous cherchons toujours, mais il a été écrit à Moulins et son auteur est un des officiers de notre garnison, ce qui suffirait déjà pour que nous nous y arrêtions. De plus, il fait passer rapidement devant nos yeux les principaux événements sur lesquels s'appuie notre gloire nationale depuis un siècle et c'est là un puissant attrait pour tous.

Cependant M. du Bourget a eu autre chose en vue que d'exalter notre chauvinisme. Il a simplement voulu faire et il a fait un *précis* s'adressant, comme il le dit dans son avant-propos, « aux officiers spécialement chargés dans leurs régiments des cours d'histoire militaire et de géographie et aux sous-officiers qui se destinent aux écoles préparatoires ». Il a exposé les grands faits de guerre depuis Valmy jusqu'à nos jours, sans exclure ceux qui nous sont étrangers, et il les a présentés sous une forme succincte et technique, sans détails ni déclamations oiseuses, avec de nombreux croquis pour en faciliter l'étude.

Victoires et défaites ont été également passées en revue, parce que si les unes peuvent servir d'exemples, les autres doivent servir de leçons. La science militaire profite de tout ce qui peut l'éclairer.

La *Géographie politique de l'Afrique*, qui est la dernière partie de l'ouvrage, se lie plus étroitement qu'on ne serait tenté de le croire à première vue au sujet principal. On comprend aisément, au moment où l'Europe, poussée par ses convoitises et son besoin d'expansion, inaugure un nouveau système de conquêtes, qu'il peut être utile d'en étudier l'objet, car « ce sont aussi des campagnes, et non des moindres, qui se poursuivent à travers le continent noir, avec leurs triomphes et leurs épreuves, leurs héros et leurs victimes ».

Une très belle carte de l'Afrique est jointe au texte.

En résumé, M. du Bourget, en écrivant ses *Campagnes modernes*, a fait à notre avis, — et cet avis sera partagé, — œuvre d'officier instruit et laborieux... et de bon Français.

***

La participation des ouvriers aux bénéfices et les difficultés de l'heure présente, par A. Gibon. Paris, Guillaumin, 1892, in-8° de 131 p., 3 francs.

Les nombreux ouvrages qu'il a déjà publiés ont placé M. Gibon au premier rang des économistes qui s'occupent de l'organisation du travail. Il apporte, dans l'étude des questions qui s'y rapportent, une haute compétence et l'on sait que ses théories tendent à améliorer par des moyens pratiques la condition de la classe ouvrière. Son nouveau livre, en se plaçant comme les précédents sur le terrain des faits réels, pourrait et devrait y aider. Voici ce qu'en dit le *Polybiblion* dans sa dernière livraison : « Personne n'avait plus de compétence que l'ancien directeur des forges de Commentry et le vénéré président actuel de la Société d'économie sociale, pour discuter le problème délicat de *la Participation des ouvriers aux bénéfices*. Elle n'est pas un droit absolu et ne peut être la forme générale de l'industrie. Le salariat restera toujours la base de l'organisation du plus grand nombre des ateliers de travail, parce que ceux qui donnent des bénéfices assez larges et assez réguliers pour

Digitized by Google

qu'une part en soit, « par surérogation, » abandonnée aux ouvriers sont rares. M. Gibon ne combat pas, du reste, l'application de la participation aux bénéfices par des chefs d'industrie comme forme du patronage ; mais l'intérêt donné à l'ouvrier sur ce qui touche à la réduction des frais de main-d'œuvre, sous forme de primes à la production ou à l'économie des matières premières, est susceptible d'une application beaucoup plus étendue. L'ouvrage de M. Gibon ne s'adresse pas seulement aux économistes et aux personnes qui se préoccupent de cette question spéciale. C'est un des livres qui peuvent le mieux donner aux gens du monde une idée exacte de ce que sont pratiquement l'industrie manufacturière, la conduite des grandes entreprises et la vie des populations ouvrières qui y sont attachées. »

*
* *

Le ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du ministère des beaux-arts, vient d'arrêter la liste annuelle des acquisitions faites par l'Etat aux deux Salons. Sur cette liste figure le tableau de M. Marius Perret, dont nous avons parlé plus haut : *Départ des pirogues pour la pêche.*

*
* *

Le dernier numéro de la *Revue scientifique du Bourbonnais* publie le début d'un important travail de M. Lefort : *L'ère archéenne ou primitive dans le Morvan et principalement dans le département de la Nièvre ;* et le deuxième article d'une étude non moins intéressante de M. l'abbé H. Bourdot sur les *Hyménomycètes des environs de Moulins.*

*
* *

Dans son numéro du mois de juin, la *Revue britannique* publie une intéressante *Histoire de la légion portugaise* (1807-1815), de notre collaborateur M. Henri Faure. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une revue française donne l'histoire d'une légion étrangère au service de la France, sous le premier Empire.

*
* *

Une importante collection de pièces historiques a été vendue par les soins de M. E. Charavay le 9 mai dernier. Cette collection comprenait plusieurs pièces intéressant le Bourbonnais, entre autres :

1° Une quittance de Jacques de Chabannes du 22 juin 1453. Il reconnaît avoir reçu la somme de 247 livres pour avoir « six harnoiz de guerre » ;

2° Et plusieurs pièces du maréchal de Saint-André, gouverneur du Bourbonnais.

*
* *

Nous avons le regret d'annoncer que le sympathique Eugène Charavay, expert en autographes, est mort le 16 mai dernier, à Taverny (Seine-et-Oise).

Charavay, connu dans le monde entier, l'était particulièrement en Bourbonnais ; son cabinet d'autographes, de chartes et de documents l'avait mis en rapport avec les savants de notre province ; son caractère bienveillant, sa haute compétence et surtout sa probité faisaient que ses clients étaient ses amis. Très souvent nous avons eu l'occasion d'extraire de ses catalogues des articles qui ont intéressé nos lecteurs.

M. E. Charavay était directeur d'un journal très estimé : *l'Imprimerie.* Il faisait partie du cercle de la Librairie et de l'Imprimerie.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



L'HOPITAL D'HÉRISSON

Aujourd'hui l'hôpital d'Hérisson n'a rien qui puisse attirer l'attention ; le voyageur, l'archéologue, l'artiste passent indifférents devant le groupe de constructions banales et sans style ni caractère qui le composent. Depuis de longues années déjà on n'y recevait plus que rarement les indigents, et ses vastes bâtiments n'étaient utilisés que comme école où trois religieuses enseignaient la lecture et l'écriture aux jeunes filles, quand enfin, en 1888, il fut rendu à sa destination première. Mais s'il ne brille plus actuellement d'un vif éclat, il est peut-être de tous les établissements hospitaliers du Bourbonnais celui qui peut invoquer la plus antique origine, car si la date précise de sa fondation nous est inconnue, nous pouvons cependant affirmer qu'il existait au commencement du XIII[e] siècle.

Il est pour la première fois mentionné dans un testament de Jean de Chastillon, premier du nom, comte de Blois, Chartres, etc., fait en 1268 (1). Il y est dit que : « Les hôpitaux et maladreries de Guise, de Lesquieles, de Vaudencourt, de Landrecies, de Priches, d'Avesmes, de HERIÇON, de Vimi, de Buromfosse, de Destées, de Bohain, de Novions, de Condé en Brabant et les chanoines de... eurent d'autres sommes de denier. » Ce testament ordonnait de plus qu'on « donnast... au commun des pauvres mesnagers de ses châtellenies de Guise et de Heriçon et des lieux appartenant à icelles six cents autres livres ».

Ce document nous révèle en outre un fait précieux pour l'histoire locale, c'est que la châtellenie d'Hérisson appartenait à cette époque à la maison de Chastillon.

(1) *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, par André Duchesne, 1621, in-4°, page 107.

Digitized by Google

Deux terriers furent établis au XVe siècle qui constataient les droits, cens, rentes, aumônes, etc., dus à l'hôpital. Le premier fut fait et reçu par Destouches, notaire à Hérisson, en 1419, et c'est le notaire Prayer qui rédigea le second en 1463. Ces livres existaient encore en 1767.

Nous ne savons plus rien sur cet établissement, qui s'élevait à peu près sur l'emplacement de l'hospice actuel, et qui subsista jusque dans le premier quart du XVIe siècle sous le nom d'*Hôtel-Dieu*. Nous ne connaissons ni quelles furent ses ressources, ni quelle fut son importance, ni quel était le nombre de lits dont il pouvait disposer. Les anciens titres nous apprennent seulement qu'il fut entièrement ruiné et détruit pendant les guerres civiles ; qu'avec le titre primordial, tous les papiers et parchemins furent ensevelis sous les décombres, et qu'il fut enfin rétabli après 80 ans en 1601.

Nous laissons à d'autres le soin de dire quels troubles assez graves pour qu'on en arrivât à détruire des monuments généralement respectés de tous les partis, éclatèrent en Bourbonnais avant 1520. L'histoire ni les documents ne nous apprennent rien sur ce point, aussi en sommes-nous réduits aux conjectures. D'aucuns ont prétendu qu'il fallait faire remonter moins haut la date de cette destruction, entre 1521 et 1528 seulement, et lui attribuer pour cause, soit les désordres que selon toutes probabilités dut susciter dans notre province la défection du connétable de Bourbon, soit encore les déprédations que commirent à la même époque sur leur passage les troupes du roi François Ier se rendant en Italie. A ceux-ci nous répondrons que les textes sont suffisamment clairs pour ne laisser subsister aucun doute sur la question. Ainsi dans une délibération des habitants d'Hérisson, tenue le 6 juin 1601, il est dit que : « *l'hosteldieu de ceste Ville est du tout desmolly et inhabitable, ny ayant que les massures dont plus de quatre vingts ans.* » Et plus tard dans un état des revenus et charges de l'hôpital dressé le 16 août 1767, on rapporte que : « selon la tradition, il fust perdu comme bien d'autres, dans le temps des dernières guerres civiles ». Un ancien terrier nous apprend aussi qu'il existait sous le nom d'*Hôtel-Dieu*, avant le quinzième siècle. Une délibération des habitants d'Hérisson, signée de messieurs les officiers de la châtellenie et

Digitized by Google

chariteurs de ce temps là, constate que cet Hôtel-Dieu étant tombé en ruine, « *fust après quatre vingts ans restauré en seize cent un.* »

En même temps que l'hôpital était ruiné, les archives étaient anéanties. Aussi après quelques années, les propriétaires des immeubles sujets à redevances envers la Charité d'Hérisson, forts de ce que l'on ne pouvait plus leur opposer aucun titre, refusèrent, en invoquant sans doute la prescription, d'apporter les droits, rentes et cens qu'ils avaient coutume de servir chaque année à l'hôpital. Pour remédier à cet état de choses, dans le courant de juillet 1552, Jehan Descare, seigneur de Carancy, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, commit Phelippe Gozard, notaire royal, à l'effet de recevoir les déclarations, confessions et reconnaissances qui lui seraient faites par les propriétaires et détenteurs des immeubles affieffés et hypothéqués au profit de la Charité, et de les réunir sous la forme de livre Terrier. Cette commission avait été confiée au même Gozard après la nomination qu'avait faite de lui le châtelain d'Hérisson, à la requête de dame Marguerite Delabarre, veuve de maître Jehan Delabarre, et de Jehan Delafaye, maréchal, tous les deux gouverneurs de la Charité. Un marchand d'Hérisson, Jehan de Bobier, fut chargé en qualité de procureur de la dite Delabarre et du sieur Delafaye, *chariteurs*, des consuls, manants, et habitants de la Ville et faubourgs, de poursuivre les susdits détenteurs et propriétaires, de leur demander production et communication de leurs titres, et enfin d'accepter et signer leurs déclarations. La première reconnaissance est du 28 décembre 1552 et la dernière du 20 octobre 1558. La confection de ce terrier a donc duré six années.

C'est sur ce même registre, et à la suite des actes de reconnaissance, que nous avons trouvé des délibérations fort curieuses des consuls et habitants d'Hérisson, où l'on voit les affaires de l'hôpital traitées simultanément avec celles de la Ville. Ces titres sont pour nous d'un très grand intérêt, en ce qu'ils nous montrent de quelle manière on délibérait en 1600, à Hérisson, sur les affaires de la commune.

Lorsqu'on avait une décision importante à prendre, la cloche réunissait dans le local à ce destiné tous les citoyens, sans aucune

Digitized by Google

distinction, bourgeois et manants étant appelés à donner leur avis sur la chose publique.

L'hôpital semble avoir servi pendant longtemps d'hôtel de ville et les mêmes hommes furent appelés à diriger les deux administrations, dont les intérêts ont été confondus à certaines époques. Il ne faudra donc pas s'étonner si parfois nous paraissons nous écarter de notre sujet, qui nous entraînera forcément à faire aussi l'histoire de la cité.

De 1558 à 1601, nous ne voyons rien qui ait trait à l'hôpital ; c'est l'époque des guerres de religion, et nous savons qu'Hérisson, malgré son château fort et ses hautes murailles, ne fut pas à l'abri des attaques des huguenots. Ceux-ci, conduits par Bourniquet, l'un des vainqueurs de Cognat (1568), livrèrent un assaut furieux au château. Ils ne purent s'en emparer, mais ils renversèrent les murailles qui le séparaient de la ville et ruinèrent la chapelle de Saint-Blaise, qui était en la basse cour. Nicolas de Nicolay, qui passa à Hérisson un an plus tard, en 1569, mentionne le fait sans commentaires. « En la basse cour (du château, qui est toute ruinée, dit-il, et les murailles qui la séparaient d'avec la ville tombées, y a une chapelle de Saint-Blaise, fondée par Charles, premier du nom et cinquième duc de Bourbonnais, qui eut à femme Agnès de Bourgogne, lequel faisait souvent résidence audit chastel, autour duquel se voient leurs armoiries engravées, et érigea chapelains en ladite chapelle, mais à présent elle est toute ruinée (1). » Des fouilles récentes, pratiquées dans la grande rue d'Hérisson pour l'établissement d'un égout collecteur, nous ont fait reconnaître l'emplacement des anciens fossés. Les maisons qui ont été édifiées en ce lieu n'accusent pas d'ailleurs une date antérieure à la fin du XVI[e] ou le commencement du XVII[e] siècle.

Longtemps encore les Réformés s'agitèrent dans le pays, car en 1585, Diane L. de France (2), à qui appartenait la châtellenie

(1) — *Générale Description du Bourbonnais*, Vayssière, v. II, page 20.
(2) — Diane L. de France, fille légitimée de Henri II, alors dauphin, et d'une Piémontaise nommée Philippe Duc, naquit en 1538, épousa en 1553 Horace Farnèse, duc de Castro, avec lequel elle vécut six mois environ. En 1557, elle épousa en secondes noces François de Montmorency. Elle rendit de grands services pendant les guerres civiles en ménageant une réconciliation


Digitized by Google

d'Hérisson, écrivait le 5 août, du bois de Vincennes, à M. de Fougières, capitaine du château : « ..... Je vous en ay bien voulu advertir, affin que vous y preniez garde, car je veux et entends que vous respondiez au roy et à moy du dit chateau de la garde duquel je me repose entièrement sur vous, et non sur autre personne que ce soyt. Et me semble que tant que les guerres dureront, le meilleur seroyt de vous tenir vous même sur le lieu. » — Et dans une autre lettre du 3 juillet 1586 : « Prenez bien garde à la conservation de votre place, affin qu'il n'en arrive point d'inconvénient pour le service du roy et le mien (1). »

Et cependant, même en ces temps malheureux, il se trouvait encore des gens ayant le souci des intérêts publics. Un homme de bien du nom de Pierre Manceau, élu pour le roi en la châtellenie d'Hérisson, léguait par testament, en 1581, 20 écus pour l'achat de l'emplacement d'un cimetière, plus 200 écus pour la restauration et l'entretien du collège d'Hérisson.

Après la promulgation de l'édit de Nantes, on pense à réparer les maux causés par la discorde. A Hérisson, on s'occupe d'abord des malheureux, ainsi qu'on le voit par le document suivant : « Le sixiesme jour de juing, l'an mil six cens ung, Nous, Pierre Demay, licentier en droitz, lieutenant général en la chastellenie d'Heriçon, estant dans l'auditoire royalle du dict Heriçon, adcisté de maître Pierre Lemyre, procureur du Roy en la dicte chastellenie ; se sont présantés en leurs personnes, Gilbert Potier, sieur de la Lande, Jacques Thouzet, Léonard Fontenet, Jehan fils, Charles Huguet et Denis Genivet, consulz et chariteurs de la charitté de ceste ville d'Heriçon. Lesquels nous ont remonstré, que par l'assamblée de ville et consulat cy-devant fait en ce lieu, soulz les remonstrances et réquisitions du dit procureur du Roy, comme aussy des habitans, *que l'hosteldieu de ceste ville est du tout desmolly et inhabitable, ny ayant que les massures dont plus de quatre-vingts ans*, il fut faict marché par les dictz habitans avecq maistre Jehan Roueron, esleu en leslection de Montluçon, d'une maison assize et scytuée au faulbourgt de la Varayne

entre Henri III et le roi de Navarre et mourut en 1619. Avec Hérisson, elle avait les châtellenies de Bourbon et de Montluçon.

(1) — Lettres communiquées par Mme la marquise de Nicolay, née de Fougières.

Digitized by Google

de ceste ville d'Heriçon, appelée la maison Roueron, pour iscelle faire l'hosteldieu et maison des pauvres, moyennant la somme de deutx cens escus. De luy payant, laquelle il offre faire la vante ; et d'auctant que les affaires ont tiré à longueur, ont faict appeller en ce lieu au son du timbre à la manière acoustumé et où se sont trouvez maistres Gilbert Defavières, Gilbert Luylier, François Péron, Guy Lemyre, David Péron, Claude Potier, Anthoine Roueron, Jehan Chenu, Jehan Advenier, Anthoine Gozard, Claude Auffilastre et haultres habitans de la dicte ville et franchize (1) pour leur bailher advis sils doibvent faire le dict achapt, et leur fournir denyers pour satisfaire au payement. Tous lesquelz habitans présans en leur personne, assamblés en corps commung, ou quoy que ce soict, la plus grand et saine partie, ont dict quilz sont davys que la dicte maison soict acheptée, pour faire ledict Hosteldieu et maison des pauvres, suyvant la résolution cy-devant prinse en considération, de ce que, l'hosteldieu qui soulloict estre, est entièrement desmolly. »

Cette maison Roueron est donc achetée. Elle comprend deux corps de logis, avec cour et jardin, où il y a une « chambre basse, sellier, une petite chambre sur la rue..... Sur touttes lesquelles chambres, y a greniers....., qui joinct le chemin tendant de la ville d'Hériçon à Chastelloy, par le devant de la tannerye de Jehan Huguet, tanneur, qui a appartenu à Denis Genivet, la rue et le chemin de chappistre daulctre, et le jardin des hoirs feu maistre Michel de Bobier daulctre part. »

Les habitants profitent de ce qu'ils sont réunis pour convenir qu'il « sera achepté le jardin, appartenant ès héritiers feu maistre Michel de Bobier, proche de la dicte maison Roueron, pour faire ung simetière, tant pour la sépulture desdictz chariteurs, que des pauvres, et pour parvenyr au payement ou partie dicelluy, sera crié en vante, la plasse et massure de lhospital et hausteldieu qui soulloict estre. »

On ne s'en tient pas là, car il faut instruire la jeunesse et on n'a garde de l'oublier. L'ancien collège avait sans doute été détruit, ou endommagé, et il faut trouver un nouveau local, ce à quoi on

(1) — La franchise et bourgeoisie fut accordée à Hérisson en 1381 (*Archives historiques du Bourbonnais*, p. 271 et 283.)

Digitized by Google

pourvoit de la manière suivante : « A esté aussy résout, qu'il sera passé contraict de rente, au proffict de Jehan Condonnyère curé de ceste ville, confirmatif des aultres contraictz, faictz avecq les précéddantz curez pour le délaissement du logis de la cure, pour le collège ordinaire de ladicte ville, à raison de quatre escus de rente. Le tout, faict en corps commung, et chambre de ville, pardevant nous juge susdict, en présence desdictz procureur du Roy et de la plus grand et saine partye des habitans de ladicte ville...., le sixiesme jourg de juing, lan mil six cens et ung. »

Deux ans plus tard, conformément à la décision dont nous avons parlé précédemment, les habitants tranchent la question du cimetière, ainsi qu'il résulte de ce contrat : « Aujourd'hui vingt-troysieme jour de juillet, lan mil six cens et troys, a esté présent en sa personne, prudent homme Charles Debobyer, bourgoys et marchant dhériçon. Lequel, de son bon gré et bonne vollonté, a confessé avoir vendu..... à Me Claude Béchet, advocat en parlement, Michel Manceau, juré en la chastellenie d'Héricon, Jehan Grandjehan, procureur postullant en la dicte chastellenie, et Estienne Huguet, consulz de ceste ville d'Hériçon, présents, adcistés de honnorables hommes Me Pierre Demay licentier en loix, lieutenant-général, M. Pierre Lemyre, procureur pour le Roy, et plusieurs aultres habitans, représentans la plus grand partye diceulx..... C'est assavoir : ung jardin, scitué au faulbourg de la Varayne, de la dicte ville dheriçon, entouré de murailles,..... qui joinct lhostel dieu de ceste ville d'Heriçon d'une part, le chemin tendant de la porte de la Varayne à Chastelloy daulctre, la maison Robier-Jonas, le jardin de lhosteldieu daulctre, la ruelle qui va du puys de la Varayne à la maison Denis Genivet daulctre part. Lequel jardin, ainsy acquis, a esté destiné et délayssé pour faire ung cymetière, pour tous les habitans de la dicte ville et faulbourg dheriçon, catholicques, apostolicques et romayns. La dicte vente faicte, pour et moyennant la somme de sept-vingt livres tournois, peyés présentement comptant..... De laquelle somme de sept-vingt livres tournois en a este péyé par dame Barbe Pellerin veuve de M. Gilbert Manceau, la somme de quarante cinq livres tournois, et par dame Ysabeau de Pierrebrune, veuve de feu honnorable homme

Digitized by Google

Jehan Manceau, la somme de quinze livres tournois ; lesquelles sommes, font la somme de vingt escus à présent réduictz à soixante livres tournois, qui avoient estés légués par deffunct M[e] Pierre Manceau, vivant esleu pour le Roy en la dicte chastellenie dHériçon, frère germain desdictz M[rs] Gilbert et Jehan Manceau, par son testament de dernière vollonté du dix neufviesme jour d'octobre mil cinq cens quatre vingt-et-ung, pour estre employés en lachapt du dict jardin pour y fère ung cymetière. De laquelle somme de soixante livres tournois, les dictes Pellerin et Pierrebrune et les leurs, demeurent quictes et déchargés par ces présentes ; et le surplus de la dicte somme de sept vingt livres tournois, montant quatre vingtz livres tournois peyés par M. Pierre Demay, lieutenant-général susdict, M. Pierre Lemyre procureur du Roy en la dicte chastellenie....., tous habitans de la dicte ville et faulbourgs, vivantz selon lesglize catholicque apostolicque et romayne. »

Remarquons que dans ce contrat de vente, il est dit que : « le cimetière est pour servir à tous les habitans de la ville et faulbourg *catholicques, apostolicques et romayns,* » et que l'on ajoute : « le surplus de la somme de sept vingt livres tournois, nécessaire pour parfaire le prix de l'acquisition, a été payé par d'autres personnes habitant ladicte ville, *vivantz selon l'Esglize catholicque, apostolicque et romayne.* » — Pourquoi cette insistance à ne vouloir parler que des *catholiques, apostoliques et romains ?* — C'est qu'un événement était survenu, qui avait péniblement affecté tous les vrais catholiques romains d'Hérisson. Le 13 janvier 1600, MM. Legay et Chaudieu, premiers commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification, avaient choisi pour lieu de culte aux protestants du Bourbonnais un des faubourgs de Chantelle, et le faubourg appelé la Varenne à Hérisson (1). Il y avait donc dans ces villes deux Eglises et, à Hérisson, les fidèles de l'Eglise catholique romaine entendaient bien exclure de leur champ de repos tous ceux de l'Eglise réformée. D'ailleurs, tout nous porte à croire que, non seulement les catholiques ne virent pas d'un bon œil les protestants s'établir

(1) — BOUCHARD, *Assises scientifiques du Bourbonnais*, p. 565.

Digitized by Google

au milieu d'eux, mais encore qu'ils leur furent hostiles et cherchèrent à les exclure. Ils n'y réussirent pas, car « le 25 juin de la même année (1612), au lieu du faubourg de la Varenne, à Hérisson, il leur fut donné dans la même ville celui du Pont. » Et ayant égard à la requête présentée par M. Guy Le Myre, procureur et syndic de ceux de la religion prétendue réformée, M. de Gonnicourt leur avait désigné pour cimetière quatre toises en carré de l'héritage appelé Malvault, joignant le chemin public tendant d'Hérisson à Cosne, les terres dudit Pierre Lemyre, procureur du Roy en ladite châtellenie d'Hérisson de deux autres parts, et la vigne de Jean Bonnet (1).

Avant l'abandon qui leur fut fait de l'héritage du Malvault, les protestants ensevelissaient leurs morts depuis près de 50 ans dans les ruines dépendant de l'ancien Hôtel-Dieu ou hôpital Saint-Laurent (2).

Nous avons dit plus haut qu'à la suite d'un accord intervenu entre les consuls et le curé Condonyère, ce dernier, moyennant une rente de quatre écus, avait abandonné la maison curiale pour en faire le collège d'Hérisson. Le 16 août 1603 a lieu l'installation du précepteur de cet établissement. On avait fait choix d'un sieur Denys Galland, professeur au collège de Bourges. Après s'être informé, tant auprès de MM. les lieutenants généraux et avocats du roi, du bailliage et présidial de Bourges, qu'auprès de M. Tondu, principal du collège royal de cette ville, de l'expérience, de la capacité et de la religion du candidat, les consuls et habitants d'Hérisson, assemblés en corps commun par devant Pierre Demay, licencié en droit, commissaire examinateur et lieutenant-général de la châtellenie d'Hérisson, en présence de Pierre Lemyre, procureur du Roy, délibèrent sur l'admission de Denis Galland.

« Après avoir sur ce dhuement deslibéré aud. corps public et pareillement enquis, les advocatz et procureur de ceste court, et habitans dud. lieu ont estés d'advis, consenty et accordé que led. M. Denys Galland soict titré et installé principal et précepteur du collège public de ceste ville d'Heriçon, à la charge qu'il pren-

(1) — Bouchard, *Assises scientifiques du Bourbonnais*, p. 566.
(2) *Archives historiques du Bourbonnais*, 2e année, p. 313 et 314.

Digitized by Google

dra avec luy un coadjuteur, attendu la multitude d'enfants estans en cette dicte ville ; et que pour lad. instruction il luy sera deslivré la presbende préceptorialle accoustumée, et encore cinquante livres de rente chacun an. » Mais à la condition qu'il ferait dire chaque jour à ses élèves, au commencement de la classe, un *Salve Regina*, un *Ave Roche* et un *De Profundis* à l'intention de Pierre Manceau. Pour le défrayer des dépenses qu'il serait obligé de faire, tant pour son entretien jusqu'à la première échéance de son traitement, que pour l'achat de ses livres, on convient qu'il lui sera donné chaque mois, pendant trois ans, cinq sols pour chaque enfant de la ville et des faubourgs d'Hérisson fréquentant l'école, et sept sols six deniers pour chacun des enfants venant du dehors. Ces trois années écoulées, il n'aura plus droit qu'à deux sols six deniers pour chacun des enfants de la ville et des faubourgs, et cinq sols pour ceux du dehors. Ce n'est pas tout, on l'exempte pendant tout le temps de son exercice des impôts de toute nature, de toutes les charges, guets, corvées et munitions auxquels les autres citoyens sont assujettis. On le dispense encore, vu sa qualité d'avocat, d'accompagner ses élèves aux processions, pourvu qu'il les y fasse conduire par son coadjuteur. Enfin, dans les assemblées publiques, on lui donne droit de prendre rang parmi les avocats. Et on n'exige de lui qu'une seule chose, c'est qu'il instruise les pauvres pour rien : « *Instruira neanlmoings les pauvres, mendiants et nécessiteux nottoires, gratuitement et sans espérance de sallayre.* » Car à Hérisson, on veut que chacun reçoive de l'instruction et sache au moins lire et écrire ; il n'est pas admis que des parents ignorants soient en droit de priver leurs enfants d'un bienfait qu'ils sont incapables d'apprécier. Tous les chefs de famille sans exception et sous peine d'amende sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Même on se fait de l'enseignement une idée tellement élevée que l'on a le plus grand souci de la dignité du précepteur ; pour protéger ses droits et lui garantir une certaine aisance lui permettant de vivre conformément à son rang, on lui assure un monopole : « *N'y aura aucung autre collége quel qu'il soit, que led. collége public, auquel tous les habitans indifféremment seront tenus y envoyer leurs enfants, pour y estre instruictz à peyne de dix livres contre les contrevenentz, laquelle*

Digitized by Google

sera appliquée aux réparations du dict collége. Et, pour ce fère, dès à présent inhibition et desfances sont faictes à toutes personnes, soict à éclésiasticques ou aultres, de ne tenir aucung collége, ne fère instruction particulières sur les paynes que dessus (1).

Rendons hommage à ces humbles bourgeois d'une petite ville, dont l'esprit sage et libéral a su comprendre, à une époque d'ignorance, que le premier et le plus précieux de tous les biens, c'est l'instruction. Il a fallu près de trois cents ans pour que leur idée fût reprise et adoptée par la majorité des Français.

Denys Galland enseigna-t-il longtemps à Hérisson ? Nous l'ignorons. Nos recherches sur les registres paroissiaux et ailleurs ne nous ont fait découvrir qu'un seul de ses successeurs, Guillaume Solignat, qui, en 1633, était directeur du collège.

De 1604 à 1680, il y a une longue lacune dans les archives. Nous ne croyons pas cependant que, durant ce temps, des faits administratifs importants aient eu lieu. Une seule donation est mentionnée dans un jugement rendu le 2 août 1650 contre Simon Samson, seigneur de Bris.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire de la perfide tentative de ce seigneur qui, de concert avec le marquis de Persan, lieutenant des troupes de Condé à Montrond, voulut, mais en vain, s'emparer par la ruse du château d'Hérisson. Il fut tué par M. de Fougières, seigneur du Creux et capitaine du château. Son corps fut traîné sur une claie par la ville et les faubourgs, jusque sur un échafaud dressé sur la place publique, pour y être ensuite décapité et écartelé. Ses biens furent confisqués et distribués. Entre autres choses, on attribua 500 livres à la charité d'Hérisson, 500 livres furent données pour bâtir une chapelle à l'Hôtel-Dieu et pareille somme fut destinée à reconstruire le mur d'enceinte du jardin de l'hôpital.

La maison Roueron était petite et devait suffire à peine à loger le personnel de l'hôpital. Les lits dont on pouvait disposer étaient donc peu nombreux, et lorsqu'il se présentait des malades indigents ou des vieillards, l'administration louait des logements

(1) Lire dans les *Annales Bourbonnaises*, 3e vol., p. 394 et suiv., le *Procès-verbal d'installation* du précepteur du collège.

Digitized by Google

en ville. C'est ainsi que, de 1682 à 1689, nous voyons louer, moyennant un septier de blé seigle par an, de Joudioux, curé de Givarlais, une maison située faubourg de la Varenne pour y loger la veuve Manceau.

En 1700, on fit construire près les murs de ville, entre la maison Rodier et le jardin de Gilbert Touzet, une chambre qui coûta 20 livres pour abriter une femme Duchemin, atteinte de mal caduc ; et la même année, on fit encore faire un appentis dans la cour du château pour mettre un mendiant qui avait les écrouelles.

Tous les ans, à la Noël, on avait coutume de faire des distributions en nature aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. De 1680 à 1691, c'est une gouvernante laïque, Louize Thiphanat, veuve de Jean Fumat, directrice de l'hôpital, qui est chargée de ce soin. Pendant ce temps, il a été donné chaque année, en moyenne, 60 boisseaux de blé. Une quittance de Desternes, apothicaire en 1689, nous apprend que l'on fournissait également des médicaments aux indigents. Les voyageurs pauvres et les mendiants de passage recevaient la nourriture et le logement. Voici un ordre du maire qui en fait foi : « Anthoine Bonnichon, vous donnerez huit livres de pin et du potage aux quatre passants, le tout vous sera payé le 12 septembre 1700. — Signé : R. Aulys. »

En 1688, le collège existe encore mais il n'en est fait mention que beaucoup plus tard, en 1792 ; il n'est parlé que d'une simple école ; la prébende préceptoriale ordinaire et les cinquante livres de surplus promises au précepteur sont changées en six charges de blé seigle, que nous voyons délivrer par M[e] Roueron des Landes, administrateur de l'hôpital, de 1688 à 1700, à Crutays, *maistre d'escolle et écrivain de la ville*, et à Antoine Tagournet.

On donne donc maintenant au directeur du collège ce titre plus modeste et mieux approprié de « maistre d'escolle ».

C'est encore sur les revenus de l'hôpital, que l'on prélève chaque année la quantité de 20 boisseaux de blé seigle, pour le salaire de l'homme chargé de régler l'horloge communale. De 1681 à 1693, c'est un nommé L. Bernard, serrurier, qui remplit ces fonctions délicates. Il prend pour la circonstance le titre pom-

Digitized by Google

peux « d'horrologeux ». Placée sur une des tours de l'enceinte extérieure du château et regardant la ville, cette horloge dut être installée vers 1644, si nous nous en rapportons à l'inscription suivante de la cloche qui lui servit de timbre.

+ XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT AB OMNI MALO NOS DEFENDAT IESV FILI DAVID MISERERE NOBIS + FONDVE LAN 1644 FVS PARAIN FRANCOIS DE FOVGIERES ESC^ER^ S^R^ DV CREVX CAP^NE^ ET CHATELAIN DV CHATEAV VILLE ET CHASTELLENIE DHERISSON + ET MARAINE DEMOIZELLE IEANNE LE BORGNE FEMME ET CONSORTE DE PIERRE DEMAY ECVYER SEIGNEUR DE ROMAGNE CONSEILLER DU ROY + LIEVTENANT G^AL^ CIVIL ET CRIMINEL DE LA DICTE VILLE ET CHASTELLENIE M^E^ PIERRE LEMVR PROCVREVR DU ROY +

Il nous paraît en effet certain que cette cloche n'a jamais servi à d'autre usage que celui auquel on l'emploie encore actuellement, à sonner les heures. Après un examen attentif de l'instrument, nous n'avons pu relever sur l'anneau aucune trace d'usure produite par le frottement de la courroie d'un battant, ni aucune marque de percussion sur la face interne ; mais en revanche, extérieurement et sur la gorge, on reconnaît très bien les endroits où le marteau a frappé.

La deuxième acquisition, faite en vue de l'agrandissement de l'hôpital, est de 1686. Le 19 février de cette année, suivant acte de Crutays, notaire, Jean Roueron et Jean Robière, tous les deux avocats à Hérisson, agissant au nom et comme préposés des biens et revenus des pauvres, achètent de : 1° Gilbert Gauchet, marchand tanneur ; 2° Bernard-Bonnet, procureur à la justice de Culan, et dame Gilberte Gauchet son épouse, gendre et fille du précédent, une maison et dépendances sises à Hérisson, faubourg de la Varenne, plus un glacis joignant la rivière d'Œil et séparé de la maison par le chemin d'Hérisson à Chateloy. Le prix était de *sept vingt dix livres*, sur lesquelles on donna 40 livres comptant ; quant aux 110 livres de surplus, elles étaient stipulées payables entre les mains de Jean de Thorières, maître couvreur à Hérisson, et de Gabrielle Grandjean sa sœur, épouse de Pierre Cluzet, précédents propriétaires, qui les ont touchées le 5 mars 1690.

Le 2 juin suivant, Bonnet-Laumet et Sébastien Dusigna, maîtres maçons, prennent à l'entreprise, moyennant 100 livres,

Digitized by Google

une charge de blé et un poinçon de vin, la construction à l'hôpital d'une chapelle ayant 15 pieds de long sur 10 de haut, avec deux croisées ovales, une de chaque côté, élevées de cinq pieds sur deux et demi de large. L'année suivante, René Audoux entreprend la charpente de cette chapelle et de la chambre de l'hôpital ; il lui fut compté pour ce travail la somme de 24 livres, plus une charge de blé et 30 sols d'épingles. Ce fut un nommé Namy, peintre décorateur de Moulins, qui exécuta l'intérieur en 1701 ; sa note s'éleva, y compris la fourniture des couleurs, faite par un sieur Gibale, à 29 livres 18 sols. On paya à maître Bernard, pour la serrurerie, 36 livres.

Mais ce n'est qu'en 1708 que le clocher fut édifié. Il coûta 49 livres, qui furent payées au charpentier Marchand, et Cherpy, couvreur, reçut 48 livres pour la couverture en rebardeaux, tant de ce clocher que de la chambre de la sœur hospitalière.

On suspendit à l'édifice une cloche que M. de la Grange, doyen du chapitre, avait préalablement bénite, avec la permission de Mgr l'archevêque de Bourges. On l'avait commandée à Adrien Bernard, maître fondeur au bourg de Cosnes (le même qui, en 1710, fondit celle que l'on plaça à Bourbon-l'Archambault sur une des tours de la *Quiquengrogne*) (1). Cette cloche coûta 65 livres. Pour la payer, on accepta 50 livres qu'un sieur Pierre Raby, marchand drapier à Hérisson, avait offertes à l'hôpital pour exécuter les volontés exprimées par son frère Barthélemy Raby, lequel désirait qu'il fût dit annuellement à son intention et à perpétuité, deux messes dans la chapelle de l'hôpital. M. Jean Roueron, maître des eaux et forêts de Cérilly, directeur de l'hôpital, fournit les 15 livres de surplus. Il était un peu tenu à cette libéralité, de ce que l'on avait fait à son fils l'honneur de le demander pour être parrain de cette cloche, ainsi qu'en témoigne l'inscription qu'elle porte :

+ LAN 1708 BENITE POVR LHOPITAL MON PARRIN + IACQVES ROUERON AD^AT FILS DE IEAN M^RE DES + EAVX ET FORES DE CERILY ET DIRECTEVR DE LHOPITAL + MARAINE D^LLE MARIE LVYLIER FILLE DE CLAVDE L^NT G^AL DE HERISSON.

(1) Gélis Didot et Grassoreille. — *Histoire du Château de Bourbon*, page 83.

Digitized by Google

Enfin le 2 mars 1701, ledit Jean Roueron achète pour l'hôpital, de Charles Robière, prêtre chanoine du chapitre de cette ville, et ce moyennant 100 livres qui furent payées comptant, « une maison consistant en deux chambres, grenier dessus avez rez, petit jardin et cour, le tout situé au faulbourg de la Varenne... » Cette vente fut faite en présence et de l'avis et conseil de M. Claude Luylier, sieur du Plaix et de Couture, lieutenant-général d'Hérisson, de Jean Lemyre, sieur de Vérigny, conseiller du Roy et son procureur en la dite châtellenie, de Jean Robière, sieur des Belins, conseiller du Roy et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Cérilly, et aussi de Jean Gozard, sieur des Engarands, conseiller du Roy et son procureur en droit commun, demeurant tous à Hérisson. C'est la dernière acquisition qui ait été faite pour l'hôpital. Il n'y a pas été depuis ajouté un seul pouce de terrain.

Cette même année, dame Françoise Parant, hospitalière, achète du meuble, de la literie, de la toile, ainsi que des objets destinés au culte, pour le service de la chapelle. Elle y employa 155 livres 7 sols et 6 deniers, somme relativement importante ; car si l'on disposait d'un logement suffisant pour un hôpital répondant aux besoins de la population, les ressources nécessaires pour l'aménager et l'entretenir faisaient complètement défaut.

Ce n'était pas non plus sans difficultés que les administrateurs parvenaient à faire rentrer les quelques redevances qui composaient à peu près tous ses revenus. Nous voyons en effet que, d'après un acte qui est le premier inscrit sur le Terrier de la charité d'Hérisson à la date du 28 décembre 1552, il était dû par la charité de la commune de Givarlais pour *cens, rentes, aumônes et prestation annuelle et perpétuelle ung quarton et demy de blé seigle, mesure d'Hérisson*, payable tous les ans à la Saint-Michel-Archange. Bien qu'elle ne fût pas lourde, les chariteurs de Givarlais voulurent s'affranchir de cette charge et, en 1693, ils refusèrent de payer. Le 23 septembre 1703, les administrateurs de l'hôpital, las d'attendre, les assignèrent devant le tribunal d'Hérisson pour faire juger leur différend. Ce procès traîna jusqu'en 1715. Une sentence rendue le 9 juillet de cette année par Claude Luylier, sieur du Plaix et de Couture, déboute d'abord

Digitized by Google

la charité de Givarlais en la personne de Denis Triboulet dit Jargoine, de la prescription opposée par lui au Terrier de l'hôpital d'Hérisson et le condamne à payer aux demandeurs la quantité de un boisseau et demi de blé seigle pour chacune des dix années qui ont précédé le 28 septembre 1703 et autres qui ont suivi ; « non compris le terme de Saint-Michel-Archange dernier » (1715), lequel devait être payé en espèces. Il doit en outre passer dans la quinzaine titre nouvel à ses frais et payer la moitié des dépens, non compris le coût de la sentence.

Nous allons à présent passer en revue les quelques libéralités qui furent faites en faveur de l'établissement pendant le cours du XVIII[e] siècle.

Le 12 janvier 1702, Jean Roueron, sieur des Landes, et Jean Robière, sieur des Belins, réunis dans la salle des délibérations de l'hôpital dont ils étaient les administrateurs, devisaient sur ce qu'il conviendrait de faire pour rendre plus commodes au service des pauvres indigents les bâtiments que l'on venait d'acquérir, quand se présentèrent à eux deux religieux prêtres de l'Oratoire, les pères Lépinasse et Besson. Ceux-ci leur exposèrent que, durant la mission qu'ils avaient prêchée et qui venait de prendre fin, plusieurs personnes pieuses leur avaient remis quelques deniers pour contribuer aux réparations de l'hôpital, le meubler, ou pour être employés aux usages que les administrateurs jugeraient le plus à propos ; et incontinent ils versèrent sur le bureau 730 livres 15 sols, total des sommes qui leur avaient été confiées.

Dame Marguerite Huguet, veuve de Gilbert Auchaput, sieur de Grandfond, par son testament fait en 1693, avait légué une somme de 200 livres pour réparer la chapelle de Saint-Etienne, située non loin d'Hérisson en la paroisse de Chatelois (1). Elle avait en outre exprimé le désir qu'il y fût dit à perpétuité deux messes basses et qu'après chaque office le célébrant récitât un *Salve Regina* et un *Recorderis* pour le repos de son âme.

(1) Avec partie de cet argent, la même année on fit fondre pour cette chapelle une cloche dont voici l'inscription :

IHS MARIA HVIC SANCTI STEP SACRO ME DEDIT D MAGARITA + HVGVET CVRIS D D CLAVDII LVYLIER D DE COVTVRE + CONSILI REGII PRÆSIDIS PARTVRIS *(particularis)* Q APVD HERISIO NEC + NON HVIVS SACELLI PATRONI 1693.

M. Pierre Luylier de Couture, à qui elle appartenait, en a fait don à l'hospice, dans le clocher duquel elle se trouve actuellement.

Digitized by Google

Mme Marie Huguet, veuve de Pierre Courtoys, sieur de Favières, sœur de Mme veuve Auchaput, qu'elle avait beaucoup aimée, craignant que ces messes et prières ne fussent tenues en oubli, chargea du soin de les faire dire l'administration de l'hôpital. A cet effet, par un acte de Crutays en date du 4 février 1702, elle fit abandon au profit de l'hôpital : 1° d'une somme de 20 livres et 2° d'une vigne de sept à huit journées, située au Montuan, territoire de la paroisse de Chatelois. Elle donna encore une somme de 30 livres à valoir sur les aumônes qu'elle chargerait ses héritiers de distribuer après son décès. Ces donations furent acceptées par messire Claude de Villelume, bachelier en théologie, prêtre doyen du chapitre de Saint-Sauveur d'Hérisson, par Jean Roueron, sieur des Landes, et par Jean Robière, sieur des Belins, administrateurs.

Par son testament du 15 mai 1715, Charles Robière, prêtre chanoine de l'église collégiale, lègue à l'hôpital une somme de 60 livres payable trois mois après son décès, qui arriva en 1717.

Les chanoines avaient à Hérisson deux maisons qu'ils désiraient vendre. Pendant trois dimanches consécutifs, ils firent faire par le curé Méry la publication ci-après à la messe paroissiale : « Messieurs les vénérables, doyen et chanoines de Saint-Sauveur du chapitre d'Hérisson, font assavoir à arrentement annuelle et perpétuelle deux maisons à eux appartenant, situées dans cette ville, qui se joignent, dont l'une consiste..... L'autre maison consiste en..... Ceux qui voudront faire des mises, s'adresseront à M. Roueron un d'eux et leur sindic qui recevra icelles. »

Le 2 décembre 1718, les vénérables se réunirent en leur chapitre ordinaire. Assistaient à cette assemblée : Gabriel de La Grange, bachelier en théologie, doyen ; Jean Fumat ; Jean et Anthoine Huguet ; Pierre Matrat ; Charles-Amable Huguet-Dulys ; Pierre Méry et Jean Roueron, syndic ; tous doyen et chanoines capitulant pour délibérer de leurs affaires, et par exprès pour recevoir les mises et enchères. Une personne se présenta, Marie Gourby de Clavières, sœur charitable choisie par la ville pour l'instruction des filles, qui porta la mise à la somme de neuf livres dix sols. Elle prit l'engagement de payer cette rente foncière, et en plus dix sols de cens, portant lots et vente, ainsi que tous autres droits seigneuriaux, suivant la coutume du

Digitized by Google

Bourbonnais. Le délai de surenchère expiré, elle fut déclarée adjudicataire ; et aussitôt elle fit insérer dans l'acte que son intention était : que les maisons qu'elle venait d'acquérir fussent la propriété des sœurs charitables qui lui succéderaient dans cette ville, tant pour enseigner les filles que pour prendre soin des pauvres.

En 1738, le 11 octobre (1), demoiselle Marguerite Delosme fit abandon à l'hôpital : des moulins de Crochepot, situés aux portes d'Hérisson, paroisse de Chatelois, sans en rien excepter que l'usufruit qu'elle se réservait sa vie durant. Elle avait imposé aux administrateurs l'obligation, après son décès, de faire venir deux religieuses charitables de l'ordre de Montoire, en Bas Vendemois, ayant bien soin de stipuler que ces dernières devraient seulement s'occuper du soin des pauvres logés à l'hôpital, sans pouvoir instruire ni faire les petites écoles. Elle demandait en outre que l'on fît dire tous les ans à l'anniversaire de son décès, dans l'église de Notre-Dame d'Hérisson, une grande messe des morts, et les Vigiles la veille pour le repos de son âme et de celles de son frère et de sa sœur. Elle-même fixait à six livres la somme à donner au curé pour cet objet. Voyant ensuite que : « la fondation, déjà commencée en cette dite ville des petites écoles, consiste en fonds, sujets à beaucoup d'accidens qui pourraient mettre les sœurs qui en sont chargées hors d'état de subsister, et voulant pour toujours asseurer l'instruction des filles », Mlle Delosme fit encore donation aux *Petites Ecoles* du domaine de Crochepot, situé à côté des moulins, sous réserve de la jouissance jusqu'à son décès.

A la mort de Mlle Delosme, arrivée le 20 novembre 1752, cette donation fit l'objet d'un procès entre l'hôpital, représenté par le receveur Joudioux, et les héritiers de la donatrice, Marie Cherpy, épouse de Pierre Preslier, et Louis Cherpy. Nous ne voulons pas entrer dans les détails pourtant fort intéressants de la procédure à laquelle donnèrent lieu les contestations ; nous nous contenterons de dire que l'acte fut validé, mais qu'il ne put recevoir son exécution par la jouissance réelle et effective des moulins de Crochepot qu'à partir de 1754.

(1) — Acte de Benoist, notaire à Hérisson.

Digitized by Google

Une gouvernante de l'hôpital, dame Marie-Anne Héraudet, donne à cet établissement, le 14 avril 1742, 20 livres de rente au capital de 400 livres, à la charge de faire dire tous les ans quatre messes basses (1).

C'est ensuite un chanoine d'Hérisson, messire Robière, qui lui fait don d'une rente de 30 livres, au capital de 600 livres, payables après son décès (2).

Mais de toutes ces libéralités, la plus touchante, quoique la plus modeste, est celle d'un nommé Gilbert Picaud, qui était au service du sieur Joudioux et qui, désigné en 1743 pour faire partie de la milice, laissa en dépôt à son maître 26 livres en argent, *deux chemises et un tiers de chemise*, avec une livre de laine blanche, lui recommandant de les donner aux pauvres s'il venait à mourir. Messire Joudioux resta jusqu'au 1[er] juillet 1751 sans nouvelles de lui, mais ce jour-là, un nommé Autixier lui annonça que Picaud était mort à l'hôpital de Strasbourg en 1745 ou 1746 ; il se crut donc autorisé à accomplir ses volontés.

Jean-François Roueron Deslandes, prêtre, bachelier en droit canon, prieur commandataire du prieuré simple de Sainte-Marie-Magdelaine de la Bouteille et chanoine de l'église Saint-Sauveur d'Hérisson, abandonne à l'hôpital (3) 2,000 livres en capital qui lui étaient dues par M. Amable Huguet-Dulys, conseiller du Roy, maître des eaux et forêts de la maîtrise de Cérilly, en résidence à Cosnes. Le revenu de cet argent devait être employé à la fondation de messes et à payer la nourriture et la subsistance des pauvres. Messire Deslandes se réservait en outre pour lui et son frère le droit de mettre un pauvre tous les ans à l'hôpital.

Le 21 juin 1749, on achète pour l'hôpital, des héritiers Huguet, un pré dit « *pré Nicot* », moyennant 81 livres.

Dans le courant de l'année 1754, une personne pieuse qui désirait garder l'anonyme remit au receveur 176 livres et 8 sols pour acheter aux « pauvres malades du beurre, du fromage et du pain blanc » et pour qu'il en fît aussi profiter les jours de fête tous ceux qui se trouveraient logés dans la maison.

(1) Acte de Benoist.
(2) Acte du 9 novembre 1742.
(3) Acte de Avenier, notaire à Cérilly, du 21 juin 1747.

Digitized by Google

Cette même année, le 31 décembre, le receveur Jean Joudioux rendit son compte de gestion qui se chiffra par un excédent de recettes de 1743 livres. Cette somme fut consacrée à des constructions ou reconstructions, aux frais d'installation des religieuses et à l'entretien des pauvres.

Bien qu'avant les dernières années du XVIIe siècle nous ne connaissions les noms que de deux gouvernantes de l'hôpital, nous croyons que, jusqu'à cette époque, il fut dirigé exclusivement par des laïques. De 1680 à 1691, nous savons que Louise Tiphanat, veuve de Jean Fumat, y fut hospitalière et qu'après elle, en 1700, il y eut Françoise Parent. Nous y trouvons après tantôt des religieuses et tantôt des laïques. En 1708, c'est une religieuse dont nous ignorons le nom. En 1718, sœur Marie Gourby dirige les petites écoles et elle a avec elle une compagne pour s'occuper des pauvres malades. Une note de douze livres, payée au voiturier Brunet pour la reconduire à Bourges, nous apprend que « dame Marie » quitta l'administration de l'hôpital le 3 novembre 1736 et qu'elle y fut remplacée le lendemain par la veuve Héraudet, qui conserva sa place jusqu'au 23 juillet 1747. C'est une dame de Soye qui succéda à cette dernière et garda la direction de l'établissement jusqu'à l'installation officielle des religieuses.

Mlle Delosme était morte en 1752 et, pour satisfaire aux conditions imposées par la donation dont nous avons parlé, les administrateurs firent venir deux religieuses de la charité de Montoire, dont l'une, la supérieure sœur Rosalie Merceret, devait s'occuper uniquement du gouvernement de l'hôpital et du soin des pauvres, et l'autre, sœur Sophie Huet, de l'instruction des filles. Ces dames furent installées le 13 mai 1755. Les détails et les conditions de leur gouvernement furent réglés par un acte du 16 novembre suivant, lequel nous fait connaître qu'il y avait alors cinq lits de malades dans la grande salle, quatre dans la salle de la Chapelle et qu'il s'y trouvait en outre six couchettes d'osier pour les petits enfants.

En 1764 (1), un chanoine de l'Eglise Saint-Sauveur, François

(1) Acte du 2 octobre reçu par Jourdioux et Fourestier, notaires à Hérisson.



Danton, qui demeurait à Hérisson dans le faubourg du Pont, fait à l'hôpital la donation d'une rente de 50 livres au capital de 1,000 livres, constituée à son profit par messire Maurice du Chateau, chevalier, seigneur de Valigny et de Montais, à la charge de faire dire deux messes à des époques et de la manière qu'il prend le soin d'établir.

C'est aussi un chanoine, Jean-François Roueron Deslandes, le même qui en 1747 lui avait déjà donné 2,000 livres, qui fait encore abandon à l'hôpital (1) : 1° d'une créance de 3,360 livres en capital, produisant 168 livres de rente, qui lui était due par messire François-Gabriel de Rollant, écuyer, seigneur de Nizerolle, et dame Jeanne de la Louère du Salis son épouse, et 2° d'une somme de 1,040 livres, qu'il avait remise le jour même en espèces entre les mains des administrateurs en stipulant que ces 4,400 livres étaient destinées à subvenir à l'entretien de deux pauvres.

Mais peu de temps après, le donateur reconnut que l'acte qu'il venait de consentir était entaché de nullité comme contraire aux dispositions de l'édit de 1749, qui interdisait aux gens de mainmorte, tels que les hôpitaux, d'acquérir à quelque titre que ce soit des rentes constituées sur particuliers, si ce n'est en vertu de lettres patentes. Les placements ne pouvaient se faire que sur le clergé ou sur le roi. Et cet homme, qui aurait pu se contenter de faire valider sa donation, en usant des moyens indiqués par l'édit, mais qui n'avait en vue que l'intérêt des pauvres, considérant que ce serait un immense service à rendre à l'hôpital que de lui faire obtenir des lettres patentes qui, en même temps qu'elles l'autoriseraient, lui confèreraient tous les droits et privilèges dont jouissent les autres établissements de ce genre, n'eut de repos qu'il ne fût arrivé à ses fins. Il ne négligea rien pour aboutir et y employa son temps, son argent et son influence. Il attendit longtemps, mais ses efforts furent couronnés de succès ; Louis XV, dans le courant de mai 1767, signa à Marly ces lettres si impatiemment désirées.

Il ne suffisait pas toutefois que le roi eût accordé des lettres patentes, encore fallait-il que le Parlement permît de les enre-

(1) Acte du 3 juillet 1764 reçu par Fourestier, notaire à Hérisson.

Digitized by Google

gistrer. Sur la requête présentée à cet effet par les administrateurs au Parlement de Paris, la Cour rendit, le 17 juillet suivant, un arrêt ordonnant qu'avant de procéder à cet enregistrement il serait, en la sénéchaussée de Moulins et par-devant le lieutenant général du même siège, informé de la commodité et incommodité qui pourraient résulter de la confirmation d'un hôpital à Hérisson. La Cour demandait en outre aux impétrants de lui fournir le titre primitif de l'hôpital et aussi un état des biens, revenus et charges de cet établissement. Elle ordonnait que ces lettres seraient communiquées aux officiers et au substitut du procureur général, exerçant la police en ladite ville d'Hérisson, assemblés pour donner leur avis ; qu'elles seraient ensuite soumises à l'assentiment et approbation de Louis-Joseph de Bourbon-Condé, prince du sang, et communiquées pareillement aux curé, marguilliers, syndics et habitants de la ville, convoqués en assemblée pour donner leur consentement à leur exécution et enregistrement. Après quoi il serait fait du tout un rapport au procureur général, qui en tirerait des conclusions.

Le 7 août, M. le substitut à Moulins fit, à la requête du procureur général au Parlement de Paris, assignation à sept personnes habitant Hérisson, prises pour témoins, dans les différentes classes, d'avoir à comparaître dans les trois jours en son hôtel à Moulins, devant messire Antoine Grimaud, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général, enquesteur et commissaire examinateur en la sénéchaussée de Bourbonnais, chargé de procéder à l'information civile de *commodo et incommodo* au sujet de la confirmation de l'établissement de l'hôpital. Le 10 août, les témoins : Me Pierre Huguet-Dulys, sieur de Veaux, avocat au Parlement en la châtellenie royale d'Hérisson, subdélégué de l'intendant de la généralité de Bourbonnais ; Me Gabriel Gozard, sieur des Ingarands ; Me Charles Huguet-Dulys et Me Gilbert Bon Martinet de Marigna, tous deux prêtres de l'église collégiale de Saint-Sauveur ; Me Jean-Baptiste Belin, procureur en la châtellenie royale d'Hérisson ; Me Jean Courtois, bourgeois, et enfin Me Simon Desternes, marchand perruquier, comparurent devant le lieutenant général auquel ils firent des dépositions à peu près identiques et faisant valoir, comme on pouvait s'y attendre, les meilleures raisons en faveur du projet. Ils

Digitized by Google

exposèrent que le bureau d'administration était composé de deux officiers de la justice royale, du curé directeur et d'un des échevins choisis tous les trois ans par les Notables (1). Ils firent connaître en outre que le soin des pauvres était confié à deux sœurs de la Charité, ordre du Montoire, qui étaient logées et nourries dans l'établissement, et que ce n'était qu'à force d'économies si, avec la modique somme de 800 livres, sur laquelle il fallait encore déduire les frais s'élevant à 300 livres, on était parvenu jusqu'à ce jour à subvenir à l'entretien des neuf lits existants. Ils terminaient en faisant des vœux pour que cet hôpital déjà si utile fût mis en état de rendre des services plus sérieux encore par la faculté que lui donneraient les lettres patentes d'accepter les libéralités qui lui seraient faites.

Le 12 du même mois, M[e] Nicolas-Pierre-Claude Luylier, sieur de Couture, conseiller du roi, président, lieutenant général, civil et criminel, lieutenant particulier, assesseur, enquêteur et commissaire examinateur en la ville et châtellenie royale d'Hérisson ; et M[e] Gilbert Petit, sieur de Culan, conseiller du roi et son procureur en ladite châtellenie, seuls officiers de police, se réunirent pour donner leur avis au sujet des lettres patentes Après en avoir pris connaissance, ils observèrent à la Cour, dans leur procès-verbal, que l'exposé en était sincère et ils concluèrent à la confirmation de l'hôpital, dont l'utilité était si manifeste et où les troupes qui avaient été envoyées en quartiers d'hiver (2) à Hérisson avaient toujours trouvé un asile.

Ce furent ensuite les notables, les échevins de la ville, le lieu-

---

(1) « Le bureau de direction (des hôpitaux) sera composé du premier officier de justice du lieu et, en son absence, de celui qui le représente ; du procureur du Roy au siège ou du seigneur ; du maire ; de l'un des échevins, consuls ou autres ayant pareilles fonctions et du curé. Et s'il y a plusieurs paroisses dans le lieu, les curés y entreront chacun pendant une année et tour à tour, à commencer par le plus ancien. » — (Ordonnance de Louis XIV du 12 décembre 1698 réglementant l'administration des hôpitaux).

(2) « Pendant les dernières guerres, il a plu au Roy d'envoyer tous les hivers deux régiments de cavalerie ou de dragons, lesquels ont été beaucoup moins à charge au peuple depuis que l'on a fait caserner tant les officiers que leurs cavaliers ou dragons. Ils ont été logés dans les villes de Bourbon, Hérisson, Montluçon, Charroux et Chantelle, dans les bourgs du Donjon, de Buxière, de Beaune et de Néris. »

Cet extrait est tiré du *Mémoire concernant les provinces du royaume, — Généralité de Moulins*, par M. Le Vayer, intendant de cette généralité. — Année 1698. — D'après un manuscrit qu'a bien voulu nous communiquer M. Pierre Luylier de Couture.

Digitized by Google

tenant général Luylier et le procureur Petit qui, convoqués en assemblée le même jour par les soins de M[e] Claude Joudioux, sieur du Coulombier, avocat au Parlement et premier échevin, déclarèrent tous consentir à l'enregistrement et exécution des lettres patentes.

Enfin le 20 septembre, le curé M[e] Claude Berthon, vice-archiprêtre, et les marguilliers de l'église de Notre-Dame donnèrent leur consentement devant les notaires Bautin et Forestier.

Et aux termes d'un acte reçu par Bro et Baron, notaires au Châtelet de Paris, le 4 décembre 1767, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, avait consenti à « l'enthérinement pur et simple desdites lettres patentes, pour être exécutées selon leur forme et teneur. »

Pour suppléer au titre primordial de la fondation qui avait été détruit pendant les guerres civiles et que réclamait le Parlement, les administrateurs avaient fait collationner la copie de deux actes de délibération des habitants d'Hérisson. Le premier était le titre d'acquisition, en 1601, des bâtiments du sieur Roueron ; et le deuxième, l'acte du 12 janvier 1702, constatant la remise aux administrateurs de ce temps-là, par les Pères de l'Oratoire, d'une somme de 30 livres 15 sols. Le 16 août 1767, ils avaient fait dresser un état constatant que les revenus de l'hôpital s'élevaient à la somme de 855 livres 15 sols et 6 deniers, et les charges à 273 livres, ce qui, par conséquent, lui constituait un revenu net de 582 livres 15 sols et 6 deniers (1).

Et après toutes ces formalités remplies, la Cour rendit le 6 février 1768 un arrêt ordonnant que les lettres patentes confirmant l'établissement d'un hôpital à Hérisson seraient enregistrées au greffe de cette ville.

M. Roueron Deslandes, pour compléter son œuvre, avait à régulariser sa donation. Il la préparait lentement avec l'aide et les conseils des jurisconsultes et des praticiens de sa connaissance, méditant sur la meilleure forme à lui donner et les conditions qu'il convenait d'y insérer, quand un accident aussi triste qu'imprévu vint en précipiter la réalisation : le 25 mars 1768, cet

(1) *Notoriété concernant l'ancienneté de l'hôpital*, **acte de Bautin et Forestier.**

Digitized by Google

homme charitable fut frappé de paralysie. Craignant que la mort ne vînt le surprendre, il fit mander en toute hâte le notaire et les administrateurs de l'hôpital, et voici comment il s'y prit pour assurer à cet établissement le bénéfice de sa libéralité :

Les administrateurs renoncèrent d'abord formellement à la donation du 3 juillet 1764, dont ils reconnaissaient la nullité, et ils firent remise de tous les titres de constitution de rente au donateur, qu'ils subrogèrent en même temps dans tous leurs droits, pour toucher le principal ainsi que les arrérages de l'année courante restés impayés. Celui-ci fit remise aux pauvres de tous les intérêts courus du 30 avril 1763 au 3 juillet de l'année suivante et employés à l'achat d'un lit.

Voyant ensuite qu'il n'y avait plus rien à craindre sur la stabilité des dispositions qui pourraient être faites en faveur de l'hôpital, M. Roueron fit séance tenante donation (1) aux pauvres, avec et y compris les intérêts échus le 16 juin (1767), d'une somme de 4,400 livres, sous le courant de 176 livres de rente, constituées à son profit sur le clergé de Bourges, suivant acte de Maigret et Bronos, conseillers du roi et notaires au Châtelet de Paris, à la date du 16 juin 1766.

Les conditions qu'il imposait ne différaient pas sensiblement de celles contenues dans l'acte précédemment annulé. En outre de la fondation à perpétuité de vingt messes basses, il avait maintenu l'obligation par les administrateurs d'entretenir à l'hôpital deux pauvres avec les revenus de la somme donnée. Le premier, devant être originaire de la paroisse, était laissé au choix de l'administration. Le second, désigné par lui ou ses héritiers, devait occuper un lit au-dessus duquel serait placée une pancarte portant ces mots : « *Pauvre de saint Jean.* »

Cet acte fut homologué par un arrêt du Parlement le 9 janvier 1769, et cette homologation eut lieu, suivant une des prescriptions de la donation, aux frais du donateur ou de ses héritiers, à qui il en coûta la somme de 79 livres 15 sols et 3 deniers.

En 1766, le 31 mars (2), Denis Clermontet, sieur de Chenillet, prêtre chanoine de l'église de Saint-Sauveur, fit pour une per-

(1) Fourestier, notaire.
(2) Bautin, notaire à Hérisson.

Digitized by Google

sonne pieuse, qui désirait garder l'anonyme et qui l'en avait chargé, donation à l'hôpital de 1,000 livres en capital, avec mention que cette somme serait, conformément à l'édit de 1749, placée sur le clergé ou sur le roi. Comme conditions particulières, la personne donatrice imposait seulement aux administrateurs la charge de faire dire à perpétuité, par le curé de la ville et dans la chapelle de l'établissement, deux messes pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère ; une le 24 juillet, et une autre le 4 octobre, jours anniversaires de la mort de ces derniers. Le prix de ces messes auxquelles seraient tenus d'assister les dames hospitalières et les pauvres de l'hôpital, qui devraient tous ensemble y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave*, était fixé à 40 sols.

Toutes ces donations étaient en somme peu importantes ; mais maintenant que l'hôpital pouvait accepter des dons, on pensait qu'ils ne se feraient pas attendre et que son capital s'accroîtrait rapidement. Il n'en fut pas ainsi, malheureusement, et les donations Clermontet et Roueron Deslandes sont les dernières qui lui seront faites dans le courant du XVIII[e] siècle ; il s'écoulera même un long temps avant que quelque autre personne généreuse songe à le gratifier de la plus petite parcelle de terre ou de la moindre somme d'argent. Chose étonnante, à partir de ce moment cet établissement ne prospéra plus ; il périclita plutôt.

Nous n'avons plus que des actes d'administration à enregistrer et encore sont-ils d'un intérêt médiocre.

Ces actes d'administration nous sont transmis par les minutes des notaires principalement. Nous apprenons ainsi la mort du fermier du moulin de Crochepot, Cherpy, qui, le 4 août 1757 (1), fut remplacé par Gilbert Duceau et Marie Hérodet sa femme, et bien d'autres choses encore qui peut-être paraîtraient futiles à nos lecteurs et qui cependant ne sont pas tout à fait sans intérêt pour notre histoire locale ; car plus d'un fait insignifiant en lui-même se rapporte à des circonstances plus générales qu'il pourrait être à propos de rappeler. Mais cela nous entraînerait un peu loin. Nous nous contenterons de dire que les biens de l'hôpital furent parfois d'une gestion assez difficile, particulièrement

(1) Acte de Fourestier, notaire à Hérisson.

Digitized by Google

les moulins de Crochepot, qui ne furent pas exploités d'une manière durable par les mêmes fermiers et où les époux Duceau firent place, en 1775 (1), à Pierre Perreau, qui était précédemment meunier au moulin du Mas, dans la paroisse de Maulne ; lequel Perreau suscita bien des ennuis à l'administration par son inexactitude à payer et tout ce qui en fut la conséquence (2).

Maintenant, près d'un demi-siècle va se passer sans qu'aucune pièce authentique vienne nous révéler quoi que ce soit sur l'hôpital ; toutefois il ne nous paraît pas que, pendant cette longue période, rien d'important ait été fait. L'acte le plus saillant que nous connaissions est, pendant la Révolution, le renvoi des sœurs qui dirigeaient l'hôpital et l'école des filles. S'il en resta, ce ne fut plus en qualité de religieuses. Ce sont les registres des délibérations de la mairie qui nous fournissent ces renseignements ; nous y relevons notamment qu'en 1792, le 9 février, Marie Blanchard, dite sœur Perpétue, supérieure de l'hôpital, invitée à prêter le serment exigé des fonctionnaires, s'y refusa et que son exemple fut suivi par Françoise Gallerand, en religion sœur Thérèse, et par Marie-Madeleine Boy, en religion sœur Léocadie, qui, toutes deux, étaient chargées de l'instruction de la jeunesse. Il est vrai que quelques mois plus tard, le 4 août, revenues à d'autres sentiments, ces dames n'hésitèrent plus à jurer d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir pour elle. Sœur Léocadie, cependant, n'étant pas tranquille depuis qu'elle avait prêté le serment, vint une heure après se rétracter et déclarer qu'elle allait quitter Hérisson ; elle n'en fit rien, car le 1er février 1793, nous la voyons revenir annoncer qu'après avoir mûrement réfléchi, elle était résolue à prêter le serment demandé. Elle le prêta encore, en effet, pour la seconde fois.

L'autorisation d'enseigner la lecture et l'écriture lui fut ensuite confirmée par la municipalité.

Marie Blanchard, dite sœur Perpétue, qui était spécialement chargée du soin des pauvres, était partie d'Hérisson ; en février 1793, Françoise Gallerand fait des démarches pour prendre sa

(1) Acte de Fourestier.
(2) Acte de Redieux, notaire à Nassigny, du 6 août 1781.

Digitized by Google

succession à la direction de l'hôpital. Elle parvint à s'entendre à ce sujet avec les administrateurs. Voici une lettre écrite par l'un d'eux, M. Petit, nous faisant connaître les conditions de cette entente et le triste état dans lequel se trouvaient les finances de l'établissement.

17 pluviôse.... (6 février 1793).

« La commission de l'hospice d'Hérisson à la citoyenne Gallerand, hospitalière de la charité de la commune d'Hérisson.

« Citoyenne,

« La commission s'est assemblée aujourd'hui pour examiner vos conditions, que vous avez insérées dans votre lettre du 14, concernant la direction des pauvres de l'hospice de cette commune.

« Elle consent à vous accorder deux cents livres de pension, valeur fixe, une domestique qui sera payée, ainsi que vous, sur les revenus dudit hospice, et lui sera fourni le pain, comme aux pauvres, et fera l'ouvrage comme celles de vos sœurs le faisaient ; vous avez l'usage des jardins, vous serez chauffées du même bois que les pauvres et votre linge se blanchira lorsqu'on fera blanchir celui des pauvres.

« . . . .
. . . .

« Les revenus de l'hospice, qui ont diminué environ des trois quarts, ne peuvent pas vous donner une compagne. Si dans des temps plus heureux, les revenus augmentaient par des secours et qu'ils *vincent* à suffire pour remplir tous les lits des pauvres de l'hospice, la commission se rendrait à vos vœux.

« La commission ne peut vous admettre des pensionnaires ; quant à votre famille, vous serez libre de voir les personnes qui viendront vous visiter.

« Nous croyons, Citoyenne, que la commission qui vous désire vous accorde ce que vous avez souhaité et ce qu'elle peut disposer, en raison de la modicité du revenu dudit hôpital. Nous vous prions de nous marquer le plus tôt possible si vous voulez accepter les offres que la commission vous fait ; vous voyez que le temps presse de vous décider. Nous espérons que vous vous rendrez à notre empressement et à nos vœux.

« Signé : Petit. »

Digitized by Google

Mme Gallerand conserva sa place au moins douze ans. Jusqu'en l'an IX, on l'appela « citoyenne » ; de l'an IX à l'an XI, « Madame » ; ce n'est qu'en l'an XII qu'on lui rend son titre de « Sœur hospitalière ».

Nous ne savons qui lui succéda, car là s'arrêtent nos renseignements écrits ; c'est à la tradition qu'il nous faut ensuite avoir recours, mais elle ne nous apprend pas grand'chose, car les vieux de ce temps-là se font rares et leurs souvenirs sont incertains. Tout ce que nous avons pu recueillir, c'est que, après Françoise Gallerand, l'hôpital fut dirigé probablement par une femme Bourlier, qui y mourut ; de plus, qu'à partir de 1815, une sage-femme du nom de Belletranche, qui était originaire de Moulins, fut logée à l'hôpital, qu'elle gouvernait soit seule, soit concurremment avec la femme Bourlier, et qu'elle y resta jusqu'à la réinstallation des religieuses de la charité de Bourges.

Puisque nous avons eu déjà l'occasion de nous occuper de l'instruction des garçons à Hérisson, pour être complet, constatons que, dans cette ville, le latin était encore enseigné en 1792 par Pierre Laurendet, principal du collège, et que les principes de la lecture et de l'écriture étaient donnés par un maître d'école du nom de François Aubergier.

Sous la République et sous l'Empire, on avait édicté des lois en faveur des hôpitaux et rendu plusieurs décrets et ordonnances les complétant; mais malgré tout, l'hospice d'Hérisson ne s'était pas enrichi. C'est que, bien qu'ils fussent fertiles en grands événements, ces temps paraissaient peu sûrs aux bourgeois de notre petite ville, qui ne se laissaient pas facilement aveugler par les fumées de la gloire. L'expérience leur avait appris que chaque nouvelle victoire était suivie d'un surcroît d'impôts qu'il leur fallait payer, et comme ils ne pouvaient prévoir où s'arrêterait cette marée toujours montante, ils gardaient par devers eux les sommes qu'autrefois ils dépensaient en bonnes œuvres. En 1827, il y avait juste soixante ans qu'aucune donation n'avait été faite à notre établissement ; aussi les bâtiments étaient-ils dans un état voisin de la ruine, le linge était usé, les meubles tombaient de vétusté et, pour comble de malheur, la caisse sonnait le vide ; il lui restait seulement un maigre budget de 1,396 francs, à peine suffisant pour subvenir aux dépenses journalières.

Digitized by Google

Les administrateurs comprirent qu'il leur fallait mettre de l'ordre dans les finances ; le 1er janvier 1827, ils décrétèrent qu'à partir de ce jour, en conformité des ordonnances des 6 février 1818, 31 décembre 1821 et du décret du 13 floréal an VII, toutes les recettes seraient remises au receveur municipal et que nulle dépense ne pourrait être faite sans qu'ils l'eussent préalablement ordonnée. Le budget n'avait jamais non plus été soumis à l'approbation préfectorale ; des abus et des négligences en étaient résultés ; le 26 mai, le préfet leur enjoignit d'avoir à se conformer à la loi et de ne pas manquer à l'avenir de le lui communiquer tous les ans.

Pour faire un peu d'argent, les administrateurs vendirent quelques pieds d'arbres et firent un appel à la générosité du public qui n'y répondit pas.

Le 20 mai, les époux Nicolas avaient bien fait remise d'une rente annuelle de 50 doubles décalitres de seigle que leur servait l'hôpital, mais cela ne fournissait pas les subsides nécessaires. En désespoir de cause, ils s'adressèrent à son « Altesse Royale Madame la Dauphine. »

« MADAME (lui écrivaient-ils en 1828),

« Atteints par les chances funestes d'une révolution qui si longtemps pesa sur notre patrie, l'hospice de la petite ville d'Hérisson, arrondissement de Montluçon, département de l'Allier, se vit alors dépouillé de la majeure partie de ses propriétés (1).

« Occupés de sa restauration, travaillant à le faire renaître pour ainsi dire de ses cendres, quoique secondés par quelques âmes pieuses, nos moyens n'en sont pas moins insuffisants.

« Connaissant, Madame, votre inépuisable bienfaisance, nous vous supplions de nous permettre de l'implorer en faveur de cet établissement, d'un des points les plus obscurs de la France sans doute, mais qui, par le bon esprit de ses habitants, les traits au moins qui l'ont signalé, à une époque qui ne date pas encore de loin, aurait peut-être eu le bonheur de fixer un de vos instants, s'ils avaient pu parvenir jusqu'à votre Altesse Royale.

(1) A aucune époque l'hôpital d'Hérisson n'a été dépouillé de ses biens.

Digitized by Google

« Qu'elle daigne nous permettre, Madame, de déposer ici l'hommage du plus profond respect. »

Cette prose alambiquée, d'un sens obscur et faite tout exprès à l'usage de la Dauphine, n'eut pas l'heur de plaire à cette royale personne ; elle fit répondre par le conseiller d'Etat, directeur des établissements publics, qu'elle était dans l'impossibilité d'accueillir favorablement cette demande, n'ayant aucun fonds à appliquer à une semblable destination.

Ce fut le curé Baffier, l'un des signataires de la fameuse supplique, qui, en 1829, apporta le premier argent à la commission : une somme de 825 francs, qu'une âme pieuse lui avait remise pour être employée à la construction d'une cuisine destinée aux religieuses qui devaient venir habiter prochainement l'établissement.

Dès 1827, en effet, l'administration avait reconnu que, pour la bonne ordonnance de la maison, il était nécessaire de mettre à la tête quelqu'un de plus ferme et de plus expert que la dame Bourlier. Le 28 mars, elle avait fait écrire à Mme Hamblard, supérieure des filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, à Paris, pour lui demander s'il serait possible d'avoir des dames de cet ordre pour diriger l'hospice. Cependant ce furent encore les religieuses de l'ordre du Montoire qui, deux ans plus tard, furent chargées de le diriger à nouveau. Sœurs Ludivine Laibre et Angélique Taillandier vinrent le 10 juillet 1829 à Hérisson, où elles furent installées à l'hôpital, en présence de Mme Aimée Sébirot, leur supérieure générale, et de Mme Marie-Louise Choisant, supérieure de l'hospice de Saint-Amand (Cher), qui les y avaient accompagnées.

Le 27 mai 1832, Mme Fourestier, veuve de Courtois Favières, donne 600 francs pour édifier une construction jugée nécessaire à la gendarmerie (1).

La même année, une autre dame, Marie-Catherine Courtois, veuve Mourgue, fait abandon (2) d'un pré, mais sous la condition

(1) Cet immeuble était un des deux que sœur Marie Gourby avait achetés le 2 décembre 1818 pour servir aux petites écoles ; l'hôpital l'affermait au département pour loger les gendarmes. Le second servait de mairie.

(2) Acte de Deneufvis, notaire, du 22 décembre 1832.

Digitized by Google

que, chaque année, on fera dire à perpétuité quatorze messes à son intention.

Devant la difficulté de tirer un revenu rémunérateur des moulins de Crochepot, le 27 mai les membres de la commission émirent le vœu qu'ils fussent autorisés à les vendre par la voie des enchères pour en placer le prix en rentes françaises devant produire, disaient-ils, un revenu bien supérieur à celui que l'on pouvait raisonnablement attendre « de l'état de choses actuel ». Pareille délibération avait déjà été prise vainement le 20 juillet 1828. Cette fois l'autorisation fut accordée et la vente fixée. Le 22 septembre 1858, les moulins et tous les champs qui en dépendaient furent adjugés à Jean Mathonière pour le prix total de 7,000 francs (1).

Un riche propriétaire, M. Gilbert Bodeau de Villebret, qui venait de mourir à Paris, léguait (2) en 1836, à l'hôpital d'Hérisson sa ville natale, une rente annuelle et perpétuelle de 200 francs, qu'il voulait qu'on employât à entretenir deux pauvres malades, vieillards ou infirmes, choisis dans les seules communes d'Hérisson ou de Maillet et à désigner par ses descendants. Appelée à donner son avis, la commission répondit à l'unanimité (3) qu'aux conditions imposées, ce legs était d'une exécution trop onéreuse pour être accepté. Il fut donc refusé. Mais neuf ans plus tard, M. Gilbert-Charles Gilberton, chef de bataillon du génie, et Mme Madeleine Deschamps son épouse, désireux de donner de l'efficacité à l'œuvre de bienfaisance que s'était proposé de fonder M. Gilbert Bodeau de Villebret, dont ils étaient les légataires universels, firent les propositions suivantes (4) à la commission qui les accepta (5) : ils verseraient une fois pour toutes, dans la caisse de l'hospice, une somme de 5,000 francs dont on devrait faire servir l'intérêt à l'entretien, non plus de deux, mais d'un seul pauvre, vieillard ou infirme.

En 1845, alors que le legs Bodeau de Villebret vient à peine

(1) 22 septembre 1839, acte de Deneufvis, notaire.
(2) Testament olographe du 15 février 1834, déposé en l'étude de Me Février, notaire à Paris.
(3) Délibération du 11 août 1836.
(4) Acte du 10 octobre 1845, Deneufvis, notaire.
(5) Délibération du 24 octobre 1845.



d'être accepté et qu'aucune somme importante n'a encore été encaissée, on n'en voit pas moins avec étonnement que de grandes réparations sont faites aux bâtiments ; il est impossible cependant de trouver sur les états de frais aucune trace des dépenses ayant dû y être affectées, ni sur les registres aucune délibération les autorisant. D'où pouvait donc provenir l'argent employé ? En voici la source : à cette époque, le gouvernement de l'hospice était pour ainsi dire tombé en quenouille ; il y avait bien encore un conseil d'administration, mais il ne s'occupait plus de rien, se reposant entièrement sur les religieuses du soin de s'occuper de toutes choses, même d'opérer dans les bâtiments les transformations qu'elles jugeraient utiles. Aussi ces dames s'étaient installées dans la maison en maîtresses, la dirigeant comme si elle eût été la leur ; elles seules en touchaient les revenus, elles seules décidaient des réparations à entreprendre, choisissaient, commandaient et payaient les ouvriers sans jamais rendre à personne le compte des fonds qu'elles dépensaient. Nous constatons ces faits sans les critiquer ; les choses n'en allaient pas plus mal, au contraire, car dans l'espace de dix ans environ, les sœurs trouvèrent le moyen de réparer la chapelle, d'élever d'un étage les bâtiments qui n'avaient qu'un rez-de-chaussée et très probablement de renouveler une partie du linge et d'acheter quelques meubles. Les petites ressources de l'hôpital n'auraient pu y suffire. Les religieuses durent donc quémander de droite et de gauche ; ce qu'elles ne manquèrent pas de faire dans l'intérêt des malheureux. On les vit s'en aller par la ville, tantôt en quêtant, tantôt en faisant circuler des listes de souscriptions ; elles ne cessèrent de frapper à la porte des riches que le jour où elles furent en possession de tout l'argent dont elles avaient besoin. Mais cette manière de procéder, pour si bons qu'en aient pu être les résultats, ne laissait pas que d'être entachée d'un peu d'irrégularité, et c'est ce que ne manqua pas de faire remarquer un inspecteur des finances en tournée à Hérisson, où il vérifia les comptes de gestion de l'hospice. D'autres choses le frappèrent également ; d'abord l'existence dans l'établissement d'une école qui n'avait rien d'officiel, et ensuite le manque complet de registre où fussent mentionnés le nombre des malades, leurs noms, l'époque de leur

Digitized by Google

entrée et celle de leur sortie. Toutes ces observations qu'il consigna dans son rapport, furent cause que le ministre des finances fit écrire pour avoir des éclaircissements ; il demandait qu'on lui fît connaître et les origines de l'établissement et le nom de son fondateur (1). Mais laissons parler le maire, M. Deschamps de Verneix. Nous verrons par sa réponse (2) les points sur lesquels on l'interrogeait.

. . . .

« Il n'existe dans les archives de l'établissement aucun titre ni documents établissant l'époque précise de sa fondation. La donation la plus anciennement faite en faveur de l'hôpital porte la date du 2 mars 1662.

« On ignore, par conséquent par qui il a été constitué, ce qui est fort regrettable pour la mémoire de son fondateur, qui a droit à une reconnaissance perpétuelle.

. . . .

« Les religieuses desservant l'hôpital d'Hérisson, au nombre de trois, sont autorisées à donner l'enseignement primaire. Elles tiennent une pension composée : 1° d'élèves internes payant *trois cents francs ;* 2° d'élèves externes payant *deux francs* et *un franc* par mois ; 3° d'élèves externes pauvres admises *gratuitement.*

« Ces religieuses, qui n'étaient pas obligées de donner l'instruction, demandèrent comme récompense de leur travail, de leurs peines et de leurs soins et mirent comme condition qu'elles auraient la faculté de toucher les produits, de les employer elles-mêmes en choses utiles à l'intérieur de l'hospice.

« L'administration, pour encourager le dévouement et la philanthropie des religieuses, convaincue d'ailleurs du bon emploi qu'elles feraient des sommes laissées à leur disposition, ne s'est point opposée à leur proposition et n'a qu'à se louer pour la manière dont elles ont agi.....

« Si des changements considérables ont été opérés depuis plusieurs années dans les bâtiments de l'hospice et qu'un étage y ait été élevé sans que les sommes qui ont servi à payer ces réparations aient paru ni en recettes ni en dépenses, c'est que ces

(1) Lettre du 17 décembre 1845.
(2) Lettre du 14 février 1846.

Digitized by Google

améliorations sont le résultat de dons spontanés faits par des personnes bienfaisantes, que je nommerai si on l'exige, qui ont fait faire les réparations et constructions et les ont payées elles-mêmes.....

« Comme ces personnes bienfaisantes avaient mis comme condition expresse de leurs dons que les réparations et constructions seraient exécutées immédiatement en leur présence et soldées par elles, l'administration a jugé que le règlement devait fléchir devant les exigences des bienfaits.....

« La population habituelle de l'hospice, d'après le budget, est bien de dix personnes, mais il est à remarquer qu'elle n'est pas constante pendant toute l'année et que, sans les alternatives d'absence supposées, qui se vérifient chaque année, le nombre des journées pour ces dix personnes n'est porté au budget qu'à 1505, ce qui en réalité ne représente l'habitation constante que de quatre individus ; et l'on ne saurait contester l'admission de ce nombre de personnes, d'où il résulte, ce qui est exact, que les sœurs ne profitent en aucune manière d'autre bénéfice que de leur traitement. »

On tenait en haut lieu à connaître le nom du fondateur de l'hospice, car, en 1852, les administrateurs, répondant au préfet qui leur avait demandé des renseignements sur ce sujet, disent « que, malgré les recherches les plus minutieuses, il leur a été impossible de découvrir la date exacte de cet établissement ; ils ont trouvé seulement des titres remontant à 1663,.... et que tout porte à croire que la plupart des titres qui auraient pu lui [l'hospice] échoir à cet égard ont été égarés en 1793. »

Examinons maintenant ce qui peut intéresser l'hospice depuis 1852.

En suivant l'ordre chronologique, nous trouvons d'abord la donation du terrain qui a servi à faire le jardin. Le 6 février 1854 (1), Mme Jeanne-Estelle Robert, propriétaire demeurant à Moulins, veuve de M. Pierre-Hippolyte-Edouard Piron, et M. Pierre Piron, inspecteur des contributions indirectes à Vannes (Morbihan), donnent les parts et portions leur apparte-

(1) Acte de Deneufvis, notaire.

Digitized by Google

nant dans une terre appelée « terre du chapitre » qui touchait les bâtiments de l'hospice. Et le 2 novembre 1855 (1), M[lle] Marguerite-Marie-Anne-Elisabeth Piron, demeurant à Batignolles (Seine), fait aussi abandon de ses droits dans la même terre.

L'année suivante fut édifiée la partie de bâtiments où se trouve la salle de bains.

M[me] Petit des Durets et M[me] veuve Josset font en 1857 un don à l'hospice de la somme de 6,000 francs pour la fondation d'un lit, à la condition d'en désigner l'occupant, elles ou leurs héritiers.

C'est ensuite M[me] Julie-Emilie Rodillon de Chapette, veuve Peyrude, qui, désirant tous les ans faire dire trois messes à son intention dans la chapelle de l'établissement, lui lègue à cet effet 1,500 francs. Ce legs fut accepté le 14 novembre 1862.

Les quelques immeubles que l'hospice possédait encore lui rapportaient si peu que, dans la séance du 9 mai 1875, les administrateurs résolurent de les vendre, ce qui eut lieu le 16 juillet de l'année suivante (2). Il y eut différents acquéreurs qui payèrent ensemble 11,290 francs.

Enfin un arrêté préfectoral du 10 mai 1891 autorisait l'hospice à accepter le legs Delaunoy. Le receveur en avait déjà encaissé le montant, qu'il avait employé en rentes sur l'Etat. Ce legs consistait en une somme de 1,500 francs, donnée par M. Jacques-Gilbert-Anne Delaunoy, propriétaire demeurant à Huriel (3), mais pour la nue propriété seulement, à laquelle l'usufruit ne devait se réunir qu'après les décès de M[me] Marie-Joséphine Michelon sa veuve, et de M[lle] Anne-Louise Delaunoy sa sœur.

Nous l'avons déjà dit, à toutes les époques, dans bien des circonstances, l'administration hospitalière s'est immiscée dans les affaires de la ville. En voici encore un exemple :

La commune d'Hérisson avait un asile pour recevoir les enfants en bas âge, mais point d'immeuble où elle pût l'installer d'une façon convenable ; il lui fallait louer pour cet usage un local qui était insuffisant à tous les points de vue. Aussi en 1863,

(1) Acte de Deneufvis, notaire.
(2) Acte de Piquand, notaire à Hérisson.
(3) Testament reçu par Michel, notaire à Huriel (30 août 1875).

Digitized by Google

ayant compris que le besoin s'imposait d'avoir une salle spacieuse réunissant toutes les conditions d'hygiène et de salubrité exigées par les règlements, la municipalité décida qu'on en ferait construire une au plus vite et chargea (nous ne voyons pas trop dans quel but) les membres de l'administration hospitalière du soin de la faire édifier. L'emplacement en fut fixé dans un petit jardin attenant à l'hospice. Les administrateurs se mirent en mesure d'accomplir rapidement leur mission ; le 30 avril, ils donnèrent leur approbation définitive à un plan dont le devis s'élevait à 6,982 fr. 35 c. Le montant de ce devis fut couvert jusqu'à concurrence de 4,669 fr. par une souscription. Pour le surplus, les administrateurs n'en étaient point en peine, « attendu, dit la délibération concernant la question, que la commission a l'espérance de voir combler ce déficit par la bienfaisante munificence de Sa Majesté l'Impératrice des Français, dont les promesses n'ont jamais fait défaut ; la commission invite et charge M. le Maire d'adresser toutes les pièces à M. le Préfet, pour que ce magistrat veuille bien les transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur, en le priant d'appuyer favorablement cette demande, dont il a reconnu lui-même l'opportunité pour les pauvres de la petite ville d'Hérisson. » — Hélas ! MM. les administrateurs en furent pour leur illusion ; la bourse impériale, pas plus que précédemment celle de Mme la Dauphine, ne s'ouvrit. Pour y suppléer on dut vraisemblablement faire un nouvel appel à la générosité des habitants et la construction s'éleva là où autrefois était l'ancien Hôtel-Dieu.

Plus tard, en 1871 (1), Mme Josset donna une somme de quatorze mille francs à l'hospice pour qu'il en employât l'intérêt à payer le traitement de la sœur directrice de l'asile et les gages de sa servante. Mais à ce don, elle mettait une condition, c'est que la direction de la salle d'asile serait toujours confiée à une sœur de la charité de Bourges et que, si cet ordre venait à disparaître, on aurait la faculté de la remplacer par une religieuse d'un autre ordre, mais jamais et sous aucun prétexte par une institutrice laïque.

(1) Acte du 5 juillet 1871, reçu par Deneufvis.

Digitized by Google

L'hospice fut autorisé (1) à accepter cette donation, qui ne lui apportait que des charges, aux lieu et place de la commune d'Hérisson, qui en retirait tout le profit.

Nous allons terminer en faisant connaître comment l'hospice est enfin redevenu ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, un établissement hospitalier.

En décembre 1879, tous les membres composant la commission de l'hospice furent révoqués et remplacés par MM. Simonnet, Luylier de Couture, Nicolas Alfred, Roy, Collin, Pichaud et Desmurs. Ces messieurs attendirent l'occasion de supprimer l'école pour rétablir le service hospitalier. Aussi la commune, pour se conformer aux prescriptions de la loi, ayant fait construire des bâtiments destinés à recevoir l'école communale des filles, ils décidèrent dans une séance tenue le 22 juin 1884 : 1° Que toutes les salles servant actuellement de classe et les autres appartements occupés par le personnel de l'école seraient utilisés pour le service hospitalier à partir du 1er septembre ; 2° et que le nombre des sœurs chargées d'assurer ce service serait réduit à deux. Ils chargèrent le président de dénoncer le traité existant depuis 1840 entre l'administration et la maison mère de la Charité de Bourges et d'en négocier un nouveau.

Sur sa demande, l'hospice avait été désigné pour recevoir dix vieillards ou infirmes aux frais du département. C'est à M. Simonnet, député, conseiller général et maire d'Hérisson, qu'est due l'initiative de l'établissement dans l'Allier d'un service départemental pour les vieillards et les infirmes. C'est à la séance du Conseil général du 22 août 1887 qu'il en fit la proposition.

Sous l'habile administration du comité actuel, l'établissement a été transformé ; il est à même de recevoir de 15 à 20 malades (2).

Le service est toujours fait par deux religieuses de la Charité de Bourges, dont la supérieure, la vénérable sœur Agnès, qui habite la maison depuis plus de quarante ans, a su conquérir par sa bonté les sympathies de toute la ville. Il leur est adjoint deux

(1) Cette donation fut acceptée le 6 mai 1872 par la commission de l'hospice laquelle avait été autorisée par un décret du président de la République daté du 5 février de la même année.

(2) L'hospice de Saint-Pourçain n'en reçoit que quatre, et ceux de Montmarault et d'Ebreuil, chaçun deux.

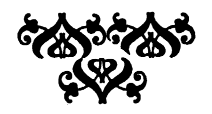
Digitized by Google

servantes pour les aider dans les soins à donner aux malades.

Voici les noms des administrateurs pour l'année 1892 : MM. Simonnet, maire, président ; J. Charpentier, ordonnateur ; Pierre Luylier de Couture ; L. Roy ; H. Bonnet ; C. Collin et L. Montagne.

Il ne reste plus, dans les archives de l'hospice, un seul document que nous n'ayons dépouillé, classé et analysé avec soin, et nous ne pensons pas qu'aucun fait important nous ait échappé. En donnant à ce travail un développement que le sujet ne paraissait pas devoir comporter, nous avons voulu le rendre utile en faisant connaître aux administrateurs, depuis ses origines et dans ses moindres détails, l'histoire de l'établissement qu'ils dirigent avec tant de zèle et de dévouement.

L. Montagne.



Digitized by Google



LES OUVRAGES

DE MONSEIGNEUR DE CONNY

Plusieurs journaux de Moulins ont consacré à Mgr de Conny, après sa mort (24 décembre 1891), des notices nécrologiques où il était envisagé au triple point de vue du prêtre, de l'écrivain ecclésiastique et de l'homme charitable.

On doit surtout citer entre ces articles, qui tous rendirent au prélat un juste hommage, celui qui fut inséré dans le *Messager de l'Allier* (numéro du 26 décembre), sous la signature de M. l'abbé Melin, et dont il a été fait un tirage à part.

On trouve dans les quelques pages aussi éloquentes que sincères écrites par M. l'abbé Melin, à côté des regrets exprimés par l'ami, quelques renseignements biographiques suffisants pour donner une idée de l'œuvre littéraire de Mgr de Conny, mais cependant incomplets. Il ne s'agissait du reste que de satisfaire à des besoins immédiats d'information.

En donnant aujourd'hui la liste de tous les ouvrages qu'il a laissés, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit généralement, nous aurons comblé une lacune et facilité pour l'avenir les recherches de ceux qui voudront analyser et résumer ces travaux très dignes d'attention, et qui tous, ceux surtout qui s'occupent de liturgie, ont une réelle valeur.

A ce point de vue spécial, Mgr de Conny était à juste titre considéré comme l'un des hommes faisant le plus indiscutablement autorité, non seulement en France, mais dans le monde catholique entier. On peut dire que son opinion faisait loi, aussi le consultait-on de toutes parts, et ce ne fut pas la

Digitized by Google

partie la moins considérable du labeur qu'il s'imposa, que de répondre aux nombreuses consultations qui lui étaient adressées presque journellement.

Les œuvres de Mgr de Conny peuvent se diviser en trois catégories : œuvres de science ecclésiastique, œuvres polémiques, œuvres diverses.

Les œuvres de science ecclésiastique sont les suivantes :

Cérémonial romain, rédigé d'après les sources authentiques, in-8°, 514 p. — Paris, Méquignon, et Moulins, Enaut, 1858. Ce volume a eu trois éditions ;

Des usages et des abus en matière de cérémonies, in-8°, 115 p. — Moulins, Desrosiers, 1854 ;

Les cérémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles, in-12°, 266 p. — Moulins, Desrosiers, 1873 ;

Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'église de Lyon, in-12, 143 p. — Paris, Lecoffre, 1859 ;

Remarques sur une prétendue défense de la liturgie de Lyon, in-12, 143 p. — Paris, Lecoffre, 1859 ;

Accord du Cérémonial romain avec les traditions françaises, brochure in-12, 29 p. — Moulins, Desrosiers ;

Lettre à un ecclésiastique sur l'observation du Cérémonial, brochure in-12, 21 p. — Moulins, Desrosiers ;

De la Cappa, brochure in-8°, 8 p. — Tournai, Castermann ;

Exposition résumée de la doctrine chrétienne, in-12, 423 p. — Moulins, Desrosiers, 1875.

Les œuvres polémiques se rapportent surtout à la question de l'organisation intérieure de la cathédrale de Moulins.

Les plaquettes suivantes (in-18 de 12 à 28 p.), ont été éditées à ce propos, de 1875 à 1877, chez Desrosiers à Moulins :

Dissertation sur la distribution intérieure des églises ;

Lettre à un ami, pour faire suite à la dissertation sur la distribution intérieure des églises ;

Nouvelle note sur la cathédrale de Moulins ;

Suite de la nouvelle note sur la cathédrale de Moulins ;

Les Moulinois et les architectes de la cathédrale ;

Digitized by Google

Les travaux entrepris à la cathédrale de Moulins ;

Renseignements offerts à l'administration des cultes, à propos de la cathédrale de Moulins ;

Rectification d'une assertion trop absolue ;

L'architecture et la théologie ;

Mémoire apologétique pour les écrits de M. de Conny sur la cathédrale de Moulins.

Aux œuvres polémiques il faut ajouter la brochure intitulée : *Humble remontrance d'un Moulinois à la commission administrative des Hospices*, in-12, 36 p. — Moulins, Martial Place, 1863.

Les œuvres diverses sont :

La Chronique bourbonnaise, revue in-8°, Moulins, chez Desrosiers, 1869-1870 ;

Lettre à M. Charles Vervoitte, sur l'organisation de la maîtrise de Moulins, in-18, 23 p. ;

Le Travail, sa dignité et ses droits, in-12, 90 p. Moulins, Desrosiers, 1878.

Nous avons dit que Mgr de Conny était très fréquemment consulté sur des questions de liturgie. Nous devons ajouter qu'il se prêtait de la meilleure grâce du monde à cette correspondance souvent fatigante, et qu'on retrouvait dans toutes ses réponses cette sûreté de doctrine, cette netteté d'information, cette clarté de style qui sont les caractères distinctifs de ses écrits. On trouverait certainement dans ce disséminement de sa pensée et de son érudition les matériaux de plusieurs gros volumes.

Dans la première partie de sa vie, Mgr de Conny écrivait lui-même, mais vers l'âge de 50 ans, sa vue s'affaiblit sensiblement, à tel point que depuis lors il se servit de secrétaires auxquels il dictait tout ce qui était signé de lui.

Les *Cérémonies expliquées aux fidèles*, la *Doctrine chrétienne* et en général tous les ouvrages postérieurs à 1870 ont été dictés. Son grand savoir, son intelligence fort étendue, ainsi que sa prodigieuse mémoire lui rendaient facile cette manière de travailler.

Digitized by Google

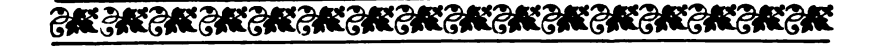
Il était né à Moulins le 24 mai 1817, le second des trois fils du vicomte Félix de Conny, l'historien dont nous avons parlé jadis, le royaliste ardent qui, le 7 août 1830, étant membre de la Chambre des députés, fit le dernier entendre sa voix en faveur de la royauté légitime chassée.

On sait que le troisième fils de M. Félix de Conny est le baron Edouard de Conny, bien connu comme statuaire (1).



(1) Voir, de M. E. Delaigue, une notice sur M. E. de Conny, *Annales bourbonnaises*, année 1887, p. 41.

Digitized by Google



LES VUES ET PLANS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE MOULINS

Nous achevons aujourd'hui la publication du travail momentanément interrompu, de M. Pérot.

Les deux vues de l'ancien château de Moulins que nous publions aujourd'hui complètent la série de celles que nous avons fait reproduire. Ce ne sont pas les seules qu'aura à décrire M. Pérot, mais les autres n'ont pu se prêter au clichage, soit que les originaux ne fussent pas en la possession de notre collaborateur, soit que le genre de gravure ne l'ait pas comporté.

La planche XI reproduit assez fidèlement le château de Moulins, la vue (début du XIXe siècle) étant prise de l'intérieur de la grande cour d'honneur. Le pignon et la tourelle ronde à l'ouest de la cathédrale s'y voient encore, et la petite maisonnette qui se trouve à gauche du dessin, est celle qui a été édifiée du coté droit de la porte d'entrée (planche V). Cette gravure, sur acier, dessinée par Rauchet, gravée par Nyon, illustrait une géographie de la France publiée en 1843.

La planche XII n'est ici que pour compléter la planche VI, ces deux dessins, dus à M. Esmonnot, ayant la plus grande analogie. Nous aurions dû les publier ensemble, mais nous n'avons pu disposer en temps utile de celui-ci.

Nous trouvons une jolie reproduction du château de Moulins publiée vers 1840, par Osterwald, l'aîné, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, a Paris, gravée par Baugeon. C'est cette gravure que Pierdon a reproduite dans le *Bulletin de la Société d'émulation*. Une page de notice l'accompagne. Format in-8°.

Digitized by Google

PLANCHE XI



CHÂTEAU DE MOULINS.

Digitized by Google

Nous possédons aussi une petite lithographie éditée vers 1836, ayant pour titre : *Elfride au tombeau d'Arthur.* La gravure représente une jeune femme pleurant assise sous un arbre ; dans le fond se dresse le château de Moulins. E. P. R. *lith. Moulins*, lith. Desrosiers, format in-32.

Une fort belle eau-forte du même monument a été publiée en 1878 par l'*Art* sous ce titre : *Le vieux château à Moulins.* Elle est due au burin de A. Brun-Deboisnes, del et scp. 1878. La vue est prise de la rue Grenier ; la première place à droite est formée de la cathédrale en construction. Format in-fol. (N. C.)

Notre collection comprend également plusieurs feuilles in-4°, sur lesquelles ont été tirées des vues spéciales des villes du Bourbonnais. Elles ne portent ni date ni nom d'auteur et d'imprimeur ; elles doivent dater de 1850. Celle relative à Moulins porte en tête la vue de la ville et du château. Dans la marge est encore figuré le château, mais avec les fenêtres de l'oratoire à gauche. Le dessin a été transposé lors du report sur pierre.

Une très grande lithographie a été donnée par Desrosiers vers 1819, au moment où l'art de la lithographie venait d'être découvert. C'est la vue du château de Moulins, prise des *Jardins-bas*. Elle est signée : *Galetti lith.* Cette pièce est devenue rare.

La *Société des Amis des arts* a publié en 1843, une belle lithographie in-fol., à l'aqua-teinte, représentant le duc Louis II de Bourbon conférant à ses officiers l'ordre de Notre-Dame-du-Chardon. Cette cérémonie eut lieu dans la grande salle du château de Moulins, le jour de la Purification de l'année 1403, en souvenir de son mariage avec Anne, dauphine d'Auvergne. C'est cette scène qui est représentée. La porte à demi fermée de cette salle laisse apercevoir le beffroi de Moulins.

Citons les deux vues, peu fidèles comme détail, du château de Moulins, publiées dans l'*Ancien Bourbonnais ;* l'une d'elles, par trop fantaisiste, a été supprimée.

Michaud, artiste peintre, décorateur sur faïence à Digoin, a

Digitized by Google

copié ces vues sur des panneaux en faïence, « *Château de Moulins en 1460* ». La porte du midi est représentée, ainsi que ses deux grosses tours rondes avec empâtement. Ces reproductions ont été faites en polychrome, d'autres en camaïeu.

Nous avons encore en notre possession une *Vue de Moulins en Bourbônais, présidial et sénéchaussée*, gravure coloriée du XVII[e] siècle. Le château domine la ville, très mal rendue par l'auteur inconnu. Les monuments, qui sont cependant indiqués par numéros, sont inexacts. Cette rare estampe a été publiée par Chereau, rue Saint-Jacques, au grand Saint-Remy à Paris.

Nous devons à notre ami M. Belin-Dollet une représentation très fidèle de notre monument ducal sans indication d'origine. Il a utilisé cette planche pour composer son frontispice de couverture des *Annales bourbonnaises*.

Plusieurs artistes se sont inspirés du même sujet.

M. A. Queyroy l'a traité dans son *vieux Moulins*, et aussi M. F. de Chavigny, dans ses « *vieux coins de Moulins* (texte de F. Pérot).

Afin de donner une idée de l'importance des anciennes constructions de ce monument féodal dont la destinée devait être si lamentable, nous croyons devoir entrer dans quelques détails empruntés à un manuscrit de nos archives (1).

Le sous-sol comprenait vingt-neuf souterrains, cachots, prisons, dépôts, caveaux et caves.

Avant la Révolution, vingt personnes avec leurs familles habitaient le château et ses dépendances, soit par brevets du roi, soit par tolérance. A ce moment, beaucoup de locaux étaient habitables.

Sur le plan, les logements affectés au prince sont marqués d'une fleur de lis ; les titulaires des logements étaient :

MM. de la Mothe, capitaine, Berger, agent, avec P. Fontaine son commis et concierge.

Puis MM. des Gouttes, de Saint-Georges, Place, Desbou-

(1) Carton 26, liasse « *Moulins, château ducal.* »

Digitized by Google

cherges, de Bois-Renaud, Dardagny, de Villemontais, Poncet, d'Aigrepont, de Champfeu, de Fougières, lequel n'a jamais habité les appartements qui lui étaient affectés, Mlle Tridon, Roze, menuisier du château, les notaires châtelains, la veuve Mercier, aux lieu et place de M. d'Aigrepont.

Les dépendances comprenaient : les ponts, caverottes (*sic*), caveaux du côté de la deuxième porte, les magasins où *estoient les ardoizes*, les grandes écuries, la pâtisserie, la cuisine, les cuisines ordinaires, les offices et leur caveaux, les petites écuries sous la galerie de la chapelle Saint-Louis, la grande écurie, le passage public aux habitants, l'abreuvoir et les écuries des petits logements avec leurs caves et caverottes.

Le rez-de-chaussée et le premier étage comprenaient chacun trente-deux pièces ; il y avait en outre, dans le bas, les *voûtes*, des archives, un jardin avec fontaine, la salle des assemblées civiles, les archives du duché, trois guichets, la salle des criminels, une chapelle, trois pièces pour le greffe de la châtellenie, l'infirmerie, l'escalier conduisant aux cachots, le logement du concierge, quatre chambres des civils, deux pièces pour le greffe de la police, et enfin deux autres pour celui de la châtellenie.

Le bureau des finances était formé d'un vaste logement encore occupé en 1751, mais qui s'écroula subitement le 9 février de la même année ; il comprenait aussi les logements des huissiers, avec leurs dépendances, et le garde-meuble du château.

L'ensemble comprenait depuis les caveaux jusqu'aux combles, les chapelles, tours, passages, porteries, porches, donjons, les salons devant les terrasses, escaliers, cent trente-trois pièces désignées sur les plans.

Dans le même document, nous relevons quelques mentions particulières, notamment celle-ci : « le logis n° 99 est *dommageable* bien plus par le pillage que par l'incendie ; les pièces 118 et 119 sont ruinées ; ces dernières, avec les appartements n°s 107 jusqu'à 118, inclusivement, ont été ruinées et détruites

Digitized by Google

L'ancien château de Moulins, coupe transversale sur la cour d'honneur.

Digitized by Google

par l'incendie. Le n° 127, qui est la grande chapelle Saint-Louis, est très curieuse par sa belle construction aussy délicate que scavante, quoique gothique.

« Le n° 128 est la grande galerie servant à conduire au péristyle de la chapelle ; elle sert actuellement de remise, de mesme que la chapelle qui sert aussy de bûcher et de chenil, et aussy d'écurie à M. Desgouttes.

« Il y avait au deuxième étage quarante pièces, chambres, salles ou galetas ; depuis la chambre nos 5 à 13 de cet étage, les pièces sont inhabitables, et leur ruine est prochaine si l'on n'y fait pas de réparations.

« La salle n° 14 est désignée : Salle des Estats, elle est hors d'usage à cause des mauvaises réparations qui ont été faites.

« N° 23 : Chapelle. C'est la plus ancienne partie du château et de la ville de Moulins, puisqu'elle est pratiquée dans l'épaisseur des murs de la grande tour ; cette partie se trouve actuellement concédée aux notaires châtelains ; les pièces nos 24 à 34, ne sont plus habitables ; elles avaient été accordées à M. de Laviner, lequel ne les a jamais habitées, car elles ont tellement souffert de l'incendie, qu'elles ne sont plus réparables.

« Les pièces 35, 36, 37, ont été totalement incendiées et il n'en reste plus que les murs.

« La partie du comble n° 38, a été démolie pour couper le chemin au feu.

« N° 65. C'est, selon toute apparence et selon même ce que le vulgaire en dit, en cet endroit que le feu a commencé.

« Dans la cour, le n° 26. Dans la pièce du fond est la remise des pompes de la ville ; la porterie est occupée par la veuve Mercier.

« Le n° 40 est le galetas au-dessus des combles et dans lequel jamais personne n'a pénétré. »

On voit par cette citation que Nicolay n'avait pas tort de considérer le château de Moulins comme « l'un des plus beaux

Digitized by Google

et des mieux décorés de France » (1), ce qui explique la jalousie de François Ier contre le connétable de Bourbon, lequel l'avait reçu plus somptueusement qu'il n'aurait pu le faire lui-même.

Francis PÉROT.



(1) Duchesne, « *Les antiquitez et recherches des villes et chasteaux de France,* » fait grand éloge *du superbe palais* des ducs de Bourbon à Moulins (p. 662). L'auteur des *Merveilles de France et d'Italie,* 1667, p. 21, en fait une description.

Digitized by Google

UNE COPIE D'ACTE D'HUISSIER

C'est encore à l'obligeance de M. l'abbé Deshommes, curé de Servilly, que nous devons la communication du document que nous publions ici. C'est la copie d'un acte d'huissier pouvant servir notamment à signaler certains moyens de procédure employés par les émigrés pour rentrer en possession de leurs biens non aliénés par la Nation pendant leur absence.

L'an treize de la République Française et le 17 fructidor, à la requête du sieur Jean-Baptiste Authier de Villemontée, propriétaire, demeurant en la ville de Moulins, lequel élit domicile chez M. Cyr-Pierre-Claude Bogran-Rosier, homme de loi, demeurant à Lapalisse, où il attend que toute signification lui soit faite à peine de nullité ;

J'ai Simon Villars, huissier public, reçu et assermenté au tribunal de première instance séant à Lapalisse et y demeurant, département de l'Allier, muni de patente de troisième classe, déclaré au dit lieu le 14 novembre dernier n° 4,

Soussigné, signifié et dûment fait savoir à Jeanne Perret, veuve et commune de Jean Péronnet, vivant tisserand, tutrice de leurs enfants mineurs, propriétaires demeurant en la commune de Servilly, en son domicile distant de mieux d'un myriamètre où je me suis exprès transporté en parlant à sa personne.

Que par acte passé devant Coupat et son confrère, notaire à Lapalisse, le dix mai 1788 contrôlé le 24, le requérant a baillé à perpétuité à Jean Péronnet neuf coupées et demie de terre situées en la paroisse de Servilly au territoire du bois Mouillard, dépendant de son domaine des Gaillard, sous une rente annuelle de 24 livres 15 sols et deux poulets du mois d'août : que Jean Péronnet a été exact à servir cette redevance jusqu'au moment de la révolution, mais que les malheurs des circonstances ayant, à cette époque, forcé l'exposant à s'expatrier, la rente a cessé d'être payée ; qu'aujourd'hui le requérant se trouve envoyé en possession de ses biens non vendus par la Nation pendant son absence et qu'il a droit, par conséquent, à recueillir l'effet du bail à rente du 10 mai 1788, attendu que le capital de cette rente n'a point été remboursé

Digitized by Google

au gouvernement, qu'il s'est adressé déjà plusieurs fois aux susnommés pour les décider à exécuter eux-mêmes et à lui payer les arrérages échus, de la rente en question, mais que ces démarches honnêtes ont malheureusement été vaines, en sorte qu'il est obligé de recourir à l'exécution forcée de son titre : qu'il a ouï dire que ces débiteurs considérant l'acte du 10 mai 1788 comme frappé de féodalité parceque le requérant avait pris la qualité de seigneur, avait donné à l'acte le titre de sens et corvée et avait stipulé qu'elle emportait tout droit de lods et vente et de directe seigneurie, mais qu'il doit devoir leur observer sur ce point, qu'il n'était point seigneur direct du domaine Gaillard ni de l'héritage concédé en dépendant ; que ces objets relevaient de la seigneurie de Poncenat ; qu'ils étaient situés dans une autre paroisse de sa ci-devant seigneurie de Trezel ; que ces faits ressortent soit d'un aveu et dénombrement du 25 juillet 1785, dont copie sera servie avec ces présentes ; soit du bail à rente même du 10 mai 1788 où l'on trouve la stipulation que le requérant a promis d'indemniser Jean Péronnet de tous droits et devoirs seigneuriaux dus antécédemment par l'héritage concédé ; qu'en partant de là, il est incontestable que l'acte ou le titre de requérant n'est nullement frappé de féodalité parce que, comme l'a jugé cent fois la cour de cassation et notamment comme elle l'a reconnu par son arrêt du onze germinal dans l'affaire du ci-devant seigneur Mambshein, le mot cens n'emporte pas nécessairement l'idée de la féodalité et un seigneur peut très bien avoir baillé des fonds à rente purement foncière ; que pour tous ces motifs, le requérant croit devoir se prévaloir de son titre et en poursuivre l'exécution.

A ces causes, j'ai aux susnommés en parlant comme devant signifié, en vertu de l'article 877 du code civil, le contenu entier du bail à rente foncière du 10 mai 1788 leur déclarant que huit jours après la présente signification le requérant exécutera ledit acte par les voies de droit soit contre ladite Péret commune avec le défunt Jean Péronnet et tutrice de leurs enfants mineurs et héritiers en partie dudit Jean, soit contre ledit Antoine Péronnet, majeur et héritier en partie de son père. — A ce qu'ils n'en ignorent, j'ai à chacun d'eux en parlant comme devant délivré copie tant du présent exploit que de l'acte à rente y énoncé et aveu et dénombrement du 25 juillet 1786, le tout en 12 rolles minutes.

(Signé) : Villars.

Digitized by Google



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

V

Funérailles de grands personnages au seizième siècle : Pierre II, 1503 ; — François-Monsieur, 1515 ; — Suzanne, 1521.

Lorsque le cortège eut franchi la porte d'Allier (1), on plaça le cercueil sur un corbillard, qui attendait sur la place des Lices (2). Les gentilshommes et les gens d'église montèrent à cheval, et le convoi se dirigea vers Souvigny.

A la porte de Souvigny attendaient l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, et le prieur, Louis de Rochechouart, entourés des religieux, auxquels s'étaient joints les chanoines de Bourbon, Hérisson, Verneuil, Montluçon, et un grand nombre de prêtres.

L'abbé de Cluny, « en ornements pontificaux », chanta l'absoute ; puis le prieur demanda aux officiers du duc si le corps de Pierre II était bien réellement dans le cercueil. Sur

(1) Elle était à peu près à la hauteur de la rue d'Enghien. Toute la partie de la ville comprise entre cette porte et la rivière formait le faubourg d'Allier.

(2) On croit généralement que la *Place des Lices*, la place d'Allier actuelle, devait son nom aux lices qu'on y avait faites pour offrir à François Ier le spectacle d'un tournoi lorsque ce prince vint à Moulins pour assister au baptême de l'héritier du connétable de Bourbon. Ce récit prouve (à moins que le chroniqueur n'ait fait un anachronisme) que le nom de *Place des Lices* existait, au moins, dès les premières années du seizième siècle.

Digitized by Google

leur réponse affirmative, les cloches « sonnèrent à grand'-sonnerie », et le cortège reprit sa marche, précédé de 400 pauvres, qui avaient à la main des torches de quatre livres.

Le cercueil fut porté processionnellement dans l'église de Souvigny et placé, au milieu du chœur, dans une chapelle ardente, encadrée de tentures de velours noir, avec douze grands blasons, aux armes du défunt. Aux quatre coins brûlaient des cierges d'une toise de haut (1). Les chapelles latérales et le chœur étaient également ornés de velours noir et d'écussons. La grande nef était tendue de « bougran d'Allemagne », ainsi que tous les petits autels de l'église.

Partout brûlaient des cierges de trois pieds et demi de haut. Il y en avait 1,450. La fumée qu'ils produisaient fut, un moment, si intense, qu'on dut ouvrir les verrières pour la laisser sortir.

Lorsque le corps fut placé dans la chapelle ardente, les quatre hérauts d'armes se mirent aux quatre coins de cette chapelle. Aux pieds du défunt s'assit, sur un escabeau, le sieur Loysel de Pradines, « comme premier écuyer, tenant l'épée en sa main droite ». Il avait à sa droite les gentilshommes qui portaient le timbre, ou casque, l'écu, la cotte d'armes, l'enseigne, et à sa gauche, « celui qui tenait le guidon et l'huissier d'armes ».

Derrière le porte-enseigne se mit le porte-guidon, et sur les marches se rangèrent les quatre barons qui avaient figuré dans le cortège aux quatre coins du dais, avec des bannières.

Dans la chapelle neuve, on avait fait un oratoire pour le duc d'Alençon. Il s'y retira « tout seul, fors un sien chambellan et son confesseur ou aumônier ».

Dans le chœur, on avait disposé des chaises, à gauche pour « les quatre seigneurs de grand deuil », membres de la famille, et à droite pour les « autres principaux seigneurs ».

(1) La toise avait six pieds, c'est-à-dire presque deux mètres.

Digitized by Google

A l'entrée du chœur, se tenaient, en habits pontificaux, l'abbé de Cluny, l'abbé de Bellefons et le prieur de Souvigny.

Après qu'on eut chanté solennellement les vigiles, les princes furent conduits cérémonieusement à l'hôtel du feu duc, où « se fit le souper et grand manger à tout venant ».

Pendant la nuit qui suivit, la veillée du corps fut faite par les archers et les religieux.

Le lendemain, trois grand'messes furent chantées, la première par le prieur, la seconde par l'abbé de Bellefons, la troisième par l'abbé de Cluny. L'offerte fut faite, dans l'ordre de préséance, d'abord par les princes, puis par les hauts barons. Elle fut suivie du panégyrique du défunt, prononcé par son aumônier, Jean Copie, de l'ordre des Carmes.

La dernière messe terminée, les archers, suivis du cortège des princes et des seigneurs, transportèrent le corps de Pierre II dans la chapelle neuve, et le mirent dans le tombeau où reposaient déjà Charles, son père, Anne de Bourgogne, sa mère, et Jean, son frère. L'abbé de Cluny chanta le *Libera ;* puis, à l'appel du héraut d'armes, Loysel de Pradines plaça l'épée du duc « dessus la sépulture ».

Près de l'épée, Bourbon mit la cotte d'armes ; Cousant, l'écu et le timbre ; Bouchat, l'enseigne ; Fourchault, le guidon ; Bossai, le pennon ; les quatre barons, leurs bannières ; Antoine de la Fin, son bâton de maître d'hôtel ; ce que firent aussi les autres maîtres d'hôtel, après lui.

Alors, au milieu du recueillement de l'assemblée, le héraut s'écria : « Monseigneur notre bon duc Pierre est mort ; Dieu veuille avoir son âme ! » Et il ajouta, en élevant la voix ; « Vivent mes Dame et Damoiselle duchesses de Bourbon et d'Auvergne, comtesses de Clermont, de Forez, de Gien, de la Marche, de Carlat et de Murat, dames de Beaujolais, d'Annonay et de Bourbon-Lancy ! »

Lorsque le héraut eut achevé son cri, le premier écuyer fit retirer du tombeau et suspendre aux murs de la chapelle l'épée, le timbre, l'écu, la cotte d'armes, l'enseigne, le guidon, le pennon et les bannières.

Digitized by Google

Ce fut la fin de la cérémonie. Les princes, suivis des barons, se retirèrent, et comme la veille, un grand dîner eut lieu à l'hôtel ducal.

Pendant trois jours, on distribua des aumônes à tout venant. Chaque pauvre recevait dix deniers tournois. Il en vint douze mille cinq cents !

Le 19 novembre, eut lieu, à Moulins, le service de quarantaine : messes chantées, messes basses, prodigalité de cierges, larges aumônes, rien ne fut négligé pour donner plus de solennité à cette cérémonie, qui fut renouvelée, le lendemain, à Souvigny. Le nombre des pauvres qui reçurent l'aumône fut encore plus considérable que la première fois ; il en vint de quatorze à quinze mille ! Les pauvres honteux, veuves, filles, gens de religion nécessiteux, reçurent tous un secours en argent. Faire la charité, au nom des défunts, fut toujours un des meilleurs moyens d'honorer leur mémoire.

Les mérites du prince, qu'avait mis en lumière l'oraison funèbre prononcée par Jean Copie, furent chantés par le poète Jean Le Maire, de Haynaut, dans un poème curieux intitulé : *Le Temple d'honneur et de vertu*. C'est un poème allégorique, comme on en composait beaucoup à cette époque. En voici l'analyse sommaire : le début est un prologue, en forme de dialogue ; les interlocuteurs sont les différents domaines du feu duc personnifiés ; *Tityre* représente le Beaujolais ; *Galathée*, l'Auvergne ; *Amyntas*, Clermont-en-Beauvoisis ; *Mopsus*, le Forez ; *Eglé*, la Marche ; *Mélibée*, le Bourbonnais. *Pan* et *Aurora* figurent Pierre II et Anne de France, sa femme ; leur fille, Suzanne, est la gentille *Fleurette* qui croît en leur verger et que Junon, Vénus, Pallas doivent combler de leurs dons particuliers, « la richesse, la beauté et le sens ».

Pan n'est plus ! A cette funèbre nouvelle, la douleur est sans bornes dans le verger où il régnait, avec Aurora. Les « nymphes se lamentent », et la nature entière partage leur juste deuil :

Digitized by Google

Les oiselets s'enfuirent, à grands cris,
Par déconfort, en régions étranges ;
Monts prirent tous froides neiges pour langes ;
La terre riche ôta ses verts tapis.

Vaincue par la fatigue et la douleur, Aurora s'est endormie. Un songe la transporte sur une montagne fleurie, que surmonte un temple magnifique. Sept personnages, « au visage angélique, » en gardent l'entrée ; ce sont la Prudence, la Iustice, l'Espérance, la Raison, la Religion et l'Equité. En rapprochant les lettres initiales de leurs noms, on forme celui de *Pierre*. Le septième personnage, l'Entendement, fait à la princesse l'éloge de son illustre époux, et le lui montre dans le temple, en compagnie des hommes célèbres de tous les temps. Le plus grand de tous, saint Louis met une couronne sur la tête de son petit-fils, en lui donnant le glorieux surnom de *Très-Bon*. Anne de France, à cette vue, est pénétrée d'admiration. L'Entendement la quitte alors et il s'envole à tire d'aile pour aller annoncer à Louis XII et aux membres de la famille de Bourbon la grande perte qu'ils viennent de faire : pendant qu'il remplit ainsi l'office de messager funèbre, la Prudence et l'Espérance introduisent la duchesse et sa fille dans le temple, où elles doivent revenir, un jour, participer à la gloire de Pierre II.

Les funérailles de Pierre II avaient été célébrées avec une pompe presque royale. Le duc de Châtellerault, son neveu, n'avait pas droit à tant d'honneurs. Cependant, comme il était le frère de Charles de Montpensier, que son mariage avec Suzanne avait fait seigneur et maître du Bourbonnais, même du vivant d'Anne de France, les magistrats municipaux de Moulins se firent un devoir d'offrir à leurs princes, dans cette triste circonstance, un nouveau gage de leur respectueux attachement.

C'est en combattant héroïquement que le jeune François-Maurice, dit François-Monsieur, récemment créé duc de Châtellerault, avait trouvé la mort à Marignan. Par les soins

Digitized by Google

de son frère, le connétable, son corps fut ramené en Bourbonnais.

Lorsqu'on sut à Moulins que le convoi approchait, la duchesse Anne invita les magistrats municipaux à faire le nécessaire pour que la réception fût digne d'un membre de la famille de Bourbon. Dans une assemblée de ville tenue le 15 décembre 1515, « en l'hôtel du président », il fut délibéré « que l'on irait, le lendemain, au devant du prince, en habits de deuil, et que les habitants, en aussi grand nombre qu'il serait possible, accompagneraient les magistrats « avec cent torches de livre et demie, aux armes de la ville ».

Le lendemain, en effet, « Messieurs de la ville et plusieurs notables personnages » allèrent, avec les chanoines de Notre-Dame et les religieux Carmes, recevoir le corps du défunt hors des murs de Moulins, et ils le conduisirent processionnellement à Notre-Dame. Comme il était trop tard pour lui faire un service solennel, cette cérémonie fut remise au jour suivant.

Lorsque le service religieux, célébré en grande pompe à Notre-Dame, fut terminé, les magistrats, le clergé et les habitants, « ayant des torches allumées, avec écussons aux armes de la ville », accompagnèrent le cercueil jusqu'à Belle-Croix. De là une partie du cortège seulement le conduisit jusqu'à Souvigny, où il fut déposé « dans la chapelle de MM. les ducs de Bourbon. Dieu ait pitié et miséricorde de leurs âmes », ajoute pieusement le narrateur (1).

Le 28 avril 1521 mourut, à Châtellerault, des suites de couches (2), la duchesse Suzanne, fille de Pierre II et femme du connétable Charles de Bourbon-Montpensier. Son corps fut conduit à Souvigny, « pour être enterré en la chapelle de

(1) La cire des torches, dont une partie seulement avait été brûlée, fut partagée entre les églises et les couvents des divers ordres religieux, « tant mendiants que autres, pour aider chacun d'eux ».

(2) Elle avait mis au monde deux fils jumeaux, qui ne vécurent pas.

Digitized by Google

MM. les ducs de Bourbon ». Aux funérailles, qui furent solennelles, assistèrent les chanceliers du Bourbonnais, les gens du conseil de la duchesse Anne, les magistrats municipaux de Moulins et « une grande multitude de peuple ». Quarante habitants de Moulins, « tous gens de bien », choisis parmi les notables, accompagnèrent leurs magistrats, « chacun ayant pris une robe noire à ses dépens et portant une torche de cire, aux armes de la ville ».

Ainsi fut inhumée, au mois de mai 1521, « bien et honourablement, la dite dame Suzanne de France, dont Dieu ait l'âme, par sa sainte miséricorde. »

(*A suivre.*) H. FAURE.



Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous sommes heureux quand nous pouvons signaler un bon ouvrage à nos lecteurs ; nous le sommes doublement lorsque l'auteur est un de nos concitoyens, dont les travaux et les succès soutiennent dignement à l'étranger le renom littéraire et scientifique de la France. C'est le cas pour un savant Mémoire « sur les idiomes et les dialectes de la France », publié, cette année, à Stuttgart, par M. Léon Bertrand, professeur doyen de littérature moderne dans cette ville.

Ce Mémoire est divisé en deux parties. La première est consacrée aux « idiomes et dialectes de la France » en général ; la seconde traite spécialement des dialectes de la France centrale et de l'Ile-de-France.

Tous ceux qui sont curieux de connaître l'histoire et les vicissitudes de notre langue liront avec fruit cet ouvrage de profonde érudition, car M. Bertrand a fouillé, avec la patience d'un Bénédictin et la sagacité d'un Champollion littéraire, dans tous les traités spéciaux qui ont été faits sur ce sujet, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours.

Pour le dialecte du centre, il a mis à profit le travail récent que M. Pierre-Encise a publié dans les *Annales bourbonnaises*. Qu'il nous permette de lui indiquer un autre ouvrage, beaucoup plus considérable, mais encore manuscrit, qui se trouve à la Bibliothèque de Moulins ; c'est un « Vocabulaire bourbonnais », que M. Bariau avait préparé, pour répondre au désir de la Société d'Émulation. Il s'y trouve beaucoup de renseignements précieux pour l'étude du langage de notre province, et comme cette province est une « Marche » entre le nord et le midi, nous pouvons dire pour l'étude de la fusion des deux langues d'oc et d'oil.

Puisque ce mot *oil* se rencontre sous notre plume, nous hasarderons une hypothèse étymologique qui nous semble assez plausible : M. Léon Bertrand fait venir *oil*, c'est-à-dire *oui*, de *hoc-illud*, en prenant *o* de *hoc* et *il* de *illud*. Cette explication est ingénieuse ; toutefois nous ne pensons pas que, pour affirmer, nos pères du nord aient réuni ces deux mots *hoc* et *illud*. Ils se sont vraisemblablement contentés de dire d'abord, comme ceux du midi : *hoc est*, cela est ; puis, dans la rapidité de la prononciation, ils n'ont gardé que *o* de *hoc* et *e* de *est*, ce qui a donné *oé*, ou mieux *oué*, car *o* latin, dans bien des cas, est devenu *ou*, en passant dans le français (*movere*, mouvoir ; *posse*, pouvoir, etc.). De *oué* à *oui* la transition est facile et presque naturelle ; ne prononce-t-on pas encore *oué*, au lieu de oui, dans certaines parties de la France, par exemple en Normandie ?

Nous sommes persuadé que si M. Bertrand transformait son Mémoire, d'apparence un peu scientifique, en un Traité de forme un peu plus littéraire, il pourrait le faire avantageusement figurer sur la liste des ouvrages qu'on met dans les bibliothèques de quartiers et qu'on donne en prix dans nos Lycées. Tel qu'il est, il est appelé à rendre de réels services à tous ceux qui s'occupent de linguistique et de philologie comparée.

H. F.

* * *

M. le docteur Mony continue à figurer en bonne place dans les réunions des anciens élèves de Juilly. Nous trouvons son nom au bas des strophes qu'on lira plus loin, publiées dans le compte rendu (Paris, imp. F.-P. Pichon, 24, rue Soufflot) de la séance d'inauguration des bustes de Mgr de Mérode et du général de Sonis. Nos lecteurs savent, du reste, que notre compatriote est poète de talent autant qu'habile sculpteur.

Voici ces strophes, aux accents patriotiques, où il chante la gloire des enfants de Juilly.

Digitized by Google

Juilly, toujours fidèle au culte de ses gloires,
Veut se voir repeuplé des héros qu'il perdit;
De Sonis, de Mérode, à vos grandes mémoires
Où s'éleva l'enfant le marbre vous rendit.

Mais ce n'est pas sans deuil qu'en marbre on les contemple ;
De l'honneur, du devoir ces soldats, ces fervents
Ils sont dans leur repos ; nous avons leur exemple
Mais nous avons leur tâche, et lourde aux survivants.

Désespérer?... non pas; lorsque dans la bataille
Le porte-drapeau tombe un autre est toujours prêt ;
Sous le feu nos soldats sont tous de même taille
Et s'il n'en restait qu'un, le drapeau flotterait.

Il flottera toujours sur notre chère France
Ce drapeau dont nos cœurs ont l'immortel besoin,
Croyance, dévouement, sacrifice, espérance.....
Et le porte-drapeau?... ne le cherchez pas loin.

Le devoir et l'honneur toujours, partout, quand même,
Celui, quand tout tombait, qui criait : en avant!...
Celui qui grandissait dans le péril suprême...
Voyez... Sonis n'est plus, — de Charette est vivant.

*
* *

Il semble que le monde lettré, jusqu'à présent assez indifférent, en vertu du célèbre proverbe « *Ignoti nulla cupido* », ait maintenant une tendance plus marquée à diriger son attention du côté du Portugal, dont la littérature est si riche et si digne d'être connue. Nous annoncions dernièrement qu'une grande revue de Paris, la *Revue britannique*, avait publié, dans sa livraison de juin, l'*Histoire de la légion portugaise au service de la France (1807-1815)*, de notre collaborateur M. Henri Faure; le même recueil a commencé, dans celle de juillet, la publication d'un nouveau travail du même auteur, sur trois grands noms littéraires du Portugal contemporain, *Garrett*, *Herculano* et *Castilho*. Dans cette première partie nous avons relevé un certain nombre de faits curieux, inédits et intéressants pour l'histoire de l'Europe, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.

*
* *

Un nouveau périodique moulinois, bi-mensuel, la *Quinzaine bourbonnaise*, vient de naître à la vie littéraire (1). C'est la maison Crépin-Leblond qui l'édite avec le concours d'un Comité. Nous lui souhaitons confraternellement une heureuse destinée, à laquelle il semble du reste appelé par d'excellents débuts.

Voici le sommaire du premier numéro.

I. Aux lecteurs ; II. Le rocher de la chèvre, par M. Paul Duchon ; III. Les miettes de la table, par M. Arsène Houssaye ; IV. Une ville d'eaux sous Louis XIV, par M. A. Vayssière ; V. L'aurore et Céphale, sonnet de Théodore de Banville ; VI. Le rêve, saynète, par M. R. Delvaux ; VII. A travers les livres, par M. Marcellin Crépin-Leblond ; VIII. Echos.

*
* *

M. le marquis de Vogüé vient de publier en brochure : *Malplaquet et Denain* (Paris, H. Champion, 1892, in-16 de 144 pages). Il fait, à un point

(1) Les 15 et 30 de chaque mois ; abonnement, 10 francs par an. Un numéro, 50 centimes.

Digitized by Google

de vue nouveau, le récit de ces deux grandes batailles. Nous signalons cet ouvrage de haute valeur parce qu'il y est naturellement surtout question de Villars, dont l'énergie est mise en relief par l'auteur.

Il a été récemment question d'élever à Moulins une statue au vainqueur de Denain. Ce projet est-il abandonné?

***

Du *Polybiblion :*

« Les *Annales franc-comtoises* de mai-juin dernier ont publié un article réclamant, entre autres choses, de la coopération des sociétés savantes des trois départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, la publication d'un vaste dictionnaire bio-bibliographique des célébrités ou notabilités franc-comtoises. A lui tout seul, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, avait déjà, par avance, répondu, d'une façon sommaire et sur un point spécial, à ce desideratum, car au moment même où paraissait l'article des *Annales*, M. J. Gauthier publiait dans l'*Annuaire du Doubs pour 1892* un *Dictionnaire des artistes francs-comtois antérieurs au XIXe siècle*, qui a été tiré à part (Besançon, Paul Jacquin, in-8° de 24 p.). »

Voilà un travail fort utile qu'il serait désirable de voir entrepris pour le Bourbonnais.

***

En souscription chez l'auteur, Am. Tardieu, à Herment (Puy-de-Dôme) : *Généalogie de la famille de La Roche du Rouzet.* — Ce travail intéresse tout particulièrement le Bourbonnais, la famille dont il est question ayant longtemps habité notre province

***

L'*Ancien Forez* (livraison de juin), publie de son directeur, M. E. Révérend du Mesnil : *Christophe Colomb, sa famille, son quatrième centenaire ; le notariat en Forez avant la Révolution : liste des noms*, etc.

Il serait curieux que Christophe Colomb fût d'origine forézienne. M. Révérend du Mesnil établit que cela n'est pas invraisemblable. « Le nom de Colomb, *Colombo*, écrit-il, n'a-t-il pas une saveur toute française qui permettrait d'en fixer la source première ? Ne viendrait-elle pas d'une *famille notariale du Forez*, comptant à Marlhes, un Mathieu Colomb, *Columbi*, clerc juré de la cour de Forez, qui signa un terrier d'Ambierle en 1385 ; un autre Mathieu Colomb, aussi clerc en 1411, un Jacques Colomb, signataire en 1418 du terrier de Rocheblaine, etc. De plus, nos Colomb du Forez portaient des armoiries absolument identiques à celles des Colomb d'Italie : *l'Armorial général de France* de 1697 cite feu Jean Colomb, marchand à Saint-Etienne, et feu Antoine Colomb, avocat au Parlement, qui tous deux blasonnaient *d'azur à trois colombes d'argent* (1), tout comme les Colomb d'Hauteville représentés aux Etats généraux de 1789. »

***

En dernières nouvelles du Salon des Champs-Élysées, les journaux ont mentionné un nouveau succès de M. Marius Perret.

Avant de se séparer, le comité de la Société des artistes français lui a

(1) *Ancien Forez*, VI — 256 et 283. — Est-il nécessaire de dire qu'à cette époque, le notariat ne dérogeait pas, mais indiquait une grande culture d'esprit ? Comme aussi la particule *de* n'était point indicative de noblesse, mais seulement d'origine ou de possession terrienne : de Colomb aurait voulu dire *du lieu de Colomb* ou sieur du fief *de Colomb.*


Digitized by Google

décerné le prix de Raigecourt-Goyon pour son tableau intitulé : *Départ des pirogues pour la pêche à Guet-N'Dar* (*Senégal*).

*
* *

M. le docteur Plicque, de Lezoux, archéologue bien connu, vient d'ouvrir à Vichy, rue du Casino, une très intéressante exposition des poteries gallo-romaines qu'il a recueillies depuis de longues années à Lezoux. Parmi ces produits antiques des plasticiens de l'Auvergne, se dresse la statue colossale du dieu LUG, d'où vient le nom de la ville de Lyon, le dieu national des Gaulois, qui était aussi le dieu de l'or. Il tient à la main un sac qui en est plein. Cette statue porte trois inscriptions :

La première : APRONIOS... IERE... ESU. *Apronius a dédié* (*au mercure*) *de Lezoux*.

La deuxième : APRO... TASGI..., ce dernier mot du celtique *tasgiu*, le *sculpsit* latin, pour Apronios *fecit* ou *sculpsit*.

Cet Apronius était un potier célèbre de Lezoux qui a estampillé de son nom une quantité considérable de belles poteries ornées.

Après la conquête, les Romains ont ajouté un cartouche sur la poitrine du dieu gaulois, d'où la troisième inscription : MERCVRIO AVGVSTO SACRUM.

F. P.

*
* *

Le 31 juillet est mort à Moulins M. Louis-Frédéric Gombaud de Séréville, général de brigade en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.

Le général de Séréville était né à Moulins le 1er novembre 1822. Il fit la campagne de 1870 en qualité de colonel commandant la brigade de chasseurs (4e et 5e) avec le général de Valabrègue comme divisionnaire. Il assista à la bataille de Forbach le 6 août et aux principaux engagements qui précédèrent la capitulation de Metz. On cite de lui un beau fait d'armes, dont le souvenir a été évoqué devant sa fosse, dans un discours ému, par M. le général Bousson. Le 16 août, à la tête du 5e chasseurs, il chargea héroïquement et détruisit le 16e uhlans, lui reprit deux canons et un drapeau.

M. de Séréville était le frère de Mme la comtesse de Fradel, veuve de l'ancien préfet de l'Allier et mère de M. le commandant de Fradel.

*
* *

A la dernière réunion de la *Société d'émulation et des beaux-arts*, M. Doumet-Adanson a présenté trois plats en étain dont il avait récemment fait emplette.

L'un d'eux porte les armoiries de Bossuet, à qui il a, par conséquent, appartenu. Il en existait un autre semblable qui est, par le hasard des circonstances, tombé entre les mains du conservateur du musée de Dijon.

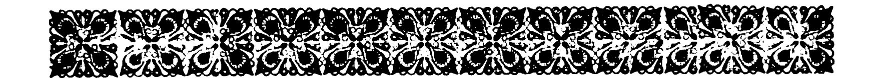
Ces plats proviennent du château de Nades où ils figurèrent dans la collection du duc de Morny.

Il faut féliciter M. Doumet de son heureuse trouvaille.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

Digitized by Google



UNE CHARTE DU ROI PÉPIN

DANS LAQUELLE IL EST QUESTION DE PLUSIEURS LOCALITÉS DU BOURBONNAIS

C'est de l'*Histoire de l'abbaye de Mozat*, par M. H. Gomot, publiée en 1872 que nous extrayons les renseignements suivants :

La charte de fondation de l'abbaye de Mozat n'a pas été conservée, mais elle est reproduite presque en entier dans celle que le roi Pépin donna au mois de février 764 (1) pour la dotation et la restauration du monastère. Ce précieux document nous fait ainsi remonter au milieu du VIII[e] siècle (2) et nous révèle l'importance des donations faites à Mozat par son fondateur Calminius et par Namadia son épouse, sous l'autorité du roi Théodoric ou Thierry III.

Le roi Pépin, après avoir constaté les ravages dont le monastère vient de souffrir dans les longues guerres de l'Arvernie, rappelle la magnificence du comte Calminius, sénateur romain. Les nombreuses possessions accordées au monastère, lui ont été arrachées, dit-il, par des déprédateurs qui ont méconnu les droits des religieux et en même temps l'autorité de ses deux prédécesseurs, Théodoric et Clodowig ; mais, touché par les prières de l'abbé Lanfredus et de la congrégation qu'il dirige, il veut lui restituer son antique splendeur et l'augmenter encore par des libéralités personnelles. En conséquence, il ordonne à tous les détenteurs des biens du

(1) Dans le texte il y a 763 ; c'est 764 comme on le voit plus loin.
(2) Dans le texte il y a VII[e] siècle; c'est VIII[e] siècle, l'année 764 appartenant au VIII[e] siècle et non au VII[e].

Digitized by Google

monastère de délaisser immédiatement ce qu'ils possèdent, soit par eux-mêmes, soit par leurs pères, soit par leurs aïeux. Arrive alors une longue énumération des biens donnés par le comte Calminius et qui doivent être réintégrés dans le patrimoine de l'abbaye :

C'est d'abord l'église de Saint-Caprais appelée Podanges (1),

(1) Id est ecclesiam sancti Caprasii quæ vocatur Podangas, cum villis in circuitu sibi adhærentibus, cum servis et ancillis ac mancipiis cunctis que ad se pertinentibus et est in pago Lemovicensi; item que aliam ecclesiam sitam in vicariâ Brivatensi, vocabulo vetus Brivate et ipsam cum cunctis ad se pertinentibus mansis cultis et incultis sibi adjacentibus terris vel aquis. Nam et ecclesiam sancti Victoris vocabulo Heremi, et est in valle Dorensi, cum servis et mancipiis et universis ad se pertinentibus, et est ecclesia sancti Portiani cognomine Bory cum sylvis et mansis et sibi pertinentibus villis ac terris; ecclesiam namque sancti Andreæ apostoli de Pagnans, quæ sita est in vicariâ Turiacensi cum mansis, et servis et cunctis sibi adhærentibus terris; item ecclesiam sancti Desiderii cum villâ Laurigas, sylvas atque prata, mansosque qui in circuitu ejus habentur ex ipsâ hæreditate, servos ac mancipia, aquarum ve discurrentia, et villa Nintrangas quæ sita est in vicariâ Viganensi, cum mansis et vineis et molendinis et universis ad se pertinentibus terris; in vicariâ Cantellensi ecclesiam vocabulo Navas cum mansis et cunctis sibi adjacentibus terris; ecclesiam namque sancti Boniti cognomine Carbonerias cum villis et servis ancillis que et mancipiis, sylvis et pratis, et universis terris cultis et incultis quæ ad ipsam ecclesiam scimus pertinere, in montanâ sitas; item ecclesiam de Modon cum XXV mansis ad se pertinentibus; villam namque Bellenatensem cum mansis, vineis, servis et ancillis, et universis sibi pertinentibus; item villam de Plumberias cum mansis et cuncta ad se pertinentia; in vicariâ quoque Rigomensi ecclesiam quæ sita est prope monasterium, quæ in honore sancti Martini est consecrata vocabulo Sadoc, cum vineis, mansis, pratis molendinis, servis et ancillis, cunctis que adjacentibus terris, in circuitu totum et ab integro Domino Deo deliberamus cum villâ Progolina, quæ sita est in vicariâ Randanensi cum suis omnibus appenditiis, et unam capellam in honore sancti Hilarii in Molino villâ sitam, et in Cassaniolas mansos et vineas ibidem ad Progolinam villam aspicientes, quidquid in Arvernio, vel Biturico ac Lemovicino nec non Burgondiâ visum est fuisse de ipsâ hæreditate deliberamus.

Il est à remarquer que le texte latin n'emploie pas une seule fois le mot *feodum* ou *feudum* (*fief*), mais il est bien possible qu'un grand nombre de ces terres ou villas fussent tenues en fiefs.

Il existe dans le département de l'Allier une localité appelée Saint-Caprais, canton d'Hérisson, arrondissement de Montluçon, *Sancti Caprasii parrochia*, XIVe siècle (Chazaud). Il est peu probable que ce soit de cette localité dont il s'agit, puisqu'elle était située *in pago Lemovicensi*, à moins d'admettre que le *pagus* de Limoges ait pu s'étendre jusque-là. Cependant, on ne trouve ni dans la Haute-Vienne ni dans la Creuse aucune localité de ce nom.

Saint-Pourçain, chef-lieu de canton, arrondissement de Gannat, *Sancti Portiani*, 1090 (Chazaud).

Saint-André et Pagnans sont *actuellement* deux localités situées

Digitized by Google

et située dans la ville de Limoges, avec les villes ou fiefs alentour, les serviteurs et les servantes, et tous les droits qui en dépendent ;

Une église située dans la vicairie de Brioude, appelée Vieux-Brioude, avec toutes ses fermes, ses possessions cultivées ou non cultivées, les terres et les eaux ;

L'église de Saint-Victor, appelée de l'Hermitage, située dans la vallée de Dore, avec les serviteurs et toutes les possessions ;

L'église de Saint-Pourçain, nommée Bory, avec les forêts et les fermes, les fiefs et les terres en dépendant ;

L'église de l'apôtre saint André de Pagnans, située dans la vicairie de Latour, avec les fermes, les serviteurs et les terres adjacentes ;

L'église de Saint-Désiré, avec le fief de Lauriges, les forêts et les prés, les fermes qui proviennent de la même hérédité, les esclaves, les droits et le cours des eaux ;

Le fief de Nintrangas, dans la vicairie de Vigan, avec les fermes, les vignes, les moulins et toutes les terres qui en dépendent ;

---

entre Maringues et Randan. Ce ne peut pas être Latour ou Latour-d'Auvergne, mais bien *Thuret*, entre Aigueperse et Maringues, à 8 kilomètres d'Aigueperse.

Ce n'est pas Saint-Désiré qu'il faut lire, mais *Saint-Didier*, canton d'Escurolles, arrondissement de Gannat, *Sancti Desiderii ecclesia*, 1131 (CHAZAUD).

Loriges, canton de Saint-Pourçain, arrondissement de Gannat, *Lorigiis (parrochia de)*, XII[e] siècle (CHAZAUD).

Chantelle, chef-lieu de canton, arrondissement de Gannat, *Cantella Castrum*, VIII[e]-XV[e] siècle (CHAZAUD).

Naves, canton d'Ebreuil, arrondissement de Gannat, *Navas*, 833 (CHAZAUD).

Bellenaves, canton d'Ebreuil, arrondissement de Gannat, *Balanavia* 1248, *Balanava* 1322 (CHAZAUD).

Est-ce Moulins-sur-Allier ? *Moline*, *Molinis*, *Molins*, X[e], XV[e] siècle (CHAZAUD). D'après la disposition du texte, on peut croire qu'il s'agit d'une localité située en Auvergne, du côté de Randan, mais l'énumération semble avoir été faite sans aucun ordre et rien ne s'oppose à croire qu'il y eut une villa gallo-romaine sur les bords de l'Allier en 764. Du reste, il n'existe en Auvergne aucune localité portant le nom de Molin ou Moulins.

Digitized by Google

Dans la vicairie de Chantelle, l'église appelée Navas, avec les terres adjacentes ;

L'église de Saint-Bonnet, appelée Charbonières, avec les fiefs, les serviteurs, les servantes et les droits, les forêts et les prés, toutes les terres cultivées et non cultivées qui appartiennent à cette église et qui sont situées dans la montagne ;

L'église de Modon, avec les vingt-cinq fermes qui lui appartiennent ;

Le fief de Bellenave, avec les fermes, les vignes, les serviteurs et les servantes et toutes les possessions ;

Le fief de Plumberias avec les fermes et toutes les possessions ;

Dans la vicairie de Riom, l'église située près du monastère et qui est consacrée en l'honneur de saint Martin sous le nom de Sadoc, avec les vignes, les fermes, les prés, les moulins, les serviteurs et les servantes, les terres adjacentes ;

Le fief de Pragoulin, dans la vicairie de Randan, avec toutes ses dépendances, et *la chapelle en l'honneur de saint Hilaire située dans la ville de Moulins,* et aux Cassaniolas les fermes et les vignes qui regardent Pragoulin.

Enfin, tout ce qui peut provenir de l'hérédité de Calminius dans les diocèses d'Auvergne, de Bourges et de Limoges, et dans la Bourgogne.

Pépin ajoute à ces restitutions des donations tirées de son propre patrimoine ; il concède au monastère, en toute propriété, les villes ou fiefs de Flagheac, dans la vicairie de Brioude, et de Primiliac, dans celle de Riom.

La date de cette charte a été contestée par plusieurs auteurs dont Chabrol relate l'opinion dans sa *Coutume d'Auvergne.* Ils tombent tous dans une erreur que le savant commentateur semble partager, en l'attribuant au roi Pépin, fils de Louis le Débonnaire. Ce prince était roi d'Aquitaine en 817, il mourut en 838 ; il est donc impossible, disent-ils, qu'il ait pu dater une charte de la vingt-quatrième année de son règne. La conséquence est incontestable, mais les prémisses sont absolu-

Digitized by Google

ment inexactes et il suffit de lire attentivement la charte pour le constater.

Il s'agit évidemment ici, non de Pépin, fils de Louis le Débonnaire, mais de Pépin, le fondateur de la monarchie franke, le père de Charlemagne. La charte est datée de la vingt-quatrième année de son règne, ce qui la porte à l'année 764. Or, Pépin succéda à Charles Martel en 741 ; il vint en Auvergne à *huit reprises différentes* pour combattre le rebelle Vaïfer, et l'histoire nous apprend qu'en 764 il tint le synode de Volvic, où il se fit remarquer par ses libéralités envers les églises. Dans la charte dont nous nous occupons, le donateur parle précisément des ravages subis par l'abbaye, non à la suite d'invasions barbares, mais par les guerres intestines entre gens de la même foi : « *Cuncta a malignis christianis direpta invenimus* » ; il fait ensuite mention de la translation du corps de saint Austremoine et du rôle qu'il a rempli lui-même dans cette cérémonie : « *Beato Austremonio primo præsuli Arvernorum cujus sacra ossa ab Vulvico, ad nostrum cœnobium* (*Mauziaci*) *transtulimus.* » Rien de cela ne serait applicable à Pépin, fils de Louis le Débonnaire.

Enfin, dans les motifs de restauration, le donateur indique qu'il veut faire respecter la volonté de ses deux prédécesseurs, Théodoric et son fils Chlodowig ; or, ces deux rois fainéants sont les derniers des Mérovingiens et conséquemment les prédécesseurs immédiats du fondateur de la monarchie carlovingienne.

Cette charte ne saurait donc être sérieusement contestée aujourd'hui ; son authenticité a été reconnue par les auteurs de la *Gallia Christiana* et par le père Lecointe dans ses *Annales ecclésiastiques*. Elle reste comme un des monuments les plus anciens de l'histoire religieuse d'Auvergne.

Digitized by Google



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

A) — Marie-Josèphe, mariée le 22 novembre 1789 à Jacques *Bourel du Boïex*, officier au régiment provincial de Moulins, fils de Charles, seigneur de la Bussière et du Boïex, lieutenant en l'élection, et de Geneviève *Graillot de Givrette.*

B) — Marguerite-Françoise, mariée en 1805 à Gaspard *Le Noble du Teil*, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Louis et de Marguerite *Marlin de Lavaud du Teilloux.*

II. Branche d'Estivareilles. — Jean-Raymond *Perrot*, seigneur d'Estivareilles, lieutenant civil et criminel et châtelain de la châtellenie royale de Tizon, fils de Jean-Gilbert et d'Anne *Foureton de Margelay*, né en 1716, mourut en 1792, laissant de Jeanne *Laurencel:*

A) — Marie-Elisabeth, mariée le 4 juin 1771 à Amable, comte de *Montaignac de la Rochebriant*, chevalier, seigneur de Chauvance, officier de dragons, fils de Gaspard Amable et de Marie-Jeanne *Cadier.*

B) — Jean-Raymond, qui suit,

et en outre plusieurs autres filles qui ne se marièrent point.

Jean-Raymond *Perrot d'Estivareilles*, second du nom, eut de son alliance avec *N. Cristaut de Planche:*

A) — Pierre-Eugène, né en 1795, inspecteur général des télégraphes, officier de la Légion d'honneur, mort sans alliance en 1874.

B) — Aimée-Olympe, morte sans alliance à Vierzon en 1841.


Digitized by Google

C) — Auguste-Alfred, né en 1799, mort vers 1850, sans enfants. Il avait épousé en 1837 Sophie-Adeline-Josèphe *du Pont d'Ogimont*, fille de Charles-Dominique-Joseph et de Louise-Josèphe *du Pont*.

III. Branche des Gozis. — Jean-Baptiste-François *Perrot des Volives*, seigneur des Gozis, Villards, Ozanne, etc., receveur de la maîtrise des eaux et forêts de Cérilly et de la gruerie de Cosne, né en 1721, mourut en 1760. Il avait épousé en 1742 Marie *Météenier*, fille de Gilbert, seigneur de Bussière et de Villards, président de la juridiction des traites foraines, et de Marie *Coffin des Arnaix*. D'eux naquirent entre autres enfants :

Gilbert-Bon *Perrot des Gozis*, commissaire en droits seigneuriaux, puis inspecteur général des loteries de France (1743-1797), marié en 1792 à Paris à Madeleine *Picardat*, dont un fils qui suit.

Gilbert-Bon *Perrot des Gozis*, second du nom, chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de Sainte-Hélène, substitut du procureur du Roi à Cusset (1827), puis procureur du Roi à Montluçon, maire de la ville de 1852 à 1860, président honoraire du tribunal civil, naquit en 1796 et mourut en 1867. Il épousa en 1827 Marie-Marguerite-Clémence *Courtin*, fille de Sébastien, ancien capitaine d'infanterie, percepteur d'Evaux, chevalier du Lys, et de Marguerite *Tissot*. Ils n'eurent qu'un fils :

Sébastien-Emile *Perrot des Gozis*, né en 1828, mort en 1856, marié à Marie-Gilberte-Raymonde *Bourel du Boïex*, fille de Gilbert-Bon-Aimé et de Jeanne-Gilberte-Stéphanie *Fournier*. D'où deux enfants :

A) — Gilbert-Bon-Maurice, grand officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, etc., né le 12 décembre 1851, marié le 11 décembre 1876 à Rosine *d'Isay-Savalan-Khan*, fille de S. E. le prince Jean *de Savalan*, et de la princesse, née Armaveni *Czeresli*. — Sans postérité.

B) — Mélanie-Gilberte-Clémence, mariée le 21 octobre

Digitized by Google

1879 à François-Daniel *Brachet*, fils de Jules et de Léonie *de Tauzia*.

IV. Branche des Modières. — Gilbert-Bon *Perrot*, seigneur des Modières, Pollier, Saint-Angel, etc., lieutenant en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, puis subdélégué de l'Intendance à Montluçon, fils puîné de Jean Gilbert, premier du nom, et de Gilberte-Thérèse *Chacaton*, né en 1693, épousa en 1715 Anne-Elisabeth *Luylier*, fille de Claude, seigneur du Plaix et de Couture, et de Marguerite *Courtois*. De ce mariage naquirent dix enfants, parmi lesquels je citerai seulement les suivants :

A) — Claude *Perrot des Modières*, d'abord officier d'intendance, puis substitut du procureur du Roi ès juridictions de Montluçon, né en 1717, mort en 1793 sans alliance.

B) — Gabriel-Bon *Perrot*, seigneur de Pollier, lieutenant au régiment de Bourgogne-infanterie, puis aux grenadiers de Chabrillan, enfin capitaine au bataillon provincial de Moulins, et chevalier de Saint-Louis. Mort en 1785.

C) — Jean-Gilbert, seigneur de Saint-Angel, qui suit.

D) — Marie-Anne, mariée en 1753 à Claude *Tardé*, seigneur de Lavault et du Mousseau, fils de Gilbert et de Jeanne-Louise *de la Chapelle*.

E) — Autre Jean-Gilbert *Perrot*, seigneur de Champriant et des Modières, premier secrétaire de l'intendance de Moulins ; il épousa en 1762 Louise *Durye*, dont une seule fille, Marie-Geneviève-Rose-Ursule *Perrot des Modières*, mariée en 1785 à Jean *Pierre*, écuyer, seigneur de la Brosse, fils de Jean-Baptiste, procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Moulins, et de Louise-Alberte-Anne *de Favières*.

Jean-Gilbert *Perrot*, seigneur de Saint-Angel, Boiscontaut, la Chappe, etc., receveur des aides, né en 1720, mourut en 1794. Il épousa le 5 janvier 1755, à Issoudun, Marie-Catherine *Trotignon*, fille de Charles, seigneur de

Digitized by Google

la Marmagne, et de Françoise *Chabridon*. Onze enfants naquirent de cette alliance, parmi lesquels je citerai :

A) — Gilbert-Bon *Perrot de Saint-Angel*, d'abord commis d'intendance, puis officier municipal de Montluçon et longtemps adjoint au maire de la ville sous le Consulat et sous l'Empire. — Sans alliance.

B) — Pierre-François *Perrot des Jouesnais*, receveur des aides de 1778 à 1789.

C) — Marie-Catherine, née en 1764, mariée le 10 juin 1789 à Charles *Duprat*, lieutenant particulier de la châtellenie, fils d'Etienne, seigneur de Marcoin, et de Marie *Bourel de la Bussière*.

II

En outre de ceux dont je viens d'esquisser la généalogie, il a existé et il existe encore à Montluçon, Désertines et aux environs de nombreuses familles du nom de *Perrot* que je crois fermement issues du même tronc, bien que la preuve écrite ne puisse en être fournie avec certitude. Je ne puis avoir la prétention de les indiquer toutes, mais il en est quelques-unes dont les traces sont assez faciles à suivre dans nos vieux actes. Voici comment on peut les rattacher à la précédente.

Vers 1580 vivait à Désertines Robert *Perrot*, surnommé Reby, dont on ignore au juste l'origine, mais que l'on peut croire avec assez de probabilité, avoir été un fils puîné de François *Perrot*, second du nom, et de Marguerite *Joliclerc*. Il habitait le hameau de Chezelles, et vivait encore en 1619. Il avait épousé vers 1580-1585 Anne *Gomichon*, dite Formantin. Ils eurent, entre autres enfants, deux fils, Nicolas et Pierre.

La descendance de Nicolas continua d'habiter Désertines, et de vivre en cultivant ses terres. Elle s'est alliée aux familles *Bannelat*, *Thévenin*, *Auclert*, *Lulier*, etc. Le der-

Digitized by Google

nier que j'en aie connu fut Etienne *Perrot*, né à Désertines le 1er mai 1702, marié par contrat du 16 février 1732 à Marie *Mongonnet* et, en secondes noces, par contrat du 20 juin 1743, à Jeanne *Dumery*.

La descendance de Pierre vint au contraire se fixer à Montluçon, où elle fit le commerce. Elle fut nombreuse, s'allia aux familles *Redon*, *Renaudet*, *Thévenin*, *Bonnichon*, *Faugières*, *Dupérin*, *Lachenal*, etc. — Gilbert *Perrot*, huilier à Montluçon, fils de Jean et de Louise *Dumontcel*, épousa le 30 janvier 1720 Louise *Eteneat*, fille de Claude, archer de la vice-sénéchaussée, et de Gilberte *Pasquier ;* devenu veuf, il se remaria le 19 octobre 1728 à Valérie *Beraud*. Je sais qu'il eut plusieurs enfants, mais je manque de renseignements sur leur destinée.

PERUCHET (Jean), prêtre de Notre-Dame, et Jean ROUSSEAU, fils de feu Guillaume ROUSSEAU, paroissien de Désertines.

P. 312. — 2 quartes d'avoine pour un vignoble à Lauberet, de Désertines.

PETIGNOT. — Voy. *Dumas*.

PETITBOIRAT (Jean), au nom de Guillaume BAYERON, demeurant à Bourges.

P. 751. — 12 d. t. pour une maison et verger au faubourg de Saint-Pierre.
Id. — 18 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

PEYNELLAT (Durand), boucher, pour Marie DE LA BARRE, sa femme.

P. 164. — 2 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

PEYNETON (Jean).

P. 74. — 15 d. t. et 3 quartes de froment pour une vigne à Couraud.

PEYNETON (Jean) l'aîné, fils de feu Gilbert PEYNETON, Jean PEYNETON le jeune, fils de feu Jean PEYNETON et Jacques PAGIER, tous paroissiens de Saint-Pierre, ce dernier pour Guillaume PEYNETON, sa femme.

P. 216. — 13 d. t. et deux quartes d'avoine pour une maison et un jardin à Bretonni.

Digitized by Google

Antoine *Peyneton*, petit-fils de Jean, l'aîné ci-dessus, fut reçu à la confrérie du Corps de Dieu en l'église Saint-Pierre, l'an 1543. Il eut pour fils autre Antoine, sergent royal, huissier au grenier à sel, archer de la vice-sénéchaussée, marié vers 1600 à Louise *Monamy* dont entre autres enfants :

Nicolas *Peyneton*, archer de la vice-sénéchaussée, né en 1605, mort en 1687, marié à Françoise *Vaufranche*, dont :

A) — Nicolas qui suit.

B) — Anne, mariée en 1645 à Pierre *Compière*, archer en la vice-sénéchaussée, fils de Jean et de Anne *de la Chaulme*. — Remariée en 1670 à François *Bertilhot*, chirurgien.

Nicolas *Peyneton*, archer, fermier du prieuré de Notre-Dame, marié en 1662 à Jeanne *Bouilhe*, en eut au moins huit enfants, parmi lesquels :

Joseph, né en 1666, archer de la vice-sénéchaussée, mort en 1694, laissant veuve Marie *Bernard*, dont il n'avait eu qu'un fils, mort-né en 1693.

Une autre branche de cette famille, issue de Jean *Peyneton* (frère du premier Antoine, cité plus haut) subsistait encore en 1700. Ses membres exerçaient, pour la plupart, la profession de sergiers.

Peynot Gilbert, paveur, et Péronnelle Aubrun, sa femme.

P. 258. — 2 s. 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

De Peyret (Nicolas), bourgeois de Montluçon, paroisse de Saint-Pierre.

P. 415. — 116 s. 10 d., 1 maille, 2 quartes et 3 coupes de seigle pour divers héritages, notamment à Brevelle, Charrière, Bienassis, Puy Bourel, Cros-Vallard (actuellement Crevallas), etc.

Phelippon (Jean), Claude et Gilbert Phelippon, paroissiens de Désertines.

P. 78. — 2 quartes de seigle pour une aubérie, un pré et une terre.
P. 80. — 3 quartes de seigle pour une maison à Notre-Dame.

Digitized by Google

Le nom existe encore à Désertines, où il paraît même très répandu.

PICARD. — Voy. *Saulnier.*

PIEDEBŒUF (Jean), paroisse de Saint-Pierre.

P. 106. — 4 s. t. pour une maison à Saint-Pierre.

PIGNAUD (François), de Chamblet, et Georges CHARTONNET, de Villebret.

P. 404. — 19 s. 6 d. t. pour un vignoble aux Chezaulx.

PILLOT (Antoine), PILLOT (Georges), SYMON (Jehan), de Saulx, et BUFFAULD (Richard).

P. 591. — 2 s. 6 d. t. pour lods, ventes ou tous aultres droits sur......

PINELLE (Geoffroy), licencié en droit canon et droit civil, lieutenant général en la châtellenie de Montluçon.

P. 759. — 60 s. t. pour les terres composant le mas des Modières.

PINELLE (Hugues), conseiller et auditeur des comptes de Mgr le Duc.

P. 731. — 32 s. t. sur la terre des Etourneaux. — Arrêt de la Chambre des Comptes transférant ce cens, en considération de Lettres patentes données par le feu Duc, sur une maison à Notre-Dame et sur différents héritages à l'Amaron, Villemorte, Lignerolles, Puy-Bourel, etc., dont les propriétaires redevaient eux-mêmes des cens audit Hugues Pinelle, qui se les substitua vis-à-vis du Duc.
P. 742. — 5 s. t. pour son manoir, maison, fossés, granges, colombier, jardins, garennes, étangs, terres, aubéries, bois, etc., des Etourneaux.
Id. — 12 d. t. pour deux maisons à Montluçon.
P. 743. — 14 d. t. pour une maison et jardin à Saint-Pierre.

PINELLE (Louis), bourgeois de Montluçon.

P. 708. — 6 d. 1 maille t. pour un vignoble à Villemorte.

Pinelle, seigneur des Etourneaux, les Modières, etc. — Cette famille a disparu de Montluçon dès le XVI[e] siècle, autant que je puisse croire, mais elle a produit un des hommes les plus marquants parmi ceux qui sont nés dans nos murs, Louis *Pinelle*, né en 1440, mort en 1516, évêque de Meaux. Il avait été d'abord recteur du collège de Navarre, archidiacre de Narzenne au diocèse de Bourges et grand vicaire de Paris. C'est une de nos célébrités locales.

Digitized by Google

PITRON. — Voy. *Martin*.

POINTE (Antoine), couturier, paroisse de Notre-Dame, pour lui et pour Péronnelle VINCENT, sa femme.

P. 301. — 6 d. t. pour un vignoble aux Ages.

POINTE (Pierre), licencié ès lois.

P. 159. — 25 s. t. et 7 septiers de seigle pour un moulin à émoudre les couteaux, une maison, une aubérie et un mas de terre à la Varenne.
P. 628. — 12 d. t. pour un pré, paroisse de Néris.

POINTE. — Voy. *de Loseroys*.

Pointe, seigneurs de Marcoin, etc.

En 1600, vivaient à Montluçon deux frères de ce nom, arrière-petits-fils de Pierre *Pointe*, ci-dessus.

L'aîné, prudent homme Gabriel *Pointe*, marchand à Montluçon, était marié dès 1601 à Gabrielle *Guy*, dont Claude *Pointe*, maître chirurgien juré, marié dès 1643 à Anne *Péron*, remarié en 1647 à Antoinette *Belhot*, fille de François *Belhot*, sieur de Rangoux, lieutenant de chirurgiens de la province de Bourbonnais. De la seconde alliance naquit seulement un fils, marié à Françoise *Bouchet*, et une fille, Jeanne, mariée en 1674 à Nicolas *Aucesne*, huissier au grenier à sel.

Le second, Mathieu *Pointe*, sieur de Marcoin, épousa dès 1603 Françoise *Banezon*, dont au moins un fils :

Antoine, sieur de Marcoin, vivait encore en 1659. Marié deux fois, il épousa avant 1636 Isabeau *Michel de Champmilan*, et vers 1645 Elisabeth *Alexandre*. Il eut du premier mariage :

A) — Hugues-Antoine, mort sans alliance.

B) — Anne, mariée à Jean *Chignat*, sieur de Fougère.

Du second :

C) — Autre Anne, née en 1645, mariée à Jean *Duprat*, sieur de la Borderie.

D) — Gilbert, mort en bas âge.

Digitized by Google

E) — Marie, née en 1659, mariée à Gilbert *Petit*, avocat en parlement.

F) — Marguerite, mariée à André *Duprat*, seigneur de Nerdre, auquel elle apporta la terre de Marcoin, qui depuis resta jusqu'à nos jours entre les mains de leurs descendants.

De Pollier (Jean), bourgeois et marchand de Montluçon, en son nom et de Gilberte de Sagonne, sa femme.

P. 138. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne aux Brosses.
P. 139. — 11 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.
P. 140. — 5 d. t. pour une vigne à Villemorte.

De Polier, seigneurs des Mazières, Clavières, etc., (1).

Vers la fin du XVI[e] siècle vivaient à Montluçon deux frères de ce nom, Gilbert et Pierre.

Gilbert *de Polier*, sieur de Clavières, élu en l'élection, était dès avant le 20 juillet 1578, époux de Catherine *Urban*. Il fut inhumé le 8 avril 1602 en la chapelle Sainte-Madeleine de l'église Saint-Pierre et ne paraît pas avoir eu d'enfants.

Pierre *de Polier*, seigneur des Mazières, élu en l'élection en 1599, avait épousé dès 1580 au moins Claude *Morin*. Il en eut :

A) — Marguerite, mariée en 1596 à Gilbert *de Comminges*, élu en l'élection.

B) — Gilbert, vivant en 1594.

C) — Autre Gilbert, né le 25 mai 1595.

D) — Pierre, né le 24 juin 1596.

E) — Madeleine, mariée en 1604 à Jean *Alamargot*.

F) — Anne (alias Jeanne), mariée dès avant 1606 à Antoine *Jehannot*, sieur de la Malicorne, trésorier de France en la généralité de Moulins.

J'ignore le destin des fils, qui ne paraissent pas avoir vécu.

(1) **Armes** : ***D'argent à un coq de sable, becqué, crêté et membré de gueules.***

Digitized by Google

Le nom disparaît de nos registres paroissiaux dès les premières années du XVIIe siècle. Le dernier que je trouve est :

Etienne *de Polier*, né le 11 mars 1629, fils de Gaspard *de Polier*, serrurier, et de Marguerite *Chatron*. Il eut pour marraine Marguerite *de Polier*, veuve de Gilbert *de Comminges*, sans doute sa parente, ce qui me donne à supposer que son père appartenait à une branche peu fortunée de la famille dont je viens de parler.

De Popard (Robert), couvreur, de la paroisse de Notre-Dame (lisez du Pauper).

P. 657. — 4 s. 7 d. t. pour un petit banc à vendre des souliers à la place du Marché au blé.

Porterot (Antoine), prêtre à Désertines.

P. 296. — 6 d. t. pour un jardin à Désertines.

Pradat (Laurent), fourbisseur.

P. 131. — 1 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Prechament (Jean), de Châteauvieux, pour lui et pour Jeanne Prechament, sa sœur, femme de Louis Bigouret.

P. 169. — 4 s. 4 d. t. pour une maison à Châteauvieux.

Prugnaud (Antoine), paroissien de Notre-Dame.

P. 277. — 6 s. 5 d. t. pour une vigne à Souleloup.
P. 278. — 19 d. t. pour un vignoble au Dienat.
P. 279. — 6 d. t. pour une maison avec cellier.

Prugnaud. — Voy. *Martin*.



Quartier. — Voy. *Chappelle*.

Une famille de ce nom habitait Chambon à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. — Je ne saurais dire si elle a un lien quelconque avec les *Quartier* qui figurent au Terrier montluçonnais. Elle a eu des alliances avec les familles *Mourlon*, *Grozieux de la Guérenne*, *Colombe*, *de la Ville*, *Michelon*, *Baisle de Chatelier*, etc.

Digitized by Google

R

RABUTTE. — Voy. *Simonnet.*

RADUC (Catherine), femme de Barthélemy BELIN, tant en son nom que pour Pinon RADUC, sa sœur, femme de Guillaume LASARTE (?).

P. 280. — 2 s. 4 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

RADUC. — Voy. *Belin.*

RAGON. — Voy. *Coppin.*

RAPAULD. — Voy. *Bourbon.*

RAPT (Jean), fils de feu Antoine RAPT, de la paroisse de Lussat, pour lui et pour Jean et Pérot RAPT, ses neveux.

P. 384. — 10 s. t. pour divers héritages et ténements de terrain, moulin, etc., à Lussat.

RAPT (Robert), fils de feu maître Étienne *Rapt*, bourgeois de Montluçon.

P. 407. — 3 s. 8 d. 1 maille t. pour divers héritages à Villemorte, Souleloup, etc.

RATTIER (Briand), cordonnier.

P. 225. — 4 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

RAVEAU (Sylvain), Jean et Gilbert JARAUD frères, Jean RAVEAU et André PATHERIN.

P. 368. — 12 d. t. pour un vignoble.

REGNARD. — Voy. *Martin.*

REGNAULT (Philippe), Simon GOMIAULT et Pasquet SAUVANET, paroissiens de Néris.

P. 327. — 2 quartes de froment pour une grange.

REGNAULT. — Voy. *Vallières.*

DE REILHAC (Margot), veuve de feu Jean *Bouthonna* (?).

P. 51. — 20 d. t. pour une vigne à Paret, proche le Theil.

Digitized by Google

Rellier (Jean), bourgeois et marchand.

P. 180. — 4 d. t. pour une aubérie.
P. 373. — 2 s. 6 d. t. pour un jardin à Saint-Pierre.

Rellier (Lucie), veuve de feu Guillaume de Comminges, pour Jean, Philippe, Robert, Pierre et Eustache de Comminges, ses enfants.

P. 490. — 6 s. 9 d. t. pour divers héritages, maison à Saint-Pierre, autre maison et jardin à Saint-Pierre, autre maison, vigne à Villemorte, banc à vendre des souliers à Notre-Dame, vigne aux Ages, terre et verger à la Grave, etc.

Rellier, seigneurs de Vernon, Claustrier, le Bornet, Vaux, le Diénat, etc. (1).

Cent ans environ après la confection du terrier, vivaient à Montluçon Michel *Rellier* qui suit, Jean, son frère, bachelier en théologie, curé de l'église Saint-Pierre (1594-1614), et Anne, sœur des deux précédents, mariée à noble Gilbert *Urban*, seigneur de Rinçay, fils de Pierre, seigneur de Couraud, et de Françoise *Roy*. J'ignore leur lien avec Jean *Rellier*, ci-dessus, mais il ne semble pas douteux qu'ils en descendissent.

Michel *Rellier* était marié dès 1590 à une femme dont je n'ai pu déchiffrer le nom dans les actes incomplets que j'ai eus entre les mains. Il en eut, entre autres enfants :

Noble Gilbert *Rellier*, seigneur du Bornet et du Diénat, bourgeois de Montluçon, marié dès avant 1613 à Louise *Descloux*, dont plusieurs filles et un fils au moins :

Jean *Rellier*, seigneur de Vernon, Vaux et Claustrier, conseiller du roi, élu en l'élection de Combrailles à Evaux, au commencement de 1655. Il avait épousé dès 1639 Jeanne *Alamargot*, fille de Robert, sieur des Chapus, receveur des tailles, et de Gabrielle *Chennet*.

Je ne crois pas qu'ils aient eu postérité, et à partir de la mort de Jean *Rellier*, je ne trouve plus son nom dans

(1) Armes : *De sinople à deux R adossés, n'ayant qu'un seul montant pour tous deux, d'or, soutenus d'un vol d'hermines.*

Digitized by Google

aucun de nos registres, bien que la femme ait continué d'habiter notre ville, ce qui éloigne pour ses enfants, s'il en avait eu, toute idée d'expatriation.

Reynaud (Jeanne), veuve de feu Jean Baillyer.

P. 699. — 6 d. t. pour une maison avec jardin à Bretonny.

Ribayre. — Voy. *Guichon.*

Ribot. — Voy. *Saulnier.*

Rivier (Michel), cordonnier.

P. 659. — 5. s. t. pour un banc à vendre des souliers, à la place où se vendent les cuirs et les souliers.

Robert (Antoine), orfèvre et bourgeois de Montluçon, paroisse de Notre-Dame.

P. 201. — 8 s. 11 d. t. pour une maison avec jardin.

Robert (Louis), orfèvre à Montluçon.

P. 740. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne aux Channardes.

Robert. — Voy. *Sauret.*

Robin. — Voy. *Loyson.* — *Le Sueur.*

Robinet (Michel et Guillaume), frères, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 136. — 6 s. t. pour une terre à..... ?

Robinet, seigneurs du Teil, Ozanne, les Gourinats, etc. (1).

Antoine *Robinet*, probablement fils ou petit-fils de l'un des précédents, habitait Montluçon en 1543. Il fut l'auteur d'une postérité qui subsiste encore. Antoine *Robinet*, l'un de ses fils, notaire royal à Argenty (1601), eut une descendance éteinte au bout de trois générations. C'est de Philippe, son autre fils, qui suit, que descendent les représentants actuels du nom.

Philippe *Robinet*, notaire royal à Montluçon (1590-1610), épousa Anne *Perrine*. Il en eut, entre autres enfants : Léon,

(1) Armes : *D'azur à trois robinets de fontaine d'argent, vus de travers, et posés 2 et 1.*

Digitized by Google

notaire royal à Montluçon, marié à Anne *Huguet* ; — Olivier, notaire royal à Montluçon, marié à Marie *Péron* ; — Sébastien, notaire royal à Montluçon, marié à Marie *Piedjay* (tous trois pères d'enfants qui ne firent point souche), et Antoine, qui suit :

Antoine *Robinet*, mort en 1680, d'abord greffier en la châtellenie, ensuite notaire royal comme ses frères, épousa Jacquette *Neveu*, dont, entre autres enfants :

Jean *Robinet*, seigneur du Teil, notaire royal et procureur en toutes les juridictions (1675-1680) puis conseiller du roi et son procureur au grenier à sel (1681-1712), compris en cette qualité à l'Armorial général en 1698. Il épousa le 27 juillet 1679 Marie *Berthet*, dont il eut quatorze enfants, parmi lesquels Gilbert, seigneur des Gourinats, procureur du roi au grenier à sel, mort sans postérité, et Louis qui suit :

Louis *Robinet*, seigneur du Teil, né en 1683, châtelain d'Huriel, puis élu en l'élection de Montluçon (1732), épousa dès 1710 Catherine *Cheville*, dont :

François-Louis *Robinet*, seigneur d'Ozanne et du Teil, écuyer (à titre viager), garde du corps du roi (1738), puis lieutenant du roi à Montluçon (1776-1783), mort en 1785, époux d'Elisabeth *Béguin de Vandalon*, dont :

Gilbert-Louis *Robinet du Teil*, seigneur d'Ozanne, écuyer, lieutenant général des armées du roi, officier de la Légion d'honneur et chevalier de St-Louis, né en 1746. Garde du corps du roi (1763), lieutenant-colonel (1780), maréchal de camp (1792), lieutenant général (1814). Il épousa Philippe-Marie-Félicité *Pémeja*, dont :

N. *Robinet*, dit *du Teil-Robinet-d'Ozanne*, commissaire des guerres, disparu à la Bérézina, époux de Constance *du Montet*, dont entre autres enfants :

Gustave *du Teil Robinet-d'Ozanne*, sous-chef de bureau au ministère de la marine, secrétaire du conseil d'amirauté, mort en 1842, laissant d'Elisabeth *Bellile-Aussignac* :

Digitized by Google

Stephen *du Teil-Robinet-d'Ozanne*, né en 1832, directeur honoraire aux bureaux de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (1891), officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, commandeur de l'Ordre royal du Cambodje, etc., marié en 1858 à Marie-Georgette *Chareau*, dont un seul fils :

Jean-Joseph-Abel *du Teil-Robinet d'Ozanne*, né le 22 septembre 1859, employé à la Légion d'honneur, officier d'académie, non encore marié (1892). Il est le dernier représentant du nom.

ROCQUE (François), bourgeois de Montluçon.

P. 790. — 15 s. t. pour un étang au Mas de Cros, près Saint-Angel.
P. 791. — 1 d. 1 maille t. pour un jardin près l'hôpital de Saint-Pierre.
id. — 6 d. t. pour un jardin au faubourg St-Pierre.
P. 792. — 6 d. t. pour un autre jardin.
id. — 2 s. t. pour une vigne.
id. — 19 d. t. pour une aubérie.

ROCQUE (Péronnelle), veuve de feu noble homme et sage maître Olivier MILLET, licencié ès lois et procureur général de Bourbonnais, et noble homme maître Antoine MILLET, bachelier ès lois, son fils.

P. 459. — 11 s. 2. d. t, pour divers héritages, terre aux Ages, vigne à Souleloup, vigne à la Croix-Blanche, terre aux Naultes au delà du pont de pierre, pré à l'Amaron, vigne à Villemorte, etc.
P. 463. — 18 d. t. pour une maison à Notre-Dame en la rue Montpéroux.

Rocque (alias *Roque*), seigneurs des Modières, Souligny, Montaigu, Fourchaux, la Forest, Chastre, Dorne, etc.

Je ne sais sur quoi M. de Soultrait se fonde (*Arm. bourb.*, I, p. 138) pour dire que cette famille appartenait à la haute bourgeoisie de Saint-Pourçain et d'Hérisson. Son origine est au contraire très purement montluçonnaise, et le fief des Modières qu'elle a possédé deux siècles, est à la porte de Montluçon. Je n'insisterai pas sur ce point, qui est indiscutable. Je dirai seulement que sauf une branche, transplantée à Moulins en 1598 par le hasard d'une charge, tous ceux du nom de *Rocque* ont habité notre

Digitized by Google

ville jusqu'à leur extinction, aux premières années du XVIIIe siècle.

François *Rocque*, cité ci-dessus, était fils de maître Rogier *Rocque*, vivant à Montluçon en 1440. Il épousa Madeleine *de Lapelin*, dont entre autres enfants : François *Rocque*, seigneur des Modières, marié dès avant 1533 à Millette *Chauveau*, et père de Jean *Rocque*, seigneur des Modières. Celui-ci, époux dès 1555 de Claude *Bergier*, mourut après 1584 et avant 1595, laissant au moins Jean, qui suit, et peut-être Gilbert, seigneur de la Forest et des Modières (en partie), trésorier de France à Moulins, auteur de la branche fixée dans cette ville et prolongée jusque vers 1700 ; mais je ne suis pas absolument certain de cette filiation, les renseignements m'ayant manqué à mon grand regret sur la branche moulinoise (1). Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'en 1593 un Gilbert *Rocque*, seigneur des Modières, frère de Jean, habitait Montluçon où il figure comme parrain dans un acte du 10 février ; qu'en 1598 un Gilbert *Rocque*, seigneur des Modières, se faisait recevoir trésorier de France à Moulins, et qu'il me paraît plausible de croire qu'il était le même que celui de Montluçon.

Jean *Rocque*, IIe du nom, seigneur des Modières, mort dès avant 1603, épousa Madeleine *du Lyon*, dont :

Jean *Rocque*, IIIe du nom, seigneur des Modières, contrôleur au grenier à sel de Montluçon, marié dès avant 1613 à Anne *de Culant*, fille de Jean *de Culant*, seigneur de Beaulieu, marchand changeur à Montluçon, et de Marie *Descouts*. D'eux naquirent Pierre, qui suit, et Marie, épouse de Claude *Deschamps*, élu en l'élection.

(1) Ainsi c'est par erreur et sur un faux renseignement que j'ai indiqué le dernier représentant de cette branche comme fils de Pierre Rocque et de Gabrielle Greuzat. (*Arch. hist. du Bourb.*, 1891, p. 251.) Leur parenté était au contraire assez éloignée déjà.

Je serai très reconnaissant à ceux de mes lecteurs qui pourraient me donner quelques indications sur les Rocque fixés à Moulins ou aux environs pendant le XVIIe siècle.

Digitized by Google

Pierre *Rocque*, seigneur de Modière et de Souligny, conseiller du roi, élu en l'élection de Montluçon (1613-1689), épousa Gabrielle *Greuzat*. De leur union naquirent cinq fils, parmi lesquels Gilbert, qui suit, et trois filles, dont Elisabeth, mariée à Blaise *de la Roche des Fontaines*, et Françoise, dite Mlle de Souligny, mariée en 1683 à Claude *Fradel*, écuyer, seigneur de Tilly et de Rongères, auquel elle porta la terre de Souligny, qui depuis surnomma leurs descendants.

Gilbert *Roque*, seigneur de Souligny, acquit la noblesse personnelle par son entrée aux gendarmes de la garde du roi (1694), car un usage, tout de courtoisie du reste, permettait à ceux qui servaient dans ce corps d'élite de se qualifier d'écuyer tout le temps qu'ils y restaient. Né en 1658, il mourut le 18 mars 1697. Il lui était né deux filles seulement de son union avec Jacqueline de *Comminges*. La seule qui vécut, nommée Françoise, fut la dernière de son nom à Montluçon. Elle épousa vers 1711 Joseph-Eustache *Alarose*, seigneur du Breux, mais elle mourut après un an de mariage (10 novembre 1712), âgée seulement de dix-neuf ans.

ROCQUET (? ROCQUE). — Voy. *Carnault*.

ROMANET (Pierre), éperonnier.

P. 117. — 2 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.
P. 118. — 10 d. t. pour un jardin au même endroit.

RONDEAU (Jean), bourgeois et marchand.

P. 107. — 12 s. t. pour une vigne à Châteauvieux.

RONDEAU (Nicolas), bourgeois et marchand.

P. 62. — 2 s. 8 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 63. — 20 d. t. pour une autre maison.
Id. — 2 s. pour une autre maison.

RONDEREUX (Louis), Gilbert RONDEREUX, Gilberte CHAIN, maître Jean LAVARO, au nom et comme procureur de Jacques de Berchaut, écuyer, seigneur du Plaix, tous habitants de la paroisse de Chamblet.

Digitized by Google

P. 748. — 1 septier d'avoine pour le mas de terre du Peroux, autrement dit de la Brosse, en la paroisse de Chamblet.

RONDET. — Voy. *Léonnard.*

ROSSIGNOL (Mathieu), et Pasquet SOULAUD, au nom et comme consuls de la franchise et paroisse d'Argenty.

P. 393. — 40 s. t. pour la Motte fossoyée et murs appelés le château d'Argenty.

ROUDIER (Antoine), au mas de Verneix.

P. 745. — 4 d. t., 2 septiers de seigle et 1 septier d'avoine pour plusieurs héritages à Verneix.

ROUDIER (Antoine), Gilbert CORNE pour Isabeau ROUDIER sa femme, Jean et Pierre DU TILHOUX, Pasquet MASSONNET, Pierre AUCLERC, Jean AUCLERC, Pasquet DE CHENIN, Gilbert GRANDJEAN, Claude et Gilbert CHOMARD, Antoine CHABERNARD, Guillaume FILIOZAT, Guillaume MAZIRAT, tous paroissiens de Verneix.

P. 746. — 4 d. t., 2 septiers de seigle et 1 septier d'avoine pour l'ensemble d'héritages nommés le mas de Verneix et les terres des Chezaux.

ROUSSEAU (Antoine), dit Crozillon, paroisse de Désertincs.

P. 268. — 6 d. t. pour une maison à Désertines.

ROUSSEAU. — Voy. *Peruchet.*

LE ROY (Guillot), des Iles, paroisse de Saint-Pierre.

P. 141. — 12 d. t. pour une vigne aux Iles.

ROY (Vincent), bourgeois de Montluçon.

P. 41. — 2 s. 11 d. t. pour une maison.

Cette famille, qui tenait à toute la meilleure bourgeoisie de Montluçon, existait encore à la fin du XVI[e] siècle. Je me suis demandé plusieurs fois si elle ne serait pas la tige des *Roy*, seigneurs de la Chaise et de l'Ecluse, qui apparaissent à Moulins (1) à l'époque même où les *Roy*

(1) Si j'en juge par les pièces originales conservées à la Bibliothèque nationale, par la généalogie manuscrite qu'a dressée Chérin en 1786 (Gen. de Chérin, vol. 180, Doss. 3615), etc.

Digitized by Google

montluçonnais disparaissent de notre ville. Mais je n'ai pu, faute de documents précis, résoudre ce problème intéressant.

La dernière de nos compatriotes qui ait porté ce nom est :

Françoise *Roy*, fille de N. et de N. *Bergier*, mariée par contrat du 2 février 1577 à honorable homme maître Pierre *Urban*, seigneur de Couraud. Devenue veuve après 1584 et avant 1590, elle se remaria à Jacques *Graillot*, seigneur de Thizon, notaire royal et greffier au grenier à sel. Elle mourut le 1er octobre 1629, à Couraud, où elle s'était réfugiée pour éviter les atteintes de la peste qui ravageait alors Montluçon. Dans quelques lignes d'un livre de famille que je possède, son fils, Jean *Urban*, lieutenant des eaux et forêts, nous renseigne qu'elle fut enterrée en l'église de Saint-Michel de Couraud : « Encore « que par le testament fait par Mad. mère, elle entendoit « estre enterrée dans l'esglise de Notre-Dame de Mont- « luçon, à leurs tombes entiennes, mays les dites malla- « dyes contagieuses nous en dispensèrent..... Nous ne « pusmes trouver personne qui voulut conduire ny « adcister le corps audit Montluçon. »

S

Sablier (Nicolas), licencié en médecine, paroisse de Saint-Pierre.

P. 409. — 5 s. 6. d. t. et un septier de seigle pour divers héritages, maison et vignoble à Beauvoir, aubérie à Saint-Victor, pré à la Font, vignes à Rimard, etc.

Honorable homme maître Antoine *Sablier*, sans doute fils du précédent, était docteur en médecine à Montluçon en 1550.

Nicolas *Sablier*, probablement fils d'Antoine, épousa Gilberte *Compière*. Tous deux étaient morts dès avant 1636, laissant trois fils :

Digitized by Google

A) — François, marié à Gabrielle *Barthon*.

B) — Robert, marié dès avant 1624 à Louise *Cailhe*.

C) — Olivier, marié à Françoise *Huguet*.

De l'un des trois descendait Pierre *Sablier*, apothicaire à Montluçon en 1700, mari d'Eléonore *Furgaud*.

De Sagonne. — Voy. *de Pollier*.

Sambard (Nicolas), clerc, notaire de Bourbonnais, et Lionne Sambard, sa sœur, femme d'Etienne Descloux.

P. 476. — 22 d. t. pour plusieurs héritages, une maison à Notre-Dame, avec un banc y joignant, un autre banc et une aubérie à Verrouchier.

P. 480. — 8 d. t. pour une terre et aubérie au Dienat.

Saulnier (Guillaume), de la paroisse de la Celle.

P. 749 — 5 septiers de seigle et 11 quartes d'avoine pour le mas de Goutte-au-Cerf en la paroisse de la Celle.

Saulnier (Guillaume), Jean Ribot, Guillaume Chabassière, Antoine Picard, Pierre Foucrier, Gilbert de la Villaine, tous habitants du mas de Préchétif, paroisse de la Celle-sous-Montaigut.

P. 748. — 2 s. 9 d. t., 4 septiers de seigle et 2 septiers 2 quarts d'avoine pour les terres et héritages composant le mas de Préchétif.

Sauret. — Voy. *Soret*.

Sauvanet. — Voy. *Regnault*.

Saverot (Jean), notaire de la chancellerie de Bourbonnais, bourgeois de Montluçon, pour lui et pour Lyonne Guynet, sa femme, et Gaspard Lymonnier, barbier, pour lui et pour Jeanne de Chasteau, sa femme.

P. 90. — 12 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Savy. — Voy. *Duteil*.

Sergier (Jean).

P. 249. — 22 d. t. pour une vigne à Sault et un bois au même endroit.

Simonne, femme de Jean Lussat.

P. 810. — 10 d. t. pour un vignoble.

Digitized by Google

SIMONNET (Philippe), dit Billard, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 721. — 2 s. t. pour un vignoble aux Ages.

SIMONNET (Philippe), Mathé JALLON, Jean JAMET, Jean MALLET, Jean RABATTE, tous habitants d'Oulche.

P. 776. — 4 d. t. pour une terre à Oulche.

SOMMADON (Jean), prêtre, et Pierre JAMET, de la paroisse de Domérat.

P. 652. — 20 d. t. pour une vigne à Paret.

SORET (Louis), bourgeois de Montluçon, et Pasquet MAGNIER, de Désertines.

P. 761. — 9 s. t. pour une terre aux côtes de Jarzat, près Désertines.

SORET (Louis) Antoine ROBERT, bourgeois de Montluçon, Jean BORNE, pour Sydonie FLEURY, sa femme, et pour Anne, fille de feu Pierre FLEURY.

P. 726. — 30 s. t. pour divers héritages, vigne à Désertines et terres au même endroit.

SORET. — Voy. *Narzenne.*

Cette famille existait encore à Montluçon au commencement du XVIIe siècle (1). Louis *Soret* était contrôleur du grenier à sel en 1593. Sa fille, Gabrielle *Soret*, épousa à peu près à la même date Claude *Deschamps*, marchand à Montluçon, fils d'autre Claude et de Gilberte *Giraud*. C'est de ce mariage que sont descendues les nombreuses branches de la famille *Deschamps*, dont plusieurs ont été anoblies et se sont perpétuées jusqu'à nos jours (branches de la Varenne, Bisseret, Verneix, Mirebeau, la Malleréе, etc.).

SOULAUD (Etienne), paroissien de Notre-Dame.

P. 190. — 2 s. 6. d. t. pour un jardin à Bretonni.

---

(1) **Armes** : ***De gueules à trois harengs d'or, enfilés par la tête dans un bâton du même posé en fasce.***

Digitized by Google

SOULAUD (Mathé), bourgeois et marchand.

P. 40. — 2 s. t. pour une maison paroisse Notre-Dame.

SOULAUD. — Voy. *Audin*. — *Rossignol*.

Soulaud, seigneurs des Etourneaux, Chabane, le Theil, Issac, les Bedets, les Volives, Bosne, Rostignac, le Dienat (1).

Il semble certain que c'est de Mathé *Soulaud* ci-dessus que descendirent tous ceux du nom connus en notre ville aux XVIe et XVIIe siècles. Entre Etienne et lui, le choix n'est guère douteux, grâce aux notes marginales du Terrier, desquelles il résulte que les biens d'Etienne appartenaient en 1650, la maison à Jacques Labour, le jardin aux héritiers Peyneton, d'où la conséquence presque certaine que sa postérité mâle à lui n'existait plus, tandis que la maison de Mathé *Soulaud* appartenait encore à la même date aux héritiers de Jean *Soulaud*, apparemment son descendant.

Gervais *Soulaud*, probablement donc petit-fils de Mathé, consentit une obligation à Jean Boudet le 12 février 1579. D'un mariage que j'ignore, il eut au moins deux fils, Jean et Gilbert, tous deux auteurs d'une branche.

I. — Branche des Etourneaux et des Bedets. — Jean *Soulaud*, mort avant 1603, fut père de François. Celui-ci, docteur ès lois, conseiller et avocat du roi au grenier à sel de Montluçon, vivait encore en 1658, mais était mort avant 1673. Dès 1617, il était l'époux de Madeleine *Deschamps*, fille de Claude et de Gabrielle *Soret*. De leur alliance naquirent, entre autres enfants :

A). — Jean qui suit.

B). — François, seigneur de Rostignac, lieutenant au régiment de Langeron.

C). — Claude, seigneur de Bosne, conseiller du roi,

(1) Armes : *De gueules à un sautoir d'or, cantonné de quatre poulains ou jeunes chevaux du même.* — (Armes imposées) : *D'or à un soulier de sable surmonté de deux étoiles rangées de gueules.*

Digitized by Google

contrôleur au grenier à sel, puis élu en l'élection, né en 1617, mort en 1687. Marié à Louise *de Fraigne*, dont neuf enfants, parmi lesquels deux filles seulement se marièrent dans les familles *de la Chapelle* et *Guilhen*.

D. — Marie, épouse de noble Jean *Vauvret*, seigneur de Bouyon, conseiller du roi, président au grenier à sel.

Noble Jean *Soulaud*, seigneur des Etourneaux et des Bedets, bourgeois de Montluçon, fut échevin de la ville en 1679 et 1680. Ce fut lui qui fit enregistrer ses armes en 1699. Il mourut en 1707. Marié deux fois, il avait épousé en premières noces (1649) Jeanne *Pinelle*, et en secondes noces (1667) Charlotte *de Brioude de Varigny*, veuve de N. *Chabridon*. Onze enfants naquirent de ces deux alliances, parmi lesquels trois se marièrent : Etienne, qui suit, — Madeleine, épouse de Jean *Grangeix*, greffier alternatif des rôles de la ville, — et Louise, épouse de Gilbert *Cantat*, avocat en parlement.

Etienne *Soulaud*, seigneur des Bedets, né en 1660, épousa en 1692 Gilberte *Charreton*, fille de Gilbert, seigneur de Fujasse et de Rinçay, et de Marguerite *Luylier*. L'ayant perdue peu après, il se remaria dès 1699 au moins à Louise *Péron*. Mais les enfants qu'il eut, tant de l'une que de l'autre, ne paraissent pas avoir vécu.

II. — Branche du Theil et d'Issac. — Gilbert *Soulaud*, seigneur du Theil, clerc à Montluçon (1604), était dès cette date époux de Louise *Labour*, dont entre autres enfants : Jacques, qui suit, et Gilbert, seigneur du Dienat, marié à Michelle *Mercier* et père de trois filles qui vécurent sans alliance.

Jacques *Soulaud*, seigneur d'Issac et du Theil, bourgeois de Montluçon, épousa dès 1637 Louise *Rellier*. Il en eut au moins douze enfants, parmi lesquels :

A). — Etienne, seigneur du Theil, né en 1647, mort sans alliance le 8 juin 1723.

B). — Nicolas, seigneur de Chabane, marié le 28 no-

Digitized by Google

vembre 1676 à Françoise *Urban,* fille de feu Jean et de Anne Belin. De ce mariage provinrent cinq enfants, dont quatre morts jeunes, et un, Jean-Baptiste, seigneur de Chabane, né en 1683, mort sans alliance en 1730, le dernier de son nom.

SYMON. — Voy. *Pillot.*

T

TABOULLET (Nicolas).

P. 654. — 6 d. t. pour une vigne près de Désertines.

TAILHARDAT. — Voy. *Léonnard.*

Tailhardat, seigneurs de Perdechat, la Maisonneuve, la Fayette, etc. (1).

Nous ne pouvons guère revendiquer comme montluçonnaise cette famille qui habita presque toujours le bailliage de Montaigut. Mais cependant, comme elle a eu des possessions tant dans notre châtellenie que dans celle de Murat, et que plusieurs de ses membres ont séjourné fort près de nous, à Hyds, la Celle et Ronnet, il ne saurait être indifférent de la mentionner.

Jean *Tailhardat* était l'un des co-propriétaires indivis du mas des Correst, paroisse de la Celle-sous-Montaigut, châtellenie de Montluçon, en 1490. Plusieurs de ses descendants ont habité aux mêmes lieux dans les siècles suivants.

Jacques *Tailhardat* était curé de la Celle-sous-Montaigut en 1698 ; il était frère de Jean *Tailhardat,* docteur en théologie, curé de Hyds à la même date. Catherine, leur sœur, était veuve dès avant 1696 de Gilbert *Pailheret,*

(1) Armes : *Parti au 1er d'azur au lion d'or ; au 2e d'or au frène de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* L'Armorial général renferme en outre plusieurs blasons imposés d'office à divers membres de cette famille.

Digitized by Google

chirurgien, habitant de Malicorne. Françoise, aussi leur sœur, avait épousé dès avant 1674 Nicolas *Compière*, bourgeois de Montluçon.

En 1709 et 1713, Marie *Tailhardat*, épouse de Joseph *Baisle de Chastelier*, seigneur d'Hauteserre, capitaine de la brigade dragonne ambulante de la ville de Montaigut, habitait Montluçon.

En 1756, Jacques *Tailhardat de Perdechat*, seigneur de la Maisonneuve, était conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Montaigut. Son fils fut député du Tiers-Etat en 1789, anobli par Louis XVIII en 1814. Son nom est encore représenté par M. *Tailhardat de la Maisonneuve*, habitant à Liernais (Côte-d'Or).

N. *Tailhardat*, seigneur de la Fayette, était contrôleur des exploits et conservateur des hypothèques au bailliage royal de Montaigut en 1774-1786.

De Tansannes (François), au nom de sa femme (nom en blanc), de Chezelles, près Désertines.

P. 811. — 3 s. 5 d. t. pour divers héritages, maison, pressoir, vigne à Chezelles, vigne à la Chaulme, etc.

Terraly. — Voy. *Marsault*.

Terrat (Martin), du Préau, paroisse de Désertines.

P. 473. — 16 d. t. pour un vignoble aux Bergeronnes, près Désertines.

Thévenet (François), de Chezelles, paroisse de Désertines, pour Jean et Pierre Thévenet, ses frères, et pour Pierre et Anne Thévenet, son neveu et sa nièce.

P. 392. — 1 quarte et demie de seigle pour une aubérie et pièce de terre au Pontet.

Il existait encore des *Thévenet*, qui se qualifiaient sieurs de Chezelles, à Montluçon, à la fin du XVII[e] siècle. Il ne me semble pas douteux qu'ils ne soient les descendants de ceux qui sont cités au terrier comme propriétaires à Chezelles. Peut-être est-ce aussi d'eux que descend la famille *Thévenet* qui a habité Montluçon de nos jours et

Digitized by Google

qui a fourni successivement trois générations de notaires de 1800 à 1880 ; mais je n'ai pu obtenir sur ce point aucune certitude.

THIBAUD (Olivier), bourgeois de Montluçon.

P. 802. — 5 s. 9 d. t. pour un pré aux Thibaudes.
P. 803. — 18 d. t. pour une aubérie à Brevelle.
Id. — 3 d. t. pour une terre à Brignat.
P. 804. — 6 d. t. pour un jardin à Bretonni.
Et encore plusieurs autres articles, maison à Saint-Pierre, terre aux Chambons, vignes à Désertines, banc à vendre des souliers à la place du Marché, etc.

THIBAUD. — Voy. *de Chenin.*

THOMAS. — Voy. *Mestenier.*

THOUSIN (Barthélemy), sellier à Saint-Pierre.

P. 112. — 18 d. t. pour une maison.
P. 113. — 12 d. t. pour une maison.
P. 114. — 10 d. t. pour un jardin au faubourg Saint-Pierre.

DU TILHOUX. — Voy. *Roudier.*

TIXERON. — Voy. *Aubrun.* — *Goyonnet.*

TOULON. — Voy. *Parent.*

TOURNEMOLLE (Pierre), l'aîné, de la paroisse de Quinssaines.

P. 654. — 5 s. 1 d. t. pour une terre à Oulche.

TREMOULHAT (Mathé), de Nerdre, pour lui et pour François, son frère.

P. 226. — 6 d. t. pour un moulin à Nerdre.

TREMOULHAT (Mathé), Antoine BLONDAT, François MANGASSON, Jean BOURJON, Jean NICOLLAS.

P. 758. — 2 quartes de froment pour une vigne et une terre.

TROISSOLS (Jean et Louis), de la paroisse de Saint-Priest, pour eux et leurs consorts absents.

P. 434. — 6 d. t. pour une maison et une pièce de terre à Villemette, près Saint-Priest.

TROMPIN (Jeanne), femme de Claude BERTRAND.

P. 336. — 6 d. t. pour une pièce de terre à Oulche.

TROMPIN. — Voy. *Lescure.*

Digitized by Google

Tronçon (Guillaume), bourgeois de Montluçon, pour lui et pour Anne Lymonnier, sa femme.

P. 465. — 23 s. 2 d. t. et 2 quartes de seigle pour une maison à Saint-Pierre.
P. 467. — 6 d. t. pour une vigne aux Montais, et 5 s. t. pour une terre aux Charrières.
P. 467. — 5 s. t. pour un pré et terre au Puy-Chapus.
P. 468. — 2 s. t. pour une terre à Couraud.
Id. — 10 d. t. pour une terre à la Loue.
Id. — 2 s. 2 d. t. pour une terre et grange au Gours, au delà du pont de pierre.

Tronçon (Pierre), bourgeois de Montluçon.

P. 29. — 5 s. 4 d. t. pour un jardin au faubourg de Saint-Pierre.
P. 31. — 6 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.
Id. — 6 d. t. pour une vigne à Villemorte.
P. 32. — 5 d. t. pour un pré.
Id. — 12 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Tronçon (Pierre), bourgeois de Montluçon, pour Jeanne du Peret, sa femme.

P. 737. — 15 s. t. pour un vignoble à Villemorte.

Tronçon. — Voy. *Malichon*.

Tuaud (Lucie).

P. 212. — 12 d. t. pour un vignoble à Villemorte.

U

Urban (Gilbert), du village de Domérat, notaire en la chancellerie de Bourbonnais.

P. 354. — 3 s. t. pour une terre à Domérat.

Urban, seigneurs de Couraud (alias Coursier), la Cave, la Cour-de-Domérat, les Etourneaux, les Merys, Rinçay, etc. (1).

Gilbert *Urban* ci-dessus nommé vivait encore en 1500 ; il fut père de Pierre *Urban*, Ier du nom, duquel sont issus, avec plusieurs filles (mariées dans les familles *Descloux*, *de Polier*, *du Lyon* et *de la Garde*), deux fils, Pierre et Jean, chacun auteur d'une branche.

(1) Armes : *De gueules à une cruche d'argent.*

Digitized by Google

I. — Branche de Couraud. — Pierre *Urban*, II[e] du nom, sieur de Couraud, épousa par contrat du 2 février 1577 Françoise *Roy*, et mourut dès avant 1590. Il laissa deux fils : Jean, qui suit, et Gilbert, seigneur de Rinçay, marié à Anne *Rellier*, dont une seule fille, Catherine *Urban*, mariée à Etienne *Charreton*, seigneur de Fujasse, auquel elle apporta la terre de Rinçay.

Jean *Urban*, seigneur de Couraud et des Merys, lieutenant des eaux et forêts de Bourbonnais, né en 1584, fut consul de Montluçon en 1629 et 1630, années d'épidémies terribles où il déploya le plus beau courage. Marié deux fois, il épousa en 1608 Marie *Mareschal*, fille de Guillaume, seigneur de la Grand'Rivière, conseiller au siège présidial de Bourges, et en 1619 Marie *Graillot*, fille de Nicolas, seigneur de Givrette, et de Gabrielle *Perichon*. Cinq enfants naquirent de la seconde alliance, parmi lesquels Nicolas, seigneur de Couraud, avocat en parlement, qui n'eut pas de postérité, et Jean, qui suit.

Jean *Urban*, II[e] du nom, sieur de la Cave, avocat en parlement, fermier général du château de Montluçon, né en 1629, mort en 1661, épousa Catherine *Golhet* (alias *Gaulier*), sœur de Jean *Gaulier*, écuyer, seigneur de Salles et de la Refare, gendarme de la compagnie du roi, dont avec quatre autres enfants :

Antoine *Urban*, seigneur des Etourneaux et de Couraud, d'abord gendarme de la compagnie de la reine (1683-1688), puis avocat en parlement à Montluçon (1696). Il épousa en 1681 Marguerite *du Chemin*, dont il eut cinq enfants, tous décédés sans postérité.

II. — Branche de la Cour-de-Domérat. — Jean *Urban*, sieur de la Cour-de-Domérat, né vers 1550, épousa successivement Péronnelle *Bonhomme* et Geneviève *Méténier*. Je citerai seulement parmi ses enfants :

A). — François, seigneur de la Cour, époux de Marie *Guy*, dont une seule fille.

Digitized by Google

B). — Antoine, qui suit.

C). — Jean, seigneur de la Cour, marchand et bourgeois de Montluçon, marié à Anne *Belin*, puis à Jeanne *Le Bouis*. Chacune de ses femmes lui donna six enfants, dont aucun fils n'atteignit l'âge du mariage. Les filles se marièrent dans les familles *Soulaud*, *Roche* et *Boisrot*.

D). — Pierre, greffier de la châtellenie de Montluçon, marié à Louise *Gaulteron*, dont plusieurs fils qui se firent prêtres ou moururent sans alliance.

Antoine *Urban*, avocat en parlement (1621), épousa vers 1623 Michelle *Rouëron*, fille de Jean, président en l'élection de Saint-Amand, et de Louise *Alamargot*. Devenu veuf, il se remaria dès avant 1646 à Jeanne *Danton*. Le premier mariage seul lui donna cinq enfants, parmi lesquels Jean, qui suit, et Françoise, mariée à Gilbert *Bobinet*, marchand tanneur.

Jean *Urban*, né en 1623, avocat en parlement, épousa dès 1648 au moins, Catherine *Herminy*. Il en eut entre autres enfants :

Antoine *Urban*, né en 1649, avocat en parlement. Il épousa le 5 juin 1674 Madeleine *Petit*, fille de feu Gilbert, avocat, et de Jeanne *Rellier*, dont un seul fils, Jacques, qui mourut presque en naissant et coûta la vie à sa mère.

V

VACHERON (Perrinet), bourgeois et marchand de Chambon.

P. 713. — 4 s. 2 d. t. pour trois bancs à vendre des cuirs, à la place aux Cuirs.

VALLIÈRES (Jeanne), veuve de Jean REGNAULT.

P. 69. — 2 quartes de seigle pour une terre à Bretonni.

DE VALLIÈRES (Guillaume), prêtre.

P. 28. — 2 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Digitized by Google

VARENIER (Noël), bachelier ès lois.

P. 672. — 10 s. t. pour une maison et jardin à Notre-Dame, en face l'église de Saint-Nicolas.
P. 675. — 12 d. t. pour une vigne à Châtelard.

VAUFRANCHE (Jean) et Pierre CHANDIAT, de la paroisse de Quinssaines. Ce dernier pour lui et pour sa femme Catherine ALAPHILIPPE.

P. 574. — 5 s. t. pour une vigne à Vaureilhoux.

VAURREQUIER (Jean), prêtre, chanoine de Saint-Nicolas (VERROUQUIER).

P. 283. — 1 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Verrouquier, seigneurs de Feix, les Boudeaux, Saint-Argier, la Parrine, la Trimouille, Courtonge, le Treuil, la Barre, Saint-Victor, etc.

Il paraît que cette famille est venue à Montluçon de Marcillat. Je ne la connais que depuis son établissement dans notre ville. Son nom est orthographié souvent *Varroquier*, *Varrouquier*, *Vaurrequier*, etc. Une tradition prétend même qu'elle serait une branche dela famille *de Waroquier*, originaire d'Artois, mais je n'en connais aucune preuve, et je ne saurais l'admettre, jusqu'à plus ample informé, malgré l'analogie des armes.

La filiation régulièrement suivie ne commence qu'à Jean *Verrouquier*, procureur du roi en la châtellenie de Thizon, et procureur en celle de Montluçon, époux dès 1600 de Barbe *de Segry*. Il en eut au moins cinq enfants, dont Jean, qui suit, Michel, simple laboureur aux Iles, auteur d'une postérité qui s'est éteinte après deux générations, et Marie, épouse de Charles *Furgaud*, seigneur de l'Aigle, marchand à Montluçon.

Jean *Verrouquier*, IIe du nom, procureur en toutes les juridictions de Montluçon, épousa Louise *Guy*, dont quatorze enfants, parmi lesquels je citerai seulement Charles et Jean-Baptiste qui donnèrent naissance chacun à une branche.

Digitized by Google

I. — Branche de Feix. — Charles *Verrouquier*, seigneur de Feix et de la Trimouille, conseiller du roi et substitut de son procureur en toutes les juridictions de Montluçon, né en 1664, mort en 1712, épousa Anne *Bouchardon*. Il en eut entre autres enfants :

Jean *Verrouquier*, III[e] du nom, seigneur de Feix, conseiller du roi, président en l'élection de Montluçon, lieutenant particulier et assesseur criminel en la châtellenie, né en 1675, marié en 1703 à Jeanne *Méténier de Bussière*, dont :

Gilbert-Charles *Verrouquier*, seigneur de Feix, conseiller du roi, lieutenant particulier civil et assesseur criminel en la châtellenie, né en 1707, marié vers 1730 à Catherine *de Brignat*, fille de Gilbert et de Catherine *Robinet*. Il en eut Pierre, qui suit.

Pierre *Verrouquier de Feix*, volontaire à la légion de Nassau, puis lieutenant au régiment provincial de Moulins, épousa par contrat du 30 août 1774 Marie-Geneviève *Bourel de la Bussière*, fille de Charles, seigneur du Boïex, maire perpétuel de Montluçon, et de Geneviève *Graillot de Givrette*. Caractère fantasque et désordonné, il abandonna sa femme et disparut en 1783, sans qu'on ait jamais su où il s'était réfugié. Il laissa deux enfants.

A). — Louis-Roch *Verrouquier de Feix*, mort à Evaux sans postérité.

B). — Catherine-Pélagie, mariée à Antoine *Chappus*, officier d'infanterie.

II. — Branche de Saint-Argier et des Boudeaux. — Jean-Baptiste *Verrouquier*, seigneur de Saint-Argier et des Boudeaux, notaire royal (1673), certificateur des criées et péremptoires (1678), puis procureur du roi au grenier à sel et fermier général du duché de Bourbonnais (1707), épousa en 1675 Anne *du Vernet* (alias *Vernet*), dont entre autres enfants :

A). — Charles-Marie, qui suit.

Digitized by Google

B). — François *Verrouquier*, seigneur de Saint-Victor et des Boudeaux, marié à Marie *de Fraigne*, dont un seul fils, Jean-Baptiste *Verrouquier des Boudeaux*, cavalier de maréchaussée, qui de Anne-Madeleine *Barthonnat* eut lui-même quatre filles, dont deux se marièrent dans les familles *Cantat* et *Benoist des Beauvais*.

C). — Anne-Michelle, mariée en premières noces à Jacques *Sicaud*, seigneur de Villecorps, et en secondes noces (1714) à Jean *Ternier*, procureur du roi, substitut du procureur général à la cour des aides de Clermont-Ferrand.

D). — Jeanne, mariée en 1710 à Pierre *Peghoux de Saint-Alyre*, seigneur de Merdogne.

Charles-Marie *Verrouquier*, seigneur de Saint-Argier, gendarme de la garde du roi, puis maire perpétuel de Montluçon, né en 1676, épousa en 1699 Elisabeth *Sicaud*, fille de François, seigneur de Villecorps, et de Pétronille *Graillot*, dont :

Marie-Jean-Baptiste, seigneur de Saint-Argier, gendarme de la garde du roi (1707-1785), marié en premières noces à Marie-Louise *Seguin*, et en secondes noces à Françoise-Geneviève *Vidron*. De la première union naquit une seule fille.

A). — Marie-Elisabeth *Verrouquier de Saint-Argier*, mariée vers 1750 à Joachim *Faignet de Villeneuve*, écuyer, trésorier de France au bureau de Châlons, l'un des créateurs en France de la science de l'économie politique, auteur de nombreux ouvrages encore estimés aujourd'hui.

De la Vauvre (Gabriel), clerc, notaire de la chancellerie de Bourbonnais, paroisse de Saint-Pierre, pour lui et pour Jean de la Vauvre, clerc, son fils.

P. 363. — Une quarte de froment pour un bois.

De la Vauvre. — Voy. *Maussan*. — *Pailhard*.

Jean *de la Vauvre*, avocat en parlement, arrière-petit-

Digitized by Google

fils de Gabriel ci-dessus, mort après 1574 et avant 1595, avait épousé Madeleine *Fredasse*, dont entre autres enfants :

A). — Antoine, qui suit.

B). — Robert *de la Vauvre*, avocat en parlement, puis procureur ès sièges royaux de Montluçon, marié le 2 mars 1595 à Catherine *Delhort*, fille de Martial et de Françoise *Huguet*, dont au moins douze enfants, qui tous paraissent être morts sans postérité.

Antoine *de la Vauvre*, marchand apothicaire et bourgeois de Montluçon, consul de la ville en 1610, mourut en 1613, âgé de cinquante ans. Il avait épousé vers 1590 Anne *Bouyet* (? *Bouilhe*), dont :

Gilbert *de la Vauvre*, marchand apothicaire et bourgeois de Montluçon, marié dès avant 1616 à Michelle *de la Chaulme*. Il en eut plusieurs enfants, dont un seul fils, Jean, mort lui-même en bas âge.

VERROUQUIER. — Voy. *Vaurrequier*.

DE VIGNE. — Voy. *Loyson*.

DE LA VILLAINE. — Voy. *Saulnier*.

De la Villaine, seigneurs de Buzallier, etc. (1).

L'origine de cette famille (la Celle-sous-Montaigut, châtellenie de Montluçon), montre qu'elle doit s'inscrire à l'armorial bourbonnais, quoiqu'elle ait toujours depuis habité Montaigut, en dehors de nos frontières. Elle existait encore à la fin du XVIIe siècle (voy. *Arm. gén. Riom*, n°s 95 et 579), mais je n'ai aucun renseignement précis sur sa filiation.

VINCENT (Robert), gaînier, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 568. — 20 d. t. pour une maison et son jardin, paroisse de Saint-Pierre.

VINCENT. — Voy. *Pointe*.

DES GOZIS.

(1) Armes : *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux glands tigés et feuillés du même, et en pointe d'une cotte d'armes d'argent.*

Digitized by Google



POÉSIE

EN L'HONNEUR

DE JACQUES II DE CHABANNES, MARÉCHAL DE LA PALICE

PAR ANTOINE DU SAIX (1)

[Antoine du Saix : l'*Esperon de discipline;* 2e partie (*imprimé en 1532*).]

DU FEU CHEVALIER SANS PER MESSIRE JACQUES DE CHABANNES, SEIGNEUR DE LA PALICE

O filz de Mars, par renom eternel,
Qui a passé le pouvoir paternel
Au faict de guerre, en affinant telz armes
Es durs assaulx, rencontres et alarmes,
Où l'on te a veu tant de coups dettailler,
De cueur croisçant, et sans peur batailler
Pour bien public, et soubstenir ton proche,
Que fuz nommé *chevalier sans reproche*,
Tu as mery plus hault nom occuper
Et estre dict le *chevalier sans per*.
Tel oncq n'entra en tentes ny cabannes.
Hellas, qu'est-il ? C'est *Jacques de Chabannes*,
Le paragon de tout l'honneur humain.

C'est Lucius Dentatus le Romain,
Duquel on ligt en veritable hystoire
Que maintesfois, pour rapporter victoire,
Des ennemys il fut tant renommé,
Que des Romains Achiles fut nommé,
Qui ne sentit oncques playe en arrière,
Combien qu'il eust de son corps faict barrière

(1) Extrait du volume de *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, publié par M. le comte H. de Chabannes. Dijon, imp. Eugène Godard, 1892. Tiré à 70 exemplaires numérotés.

Digitized by Google

Car six vingtz fois en bataille et combat,
Lors sans mercy qu'on bataille et qu'on bat,
Et vermeil n'est qui parfois n'en pallisse.

O triumphant *seigneur de la Falice*,
Que n'ont tes faictz preux et chevalereux
Digne salaire et loyer si heureux
De retrouver ung hystoriographe
Qui sceust dicter en haultain epitaphe,
(Sans espargner du faict la verité),
Le preis et loz que tu as merité,
Lesquelz vivront tant que feu fera cendre.

Jadis, parlant de Achilles, Alexandre
Fort estimoit que pour son escripvain
Homère il eust, qui de petit levain,
Incorporé avec son eloquence,
Paste poistrit de si grand consequence
Que d'elle peu à jamais sans dangier
Vit Achilles. O que tel boulangier
N'as-tu, par qui ta vie fust tournée
Par beaulx escriptz et du tout enfournée
Au reng des preux, où je puis à bon droit
Loger celluy qui l'envers ny l'endroit
Des coups n'a craint, dont chief je le repute,
Car tant de fois leur a presenté bute
Que si près luy l'on mettoit Hercules
Au vray rubiz l'on joingdroit un balais.

C'est le fleuron bourjonnant d'hardiesse,
Espanouy sur le cep de prouesse.
Le contreflus en ung tel champion
Eust retrouvé l'affricain Scipion,
Qui tant vallut par sa vertu bellicque
Que, prisonnier en la guerre punicque,
Son père pris, ainsi comme l'on sçait,
Il delivra, ayant des ans dix-sept
Puis, luy venu au nombre vingt et quatre,
Eage bouillant à frapper et combattre,

Digitized by Google

A l'advantage heurt si lourd assigna
Que dans ung jour Carthage esracina ;
Mais c'est doubleure au drap de ceste marque.

Nay de vingt ans, on dit que le Monarche
Thèbes destruict jusques au fondement ;
Porquoy Cesar, voyant son monument,
Se contristoit que rien digne de gloire
Il n'avoit faict en l'eage où la victoire
De tout le monde Alexandre le Grand
Avoit conquis ; dont de regret flagrant
Cesar gemit, que si la primevère
Des jeunes jours, où hardy cueur se avère
Du seul *sens per* il eust veu tant flourir,
C'estoit assez pour le faire mourrir ;
Car Manlius, qui preserva l'idolle
Contre Gaullois, gardant le Capitolle,
Voire à seze ans, ny Hannibal à vingt,
Quand au-dessus de Sagunthe il pervint,
N'ont par leurs faictz d'honneur heu tel partage
Comme celluy qui au temps du vert eage
A Naples fut tant de tous estimé
Que de bon bruyt premier fut intimé
Pour estre adroit et si duict à la lance,
Dont tout ainsi qu'on dict par excellence :
C'est le Psalmiste, et David on expose ;
Du nom d'Apostre à Sainct Paul on impose ;
Pareillement, qui dit le chevalier,
C'est la Palice ; et fussent ung millier
D'aussi vaillants, comme Artus de Bretaigne,
Qui cendre fait à couvrir la chastaine
De quatre centz et soixante tout seul,
Qu'il depescha prestz à mettre au linseul.

Si ung tel chief Grecs heussent devant Troye
Pour regaigner la desyrée proye,
Tant de limiers qui luy furent lancez
Pour la vener si feussent avancez,
Car la chasse eust ordonné si à poinct

Digitized by Google

Qu'il eust repris Heleine par le poing.

Si l'on vouloit que de luy je trouvasse
Ung cas plus grand, et mon dire prouvasse,
En demandant de Fornoue aux anciens,
L'on cognoistroit que maulgré Veniciens
Charles septiesme il feit seigneur de Itale,
Terre aux François malheureuse et fatale,
Qui tant de gents faict vesves et marriz
Peres d'enfants, femmes de leurs maris.

Tantost après, la magnanime force
Du seul *sans per* sentit Ludovic Sforce ;
Lequel, chassé, soubdain eut son recours
Vers l'Empereur, luy demandant secours,
Qui d'Allemans luy donna si bonne arre,
Que Ludovic vint assieger Novarre.
Ouyant cecy, de France en poste part
Le seul *sans per*, et alla ceste part
Si promptement qu'il fut à la journée
Dont Ludovic vit sa chance tournée
En si mal sort que son secours repris
Ne luy vallut, car prisonnier fut pris
Par le moyen de plus hardy que espée
Oncques ceingnit. Ce n'est rien de Pompée
Qui captiva le roi Maure Yarbas
Au preis des grandz battailles et combatz,
Où l'on l'a veu triumpher en Sainct George.

Ne fut-il pas, qui blessé à la gorge
D'un traict mortel vollant en oysillon,
Des Genevois monta au bastillon
Tout le premier, tant qu'il les meit en fuite
Et les deffeit, combien qu'il n'eust de suite,
Quand ces Lombards furent si bien roullez,
Que quatre centz gentdarmes enroullez,
Six mille à pied, pour tant de gents deffaire,
Tesmoingt Millaud qui estoit à l'affaire.

Ce sont exploictz de Gedeon, haultains,

Digitized by Google

Qui quatre roys des Madianitains
Oreb et Zeb, Zebée et Salmanan,
De nuict vaincquit au fleuve de Jordain,
Accompagnez de exercite à grands sommes,
Desquelz occit plus de six vingtz mille hommes.
Mais Ypocras je laisse pour l'Abrusce,
Taisant celluy qui vis-roy de la Brusce
A Naples fut, que premier debvois dire.
Ce fut au temps que le voullut eslire
Le bon Bayard pour estre son parrain
En ung combat où il fut souverain
D'ung Espaignol qu'on nommoit dom Allonce;
Duquel Bayard la livre mit à l'once,
Car il pluvoit coups sur luy si espois
Que son orgueil baissa à petit poix,
Et se tua à honte et vitupère.

Si nous parlons du voyage prospère
De Veniciens, auquel estoit Chaulmont,
Vit-on jamais lances briser en mont
Et fouldroyer chevaliers à la lisse
Comme le faisoit ce fils Mars, *la Palice*,
A l'avant garde, où si bien se porta
Que la victoire au Roy l'on rapporta?

Je croy que n'eust tant de gloire gaignée
Leonidas, lequel d'une pougnée
De gents où luy fit si viril excès
Qu'il ruina le copieux Xercès.
Au demourant d'une mesme tenue
Et de droict fil sa main a contenue
Si constamment, son entier retenent,
Qu'en plusieurs lieux fut du Roy lieutenant,
Qui richement de louenge le doue:

Premièrement, il le fut à Padoue,
Où il mena, si j'ay advis recents,
Six mille à pied, et à cheval cinq cents.

Secondement ce chef des preux, *Chabannes*,

Digitized by Google

Fut pour le Roy tenant lieu à Ravannes,
De tous choisi, car par eslection
Unicquement, et sans affection,
Mais seulement pour ses vertus haultaines,
De tous les chiefz, princes et capitaines,
Il fut esleu lieutenant general
Comme entendant sainement le moral
Pour aiguiser couteau et alumelle,
Lequel faulchant tout venant pelle mesle,
Ce bon guidon tant ses gents incita
Que le beau jour que Dieu resuscita,
En combatant tout le jour à oultrance,
Nuict approchant, on cria : « *Vive France !* »

Pareillement, pour sommaire final,
A Pampelune il estoit coronal,
Et lieutenant aussi le vit-on estre
A Therouanne, où vivres il feit mettre.

Finablement, las mon Dieu quel meschief,
De l'advant garde à Pavie fut le chief,
Où par son sang le chemin tout notoire
Il embrisoit pour venir à victoire,
Si l'on eust lors de son conseil usé,
Qui tant estoit à ce mestier rusé.
Mais que peut un sans escorte à la guerre ?
Qui de plusieurs eust le secours Sainct Pierre,
Joinct que souvent vient desolation
D'advis divers en consultation,
Ce ne suivant que sage deslibère,
Dont est captif qui n'est encore libère.

Que si chascun eust bien le Roy servy
Comme il a faict, n'eust esté asservy
L'honneur françois ; à tous c'est chose aperte ;
Lequel enfin a parié sa perte.
De son ayeul, que Jacques on nommoit,
Harnois prouve, dont son maistre se armoit,
Car, pour l'effect et seurté de ses armes,
Grand maistre fut ayant cent hommes d'armes.

Digitized by Google

Semblablement il a passé l'effroy
Non aultrement que *son père Geoffroy,*
Qui le vaillant duc Charles de Bourgongne
A peu de gents meit à si grant vergongne,
Qui le deffeit plus menu que billon,
Le rencontrant jadis à Montruisson.

Donques, veoyant les traces tant prisées
De ses majeurs, a suivy les brisées
Le seul *sans per*, et grand accroissement
A adjousté à leur commencement,
Oultre passant leur queste si loingtaine,
Car vivant fut *gent d'arme* et *capitaine,*
Grand maistre aussi et *lieutenànt de Roy*,
Puis *mareschal* et, que plus est, *vis-roy*.

Parquoy rien moins n'attendoit que ung royaulme,
Car si pour guerre au harnois et au heaulme
Il estoit nay, et moindre il n'eust sçavoir,
En temps de paix, sans guide ou haulse avoir,
A gouverner toute une monarchie,
Tant de tous arts avoit âme enrichie;
Et mesmement fut grand hystorien.
C'estoit ung aultre empereur Gordien
Qui tellement preit plaisir à la lettre
Que son thresor en livres voullut mettre,
Dont il en eut bien soixante et deux mille,
Qui pour un prince est chose très utile.

Pour ce veoyant le hault moderateur,
Que ung grand baudet hypocrite orateur,
A nostre foy presque aux abbois reduicte,
Pour le deffaire et avoir la conduicte
Du camp divin, à combat luy livrer,
Jacques sans per a voulu delivrer
De chartre humaine, en le privant de vie
L'an mil cinq centz vingt et quatre, à Pavie,
En la bataille, au jour Sainct Mathias,
Où le plus seur qu'oncques se armast y as,

Digitized by Google

France, perdu, qui jamais à la couche
Per ne trouva, mais de sa bonne souche
Et du franc tronc une branche prouvient
Que si au temps de sa saison pervient
Et qu'elle soit de bons greffes antée,
Pris en vertu et souvent transplantée
D'elle tel fruict en brief apparoistra
Que mort le père en son filz renaistra,

Quoy qu'il advienne.

Digitized by Google



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

VI

Funérailles remarquables au XVIIe et au XVIIIe siècle. — La famille royale : Louise de Lorraine, 1601 ; Henri IV, 1610 ; le Dauphin, fils de Louis XIV, 1711 ; le second Dauphin et la Dauphine, 1712 ; le père et la mère de Louis XVI, 1765, 1767 ; Louis XV, 1774. — Officiers municipaux : le maire Pierre Poncet, 1723 ; le procureur du roi, 1728 ; le procureur-syndic, 1753 ; le maire Perrotin de la Serrée, 1760. — Le père du gouverneur, 1740. — L'intendant Le Nain, 1762. — Un prince de l'Eglise : Stainville-Choiseul, archevêque de Cambrai, 1774.

Moulins fut toujours fort attaché à la famille des Bourbons, dont notre province avait été le berceau. Il n'est donc pas douteux qu'il n'ait pris, par un deuil public, une grande part à la mort des souverains. Cependant les registres de nos archives ne font point d'ordinaire mention de ces deuils, et c'est ailleurs que, pour la plupart, nous avons trouvé quelques traces des honneurs funèbres rendus à leur mémoire.

Ainsi c'est grâce au Moulinois Etienne Bournier que nous avons pu lire l'oraison funèbre de Louise de Lorraine, morte à Moulins, le 29 janvier 1601. Veuve de Henri III, cette vertueuse princesse avait, en effet, reçu le Bourbonnais

Digitized by Google

comme douaire. Après avoir fait auprès de Henri IV une démarche officielle pour obtenir la punition de tous ceux qui avaient trempé dans l'assassinat de son mari, elle s'était renfermée dans une retraite austère. Quittant pour Moulins ses résidences favorites, Chinon et Chenonceaux, elle avait passé les dernières années de sa vie, dans notre ville, à prier et à faire le bien. C'est un religieux de l'ordre de Saint-François, ordre pour lequel elle avait une grande prédilection, qui l'assista à ses derniers moments, et c'est lui qui prononça son oraison funèbre, devant une foule émue « témoin des mérites de celle qui avait eu l'insigne honneur de traverser la cour corrompue du dernier Valois, sans donner prise à la calomnie ».

Louise de Lorraine, après sa mort, fut louée par un homme d'église ; Henri IV eut pour panégyriste un laïque, le capitaine du château de Moulins, Antoine de Laval, son géographe et son ami.

C'est « dans un lieu sacré », en présence de Marie de Médicis et du jeune Louis XIII, que Laval fut admis à l'honneur de retracer la vie du prince dont il avait été le serviteur dévoué. Il le fit en soldat, justement fier d'avoir traversé sans défaillances les épreuves de la guerre civile ; en patriote, indigné des menées ambitieuses de mauvais Français qui, sous prétexte de défendre la religion, avaient failli livrer la France à l'étranger ; en admirateur enthousiaste de la politique et des œuvres de ce grand roi.

Ne soyons pas trop surpris de voir un laïque, un homme d'épée, porter la parole dans une église, devant toute la cour, dans une circonstance solennelle. A cette époque, ce n'étaient pas seulement les ecclésiastiques qui s'occupaient des questions religieuses ; comme, depuis un demi-siècle, la religion avait été intimement mêlée à la politique, les meilleurs esprits s'adonnaient avec passion aux études théologiques. Ainsi, par exemple, les ouvrages religieux d'Antoine de Laval sont nombreux et importants : il prit une part active aux confé-

Digitized by Google

rences qui furent faites, de son temps, pour ramener les calvinistes dans le giron de l'Eglise ; il composa même un traité d'apologétique, qu'il dédia au roi d'Angleterre, Jacques I[er], dans l'espoir de convertir ce prince au catholicisme. C'était, paraît-il, le vœu secret de Henri IV que le fils de Marie Stuart abjurât l'hérésie, comme il l'avait fait lui-même : il pensait que leur exemple entraînerait les princes dissidents de l'Europe, et qu'une cause de troubles graves et sanglants serait supprimée. Si ce projet a réellement existé, on ne peut que féliciter Henri IV d'avoir voulu faire partager à toutes les nations chrétiennes les bienfaits de l'édit de Nantes, et Antoine de Laval d'avoir tenté de mettre ce grand dessein à exécution.

Dans l'une des plus belles tragédies d'Eschyle (1) l'ombre de Darius apparaît aux Perses, que plonge dans le désespoir la nouvelle du désastre de Xerxès, et l'une des premières paroles que ce roi, surnommé, de son vivant, le Fortuné, adresse à sa veuve affligée est une parole de tristesse et de découragement : « Les maux, dit-il, nous assiègent par milliers, à mesure que notre existence se prolonge ! » C'est, hélas ! la loi ordinaire de l'humanité. Louis XIV en fit la dure expérience. Après une longue période de gloire et de prospérité, il connut les mauvais jours, et frappé dans son orgueil, dans sa puissance et dans ses affections, par une série de revers, de fléaux et de deuils, il eut la douleur de survivre à presque tous les siens, ne laissant, après lui, pour porter le poids d'une lourde couronne, qu'un enfant de cinq ans, son arrière-petit-fils. Il avait, en effet, vu successivement mourir, en quelques années, son fils le grand Dauphin (2), la femme de son petit-fils, le second Dauphin (3), et ce second Dauphin

(1) Les *Perses*.
(2) 14 avril 1711.
(3) 12 février 1712.

Digitized by Google

lui-même (1), que devait bientôt suivre dans la tombe son frère le duc de Berry (2).

La France entière s'associa au deuil de son souverain. A Moulins, les habitants, si attachés à leurs princes, furent plongés dans la consternation, lorsqu'ils apprirent la mort du fils unique de Louis XIV et de Marie-Thérèse, Louis, le grand Dauphin, qui avait eu pour précepteurs le vertueux Montausier et l'évêque de Meaux. Un service solennel fut célébré, dans le chœur de Notre-Dame, le 22 mai 1711, et tout ce que la ville renfermait de notables s'empressa d'aller joindre ses prières à celles de l'Eglise. Les officiers municipaux assistèrent à la cérémonie, « en robes consulaires », à côté des membres du Présidial et du Bureau des Finances. Ils firent « offrir le pain et le vin par les clercs de ville », et le maire, en leur nom, se présenta « à l'offerte, portant un cierge d'une livre, dans lequel étaient piqués quatre louis d'or ». Par cette offrande extraordinaire la municipalité voulait rendre publiquement hommage à la mémoire du défunt.

L'année suivante, une cérémonie analogue eut lieu également à Notre-Dame, « pour le repos de l'âme du fils du Dauphin et de son épouse. Louis, duc de Bourgogne, dont le mariage avec Marie-Adélaïde, fille de Victor-Amédée II, en 1697, avait scellé la réconciliation de la France et de la Savoie, fut subitement emporté, à l'âge de trente ans. Ce fut une grande perte pour la France, à laquelle cet élève chéri de Fénelon promettait un règne pacifique et heureux, dont l'auteur de *Télémaque* avait fait d'avance le séduisant tableau, en décrivant le royaume fortuné de Salente. Un service fut fait à Notre-Dame, pour les deux époux, le 10 mai 1712. L'intendant Turgot y assista « à la tête de MM. du Présidial ». Autour de lui se groupaient « toutes les autres compagnies et les officiers de la milice ». Comme l'année précédente, « le

(1) 18 février 1712.
(2) 17 juin 1714.

Digitized by Google

corps de ville était en robes consulaires ». L'oraison funèbre du prince et de la princesse fut prononcée par le P. Deuclan, de la Compagnie de Jésus.

En 1723, c'est pour son premier magistrat que la ville de Moulins est en deuil. Le 3 juin, « entre dix et onze heures du soir », mourut le maire, Pierre Poncet, « écuyer, président-trésorier de France, appelé pour la troisième fois au consulat ». Aussitôt les échevins se réunirent pour arrêter le cérémonial des obsèques.

Dès que M. Poncet eut rendu l'âme, le tocsin fut sonné, et pendant une heure, ses sons lugubres apprirent à la ville et aux faubourgs la perte que Moulins venait de faire.

Le lendemain, à midi, les tambours furent convoqués à l'hôtel-de-ville, et sous la conduite du tambour-major, accompagnés du fifre, « les caisses garnies d'une serge noire par dessus le bois », ils parcoururent la ville, en battant la générale, pour rassembler la milice bourgeoise et la compagnie des chevaliers de l'Oiseau, pendant que le tocsin et toutes les cloches des églises sonnaient un glas funèbre.

Nous ne savons de quelle maladie était mort M. Poncet, mais il paraît que l'enterrement était urgent, car il eut lieu ce jour même, à six heures du soir. De l'hôtel-de-ville, les officiers municipaux, accompagnés du procureur du roi et des greffiers, se rendirent en corps à la maison mortuaire, rue Sainte-Claire(1). Ils portaient « des robes noires » et ils avaient « sur la tête leur chapeau garni d'un fort long crêpe ». Les clercs de ville les précédaient, « avec leur habillement ordinaire, mais ayant aussi chacun un crêpe au chapeau ». A la maison mortuaire ils trouvèrent les parents du défunt et les membres du Bureau des Finances. Avant la levée du corps, la milice bourgeoise, « qui était en haie sur le cours d'Aquin », défila devant le cercueil, « les capitaines et autres officiers portant

(1) C'est aujourd'hui la rue Diderot.

Digitized by Google

la pointe de leurs espontons (1) par derrière, les soldats, le fusil sous le bras, la crosse en haut et le bout en bas, les drapeaux garnis d'un crêpe, par le haut, et les tambours couverts de la même serge noire que la veille, mais abattue sur la peau, pour faire un bruit moins éclatant et plus lugubre ».

Lorsque la milice eut terminé son défilé, le convoi se mit en marche. Derrière le corps venaient les officiers municipaux, « portant les quatre coins du drap ». Les six clercs de ville, précédés du concierge, armé d'une baguette en signe de commandement, escortaient le cercueil. Chacun d'eux avait à la main « un flambeau de cire blanche garni d'un écusson aux armes de Moulins ».

A droite et à gauche, un détachement de milice et les chevaliers de l'Oiseau accompagnaient le corps et le deuil.

C'est à l'église de Sainte-Claire que devait avoir lieu l'inhumation. Elle était tout près, mais, pour faire honneur au défunt, le cortège fit un long détour, afin d'aller passer sur la place de l'Horloge, devant l'hôtel-de-ville.

A l'église, les magistrats municipaux, après avoir jeté « les premiers l'eau bénite au corps », se placèrent dans le sanctuaire, du côté gauche, pendant que le deuil se rangeait dans la nef, et que le détachement de miliciens et les chevaliers de l'Oiseau, dont nous avons parlé, entouraient le catafalque. Le reste de la milice bourgeoise se massa dans la rue.

A cause de l'heure avancée, ce premier service ne fut pas de longue durée. Deux prêtres présidèrent à l'offerte, l'un à droite pour le deuil, l'autre à gauche pour les officiers municipaux. Pour l'absoute, deux bénitiers furent également placés devant le catafalque, pour que le corps municipal « jetât l'eau bénite en même temps que MM. du Bureau des Finances ».

On descendit ensuite le cercueil dans un caveau de l'église,

(1) On appelait *Esponton* la demi-pique, longue de sept pieds et demi, que portaient les officiers d'infanterie et les commissaires des guerres. On les supprima en 1756.

Digitized by Google

au chant du *Libera* et au son du tocsin et des cloches de Sainte-Claire ; les soldats qui se trouvaient dans la nef firent une décharge sur le corps ; puis chacun se retira.

Quelques jours plus tard fut célébré, aux frais de la ville, un service solennel dans l'église Saint-Pierre, paroisse du défunt. « Le chœur de Saint-Pierre était tendu en noir, d'une double tenture, avec des écussons dessus. » Partout on avait mis d'autres écussons, aux armes de la ville, et sur tous les autels brûlaient « des cierges de demi-livre ». La veille, les magistrats municipaux avaient fait prévenir la famille de l'heure de la cérémonie. Ils avaient également envoyé des invitations à toutes les compagnies ; toutes s'empressèrent de se rendre « au service, mais sans y avoir aucun rang ni place. » C'est la municipalité qui prit la tête du deuil, et le conduisit à l'offerte. « Le service fini, les officiers municipaux saluèrent les parents à la porte de l'église, sans les reconduire », et ils rentrèrent à l'hôtel-de-ville, précédés de leurs clercs. Le lendemain, l'intendant régla les frais de la cérémonie « sur les mémoires qui lui furent présentés ».

C'est également par un double service, mais sans convocation des autres compagnies, que furent célébrées, par la municipalité, les obsèques d'un procureur du roi à l'hôtel-de-ville, le 6 février 1728.

Invités par les enfants du défunt à assister aux funérailles de leur père, les magistrats municipaux s'assemblèrent à l'hôtel-de-ville, « en robes noires », à quatre heures du soir. De là, ils se rendirent en corps, précédés des clercs de ville, à la maison mortuaire, où ils prirent la tête du deuil, qu'ils conduisirent à l'église. « Jusqu'après la sépulture, » les magistrats restèrent à la tête du deuil, et les clercs se tinrent debout autour du corps, « en casaque et en bâton ».

Quelques jours après, dans la même église, la ville fit célébrer un service pour le repos de l'âme du défunt. Elle y invita « les parents et les anciens magistrats » (1).

(1) Le procès-verbal de ces cérémonies ne nomme ni le procureur du

Le 2 novembre 1760, à trois heures du matin, M. Perrotin de la Serrée, maire pour la seconde fois, mourut dans l'exercice de ses fonctions. Malgré l'heure matinale, les échevins firent aussitôt sonner le tocsin, et ils délibérèrent sur le cérémonial à suivre pour les obsèques. Il y avait bien un précédent, puisque, en 1723, un maire était déjà décédé, pendant qu'il exerçait sa charge ; mais M. Poncet appartenait au Bureau des Finances, tandis que M. Perrotin de la Serrée faisait partie du Présidial. Or le Présidial était excessivement jaloux de ses droits et de ses privilèges.

Pour prévenir un conflit possible, deux des échevins se rendirent chez le lieutenant général, et ils lui soumirent le procès-verbal des funérailles de M. Poncet, demandant que le même cérémonial fût observé dans la circonstance actuelle. Très embarrassé, car « deux neveux du défunt, qui étaient présents et qui tenaient au Présidial », faisaient diverses objections aux prétentions des échevins de conduire le deuil, le lieutenant général répondit « qu'il en référerait au corps du Présidial et que, si ce corps soulevait des difficultés », on prierait l'intendant de les résoudre.

Les difficultés prévues se produisirent. En conséquence, les officiers municipaux, le lieutenant général et plusieurs conseillers au Présidial se réunirent à l'hôtel de l'intendant. Chacun fut invité à exposer ses prétentions. « MM. du Présidial soutinrent qu'ils étaient dans l'usage de conduire le deuil, tant des personnes de leur compagnie que de celles de la noblesse. » Ils demandaient donc qu'il leur fût permis d'occuper les deux côtés des stalles du chœur, tandis que les officiers municipaux resteraient dans le sanctuaire. Les échevins répliquèrent que M. Perrotin de la Serrée était mort maire, c'est-à-dire chef de la ville ; par conséquent, les officiers municipaux, qui repré-

roi en question, ni l'église. Quant au prix du service, nous pouvons l'évaluer, par analogie, à soixante-dix livres. Celui qui fut fait en 1753, à l'église Saint-Pierre, pour M. Perrotin de Lavaux, procureur-syndic de la ville, coûta, en effet, soixante-neuf livres, seize sous.

Digitized by Google



senteraient la ville et marcheraient en corps, devaient, comme cela avait eu lieu aux obsèques d'un autre maire, non seulement porter les quatre coins du drap, mais encore prendre une place distinguée dans le cortège et occuper, à l'église, les stalles de gauche, dans le chœur. L'intendant prononça en faveur des échevins, dont les prétentions étaient fondées en droit et sanctionnées par l'usage (1).

La question de préséance, une fois aplanie, les échevins donnèrent des ordres pour que les funérailles fussent aussi solennelles que possible. La veille du jour fixé pour la cérémonie, la générale fut battue par toute la ville, afin de prévenir la milice bourgeoise d'avoir à se tenir prête pour le lendemain.

Le lendemain, en effet, cette milice accompagna la municipalité, depuis l'hôtel-de-ville jusqu'à la maison mortuaire. Les officiers municipaux, en habits de deuil, « avaient chacun une paire de gants, de même que les clercs de ville ». Comme aux obsèques de M. Poncet, la milice bourgeoise défila devant le corps, « par le haut de la rue de Paris, en sortant par le cours Doujat et rentrant directement au centre de la ville ». Puis le convoi se mit en marche, « entre deux rangs de volontaires ».

Au milieu de l'église, on avait disposé deux bénitiers, devant le catafalque, afin de prévenir toute contestation. Lorsqu'ils eurent jeté l'eau bénite sur le corps, en même temps que le lieutenanr général, qui conduisait le reste du deuil, les quatre échevins, « quittant les coins du drap », allèrent rejoindre le procureur du roi et le greffier de l'hôtel-de-ville,

(1) Ce n'était pas seulement à Moulins que ces questions de préséance donnaient lieu à de graves contestations, c'était partout et surtout à la cour. Villars nous raconte que « de grandes difficultés s'élevèrent pour la préséance, au cérémonial de l'eau bénite », lors des funérailles du Dauphin, de la Dauphine et du duc de Bourgogne, morts, à quelques jours d'intervalle, pendant l'hiver de 1711-1712. Le roi fut obligé d'intervenir personnellement. Pour prévenir tout conflit, il décida que « les ducs marcheraient immédiatement après les princes du sang, au rang de leur duché, et que, si les princes se présentaient, excepté ceux de Lorraine, ils ne passeraient qu'à leur rang de ducs». (*Mémoires de Villars*, III, p. 137.)

Digitized by Google

« qui avaient marché à la gauche du Présidial ». La municipalité et les compagnies conduites par le lieutenant général entrèrent alors ensemble dans le chœur, et se placèrent l'une à gauche, les autres à droite.

Dans l'église avaient aussi pénétré les deux premières compagnies de la milice, » chargées de garder les portes et les avenues du chœur, de conduire et de reconduire les prêtres qui allaient dire des messes basses », et de fournir une garde d'honneur pour le corps. « Le reste était demeuré, en haie, dans la rue. »

La cérémonie terminée, le cortège sortit du chœur, dans le même ordre qu'il y était entré, et l'on procéda à la mise en caveau, en se conformant au cérémonial de 1723. A la sortie de l'église, les officiers municipaux, après avoir « salué le Présidial et le deuil », s'en retournèrent à l'hôtel-de-Ville, accompagnés par les clercs et la milice, comme au départ.

Le service spécial, que la ville fit célébrer pour son maire, fut retardé d'une vingtaine de jours, « à cause d'une députation faite à Autun, par les officiers municipaux, auprès du nouvel évêque ». Il eut lieu le 24 novembre. Une invitation fut adressée, par les échevins, aux officiers du Présidial, mais « comme particuliers ».

Les cloches de l'église sonnèrent, la veille au soir et le matin du jour de la cérémonie, « à l'angelus, pendant une demi-heure ». Les officiers municipaux se rendirent de l'hôtel-de-ville à l'église, en compagnie des officiers de la milice bourgeoise. L'église était tendue de crêpe, avec écusson aux armes de Moulins, La « représentation » (1) s'élevait au milieu du chœur, et six cierges « de livre » brûlaient autour de ce monument. Six autres, « aussi de livre », avaient été mis sur l'autel principal. Ceux des crédences et des autels des chapelles

(1) C'est ainsi qu'on appelait, lorsque le corps n'y était point placé, le catafalque et le cercueil vide, disposés comme pour de véritables funérailles.



n'étaient que de demi-livre ; mais, comme les autres, ils étaient ornés d'écussons.

Le corps de ville et les parents du défunt occupèrent, cette fois, toutes les stalles, celles de droite aussi bien que celles de gauche. Aucune place distinctive n'avait été assignée au Présidial, pas plus qu'aux autres invités. Ce furent les officiers municipaux qui conduisirent la famille à l'offerte, « à laquelle le premier échevin donna six livres ». A la fin de l'office, ils conduisirent également les parents « devant la représentation, pour y jeter de l'eau bénite, et de là à la porte de l'église, où, après les avoir salués, ils se retirèrent ».

Deux ans après, le 26 août 1762, l'intendant Le Nain mourut, non pas à Moulins, mais au château de Saligny, où il fut inhumé. Par déférence pour le premier fonctionnaire de la généralité, les officiers municipaux de Moulins résolurent de faire célébrer « un service solennel, pour le repos de son âme, dans l'église royale et collégiale de Notre-Dame ».

Après entente avec le chapitre, la cérémonie fut fixée au 2 septembre. Pour ne point froisser les susceptibilités du Présidial et du Bureau des Finances, on délégua auprès de chacun de ces corps un membre de la municipalité, chargé de les inviter, de vive voix, au service. Pour les autres compagnies, les membres de la noblesse « et toutes les personnes distinguées », on se contenta de « faire courir des billets d'invitation ».

Le même jour, on « envoya des lettres-circulaires à MM. les marguilliers des paroisses », ainsi qu'aux supérieurs de toutes les communautés religieuses, pour les prier de faire sonner les cloches de leurs églises, en même temps que celles de Notre-Dame. Toutes les cloches de la ville furent mises en mouvement, la veille, de six à sept heures du soir, et le jour du service, de sept à huit heures du matin. Le tocsin unissait sa voix lugubre à celle des cloches.

Le 2 septembre, à dix heures et demie, les officiers de la milice bourgeoise se réunirent à l'hôtel-de-ville, car « on avait eu la précaution d'écrire au commandant une lettre portant

Digitized by Google

invitation pour ce corps », et à onze heures précises le cortège se rendit à Notre-Dame, « au son du tocsin ».

Afin de prévenir toute cause de confusion, « on avait eu aussi la précaution d'envoyer un détachement de volontaires, pour garder les portes du chœur. Le corps municipal et le Présidial purent donc occuper « leurs places ordinaires », le premier, à gauche, le second, à droite, pendant que les autres compagnies se mettaient « dans leurs bancs, ou dans des chapelles et dans la nef, qui avait été garnie de chaises » (1).

Dans le chœur s'élevait le catafalque, qui renfermait « la représentation » ; il était recouvert de tentures noires et entouré « de cierges d'une livre, auxquels étaient attachés des écussons aux armes de M. Le Nain ». L'autel, les deux crédences et « les quatre grands chandeliers de cuivre jaune » étaient également garnis de cierges d'une livre.

Pendant que le service était célébré, avec pompe, au grand autel, des messes basses étaient dites, par des membres des communautés religieuses, à de petits autels, placés dans la nef, au nombre de dix, « sur lesquels on avait mis des cierges de demi-livre ».

(*A suivre.*) H. Faure.

(1) Avant l'agrandissement récent de Notre-Dame, la collégiale ne comprenait que la partie haute de l'église actuelle, qui renferme le chœur et les chapelles. Un mur s'élevait derrière les orgues, à peu près à la hauteur des deux piliers qui supportent les chaires. L'espace était bien limité pour les grandes cérémonies ; ainsi s'explique l'envoi préalable des soldats, pour empêcher l'envahissement des places réservées aux diverses compagnies et aux invités.


Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

La Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ayant modifié ses statuts, a également modifié la forme de son *Bulletin*, qui paraîtra désormais trimestriellement sous le titre de *Bulletin-Revue* et dont la première livraison vient d'être publiée. En voici le sommaire : *Procès-verbaux* (année 1891) ; — *Statuts de la Société ;* — *Causerie artistique,* par M. Charvot ; — *Découverte de sépultures humaines de l'époque préhistorique à la Roche, commune de Besson (Allier),* par M. J.-B. Thonnié ; — *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais (10e année),* par M. Francis Pérot ; — *Le comte Max de l'Estoille,* par M. E. Bouchard ; — *Découverte d'un village gallo-romain au domaine des Poux-d'en-Haut, commune de Bourbon-l'Archambault,* par M. A. Bertrand ; — *Le tableau des Aubery ;* — *Chanson sur la bataille de Pavie et la mort du maréchal de Chabannes ;* — *Chronique.* — GRAVURES : *1° Croquis à l'appui de la découverte des sépultures antiques à Besson ;* — *2° Le portrait de M. de l'Estoille,* par M. Pierre Leprat ; — *3° Le tableau des Aubery, reproduction phototypique.*

Le travail inséré à ce Bulletin de M. E. Bouchard sur M. le comte Max de l'Estoille, l'un des fondateurs et ancien président de la *Société d'émulation,* est très intéressant et très complet. C'est un juste hommage rendu à la mémoire de notre compatriote. Il est accompagné d'un portrait fort ressemblant dont nous donnons ici une reproduction.

Le numéro est terminé par une abondante chronique pleine d'"utiles renseignements sur les beaux-arts, l'archéologie, la bibliographie locale, etc.

*
* *

HISTOIRE ANCIENNE DES PEUPLES DE L'ORIENT, rédigée d'après les nouveaux programmes du 28 janvier 1890, par M. le chanoine MELIN. In-12 de 358 pages, illustré de très nombreuses gravures et de 6 cartes. Moulins, André Paris, libraire-éditeur.

Ce livre continue la série déjà longue des ouvrages classiques de M. Melin, conformes aux nouveaux programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement moderne. Il renferme l'*Histoire du monde* depuis la création jusqu'à l'époque des guerres médiques. La méthode adoptée par l'auteur dans ce volume comme dans ceux qui l'ont précédé est éminemment propre à faciliter le travail des élèves, ce qui explique le succès considérable de la collection. Cette méthode comporte le *récit historique*, destiné seul à être appris, et abrégé autant que possible ; *les lectures*, placées au bas des pages, renfermant les légendes, les mots historiques, la narration et le développement des faits principaux ; et *les gravures,* qui sont des *reproductions authentiques* de monuments anciens. Le tout est présenté avec une compréhension parfaite de l'art d'enseigner.

*
* *

Nous devons à notre compatriote M. Maurice Dunan, une HISTOIRE DE L'ANCIEN ORIENT, publiée par Garnier. Cette édition, destinée aux classes de sixième, est conçue dans le même plan que les autres classiques dus au même auteur, qui conserve sa méthode toujours simple, et qui sait ajouter à l'intérêt et soutenir l'attention par une illustration soignée.

*
* *

Du même auteur : HISTOIRE NATIONALE POPULAIRE DE LA FRANCE, grand in-8°, dessins avec planches en couleurs de Karl. Ouvrage de vulgarisation paraissant en livraisons de 8 p.

Digitized by Google

Nous trouvons dans les deux dernières livraisons de la *Quinzaine bourbonnaise*, une série de charmantes bluettes entre lesquelles il faut citer : *Misère*, poésie de M. Alfred des Essarts ; *Souvenirs et impressions de voyage*, par M. le comte de Givreuil ; *les Semailles*, de M. le comte A. de l'Estoille ; *A Bourbon*, poésie, par M. Paul Morel ; *les « Fleurs du mal »*, sonnet, par M. F. Lapoussée ; le *Mythe de l'amour*, par M. H. Faure, comédie en un acte, petite pièce pleine de sentiment, écrite en vers élégants et faciles.

***

De la *Quinzaine bourbonnaise*, communication de M. Félix Chambon :
« Le chancelier Pomponne de Bellièvre, l'un des négociateurs du traité de Vervins, s'occupait non seulement de diplomatie, mais même d'administration. Rien de ce qui touchait à la France ne lui était indifférent. Voici telle quelle la minute autographe d'une lettre qu'il adressait au roi, au sujet de M. de Saint-Geran, dont les délits nombreux sont exposés dans la lettre de rémission (1603) qui a été publiée dans les *Archives historiques du Bourbonnais*. La lettre est sans date : elle est des derniers mois de l'année 1601 ou des premiers de 1602.

« Sire,

« Je vien de recevoir une lettre du prevost Baumevielle qui a prins le « sieur de CHARNAN chargé de plusieurs crimes dont cy devant il a esté « condamné aux grands jours estimans sa maulvaise vie ; sa maison ayant « esté depuis peu prinse par les prevosts, il se y est trouvé une charretée « de faulse monnoie, des coings pour la battre, une boutique pour y tra- « vaigler. Luy et son filz ont tué deux archers assistantz ledit prevost « pour l'exeqution de notre justice. Il se plainct que les meurtriers et « faulx monnoyeurs luy ont esté oustés par autorité de M. de Saint-Geran, « votre lieutenant général en Bourbonnois, qui est chargé de tenir la « main et donner force à vos officiers qui exéquutent la justice qui est « la vertu par laquelle les roys règnent. Sire, si ces prisonniers seront « oustés des mains de vos juges, les meschans se promettront toute im- « punité. Par vos ordonnances se trouvant chargé ledit sieur de Charnan « de faulse monnoye, ledit Baumevielle a deu procéder contre lui comme « il a fait. Il doibt fere le procès et instruire contre ledit Charnan et « complices assisté d'un officier de la province pour estre jugé prévosta- « lement au siège de Molins. Si l'on en use aultrement on fera perdre « cœur à un bon officier qui a bien servi votre Majesté, que je supplye « très humblement... »

« La fin manque, ou plutôt elle n'a pas été écrite sur la minute, car le verso est blanc, et la lettre ne remplit pas entièrement le recto. »

***

La librairie Bougarel à Vichy, a publié en une brochure in-8° de 64 pages, les conférences faites à Moulins le 2 juin 1892 par M. H. Faure, et à Montluçon le 24 juin 1892 par M. Peyronnet, proviseur au lycée, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. On sait que la célébration de ce centenaire a coïncidé avec le neuvième congrès des Américanistes, tenu au couvent de la Rabida pour discuter toutes les questions qui se rapportent à l'étude du Nouveau-Monde. On sait aussi que l'Espagne avait convié l'Europe aux fêtes de commémoration d'un événement qui a été le plus grand peut-être des temps modernes et que partout dans nos départements français des comités s'étaient organisés pour y participer. Celui de l'Allier a été particulièrement actif, grâce surtout au zèle de son dévoué président M. Faure, qui a su envisager sa mission au point de vue le plus élevé, ainsi qu'en ont pu juger ceux qui

Digitized by Google



LE COMTE MAX DE L'ESTOILLE

Digitized by Google

l'ont entendu le 2 juin et qu'en pourront juger ceux qui liront la belle étude dont il a fait la substance de sa conférence.

*
* *

PROCÈS-VERBAL DE LA GÉNÉRALITÉ DE MOULINS, DRESSÉ EN 1686 PAR FLORENT D'ARGOUGES, publié par M. A. Vayssière, archiviste de l'Allier. In-8° de 300 pages. Moulins, lib. H. Durond. Livre contenant d'utiles renseignements sur les anciennes familles bourbonnaises et leurs rapports avec les habitants. Terminé par une table des noms de personnes et de lieux.

*
* *

ETUDE SUR LES SCULPTURES DE NOTRE-DAME DU PORT DE CLERMONT-FERRAND, par M. HENRY CHARDON DU RANQUET, membre de la Société française d'archéologie. In-8° de 95 pages avec gravures, Clermont-Ferrand, imp. M. Bellet et fils, éditeurs.

M. du Ranquet n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Les *Annales* ont publié déjà de lui plusieurs études d'archéologie. Il a voulu, après l'abbé Chaix de Lavarène et l'abbé Chardon, MM. Thévenot, Thibaud, Mallay, de la Faye, Mérimée, de Caumont et Viollet-le-Duc, s'occuper de la fameuse basilique romane de Clermont-Ferrand, et il l'a fait à un point de vue spécial en complétant des renseignements épars, en les développant et en les fortifiant de ses propres observations. Il s'est aidé dans son travail des notes inédites que lui a laissées son père, M. Paul Chardon du Ranquet, et il faut le féliciter de les avoir utilisées ou reproduites. Nous devons ainsi à ses soins pieux et à son érudition une très belle étude, indispensable aux visiteurs de Notre-Dame-du-Port qui voudraient avoir une idée exacte de ce beau monument de l'école auvergnate.

*
* *

Beaucoup de nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Louis Audiat s'est enfin décidé à publier les volumes destinés à compléter son ouvrage sur *La Terreur en Bourbonnais*. Le premier date de 1873. Le second, qui est à l'impression, sera édité par M. André Paris, libraire-éditeur à Moulins.

*
* *

Le 24 juillet dernier, la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* inaugurait en face de Taillebourg un monument en commémoration de la victoire de saint Louis sur les Anglais. Nous mentionnons ici ce fait par la raison que l'initiateur de l'œuvre est M. Louis Audiat, président de la Société des *Archives*, notre distingué compatriote, dont l'activité et la persévérance ont su vaincre tous les obstacles. Il en a aussi recueilli toute la gloire. Cette inauguration, où la foule était accourue, a eu lieu en grande pompe. M. Louis Audiat a prononcé un discours très applaudi où il a déployé ses rares qualités de conférencier et de savant. Le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, qu'il dirige avec tant de zèle et de compétence, est presque tout entier consacré à cette solennité.

*
* *

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU CANTON DE SAINT-GERVAIS D'AUVERGNE, par A. Tardieu et Madebène. A Herment, chez les auteurs, petit in-8° carré, édition illustrée. Cet ouvrage, édité par souscription, intéresse le Bourbonnais, Saint-Gervais étant compris dans l'ancienne Généralité de Moulins. On y trouve des détails sur les ducs de Bourbon et plusieurs personnages de notre province.

*
* *

Digitized by Google

Chantelle et son monastère, par M. l'abbé Bonnetot. Roanne, grand in-8°. Opuscule orné de phototypies de Roustan.

***

Le Bulletin numismatique de septembre dernier, XIe livraison, p. 189, contient un article de Raymond Serrure, sur une monnaie inédite du prieuré de Souvigny, laquelle sert de trait d'union entre la maille priorale à tête de face et celle à tête de profil frappée par les prieurs de l'abbaye et les sires de Bourbon ; elle serait donc très voisine de la date de 1263. Elle porte au droit le buste de saint Mayeul, mitré, crossé, et de face, au revers, le deuxième canton de la croix, occupé par une étoile à six rayons. C'est encore une lacune de comblée dans le médailler bourbonnais.

***

Dissertation sur le nom primitif de la Loire, par Francis Pérot, brochure in-8° de 12 pages. Roanne, imp. Chorgnon et Bardiot, chez l'auteur et chez les libraires. C'est une hypothèse basée sur des recherches et des observations savantes. *Cé* serait dans le nom primitif du fleuve, nom générique des villes, fleuves et rivières tout à la fois. « Ce nom et ses dérivés se retrouvent un peu partout en Europe, en France surtout... D'après F. Peuner, auteur des *Noms topographiques devant la philologie*, la forme *ec*, par métathèse *cé*, aurait donné par l'aphrèse *cée* ou *cé*, nom de fleuve.

CÉ contraction des radicaux *cé* ou *es*, exprimant l'idée d'un cours d'eau, a donc pu dénommer quelque part le fleuve de la Loire, la *Liger des Commentaires*, dont cette dernière forme rappellerait l'établissement des Ligures dans la contrée devenue la *Sé-gusiave*, tandis qu'elle serait restée *Cé*, chez les Eduens.

***

Dans la *Revue archéologique* de juillet-août, M. Maurice Deloche continuant ses *Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne* décrit deux bagues trouvées dans le département de l'Allier, l'une en cuivre découverte à Beaulon dans le parc de M. Boyer, actuellement au musée à Moulins et portant le nom de Gaudiosus ; l'autre aussi en cuivre, découverte à Néris et appartenant à M. Bertrand, porte le nom de Dulcis.

Le même numéro contient de notre compatriote et collaborateur, M. Emile Male, *Les chapiteaux romans du musée de Toulouse et l'école toulousaine du XIIIe siècle.*

***

M. Pinguet nous a communiqué une copie de la lettre suivante, conservée aux archives de la mairie de Bourbon-l'Archambault, où elle a été transcrite le 29 ventôse an II. Elle a été écrite par le citoyen Forestier, député de l'Allier à la Convention nationale, au citoyen Delaire, agent national du district de Moulins, et elle concerne la mise en liberté du docteur Faye, médecin inspecteur des eaux de Bourbon-l'Archambault et premier médecin de l'armée des Alpes.

« La poste va partir, mon ancien collègue, et recevant à l'instant « l'ordre cy-joint, je me presse de le faire passer, afin que le bon « citoyen qui en est l'objet ne reste pas une minute de trop dans une « prison qu'il parroit n'avoir aucunement méritée. Il eût été plus doux « sans doute au pauvre docteur Faye de se voir délivrer par sa femme « même, mais j'ignore sa demeure. Il se pourroit que je ne la visse pas

« de quelques jours et cependant son triste mari gémiroit dans les an-
« goisses et au milieu des gens coupables.

« Signé : FORESTIER.

« Embrasse pour moi le détenu avant de le mettre hors des guichets.
« *Iterum vale.* »

*
* *

LES BOURBONS DES INDES.

« Il existait une tradition au dire de laquelle le connétable de Bourbon avait laissé un fils qui avait été envoyé aux Indes pour le soustraire aux rancunes de François Ier ; ce fils n'était jamais revenu en Europe, mais il avait laissé dans sa nouvelle patrie une nombreuse lignée encore existante. Beaucoup reléguaient cette vieille légende dans le domaine des fables, lorsque le colonel anglais W. Kincaid publia dans l'*Asiatic Quaterly Review*, une étude accompagnée de l'arbre généalogique des Bourbons indiens, qui démontrait catégoriquement l'existence de cette branche de Capétiens orientaux, dont l'histoire véritable est aussi curieuse que peu connue. »

Ainsi débute un article, très intéressant pour nous, que M. G. d'Orcet a publié dans la livraison de juillet dernier de la *Revue britannique*. Ces Bourbons, qui ont joué un rôle assez important en Orient, se rattacheraient, paraît-il, d'un côté au connétable (ils seraient donc les représentants de la branche aînée) et de l'autre, par les femmes, à *Attila*. Nous croyons être agréable à tous ceux dont de pareils problèmes historiques peuvent piquer la curiosité, en signalant à leur attention cet article de la *Revue britannique*.

H. F.

*
* *

Un petit trésor de deniers royaux et féodaux a été trouvé récemment entre Néris et Villebret ; il comprenait plus de 1,800 pièces d'argent usées et oxydées, enfermées dans un vase en terre grise, et entre autres :

Royaume de France : Philippe Ier, fr. à Montreuil ; Louis VI ; Philippe II, fr. à Arras et Montreuil ; Louis VII, Louis IX, Louis X ; Philippe V et VI ; Jean, lieutenant du royaume, 1346.

Deniers féodaux : le comté de Blois ; le comté de Chartres ; le comté de Vendôme ; le comté de Châteaudun.

*
* *

Dans l'article de notre dernier numéro consacré à Mgr de Conny nous avons laissé glisser une erreur en parlant de la descendance de son père M. le vicomte Félix de Conny. Il a laissé quatre enfants et non trois. Ce sont : Ernest, né en 1810, mort en 1836 ; Léopold, né en 1811, mort en 1881 ; Adrien, né en 1817, mort en 1891, et Edouard, aujourd'hui le seul survivant, né en 1818, connu par ses œuvres de sculpture.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





CE QU'ON TROUVE
DANS LES VIEILLES CHANSONS

Les chansons populaires ont du bon, même, surtout quand elles sont de vieilles chansons. Les chansons qui ne se chantent plus servent encore. D'abord, on peut les chanter ; l'air ne laisse pas d'être intéressant ; puis les paroles apportent quelquefois des notions utiles à l'histoire. Sans les chansons, que de gens ignoreraient l'existence de Marlborough et qu'il est parti-t-en guerre ! Une chanson du XIII[e] siècle, retrouvée ces jours-ci, va fixer un point de notre histoire bourbonnaise.

Où est mort Archambaud VIII dit le Grand, sire de Bourbon — *VI*, d'après Chazaud ; *IX*, d'après l'*Art de vérifier les dates* ?

L'*Ancien Bourbonnais* n'hésite pas : « Saint Louis accourut au secours de son frère avec des forces nombreuses et suivi des principaux de ses hommes liges. Archambaud combattit aux côtés de son roi à l'attaque du pont de Taillebourg qui, deux jours après, fut suivie d'une bataille sanglante sous les murs de Saintes. C'est évidemment dans une de ces deux affaires, également meurtrières pour les chevaliers français, que périt Archambaud VIII. Il mourut au milieu d'un triomphe, mort toujours enviée des braves. » Suit le grand air de *bravoure* qu'Achille Allier entonne trop souvent. Dezobry, Lalanne et les autres ont répété : « Mort à la journée de Taillebourg. »

Coiffier de Moret (*Histoire du Bourbonnais*, I, 130), lui, parle de la bataille de Cognac, d'après Desormeaux, *Histoire de la maison de Bourbon*, I, 219, et Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*,

16

Digitized by Google

p. 129 : « Ayant suivi Alphonse, comte de Poitou, dans une expédition contre la Guyenne, il fut tué à la bataille de Cognac en 1238. » L'*Art de vérifier les dates* a répondu : « Alphonse n'est devenu comte de Poitiers qu'en 1241, et c'est cette investiture par le roi qui fut un des motifs de la révolte de Guy de Lusignan, comte de la Marche, et par suite, de l'expédition de saint Louis en Saintonge et de la bataille de Taillebourg ; enfin, on ne connaît pas de bataille de Cognac en 1238. »

Des actes authentiques qu'a recueillis Chazaud, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon*, prouvent que notre Archambaud VI mourut en 1242. Le nécrologe de Fontevraud fixe au 23 août l'inhumation « de très puissant seigneur Archambaud, prince de Bourbon, petit-fils de la duchesse Alis » ; et son fils Archambaud VII lui avait succédé au mois d'octobre 1242. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Bellaigue en Auvergne, où l'on voit encore son tombeau et celui de sa femme Béatrix de Mello, surmontés de leurs statues.

D'après Chazaud, Archambaud VI mourut « soit à Cognac (Charente), peut-être à la suite des blessures reçues à Taillebourg ou à Saintes (22-24 juillet 1242), si l'on tient absolument à le faire figurer d'après les généalogistes parmi les victimes de ces deux journées, soit plutôt à Cognat (Allier). » Or, une chanson sur la bataille de Taillebourg, trouvée à Modène en Italie, publiée avec commentaires par M. Antoine Thomas dans les *Annales du Midi* de juillet dernier et chantée avec grand succès à l'inauguration (le 24 juillet 1892) d'un monument commémoratif de la victoire de saint Louis, nomme « Archambaud, seignor de Bourbon. » C'est dans le dernier couplet, dans l'*envoi*.

Mon serventois envoie au Champenois.
Et Archambaut, au seigneur de Borbon,
Et au Flamand et au comte de Blois
Et à celi qui tient Beaune et Dijon
Qu'envers le roi ne pensent que de bon ;

Digitized by Google

Loïal soient, si ferunt que cortois.
Dieux, gardez-nous le seigneur des François,
Charle et Ansor et le comte d'Artois.

Comme le fait remarquer M. Thomas, les seigneurs désignés ici sont tous des grands feudataires, Thibaud II, comte de Champagne ; Archambaud VI, sire de Bourbon ; Thomas de Savoie, comte de Flandre : Hugues de Châtillon, comte de Blois ; Hugues IV, duc de Bourgogne. « Il est assez naturel de penser qu'aucun de ces cinq personnages n'a pris une part directe aux batailles de Taillebourg et de Saintes, puisque le trouvère est censé leur en envoyer la nouvelle et les encourager à rester fidèles au roi de France. »

Qu'ils soient loyaux, comme ils furent courtois.

Donc Archambaud n'assistait pas à la bataille en 1242 : car il est mort cette année-là et à Cognac. « Archembaldus dominus Borbonensis, qui decessit apud Congnac », et « Archimbault jadis sire de Borbon, qui morut an Coignac », dit une pièce des archives nationales. P. 1373, cote 2215. Quel est ce Congnac ou Coignac ? Chazaud penche pour Cognat-Lyonne. Vous êtes Bourbonnais, M. Chazaud ! Mais Lenain de Tillemont mentionne la mort d'Archambaud pendant la campagne et à l'époque où l'armée, campée près de Blaye, était décimée par la maladie, c'est-à-dire au commencement d'août, et d'après le chroniqueur poète, Philippe Mousket, que rappelle M. Thomas :

En ceste ost....
Morumese Iernous d'Audenarde...
Messire Erkembaus de Bourbonne
Qui tenoit grande tiere et bonne
I moru, s' i ot petit més.

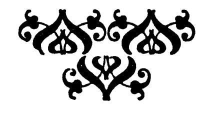
Le même rimeur ajoute qu'il mourut « de mort non d'armes. »

La conclusion est celle-ci : Archambaud de Bourbon n'assistait pas à la bataille de Taillebourg ; pourtant il fit la cam-

Digitized by Google

pagne de Saintonge, mais peu de temps ; il mourut de maladie à Cognac (Charente) le 23 août 1242. Sans doute convoqué le 5 mai, il ne put rejoindre l'armée qu'à la fin de juillet ; il fut atteint de l'épidémie qui força saint Louis à s'arrêter dans sa marche et, après avoir pris congé du roi à Saintes, revenait par Cognac, Angoulême, Limoges, — la grande voie romaine de Saintes à Clermont, route nationale, et le chemin de fer d'Angoulême, — lorsqu'il succomba presque au début de son voyage.

Louis AUDIAT.



Digitized by Google



LA FAMILLE DE CÉLERIER

Il existe dans les archives du château de Segange deux lettres de provision (originaux sur parchemin) délivrées par les ducs de Bourbon pour deux membres de la famille de Célerier.

La plus ancienne, dont le texte suit, a pour but la nomination d'un capitaine de la ville de Moulins.

« Loys, duc de Bourbonnois, conte de Clermont et de Fourez, per et chambrier de France, seigneur de Combraille, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut ; savoir faisons que nous confiant à plain du sens, loiaulté et bonne diligence de notre amé et féal escuier, de *Michel Célerier*, icelluy avons fait, institué, ordonné et establi et par ces noz présentes lettres, faisons, instituons, ordonnons et établissons capitain de notre ville de Molins, tant comme il nous playt, aux gaiges, profiz et émolumentz acoustumez, auquel Michel nous avons donné et donnons plain povoir,.... et mandement espécial de faire et exercer dès maintenant ledit office de capitain par la manière que, à bon et loyal capitain, appartient à fère. Ordonnons et mandons à notre bailli de Bourbonnois et à tous nos autres justiciers et officiers, à qui il appartiendra, que, audit office le instituent et des droiz dicelluy office le facent et souffrent jouir et user paisiblement ; mandons aussi à nos amez les bourgeois de notre dite ville que les gaiges acoustumez de prandre et lever sur lesdiz bourgeoiz et habitants, yceulx paient et facent paier audit capitain selon et par la manière acostumée et aux termes acos-

Digitized by Google

tumez. Donné en notre ville de Sovigny soubz notre scel le 25e jour du mois de juillet, l'an 1392.

Par Monseigneur le Duc,

Signé : BAUDEREU JEHAN.

Le signataire, maître Jean Baudereu, licencié ès lois (1) et doyen du chapitre d'Hérisson (2), était en outre secrétaire et conseiller du duc Louis II, qui le fit figurer sur son premier testament pour la somme de deux cents francs d'or (3). Avec Jehan Chauveau, doyen de Montluçon, il fut nommé par ce même duc pour « *instituer, ordonner et dores et déjà tenir en estat et ordonnance* » la Chambre des comptes, créée en novembre 1374 (4).

Voici maintenant la deuxième lettre destinée à nommer un échanson du duc de Bourbon. On remarquera que cette nomination est faite au nom de Charles de Bourbon, fils aîné du duc de Bourbonnais, qui gouvernait en l'absence de son père Jean I, captif des Anglais.

De par Charles de Bourbon aisné filz de Monseigneur le duc de Bourbonnois.

Maistres de nostre hostel et vous maistre et contreroleur de notre chambre aux deniers, savoir vous faisons que pour la bonne relation qui fete nous a esté des sens, loyaulté, preudomie, souffisance (5) et bonne diligence de notre bien amé escuier *Jehan Célerier*, ycellui avons aujourduy retenu et retenons par ces présentes en notre eschanson aux gaiges, droiz, prouffiz, livroi-

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome I, p. 661.
(2) *La Mure*, tome III, p. 141.
(3) Ce premier testament, daté du 20 février 1375, extrait des archives nationales, a été reproduit en entier dans le 3e vol. de La Mure, p. 172. Le dernier testament, qui figure dans l'*Ancien Bourbonnais*, tome I, p. 657, est du 24 janv. 1409. Un article de ce testament indique que les legs énumérés dans le premier ont été probablement remplacés par des dons déjà distribués.
(4) *Titres de la maison de Bourbon*, p. 575, tome I.
(5) Ce mot, employé maintenant en mauvaise part, signifiait alors capacité.

Digitized by Google

sons, émolumens, honneurs, previllèges et prérogatives acoustumez et telz que ont et prennent noz autres eschansons. Et vous mandons et à chacun de vous si comme à lui appartiendra, que prins et reçeu dudit Jehan Célerier le serment acoustumez de faire en tel cas, vous enregistrez ou fassiez enregistrer notre présente retenue aux papiers, registres et escrips de notre dite chambre aux deniers au rent de noz autres eschansons et des gaiges, droiz, prouffiz, livroisons, émolumens, honneurs, previllèges et prérogatives dessus dits, le faites, souffrez et laissez jouir et user paisiblement. Donné à Chantelle le Chastel le 4e jour de juillet, l'an de grâce 1423.

Par Charles Monseigneur de Bourbon,

Signé : CEVORT (?).

La famille de Célerier, Cellerier ou Cellereys est fort ancienne et occupait déjà un rang important en 1248 puisqu'elle possédait la moitié de la *baillie* de Gannat (1) et des terres à La Feline, Lucenay, Misery et la Ferté Chauderon. En 1326, Regnaud Célerier, chevalier, avait près de Moulins une vigne à Nomazy et un *vernoy* sis au territoire de Toucheboeuf (2).

Dans les *Noms féodaux* et les *Titres de la maison de Bourbon*, nous trouvons les noms de plusieurs membres de cette famille possesseurs de fiefs en Bourbonnais, Auvergne, Charolais et Brionnais, mais cela n'a pas suffi pour reconstituer leur généalogie.

En 1400, Michel Célerier était encore capitaine de la ville de Moulins, car les archives de cette ville (cahier 245) contiennent cette phrase (3) : « Poié à Micho Celerer, capitain de Molins, pour ses gages déservis pour demi-an oudit office de capitainerie, 1400, X livres. »

(1) *Nobiliaire d'Auvergne* de BOUILLET et *Titres de la maison de Bourbon.*
(2) *Titres de la maison de Bourbon*, tome I, p. 314. Le nom de Toucheboeuf semble inconnu maintenant.
(3) *Inventaire de Conny et de Chazaud*, p. 33.

Digitized by Google

Jean Célerier, échanson de Charles de Bourbon, était probablement son fils et le même qui, dans les *Noms féodaux*, est qualifié en 1411 d'écuyer, sire de Touzé (1) et possesseur de terres situées à *Averines* (Avermes). Il y a là évidemment faute d'impression ou de lecture, car on lit dans le même ouvrage, à la même page : « Pierre Célerier, chev. hotel de Chavennes, paroisse d'*Averines ;* ensemble celui de la Broce, domaine, cens et rentes ; Moulins, 1350. »

Le hameau de Chavennes est bien connu dans la commune d'Avermes, près Moulins. Quant à la Brosse, c'était alors une seigneurie importante dans la paroisse de Saint-Bonnet.

En 1540, Claude Célerier, seigneur de Lorgue et de la Brosse, fit acte de foi et hommage à la duchesse de Nivernais (2). En 1567, on retrouve encore un Claude Célerier, seigneur de Lorgue et Chabé, terres situées sur les confins du Bourbonnais. Le château de Lorgue était en Nivernais, dans la paroisse de Cougny (3) ; la seigneurie de Chabé s'étendait dans les paroisses de Chantenay et d'Azy-le-Vif en Bourbonnais et comprenait la justice dite de Crépy, Chabé et Laleu. Jean, marquis de La Chambre et sa femme Edmée de La Baulme, seigneurs de la Ferté-Chauderon et d'Azy-le-Vif, concédèrent le 9 mai 1567 (4), à leur voisin Claude Célerier un droit d'usage et pacage dans certaines terres vagues de la seigneurie d'Azy-le-Vif. C'était une porte ouverte à plusieurs procès qui ne manquèrent pas d'éclater entre les successeurs des parties contractantes. Il y eut d'abord en 1668 contestation entre Thomas de La Barre, seigneur de Lorgue et Chabé, et Marie Enfert, veuve d'Etienne Cochet, dame de la Ferté et d'Azy-le-Vif ; puis, en 1755, un procès entre le nouveau pos-

(1) Les Touzets sont une ferme de la commune de Châtel-de-Neuvre, autrefois dans la paroisse de Saint-Germain-d'Entrevaux.

(2) *Inventaire des titres de Nevers de Marolles*, par Soultrait, p. 54.

(3) Actuellement commune d'Azy-le-Vif (Nièvre). Les paroisses de Chantenay et d'Azy-le-Vif étaient mi-parties Bourbonnais et Nivernais.

(4) Bail devant Martin, notaire. Archives de la Nièvre E. 410 et archives de Segange.

Digitized by Google

sesseur de ces deux terres(1), Claude-Etienne Berger de Chamilly, avocat, et d'autre part les deux petits-fils de Thomas de La Barre : François du Broc, seigneur de Chabé, et Jacques Seneterre de Dreuille, seigneur de Lorgue.

Claude Célerier eut pour héritière Charlotte de Célerier, dont la mère se nommait Gabrielle du Mesnil-Simon. Cette Charlotte, qui était probablement sa petite-fille, épousa d'abord Louis Loyes de Beaujeu, puis se remaria par contrat du 3 février 1602 avec Simon de La Barre, à qui elle apporta les seigneuries de Lorgue et de Chabé. Les témoins du contrat passé au château de Lorgue furent Jacques de Beaucaire, écuyer, seigneur de Tilloux, demeurant en la paroisse de Deux-Chaises (Bourbonnais), et Jean Gigot (ou Guyot), seigneur de Garambé, avocat au siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Charlotte de Célerier (2) eut pour fils Thomas de La Barre, dont une fille, mariée à François du Broc du Nozet, apporta dans cette dernière famille quelques titres concernant les Célerier. Ce nom ne se retrouve plus, croyons-nous, que vers 1669 en Auvergne, où il ne tarda pas à s'éteindre.

Les armes des Célerier (3) sont décrites dans l'*Armorial du Bourbonnais*, d'après celui de Guillaume Revel. Nous avons sous les yeux un dessin colorié (4), représentant les mêmes armoiries avec deux fasces au lieu de quatre et, en plus, une

(1) Les seigneuries de la Ferté-Chauderon et d'Azy-le-Vif avaient été saisies réellement sur le marquis et la marquise de La Chambre en 1568. Le duc de Nevers, en 1667, en forma le retrait féodal au moment de l'adjudication : elles lui furent délaissées en 1618 et, en 1651, il les échangea avec Etienne Cochet pour le marquisat de Mirebel en Italie.

Le 16 mai 1741, Simon Cochet de Monts, neveu d'Etienne Cochet et héritier en 1721 de la fille de ce dernier, vendit les deux terres à un bourgeois de la Charité-sur-Loire, nommé Claude Berger, qui en fit donation par contrat de mariage, en 1745, à son fils Claude-Etienne Berger de Chamilly.

(2) *Noms féodaux.*

(3) D'argent à quatre fasces de sable et une bande componée de sable et d'or brochant sur le tout, l'or sur le sable et le sable sur l'argent.

(4) Archives de la famille du Broc.

Digitized by Google

étoile en chef. L'écu est mi-parti d'azur à la croix ancrée d'or. Ce dernier blason est celui de Jeanne Pitois de la Creuse, mariée avant 1487 à Pierre Célerier, écuyer, seigneur de Touzé (1).

Mentionnons encore, parmi les membres de cette famille, Antoine Célerier, écuyer, seigneur de Boutevin en 1528 (2) ; frère Antoine Célerier, prieur de Saint-Nicolas de Nevers, parrain d'Antoine de La Barre en 1570, et Jacques de Célerier, écuyer, qui était en 1569 seigneur de Saulzet en partie (3).

G. DE LA MOUSIÈRE.

(1) D'HOZIER, reg. III, p. 893.
(2) D'HOZIER, article *Villaines*.
(3) NICOLAÏ, *Générale description du Bourbonnais*.

Digitized by Google



SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Lorsque le service, auquel avaient assisté une foule de fonctionnaires, de représentants de la noblesse « et d'autres états », fut terminé, les officiers municipaux et les membres du Présidial quittèrent, « en même temps », leurs stalles, et ils jetèrent « ensemble » l'eau bénite sur la représentation, car on avait eu soin de faire placer deux bénitiers au pied du catafalque. Le *libera* fut ensuite chanté, accompagné par le son de toutes les cloches de Notre-Dame et du tocsin ; après quoi, tous ceux qui étaient dans le chœur en sortirent « par la même porte », et les officiers municipaux s'en retournèrent en corps à l'hôtel-de-ville.

Pas plus que Louis XIV, Louis XV ne put laisser le trône à son fils. Le Dauphin, Louis, mourut, en effet, à trente-six ans, le 26 décembre 1765. C'était un prince pieux et pacifique ; sa mort mit la France entière en deuil. Nos registres nous ont conservé des renseignements précieux sur la manière dont ce deuil fut porté par les hauts fonctionnaires du royaume, deuil rigoureux, grand deuil, demi-deuil et petit deuil. Le deuil rigoureux dura six semaines ; le grand deuil, vingt-huit jours ; le demi-deuil, trente-six, et le petit deuil, quarante-sept. Les femmes le prirent en même temps que les hommes,

Digitized by Google

et elles ne le quittèrent, comme eux, qu'à la fin de la dernière période.

Voici comment il fut porté :

Première période : six semaines. Les *femmes* prirent la robe de fleuret (1), de popeline (2), ou de ras de Saint-Maur (3). Cette robe était garnie, aux manches et aux bardes (4) d'effilé (5) uni, ainsi que le fichu de crêpe blanc qui fermait la robe par en haut. La coiffe était de rigueur. Les bas et les gants étaient en soie noire ; les souliers avaient des boucles bronzées, et le manchon était fait de plumes noires.

Les *hommes* devaient prendre l'habit de drap, sans boutons, et les grandes pleureuses (6), pendant vingt-deux jours ; puis, pendant vingt jours, de petites manchettes de batiste, à ourlet plat. Les souliers étaient bronzés ; les bas en laine ; les boucles noires ; l'épée garnie d'un crêpe. Le costume était complété par la cravate.

Deuxième période : vingt-huit jours. Au bout des six premières semaines, les *femmes* quittèrent la coiffe. Elles prirent les barbes frisées (7), les pierres noires et l'éventail de crêpe. Le reste du costume ne changeait pas.

Les *hommes* eurent des boutons à leur habit, des effilés unis aux manchettes, des bas de soie noire, des souliers en peau de chèvre. Ils gardaient les boucles noires et le nœud à l'épée.

Troisième période : trente-six jours. Les *femmes* portèrent la robe de poult de soie (8), ou de taffetas de Tours (9). La coiffure,

(1) Etoffe mélangée de soie et de laine. La soie, assez grossière, est fournie par la bourre des cocons.

(2) La *popeline* est aussi une étoffe laine et soie.

(3) Etoffe croisée et unie, dont le poil ne paraît pas.

(4) Bandes d'étoffe placées sur la poitrine.

(5) Frange de fil.

(6) La *pleureuse* était une bande de toile blanche, large d'environ dix centimètres, qui bordait le bas des manches de l'habit pendant le grand deuil.

(7) Les *barbes* sont des dentelles qui pendent à certaines coiffures féminines.

(8) Etoffe mate, à petites côtes.

(9) Comme le gros de Naples, le taffetas ou gros de Tours est une étoffe à gros grains.

Digitized by Google

les manches, le fichu, en gaze brochée, étaient garnis d'effilés découpés. L'éventail était noir. Les diamants étaient permis.

Pour les *hommes*, l'habit était de camelot (1) noir, avec boutons ; les manchettes, de mousseline garnie d'effilés noirs ; les bas, de soie noire ; les boucles et l'épée, d'argent. Un ruban noir remplaçait le crêpe à l'épée.

Quatrième période : quarante-sept jours. Pendant cette période de petit deuil, les *femmes* pouvaient admettre dans leur toilette le blanc uni ou le blanc et le noir mélangés, avec la gaze brochée et les agréments (2) pareils.

Pour les *hommes*, l'habit était en soie ; la veste, noire et blanche ; les manchettes, d'entoilage avec effilés. La plume au chapeau, les bas blancs, l'épée et les boucles d'argent, le nœud d'épée noir et blanc et les talons rouges complétaient le costume.

Comme les personnages pour qui était fait ce règlement avaient équipage, le cérémonial s'étendait aussi à leurs carrosses. Ces carrosses, ainsi que les harnais, devaient être noirs pendant quatre mois et demi ; mais, pendant les six dernières semaines, les guides et les cocardes étaient blanches.

Le cérémonial fut le même à la mort de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, et de Christine de Brandebourg (3). Un service solennel fut célébré à Moulins, comme dans toutes les villes importantes du royaume, pour le repos de l'âme du Dauphin et de la Dauphine. Il en fut de même à la mort de la reine Marie Leckzinska (4), dont la France avait admiré la vertu et la

(1) Etoffe de laine mélangée d'un peu de soie.

(2) Ce mot est synonyme d'ornements, lorsqu'il s'agit du costume ou de l'ameublement.

(3) Le 13 mars 1767, Marie-Josèphe était la seconde femme du Dauphin. Louis avait, en effet, épousé d'abord l'infante Marie-Thérèse-Antoinette, fille de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse, qui mourut en couches un an après son mariage, le 22 juillet 1746. Bien qu'elle fût la fille du rival heureux de Stanislas Leckzinski, Marie-Josèphe avait su, à force de prévenances, se concilier l'affection de la reine Marie Leckzinska, qui l'aimait comme son propre enfant.

(4) Elle mourut le 24 juin 1768.

pieuse résignation au milieu des scandales et de la corruption de la cour. C'est le principal du collège de Moulins qui prononça l'oraison funèbre de cette vertueuse princesse.

Le 10 mai 1774, « Louis le Bien-Aimé (1), quinzième du nom, roi de France et de Navarre, né à Versailles le 15 février 1710, roi en 1715, sacré et couronné à Reims le 25 octobre 1722 (2), marié à Fontainebleau, le 5 septembre 1725, à la princesse Leckzinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, mourut à Versailles de la petite vérole, à trois heures après midi, âgé de soixante-quatre ans et trois mois, moins cinq jours, après avoir reçu tous les sacrements. »

Le corps de ville de Moulins était tenu au courant des vicissitudes de la maladie du roi par l'intendant de la province, qui était resté à Versailles et qui en avait fidèlement instruit ses administrés (3). C'est aussi par lui qu'il apprit la mort du roi. Le même jour, il est vrai, il recevait une lettre « du nouveau roi Louis XVI », par l'entremise du secrétaire d'Etat, qui avait dans ses attributions « le département de notre province. »

Aussitôt le maire réunit l'assemblée municipale. D'accord avec l'assemblée, il fit sonner le tocsin, de midi à deux heures, et fermer les boutiques pendant toute la soirée. Des lettres furent envoyées, en même temps, à « tous les corps religieux, réguliers et séculiers », pour leur annoncer officiellement la mort du roi et « les inviter à faire sonner toutes les cloches des églises, de six à huit heures du soir ; ce qui fut exécuté. »

---

(1) Louis XV avait reçu le surnom de Bien-Aimé, en 1744, lorsqu'il revint à la santé après une grave maladie.

(2) A ce sacre, l'un des plus glorieux enfants de Moulins, le vainqueur de Denain, le sauveur de la France, Louis-Hector de Villars remplit, pour un jour, les fonctions de connétable. Louis XIV avait toujours refusé de rétablir, même pour Villars, son ami, la charge de connétable. Comme compensation, Villars reçut, en 1733, le titre de maréchal général que, seuls, Lesdiguières et Turenne avaient porté avant lui.

(3) A leur tour, les magistrats municipaux se firent un devoir de communiquer à leurs concitoyens les renseignements qu'ils recevaient de l'intendant, comme le montre la note suivante : « Payé trois livres pour impression des bulletins de la maladie du roi. — Mai 1774. »

Digitized by Google

De son côté, la municipalité fit encore sonner le tocsin pendant les mêmes heures et, par ses soins, la lettre du roi fut imprimée, distribuée et affichée.

Le lendemain, le maire écrivit à l'intendant pour s'entendre avec lui au sujet du service. L'intendant répondit que son retour était prochain ; il désirait donc qu'on ne décidât rien avant son arrivée.

En attendant le retour de l'intendant, le maire prit pour un mois le grand deuil, avec pleureuses. Son exemple fut suivi par « tous les citoyens des premiers ordres, noblesse, officiers de judicature, avocats, médecins et notables bourgeois, ainsi que par leurs femmes. »

L'intendant revint à Moulins dans le courant de juin. Après entente avec lui, le service fut fixé au 27 de ce mois. Il eut lieu, « suivant l'usage », dans l'église de Notre-Dame. Tous les frais de cette cérémonie furent au compte de la ville.

Le 26 juin, à l'issue des vêpres, auxquelles assistèrent les officiers municipaux, on chanta « des Vigiles à Notre-Dame ». Le même jour, de sept à huit heures du soir, on sonna le tocsin et toutes les cloches de la ville pour annoncer la cérémonie du lendemain.

Pour l'ornement intérieur de l'église, rien ne fut épargné, car la municipalité voulait donner le plus de pompe possible à cette cérémonie. Au milieu du chœur s'élevait « un catafalque, formé de cinq gradins sur quatre faces, portant la représentation ». Ce catafalque était recouvert d'un immense drap noir, avec croix noire, « parsemé d'écussons aux armes de France et de Navarre et de têtes de mort entourées de larmes. » Sur le côté de la représentation qui regardait l'autel, et figurait la tête du cercueil, était placée une couronne royale couverte d'un crêpe. La représentation était surmontée d'un dais en drap noir, laissant voir à l'intérieur une croix blanche. Ce dais formait un ciel parsemé de larmes. Il était soutenu en l'air par une corde qui descendait de la voûte. Aux quatre coins pendaient des rideaux « en forme de guir-

Digitized by Google

landes noires et blanches, bordées de franges dorées. » Un immense drap noir, avec croix blanche au milieu, descendant des vitraux jusqu'au grand autel, fermait le chœur, autour duquel, à l'intérieur, courait « une ceinture de drap noir », qui s'étendait dans la nef, des deux côtés, le long des piliers, et bordait la tribune du bureau des finances, placée en face de l'autel, au-dessous des orgues.

Six cierges « de livre » étaient placés sur le grand autel ; sur chaque crédence, il y en avait deux de même poids ; mais ceux qui entouraient le catafalque n'étaient que de demi-livre. Tous les cierges réunis « formaient quatre-vingts livres de cire ».

Comme la place de doyen du chapitre était alors vacante, la messe, en plain-chant, fut chantée par le plus ancien chanoine. « Le maire alla seul à l'offerte, tenant à la main un cierge d'une livre, garni de cinq demi-louis d'or de douze livres chacun. »

Suivant l'usage, le Présidial avait été invité, au nom de la ville, par « une députation de deux échevins ». De simples lettres d'invitation, « écrites par les officiers municipaux », furent adressées aux autres corps, « noblesse, officiers du régiment d'Orléans-Dragons, alors en garnison à Moulins, bureau des finances, eaux et forêts, élection, grenier à sel, avocats, médecins, notaires, procureurs et officiers de la milice bourgeoise ».

Pendant le service, le Présidial, ayant l'intendant à sa tête, occupa les stalles de droite, dans le chœur, et le corps de ville, celles de gauche.

A l'issue de l'offerte, l'oraison funèbre de Louis XV fut prononcée par un membre du chapitre. Pour mieux l'entendre, le Présidial et le corps de ville allèrent occuper leurs bancs respectifs, près de la chaire ; et quand elle fut terminée, ils retournèrent prendre leurs places d'honneur dans le chœur. Les officiers du bureau des finances, en robes, étaient restés dans leur tribune ; les fonctionnaires des eaux et forêts et de

Digitized by Google

l'élection, dans leurs bancs ; les autres invités, « sur des chaises distribuées par ordre dans la nef, en face de la chaire». Pour prévenir tout désordre, ces chaises, jusqu'au commencement de la cérémonie, avaient été gardées par des dragons d'Orléans. Toutes les cloches de la ville et le tocsin avaient sonné depuis six heures du matin jusqu'à huit. Il en fut de même pendant l'absoute.

La cire qui ne fut pas brûlée fut laissée au chapitre ; mais les tentures et le catafalque furent repris par la ville. Nous ne savons pas au juste ce que coûta cette cérémonie funèbre ; nous n'avons trouvé les notes que pour quelques parties du service (1).

Le 13 septembre 1774, mourut à Moulins un personnage important par son rang dans l'Eglise et par le nom de sa famille, « très haut, très puissant, très illustre et révérendissime seigneur, Monseigneur Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire romain. »

L'archevêque de Cambrai était tombé malade à l'intendance et c'est là qu'il avait rendu le dernier soupir, « à une heure et

(1) M. Aufauvre, receveur de la ville, paiera :

1° Au sieur Rendu, *pintre* de cette ville, la somme de 67 livres, à lui due, savoir : celle de 43 livres 4 sous pour six douzaines d'écussons, à 12 sous pièce ; celle de 9 livres pour six douzaines de têtes de mort, à 30 sous la douzaine, pour le service fait, en l'église collégiale et principale de cette ville, pour feu S. M. Louis XV.

2° A M. Gibout, marchand, la somme de 64 livres 13 sous pour tentures par lui fournies au service du feu roi : 407 aunes d'étoffe noire à 2 sous 6 deniers et 11 aunes 3/4 de serge ou cadis coupé, à 3 livres 15 sous.

3° A Nicolas Durand, dit Duclot, tapissier de cette ville, 106 livres pour le catafalque qui a été représenté à l'église collégiale de Notre-Dame pour feu Louis XV, suivant le mémoire arrêté par M. Guibout, assesseur, chargé de cette partie (20 aunes de franges, or faux, qu'il a fallu couper en huit parties, 3 livres ; 20 aunes galon de soie à 2 sous de loyer par aune, 2 livres ; 4 crêpes à 5 sous de loyer pour chacun, 1 livre ; pour avoir fait ledit catafalque et le gradin, prix convenu avec ces Messieurs, sans être chargé du loyer ni déchet d'aucune étoffe, 100 livres).

4° A Jean-Baptiste Robin, concierge de l'Hôtel-de-Ville, 132 livres, qu'il a comptées, lors du service de feu Louis XV, à Notre-Dame, tant pour les chaises que sonnerie, aux domestiques, qu'argent mis au cierge d'offerte. » Le 17 novembre 1774.

Digitized by Google

quart après midi, muni des sacrements de pénitence et extrême onction ». L'hôtel de l'intendance était compris dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Ménestraux : le curé de cette paroisse, « accompagné du clergé séculier et régulier de la ville », vint donc faire la levée du corps, et il le fit transporter, avec la pompe accoutumée, dans le chœur de son église, où eut lieu, au milieu d'une assistance choisie, l'abbé de Cély, vicaire général et official de Moulins, l'intendant de Pont, le comte de Montboissier, colonel d'Orléans-Dragons, le comte de Douzon, lieutenant-colonel, le lieutenant général Grimault, le maire Préveraud, etc., « ainsi que Messieurs des différents corps et compagnies de la ville », un service solennel, digne d'un prince de l'Eglise.

Après les « prières et cérémonies prescrites en pareil cas », le corps fut déposé dans un caveau de l'église, réservé aux prêtres de la paroisse. Il devait y rester, « sauf le cas où il plairait à la maison dont il était issu, ou autres de ce ayant droit », qui auraient signifié, par écrit, leurs intentions au curé, de le faire exhumer et transporter dans un autre lieu de sépulture (1).

H. FAURE.

(1) Nous n'avons pas trouvé de pièces constatant la translation des cendres de l'archevêque de Cambrai. Peut-être son corps resta-t-il dans le caveau jusqu'à la démolition de l'église.


Digitized by Google



A NOS LECTEURS

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que la publication des *Annales bourbonnaises* prendra fin avec la présente année.

C'est donc un adieu que nous leur adressons avec cette dernière livraison.

La Revue qui s'éteint aujourd'hui avait été fondée en 1887. Nous aurions voulu qu'elle vécût plus longtemps, mais ne pouvant désormais lui consacrer le temps nécessaire, il faut nous résigner à sa mort prématurée.

Il nous reste à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidé dans notre entreprise. Ce sont nos lecteurs et collaborateurs, c'est-à-dire tous nos amis connus et inconnus.

Nos collaborateurs, nous nous plaisons à le reconnaître, ont été pour nous non seulement un appui, mais aussi des conseillers toujours sûrs et toujours écoutés ; et si l'on doit attribuer quelque mérite aux six volumes qui composent notre série, c'est à eux, à eux seuls qu'il revient. La Revue était en quelque sorte, du reste, une œuvre collective, et ils se considéraient à bon droit comme maîtres d'une maison qui leur était toute grande ouverte.

La voilà fermée maintenant, cette maison hospitalière; mais à ceux à qui elle manquera, nous sommes heureux d'annoncer qu'une compensation leur est offerte et que la place vacante ne restera pas inoccupée. Aucune revue nou-

Digitized by Google

velle n'est créée, mais la transformation en périodique trimestriel par la *Société d'émulation* de son *Bulletin*, qui paraît maintenant sous le titre caractéristique de *Bulletin-Revue* (1), en a fait en réalité une publication absolument neuve.

Nous la recommandons vivement aux sympathies de nos lecteurs, car elle répond de tous points à ce qu'ils sont en droit d'exiger. Elle acceptera la collaboration de tous les travailleurs, même étrangers à la Société, et elle a pour but, comme les *Annales*, de propager les études d'histoire locale, de stimuler le mouvement artistique dans notre pays et de favoriser les recherches archéologiques grâce auxquelles on peut éclairer le passé de quelque lumière.

Dans notre précédente chronique, nous avons reproduit le sommaire de la première livraison du *Bulletin-Revue*. Nos lecteurs ont vu que les matières étaient abondantes et variées ; ceux d'entre eux qui voudront accepter la substitution ne perdront rien au change.

E. Delaigue

(1) Dans sa séance du 4 novembre dernier, la Société d'émulation a résolu de créer une catégorie d'abonnés au *Bulletin-Revue*. Le prix d'abonnement a été fixé à 8 fr. La publication est trimestrielle ; elle parait les 15 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, par livraisons d'au moins 64 pages, ornées de gravures et accompagnées d'une ou plusieurs planches hors texte en phototypie.


Digitized by Google

CHRONIQUE & MÉLANGES

Inventaire archéologique des communes du département de l'Allier. — Canton de Bourbon-l'Archambault, par M. l'abbé J.-H. **Clément**. Un volume in-8° de 196 pages avec gravures dans le texte et hors texte. Et. Auclaire, imprimeur; Durond, libraire, éditeur.

Ce livre comprend les nombreux articles qui ont été publiés ces dernières années dans les *Annales bourbonnaises*, et en outre les notices concernant les trois communes de Saint-Aubin, Ygrande et Vieure. L'auteur, dans sa préface, a bien voulu nous attribuer une part dans la conception de son œuvre. Le mérite lui en revient bien tout entier, car il a comme nous, dès le premier moment, reconnu la grande utilité qu'il pouvait y avoir à doter notre bibliographie locale d'une source aussi précieuse de renseignements. Nous avons tout simplement cru qu'une aussi vaste entreprise n'était au-dessus ni du savoir, ni du talent, ni du courage de M. l'abbé Clément; et en cela nous ne nous trompions pas comme on peut le voir par ce premier volume qui en appelle d'autres.

C'est en effet un ouvrage de haute portée que cet Inventaire, et tel qu'il n'en a pas été publié depuis longtemps à Moulins Il se recommande non seulement par le sujet qu'il traite, mais aussi par la méthode adoptée pour le classement des matières, la clarté et la sobriété du style, la précision et l'exactitude des détails. Nous devons regretter que le tirage ait eu lieu à trop petit nombre (100 exemplaires numérotés à la presse), et nous engageons ceux de nos lecteurs que cela peut intéresser à ne pas attendre trop longtemps pour faire emplette du volume.

Une illustration soignée était un des points importants dans une publication de cette nature ; aussi ce côté de la question n'a-t-il pas été négligé. Les gravures sont en grand nombre et entre toutes il faut citer les remarquables planches de M. Pierre Gélis-Didot, empruntées à son *Histoire de Bourbon-l'Archambault* qui sont : le *Moulin du Château* avec le plan et une *Vue cavalière du château.*

***

Histoire de la Grèce moderne, rédigée d'après les nouveaux programmes du 28 janvier 1890. Vol. illustré de nombreuses gravures et de 6 cartes, par M. le chanoine **Melin**. Moulins, imp. Et. Auclaire. Chez M. André Paris, libraire à Moulins; à Paris, chez Bloud et Barral, libraires-éditeurs, 4, rue Madame, et chez l'auteur, à Moulins. In-12 de 360 pages.

Ce volume renferme l'histoire de la Grèce depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête des Romains. On y trouve la même méthode et le même plan d'exécution que dans tous les ouvrages composant la série des livres d'histoire de M. Melin, conformes aux nouveaux programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne. On connait le succès énorme de ces ouvrages.

***

Coups de fouet et coups de pinceau. Poésies par le docteur **Yves**. — Moulins, Charmeil, imprimeur, s. d., 1892. In-8° de 66 pages.

L'auteur très en verve de ce poème est, tout à la fois, archéologue, historien, musicien, poète, peintre et sculpteur.

Nous n'apprécierons pas le sujet, sinon pour dire que les coups de fouet ne portent pas à faux et que les coups de pinceau indiquent une sûreté de touche dont nous faisons à l'auteur tous nos compliments. On trouve dans les vers de M. le docteur Yves une inspiration vraie, de la force, de l'émotion et de l'abondance. Ce sont les qualités indispensables à toute bonne poésie, mais combien de poètes ne les possèdent pas ! Nous devons particulièrement signaler quelques pièces d'une très

Digitized by Google

remarquable facture : Le Prolétaire ; Tout à la République ; Promenade ; Le château de Thizon, etc. Ajoutons que l'ensemble est empreint d'un caractère local très intéressant pour nous. F. P.

⁂

La dernière livraison (15 novembre) de la QUINZAINE BOURBONNAISE contient :

I. — Ballade en prose, par M. Marcellin Crépin-Leblond ;

II. — Un point d'Histoire religieuse, par M. l'abbé J.-H. Durot, curé-doyen de Gannat ;

III — L'Etoile, poésie par M. Auger ;

IV. — Marges de livre, sonnets, par M. Guy de Téramond ;

V. — Souvenirs et Impressions de voyage (suite), par M. le Comte de Givreuil, lieutenant de vaisseau ;

VI. — Le Mythe de l'amour, comédie en un acte, en vers (suite), par M. H. Faure, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut ;

VII. — Echos.

⁂

Le tome XIXe (nouvelle série) des *Mémoires de la Société éduenne* a récemment paru (Autun, imp. Dejussieu, in-8o de xxx-490 p. avec une carte et 18 pl.). Il renferme différents travaux intéressants pour nous à des titres divers, notamment de MM. J.-G. Bulliot et Félix Thiollier : *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen* (fin).

⁂

ÉTUDE SUR LE BAIL A COLONAGE. — ORIGINES ROMAINES ET DROIT FRANÇAIS MODERNE, par Xavier DE MARESCHAL, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence. Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot et rue Toullier, 13, 1892, in-8o de 273 p.

L'ouvrage de notre compatriote, très complet, comprend les *sources et nature juridique de la « colonia partiaria » ;* le bail à colonat partiaire ou métayage, d'après le code civil et la loi du 18 juillet 1889, etc. Le tout avec les développements, la compétence et la précision nécessaires à un tel sujet.

⁂

Le compte rendu de la réunion du 13 septembre dernier, présidée par M. le docteur Paul Fabre, de la Société de prévoyance de Secours mutuels des médecins de l'Allier, a été imprimé en petite brochure in-8o de 28 pages (Moulins, 1892, imp. Ducroux et Gourjon-Dulac). Ce compte rendu contient une allocution de M. le docteur Fabre au sujet du décès et des obsèques de M. le docteur Carion, de Culan (Cher).

⁂

De M. Louis Audiat, dans la dernière livraison de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, un article complétant celui qu'il a déjà publié (reproduit par le *Courrier de l'Allier*) sur la *Légende du Vengeur.*

⁂

M. l'abbé Reure, des Chartreux de Lyon, bien connu en Bourbonnais, vient de publier un livre important : *Les gens de lettres et leurs protecteurs à Rome.*

⁂

Nous avons mentionné déjà les articles publiés dans la *Croix de l'Allier*, par M. le chanoine Morel sur la *Vie de saint Marien, anachorète.*

Digitized by Google

Ces articles viennent d'être réunis en brochure. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-16 de 62 pages.

*
* *

Notre collaborateur et ami, M. Jules Roy, professeur à l'Ecole des Chartes, a fait imprimer en réédition une étude sur Henri Mouhot, premier explorateur du Laos (Indo-Chine), 1826-1861. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 30 p.

*
* *

Tirages à part :

Les vues et plans de l'ancien château de Moulins, par F. Pérot. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 24 p. (Extrait des *Annales bourbonnaises*.)

Notice sur l'hôpital d'Hérisson, par L. Montagne. Moulins, imp. Et. Auclaire, in-8° de 47 p. (Extrait des *Annales bourbonnaises*.)

Anthicides recueillis en Algérie, en avril et mai 1892, par Maurice Pic. Imp. Et. Auclaire, in-8° de 12 p. (Extrait de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.)

*
* *

SOCIÉTÉ D'EMULATION ET DES BEAUX-ARTS. — Réunion générale du 4 novembre :

M. Ernest Bouchard annonce qu'il a terminé son travail sur l'histoire de Saint-Pourçain. Il donne lecture du sommaire de la 1re partie. La Société a pu juger de l'importance d'un ouvrage auquel son auteur a consacré de si patientes recherches et dont l'impression est depuis si longtemps attendue.

Il est procédé à la nomination d'un président et d'un vice-président général, en remplacement de MM. F. de Chavigny et Doûmet-Adanson.

Sont nommés :

Président général, M. Doûmet-Adanson ;

Vice-président général, M. le baron Edouard de Conny.

La classe des Arts s'est réunie le même jour.

Il a été décidé que l'exposition artistique de l'année prochaine aurait lieu en juillet, de façon à concorder avec les courses.

Une souscription pour couvrir les frais sera ouverte. Les cotisations seront de 10 francs.

L'exposition aura une section scolaire. Toutes les écoles du département y seront conviées.

*
* *

L'un de nos collaborateurs vient de trouver le mémoire imprimé de la généralité de Moulins par Le Voyer, intendant. Ce mémoire dont on connaît des copies manuscrites a été dressé par ordre du duc de Bourgogne, en 1698.

Il comprend 61 pages d'impression fine et serrée. Il est extrêmement intéressant.

ERRATA. — Une erreur s'est glissée, page 68, dans la note 2 de notre article sur Anne de Beaujeu.

En effet, nous avons placé la terre de l'Isle dans la commune d'Isle-et-Bardais (Allier), alors que le château fort de l'Isle, bâti par les du Mas au XVe siècle, est dans la commune de Touchay, arrondissement de Saint-Amand (Cher).

G. de la M.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.

Digitized by Google

PRINCIPAUX COLLABORATEURS
des Annales Bourbonnaises

MM. G.-E. AUBERT DE LA FEIGE.
Louis AUDIAT.
AURADOU.
BELIN-DOLLET.
G. BERNARD.
A. BERNARD.
A. BLANDIN.
Abbé BLETTERIE.
E. BOUCHARD.
DE LA BOULAYE.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE.
le comte DU BUYSSON.
DU RANQUET.
DU BROC DE SEGANGE.
Bon Ed. DE CONNY.
Abbé COULHON.
Abbé J.-H. CLÉMENT.
F. DE CHAVIGNY.
Jean COULON.
Abbé CRISON.
Marcellin DESBOUTIN.
DUTASTA.
DOUMET-ADANSON.
Pierre ENCISE.
H. FAURE.
J. LEFORT.

MM. FLACHARD.
J. DE GAULMYN.
P. GÉLIS-DIDOT.
DES GOZIS.
Jules GRAS.
C. GRÉGOIRE.
le comte Ed. DE LASTIC.
LEPRAT.
E. MALE.
S. MILANOLO.
MONTAGNE.
A. MONY.
Chanoine MOREL.
OUTIN.
PÉPIN.
F. PÉROT.
PIERDON.
H. PINGUET.
G. PLAINCHANT.
RAYEUR.
RÉVÉREND DU MESNIL.
J. ROY.
Léop. SERRE.
G. SEUILLET.
A. THONIER.
B. THONIER.

Digitized by Google